HAL
open science

Une émotion patrimoniale contemporaine : le parc de Versailles dans la tempête

Véronique Dassié

To cite this version:

Véronique Dassié. Une émotion patrimoniale contemporaine : le parc de Versailles dans la tempête. 2006. hal-00501999

HAL Id: hal-00501999

https://hal.science/hal-00501999v1

Submitted on 23 Jul 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mission à l'ethnologie

Direction de l'Architecture et du Patrimoine
Ministère de la Culture

Une émotion patrimoniale contemporaine : le parc de Versailles dans la tempête

2006

Véronique Dassié

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pu être mené à bien sans le soutien de la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information.

Les réflexions menées par les chercheurs du LAHIC à l'occasion des séminaires sur les émotions patrimoniales ont largement alimenté ce travail. L'idée d'un terrain aussi fécond que le cas versaillais revient à Daniel Fabre et les débats qu'il a dirigés sur les émotions patrimoniales avec les autres chercheurs du laboratoire ont contribué au développement de cette recherche.
Les conseils et relectures de Claudie Voisenat et d'Annick Arnaud m'ont été très précieuses.
Que Françoise Clavairolle soit également remerciée pour ses encouragements.

Les échanges au sein du groupe d'histoire des forêts françaises dans le cadre du programme « grands vents et patrimoine arboré » dirigé par André Corvol ont également été stimulants.

Enfin, l'accueil qui m'a été fait au château de Versailles a également contribué au bon déroulement de l'enquête : qu'Hubert Astier, Christine Albanel, Pierre-André Lablaude, Ariane de Lestrange, Joël Cottin, Alain Baraton et tous leurs collaborateurs soient ici remerciés pour leur aide et leur bonne humeur.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

TABLE DES MATIÈRES

Introduction **4**

Partie I
Des monuments vivants au service de la patrimonialisation culturelle de la nature

Chapitre 1. Le parc de Versailles pour une histoire du patrimoine **9**
Premier visage d'un parc 10
Humilier ou rendre hommage, les émotions au service de la conversion patrimoniale 12
Entre privé et public, le parc de Versailles 15
Un bien-fonds devenu bienfaiteur, l'émergence du patrimoine vert 18

Chapitre 2. Naissance d'une figure emblématique du patrimoine **21**
Du potager des humbles à l'art des jardins, des arbres mis en culture 21
Entre parcs et jardins, un espace de représentations 23
Une patrimonialisation urbaine 25
Un jardin historique emblématique 27
De l'agriculture à la culture : le parcours administratif des arbres 30

Chapitre 3. Les fondements culturels de l'attachement au patrimoine arboré **34**
Individualisation des arbres ou la visibilité des arbres remarquables 35
Entre légende et histoire : des ancêtres au destin héroïque 36
Arbres de passions et « dendrolatrie » 37
De « mai » ou de liberté, l'arbre comme lieu du politique 39
Entre liberté et adoption : vers une dilution du politique 41
Une plantation pour composer la famille 43
Les arbres comme concrétions affectives 47

Chapitre 4. Le consensus, une nouvelle forme d'adhésion patrimoniale **49**
Un désordre naturel qui ordonne le social et le politique 49
Communiquer l'émotion pour communier, les acteurs de la mobilisation 52
Les ressources du patrimoine : de la consommation au don 54
Du parrainage à l'adoption 56
De la propagande d'État à la naissance de l'intime, un parc support d'identité 59
Les tempêtes pour transformer, régénérer ou restaurer 63
Interpréter le patrimoine, une esthétique qui se cultive 66

Interlude **70**

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Partie II
Versailles dans le vent des médias

Chapitre 5. Regarder les arbres : de l'objet au sujet patrimonial **74**
L'arbre ressource 75
Premières médiatisations, le péril des arbres 79
L'explosion médiatique 81
De l'arbre incliné à l'arbre couché, une mutation du regard 85
Le parc, un corps blessé 88
Personnification des arbres, des victimes aux reliques 90

Chapitre 6. Parler tempête pour organiser le social **93**
Les impressions de la mémoire, nourrir la presse 94
Des effets dévastateurs sensibles 98
Catastrophisme et émotion : faire l'événement pour montrer le collectif 99
Du temps qu'il fait au temps qui passe 102
Une décomposition du visible, désordre et remise en ordre 103
Une nature justicière ou les paradoxes d'une tempête 104
Le passé retrouvé pour remettre en ordre le social 107

Partie III
L'intimisation du mouvement patrimonial

Chapitre 7. Du donateur au parent adoptif **116**
Une géographie du don bisexuée 117
Du proche au lointain 118
Entre indifférence et passion, le local contre l'histoire 120
Le lieu commun comme point de rassemblement 121
La triangulation du lien patrimonial 124
Un don performatif 125

Chapitre 8. Les empreintes affectives du patrimoine végétal **128**
Une émotion plurielle 129
La quête du plaisir 130
Les reviviscences de l'intime 131

Chapitre 9. L' « ego-logie » du patrimoine arboré **134**
Masculin et féminin, entre statut et relation 135
Le parc, un territoire gigogne 136
Une histoire fondatrice pour nourrir l'affection patrimoniale 138
Arbres de famille : du totem à l' « ego-logie » pour dissoudre les différences 139

Chapitre 10. Une poïétique de la mémoire **142**
Œuvrer pour l'avenir 143
Des arbres pour rythmer les vies 145
Ordonner le temps qu'il fait pour maîtriser celui qui passe 147

Chapitre 11. Cultiver le patrimoine, une communion contemporaine **150**
Le patrimoine point d'orgue de la solidarité humanitaire 150
Communier dans l'action, la morale de l'histoire 151
Créer de l'entre-soi avec autrui 153

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Conclusion **156**

Bibliographie et sources **159**
Bibliographie générale 159
Ouvrages et articles sur le parc du château de Versailles 169
Sources médiatiques 172

Annexes **176**
Annexe 1. Présentation de la souscription sur le site Internet du château de Versailles 177
Annexe 2. Exemples d'articles publiés dans la presse suite à la tempête 186
Annexe 3. Exemples de lettres reçues au château de Versailles après la tempête de 1999 191

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

J'ai plaqué mon chêne
Comme un saligaud
Mon copain le chêne
Mon alter ego
On était du même bois
Un peu rustique un peu brute
Dont on fait n'importe quoi
Sauf naturell'ment les flûtes
J'ai maintenant des frênes
Des arbres de Judée
Tous de bonne graine
De haute futaie
Mais toi tu manques à l'appel
Ma vieill' branche de campagne
Mon seul arbre de Noël
Mon mât de cocagne

Auprès de mon arbre,
Je vivais heureux
J'aurais jamais dû m'éloigner d'mon arbre
Auprès de mon arbre
Je vivais heureux
J'aurais jamais dû le quitter des yeux[1]

Regretter la disparition d'un arbre, comme celle d'un être intime avec lequel s'était établie une profonde complicité semble une émotion privée, personnelle et singulière. Pourtant, la complainte de Georges Brassens a pris une résonance particulière quand en décembre 1999 une tempête bientôt désignée comme la « tempête du siècle »[2] mit à terre les arbres des forêts françaises et surtout ceux, multi-centenaires, du parc du château de Versailles. Inattendue et spontanée, l'émotion suscitée par la destruction du parc versaillais a combiné une dimension affective individuelle avec une mobilisation collective autour de sa replantation.

Cette mobilisation a de quoi surprendre. Que l'attention se soit focalisée sur un parc quand ailleurs en France, les bilans inventoriaient en effet quatre-vingt-onze morts et d'énormes pertes matérielles mérite d'être analysé. La destruction du patrimoine arboré a en effet rapidement éclipsé dans la presse les drames humains causés par la destruction d'exploitations agricoles ou forestières, les innombrables atteintes au patrimoine bâti de la Bretagne aux Vosges, et le coût considérable engendré par la remise en état des infrastructures électriques, ferroviaires et routières. De plus, comparée aux milliers d'hectares forestiers abattus[3], la destruction de 10 000 arbres, fussent-ils historiques, pouvait sembler minime.

---

[1] Georges Brassens. 1963. « Auprès de mon arbre », *Poètes d'aujourd'hui*, Paris : Pierre Seghers, p.107.

[2] Récurrente, l'expression a d'ailleurs servi d'intitulé à un documentaire réalisé par Jean-François Delassus, diffusé sur FR3 le 20 décembre 2004.

[3] L'Office national des forêts (ONF) comptait 150 millions de m^3 de « chablis », arbres renversés ou cassés par le vent, dont 1,7 million de m^3 pour la seule région Île-de-France. Ce bilan a été présenté un an après la tempête par Jean-François Lacoudre, directeur régional adjoint de l'Office national des forêts d'Île-de-France, à l'occasion du colloque *Tempêtes sur les forêts françaises*, Fontainebleau, 7-8-9 décembre 2000. Les forêts publiques, gérées par l'ONF, ne représentent qu'un tiers de la propriété forestière. Les chiffres concernant la forêt privée,

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Les arbres déracinés en 1999 ont devancé le bâti jusque-là privilégié par l'attention patrimoniale, révélant un attachement insoupçonné envers le patrimoine arboré érigé soudain en trésor collectif. Toutefois, dans la frénésie médiatique qui a suivi la tempête[4], tous les arbres n'ont pas été traités de la même manière : ceux des parcs urbains ont rapidement occupé le devant de la scène au détriment de leurs compères forestiers, rapidement oubliés. Les arbres versaillais sont ainsi très vite devenus les bénéficiaires privilégiés d'une chaîne de solidarité en faveur de la nature mise à mal. Pour beaucoup, la nature maltraitée de longue date aurait tiré une sonnette d'alarme en libérant les vents ; la mobilisation en faveur de la cause végétale traduirait une prise de conscience du désordre écologique causé par l'homme, d'où l'importance d'une réaction collective.

Néanmoins, choisir le parc de Le Nôtre comme emblème de la nature en péril apparaît quelque peu contradictoire : faire d'un parc classique, « que le génie de l'homme peut engendrer en domptant une nature ingrate »[5], le garant du respect de la nature, ne va *a priori* pas de soi. Toutes les forêts, y compris celles que l'on pourrait croire les plus sauvages comme les forêts dites primaires d'Amazonie dont Philippe Descola[6] a montré l'anthropisation, sont certes le produit d'une présence humaine. Le mythe d'une nature sauvage reste pourtant intimement associé aux arbres forestiers[7]. La notion même de « sauvage » perpétue l'ambiguïté puisque son étymologie, héritée au XIIe siècle du latin classique « silvaticus », évoque ce qui est « fait pour la forêt »[8]. La nature est une construction sociale mais par quel procédé un arbre domestiqué à l'extrême, tels ceux du parc classique versaillais, peut-il se trouver érigé en emblème de la nature menacée par un désordre climatique ? Le fait est d'autant plus étonnant qu'une souscription nationale lancée par ailleurs pour sauver les « forêts en péril » n'a guère été entendue au moment où celle lancée par l'établissement public du château de Versailles remportait un succès considérable[9] ?

Loin d'être un cas marginal, l'élan patrimonial observé à Versailles s'inscrit dans un processus plus général de patrimonialisation des parcs et jardins, d'où l'intérêt de son étude. La gestion des espaces arborés jongle avec les paradoxes. La restauration d'un parc selon des critères historiques suggère en effet la fossilisation d'un monument vivant, ce qui est contradictoire avec sa croissance biologique. Entre une logique d'actualisation à la japonaise[10], qui recrée le patrimoine sans le laisser vieillir, et une logique d'authenticité[11], qui suppose la pérennité du matériau originel, le patrimoine végétal pose question puisque son développement heurte les deux logiques patrimoniales. La « régénération », terme consacré pour évoquer un jardinage adapté à la croissance du végétal ou la « restitution » faisant table rase du présent

---

morcelée et dispersée, sont plus difficiles à établir mais les organismes qui centralisent les informations à son sujet (CRPF) ont observé des dégâts au moins aussi considérables à leur sujet.

[4] Il y a eu en fait au mois de décembre 1999 deux tempêtes successives : la première, le 26, a touché le nord de la France – c'est elle qui a détruit le parc du château de Versailles - ; la seconde, deux jours plus tard, a soufflé sur le sud du pays. Par commodité de langage, je parlerai de « la tempête » pour les désigner.

[5] L'auteur de la formule, Guy Degos, est ingénieur agronome et à l'époque conservateur du patrimoine forestier des monuments historiques et des palais nationaux. Guy Degos. 1989. *Le parc de Versailles. Promenades dans un merveilleux château de verdure,* Paris : Souffles.

[6] Philippe Descola. 1996. « Les cosmologies des indiens d'Amazonie », *La Recherche,* 292, pp. 62-67.

[7] L'analyse de pratiques forestières remet pourtant aisément en cause cette idée, malgré tout aujourd'hui encore largement partagée. Louis Bourgenot. 1973. « Forêt vierge et forêt cultivée », *Revue forestière française,* XXV, 5, pp. 339-360.

[8] Alain Rey (dir.). 1995. *Dictionnaire historique de la langue française,* Paris : Le Robert, p. 1885.

[9] Malgré l'appel télévisé lancé dès janvier 2000 sur TF1 et France 3, relayé par RTL, en faveur du « Fonds pour la forêt », la population ne s'est guère mobilisée en faveur des arbres forestiers. Au même moment, l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles lançait une souscription internationale pour la replantation du parc du château, qui, comme nous le verrons, connaîtra elle un succès bien plus important en proposant à « chaque citoyen du monde » d' « adopter » un arbre dans le parc (voir l'appel à souscription, annexe 1, pp. 176-184).

[10] Sur ce point, voir Masahiro Ogino. 1995. « La logique d'actualisation. Le patrimoine et le Japon », *Ethnologie française,* XXV, 1, pp 57-63.

[11] Christian Bessy et Francis Chateauraynaud. 1993. « Les ressorts de l'expertise. Épreuve d'authenticité et engagement du corps », in Bernard Conein ; Nicolas Dodier et Laurent Thévenot (dir.), *Les objets dans l'action,* Paris : Éditions de l'EHESS, pp. 141-164.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

pour retrouver le passé sont deux pôles envisageables pour la restauration d'un jardin[12]. Soumise aux mêmes contraintes que pour le bâti, la protection d'un parc historique semble cependant échapper aux polémiques que déchaînent par ailleurs les projets de restauration du patrimoine[13]. Dans le cas du bâti, le lien affectif vient souvent contrarier l'action patrimoniale. À Versailles, il intervient au contraire en la canalisant. La passion à l'égard des arbres y a permis d'accélérer la restauration du site. La catastrophe climatique interpelle donc la collectivité dans son ensemble, et à travers le consensus qu'elle déclenche, pour la gestion du patrimoine en particulier, montre son efficacité sociale

La mobilisation qui a suivi les tempêtes de décembre 1999 met en forme une véritable émotion patrimoniale au sens où l'a définie Daniel Fabre, c'est-à-dire « le réveil et la récupération collective de la monumentalité dans des occasions très particulières »[14]. Elles est un support de choix pour saisir la mise en œuvre d'une émotion collective : elle permet d'en analyser les conditions d'expression alors que bien souvent, les réflexions menées en sciences sociales sur les émotions se heurtent à la pénurie des matériaux objectivement saisissables pour mener à bien une analyse minutieuse[15]. La presse comme les lettres envoyées au château après la tempête donnent corps à l'émotion suscitée. La disparition des arbres multi-centenaires a soudain révélé leur valeur monumentale. Or, ces « monuments » sont d'un type bien nouveau puisqu'ils ne sont pas fait de pierres architecturées, mais de végétaux, donc vivants[16]. Autre rareté dans le traitement patrimonial du parc, l'émotion y enclenche l'action d'une manière inaccoutumée. Si les exemples de polémiques foisonnent dès que le destin d'un lieu patrimonial se trouve remis en cause[17], le consensus est bien moins fréquent. La situation engendrée par la destruction puis par la restauration du parc versaillais depuis 1999 se poursuit malgré tout sans conflit visible. L'émotion ne s'y offre pas au regard en tant qu'« affaire », mais sous forme d'une communion de pensée se déployant sans limites apparentes. Ici, le « cataclysme identitaire »[18] mobilisateur n'est donc pas le résultat d'une divergence de vue entre plusieurs groupes mais se joue de manière interne, dans le regard narcissique d'une communauté oublieuse de ses propres frontières. Que l'on soit politique, artiste, architecte, jardinier ou employé, rien ne semble désormais s'opposer à une action commune. L'émotion versaillaise révèle non seulement une évolution de la conscience patrimoniale qui fait des arbres les objets d'une affection particulière dans la France contemporaine, mais aussi l'émergence d'une nouvelle forme d'action patrimoniale.

Pour comprendre la mécanique à l'œuvre, l'approche anthropologique s'avère précieuse : la confrontation de matériaux historiques avec des pratiques et des discours contemporains étaient le seul moyen pour appréhender le fait patrimonial en tant que système. Envisager le patrimoine versaillais ne peut faire l'économie de l'histoire d'un haut lieu de mémoire. Plutôt que de procéder à une reconstitution

---

[12] Les contradictions soulevées par les diverses options possibles en matière de restauration des jardins sont présentées par Colette Di Mattéo. 1993. « La restauration des jardins historiques », *Monumental*, 4, p. 48.

[13] Le conflit suscité par la dérestauration de la basilique Saint-Sernain de Toulouse étudié par Bérénice Waty en est un exemple récent (2000. *« L'Affaire des mirandes » ou les conflits de la « dérestauration » de Saint-Sernin de Toulouse*, Rapport d'allocation de formation et de recherche, Toulouse : Ministère de la Culture et de la Communication – Mission du Patrimoine Ethnologique – DRAC Midi-Pyrénées).

[14] Daniel Fabre. 2002. « Catastrophe, découverte, intervention, ou le monument comme événement », séminaire de l'université de Rome, Italie.

[15] Si les chercheurs accordent de l'importance aux données empiriques, les matériaux qui président à leurs analyses semblent bien souvent se réduire à leur propre expérience. Patricia Paperman et Ruwen Ogien. 1995. *La couleur des pensées. Sentiments, émotions, intentions*, Paris : Éditions de l'EHESS.

[16] Sur la « monumentalisation des jardins historiques », voir l'analyse de la politique patrimoniale des jardins en Grande-Bretagne. Sylvie Nail. 1999. « Les jardins anglais comme monuments », in Debray Régis (dir.). *L'abus monumental ?* , Paris : Fayard, pp. 305-314.

[17] C'est le cas des autres lieux abordés dans ce programme mais aussi lors de nombreuses décisions prises au sujet du patrimoine artistique (voir les travaux de Nathalie Heinich à propos de la controverse des colonnes de Buren, ou de Philippe Urfalino à propos des relations entre les Fonds régionaux d'art contemporains (FRAC) et les élus régionaux.

[18] Daniel Fabre. 1998. « Conclusion de la journée du 7 janvier », in Jacques Le Goff (dir.). *Patrimoine et passions identitaires*, Paris : Fayard, p. 285.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

historique, il fallait saisir dans la genèse du parc et l'histoire des traditions populaires les éléments expliquant l'actuel traitement patrimonial des arbres. Cette mise en perspective fait l'objet de la première partie de ce rapport. Les ouvrages d'art consacrés au château de Versailles ont ensuite permis de suivre l'évolution du traitement des arbres dans l'iconographie du parc. L'enquête s'est alors orientée vers l'analyse des reportages, articles de presse ou autres documents produits par les médias après la tempête[19]. Grâce à ces éléments, notre attention se recentrera dans la deuxième partie sur le statut occupé par les arbres et sur la manière dont la tempête de 1999 a été perçue. Enfin, sur cet imaginaire de la nature vient se greffer la mobilisation patrimoniale proprement dite. Pour saisir à la fois les conditions et les enjeux de cette mobilisation, il fallait donc s'intéresser aux donateurs. Leur émotion et leur attention patrimoniales, telles qu'elles s'expriment dans leurs lettres[20], ne peuvent être dissociées du cadre de la souscription. À ce titre, l'adoption des arbres que celle-ci propose n'est pas anodine. La dernière partie nous permettra de montrer comment, grâce à cette adoption, l'émotion qui nourrit le lien entre une communauté et son patrimoine ancre celui-ci dans la sphère affective privée.

Nous verrons ainsi que l'émotion versaillaise traduit une manière de penser le patrimoine, de le considérer et de le traiter qui révèle une nouvelle forme d'investissement identitaire. Si les passions ont accompagné l'histoire du parc depuis ses débuts, la « mise en culture » de ses arbres historiques participe aujourd'hui à un mouvement d'"intimisation"[21] du patrimoine qui dépasse largement ce cas particulier. Versailles sert depuis toujours le patrimoine, qui lui-même s'y cultive, s'adaptant ainsi aux transformations sociales. Ce remaniement perpétuel en fait le parfait miroir d'une collectivité recomposable à l'infini mais qui déborde désormais des frontières identitaires telles qu'elles ont pu jusqu'à présent être envisagées.

[19] Annexe 2, pp. 185-189.
[20] Annexe 3, pp. 190-197.
[21] J'emprunte ce néologisme à Jean-Hugues Déchaux, 2000. « L'"intimisation" de la mort », *Ethnologie française*, XXX, 1, pp. 153-162.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Partie I.

Des monuments vivants au service de la patrimonialisation culturelle de la nature

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Chapitre 1.
Le parc de Versailles pour une histoire du patrimoine

Considérer les arbres comme un élément du patrimoine au même titre qu'un monument, une œuvre d'art ou un musée, est un phénomène relativement récent, qui peut être envisagé comme un des symptômes de la prolifération des nouveaux objets patrimoniaux constatée dès les années 1980 par Marc Guillaume : « Tout devient patrimoine : l'architecture, les villes, les paysages, les bâtiments industriels, le code génétique »22. Ce développement prend aujourd'hui des proportions exponentielles et inquiète les gestionnaires du patrimoine au point de conduire les chercheurs en sciences sociales à parler de « folie »23. La nature, et avec elle les arbres, accompagne ce mouvement, elle est devenue une richesse dont la conservation, menacée, s'avère indispensable24. Mais la relation entre les arbres et le patrimoine est plus complexe qu'il n'y parait. Pour la saisir pleinement, il nous faut revenir sur l'évolution du traitement culturel des arbres dans l'histoire.

La nature est devenue objet de passion au XIXe siècle : dès 1866 Élisée Reclus envisage la « ferveur dans les sentiments d'amour qui rattachent les hommes d'art et de science à la nature »[25] comme la conséquence de l'accroissement des grandes cités. La ville, regrette-t-il alors, ne produit que de « pauvres

[22] Marc Guillaume. 1980. *La politique du patrimoine*, Paris : Galilée.
[23] Henri-Pierre Jeudy (dir.). 1990. *Patrimoines en folie*, Paris : MSH.
[24] Ce qui vaut à Françoise Dubost d'intituler sa contribution aux journées du patrimoine du 07 janvier 1997 : « Un nouveau patrimoine, le végétal », texte publié en 1998, in Jacques Le Goff (dir.), *Patrimoine et passions identitaires*, Paris : Fayard, pp. 175-182.
[25] Élisée Reclus. 1866. « Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes », *La revue des deux mondes*, 63, p. 357.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

êtres sans espérance […] bien en dessous de l'heureux sauvage parcourant en liberté les forêts »[26] quand « chaque arbre des bois voisins des grandes villes abrite une famille joyeuse »[27]. La caricature ferait sourire si elle n'évoquait pas tant les pratiques et les discours de nos contemporains. Au XXe siècle, ces idées ont en effet été remises au goût du jour avec la montée du « néoruralisme ». Dans les années 1960 l'idéologie communautaire prône l'abandon du mode de vie citadin au profit d'une vie saine et harmonieuse au contact de la nature. Le « retour à la nature »[28] marque alors une rupture idéologique et favorise une attention nouvelle à son égard. L'intérêt accordé aux arbres s'en trouve renforcé.

Mais l'émergence de la pensée écologiste n'est pas le premier point d'ancrage des arbres dans le patrimoine. Ceux-ci ont été l'objet de considérations patrimoniales bien avant qu'on en découvrent la valeur écologique.

Premier visage d'un parc

Avant d'en venir aux arbres, il nous faut envisager la relation entre Versailles et la notion de patrimoine. L'acception contemporaine de cette dernière au sens de bien collectif doté d'une valeur affective est relativement récente puisqu'elle date de deux siècles à peine. Elle reste toutefois aussi vague qu'envahissante compte tenu de la diversité de ses champs d'application. Pour André Chastel, ce sens contemporain est hérité du traitement symbolique des biens de l'Église au moyen âge : trésors et reliques, fonds patrimonial de la chrétienté, disposaient déjà par leur dimension « dévotielle » et artistique du statut d'objets merveilleux propices à susciter « un attachement instinctif »[29]. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, cette relation viscérale entre une communauté et des objets ne s'appliquait pas sous l'Ancien Régime aux châteaux, « nullement traités comme les biens d'un patrimoine national »[30], ni même aux « *régaliae* » (biens de la royauté) qui constituaient plutôt une « réserve de métal et de pierres précieuses susceptible d'être mise en gage, dépecée, vendue, fondue »[31]. Ce n'est qu'à la veille de la Révolution que les « curiosités » royales ont été rendues accessibles au public, signe d'un intérêt nouveau lié à l'essor de l'érudition au XVIIIe siècle. Ces biens n'étaient pas conservés pour leur valeur marchande mais pour la connaissance qu'ils véhiculaient. L'absence de valeur économique est un des premiers éléments constitutifs de l'idée contemporaine de patrimoine.

Versailles anticipe toutefois le mouvement de patrimonialisation des biens monarchiques. La création du parc a amené le passage de terres de la petite propriété privée locale à celles du royaume[32]. Durant la seconde moitié du XVIe siècle s'était dessinée une tendance au rassemblement des terres, jusque-là morcelées dans l'Ouest parisien. Dans un contexte de crise économique et d'expansion démographique favorable aux seigneurs, « le développement d'un parc permettait à son propriétaire de conserver du gibier, en même temps que d'y chasser librement »[33]. C'est également à cette époque que les parcs deviennent des

[26] *Ibid.*, p. 10.
[27] *Ibid.*
[28] Danièle Léger et Bertrand Hervieu. 1979. *Le retour à la nature,* Paris : Seuil.
[29] André Chastel. 1986. « La notion de patrimoine », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, t.2 ; Paris : Gallimard, p. 406.
[30] *Ibid.*, p. 407.
[31] *Ibid.*
[32] Je renvoie pour plus de précision concernant la procédure d'acquisition foncière à l'excellent travail de Vincent Maroteaux. 2000. *Versailles, le roi et son domaine,* Paris : Picard, et remercie M. Lablaude qui m'a orientée vers cet ouvrage.
[33] *Ibid.*, p. 52.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

espaces clos et réglementés. Les 350 hectares déjà rassemblés pour la chasse par Louis XIII au cours de son règne seront ainsi portés à 2 280 hectares en 1715 par son fils. Cette brutale transformation foncière n'est pas anodine car elle ouvre la porte à une nouvelle conception du patrimoine. L'extension de la réserve de chasse royale, territoire *a priori* privé, accompagne en effet la mise en place d'un nouveau système d'acquisition des terres : l'expropriation. Les terres expropriées sont enfermées dans le nouveau territoire du parc et cernées d'un mur. Ce phénomène n'est pas propre à Versailles puisque l'extension du parc du château de Vaux résultait du même procédé. Si une partie des terres sont acquises par l'achat des seigneuries qui entourent Versailles, des « moyens coercitifs »[34] sont donc également employés pour obtenir les terres de petits propriétaires. Ces conflits d'intérêts entre la paysannerie locale et la collectivité accompagnent la mise en place en France d'une nouvelle politique de protection du patrimoine boisé[35]. Les tensions liées à l'émergence d'une gestion programmée en faveur des générations à venir impliquent une nouvelle conception de l'aménagement de l'espace, établie sur une « logique de remembrement »[36], qui amène alors à penser l'avenir d'une collectivité à travers la gestion des terres privées. Ce changement est contemporain de la mise en place de la Réformation forestière par Colbert : « Le projet versaillais dans sa phase d'extension est absolument synchrone de la grande Réformation forestière de 1669, qui visait à établir l'inventaire cartographique des richesses végétales, et à en régler le cycle d'exploitation suivant des méthodes de régulation de la densité et du volume »[37]. Avec l'apparition de la notion d'aménagement forestier, la gestion du patrimoine arboré familial suppose sa prise en compte en tant que ressource commune, « prise de conscience d'une évolution de l'histoire des rapports entre l'Homme et la Nature »[38]. Ce nouveau regard sur le patrimoine est légitimé par un jugement moral qui remet en question la gestion privée de biens utiles à la collectivité : « La forêt était dans un piteux état lorsqu'en 1670, sur ordre de Colbert, fut entreprise la Réformation du massif. Le recépage des peuplements fut prescrit, ainsi que d'importants travaux de reboisement, en vue de constituer une futaie productrice de bois d'œuvre destiné en particulier à la marine, et qui devaient être exploités à deux cents ans »[39]. Dans le processus d'extension du Grand Parc, le recours aux expropriations, forme de négation de la propriété foncière privée, lui confère donc d'emblée une dimension collective qui aura une incidence sur les jardins d'agréments puisque, dès le règne de Louis XIV, le parc de Versailles est certes un espace clos mais accessible au public.

La modification de la propriété foncière sort le patrimoine boisé de la famille au moment où le bois devient une ressource qui doit être gérée pour des besoins futurs. L'extension rapide du Grand Parc de Versailles fait de cet espace boisé non seulement un lieu de prestige et de pratique cynégétique réservé mais aussi une recette économique essentielle : ses bois deviennent en effet au XVIIIe siècle la première ressource domaniale du royaume[40]. La projection dans le futur d'une ressource profitable à tous amène à penser ce bien comme celui d'une communauté abstraite car à naître, introduisant la ressource dans une temporalité longue et dont la gestion programmée implique sa transmission aux générations à venir. Le rôle

[34] Chantal Waltisperger aborde les transformations des pratiques locales induites par l'extension du Grand Parc à la fin du XVIIIe siècle. 1984. « La clôture du grand parc de Versailles », *Revue de l'art*, 65, pp. 14-17.
[35] Pascal Palu. 1996. « Le "patrimoine naturel" comme mode de gestion d'un paradoxe », in Yvon Lamy (dir.), *L'alchimie du patrimoine, discours et politiques*, Paris : MSHA, p. 159-163.
[36] Thierry Mariage. 1995. « Du territoire au jardin : le cas de Versailles », in Ecole nationale du patrimoine (Paris), *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Actes du colloque du 12 et 13 décembre 1994, Paris : La documentation française, p. 162.
[37] Thierry Mariage. 1988. « La régénération des jardins classiques : l'exemple de Versailles », in Conseil international des monuments et des sites, *Régénérer les jardins classiques*, Paris : ICOMOS, p. XVIII.
[38] Pascal Palu, *op. cit.*, p. 157.
[39] Roger Lafouge et Pierre Monomakhoff. 1994. « Les forêts publiques », in Jean Gadant (dir.), *L'atlas des forêts de France*, Paris : éd. Jean-Pierre de Monza, p. 123.
[40] Vincent Maroteaux, *op. cit.*, p. 215.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

fondamental de la forêt en prévision des « nécessités de la guerre, l'ornement de la paix, et l'accroissement du commerce »[41] permet l'entrée de ce patrimoine foncier dans une communauté plus vaste. Dès ses origines, le château est ouvert au public et « attire les touristes […] de l'Europe entière »[42]. Avec son parc, il est une vitrine du pouvoir, chargée de signifier la puissance du souverain. Il a donc valeur de symbole ostentatoire. Mais son appartenance au pouvoir n'est pas exclusive. Sa fréquentation est d'emblée suffisamment intense pour dégrader « les bosquets, périodiquement interdits, puis rouverts devant les protestations »[43]. De telles revendications du public témoignent du partage qui s'opère dès l'époque de Louis XIV entre les divers usagers du parc : il est un lieu partagé entre la jouissance de la famille royale et de la cour d'une part, et celle du peuple qui en revendique également la fréquentation d'autre part. Au-delà du prestige aristocratique, le parc permet donc la rencontre de deux mondes par ailleurs séparés. Chacun peut en devenir le dépositaire : le roi, qui en codifie le parcours lors de ses propres visites et ses sujets à travers leur exigence de pouvoir en profiter. Assimilé ainsi à un espace collectif, le parc n'est plus un bien strictement privé mais déjà presque inaliénable.

Dès le XVIIe siècle, le parc de Versailles apparaît donc comme un lieu d'appropriations multiples, loin de la pratique patrimoniale qui s'instaure par ailleurs à la même époque en Europe avec les collections particulières. Ces dernières se différencient des trésors par leur dimension personnelle et ce n'est qu'au XIXe siècle qu'elles prendront une valeur collective avec la multiplication des musées. Leur passage dans la sphère publique sera le résultat d'une démarche individuelle puisque le plus souvent, il s'agira de collections offertes par « une personne à son État, sa ville, son université »[44]. Le parc versaillais a toutefois en commun avec elles le fait de n'être pas directement monnayable et de faire partie des « richesses virtuelles »[45].

Nous pouvons d'ores et déjà entrevoir des divergences entre la patrimonialisation des objets culturels et celle du parc. Celui-ci, espace extérieur visible et ouvert, s'inscrit d'emblée en tant qu'espace commun, dont chacun peut disposer directement par ses visites. De plus, son double usage persiste : le parc demeure aujourd'hui un lieu à la fois fréquenté par les chefs de gouvernement en visite officielle et les touristes venus du monde entier. Mais la genèse du sentiment patrimonial à l'égard du parc ne se réduit pas à ces premiers usages. L'histoire lui a valu par la suite des vicissitudes qui ont contribué à en forger la valeur.

Humilier ou rendre hommage, les émotions au service de la conversion patrimoniale

La période révolutionnaire (1789-1795) est un moment déterminant dans la genèse d'une conscience patrimoniale que n'ont pas manqué d'analyser les historiens[46]. La sécularisation des biens du clergé et la confiscation des biens de la noblesse en fuite à l'étranger va mettre entre les mains de l'État un important patrimoine foncier et mobilier. Versailles n'y échappe pas, mais avec retard cette fois. Au lendemain de la Révolution, les propriétés royales deviennent un fardeau. Après le départ de la famille royale aux Tuileries,

[41] Extrait de l'ordonnance de Colbert de 1669 sur le « faict des Eaux et Forêts », cité par L. Lanier. 1994. *Précis de sylviculture*, Nancy : ENGREF, p. 3.
[42] Hélène Himelfarb. 1986. « Versailles, fonctions et légendes », in Pierre Nora (dir.), *op. cit.*, p. 245.
[43] *Ibid.*
[44] Krzysztof Pomian. 1990. « Musée et patrimoine », in Henri-Pierre, Jeudy (dir.), *Patrimoine en folie*, p. 187.
[45] *Ibid.*, p. 183.
[46] André Chastel, *op. cit. ;* Krzysztof Pomian, *op. cit. ;* Dominique Poulot 1997.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

le devenir du château reste en suspens, jusqu'au 22 juin 1791, date à laquelle les biens de la Couronne sont réputés abandonnés, au lendemain de la fuite de la famille royale à Varennes. Le château nationalisé devient alors propriété de l'État.

La patrimonialisation du château et du parc versaillais se construit dans un contexte singulier. La période révolutionnaire génère des destructions massives dont la portée symbolique est cruciale car il s'agit de faire disparaître les signes de la monarchie, « souvenirs du despotisme »[47]. Comme sur de nombreux édifices publics, lys, couronnes et autres inscriptions relatives à la royauté sont effacés du monument versaillais qu'il faut « déroyaliser »[48]. Cela n'est pas sans conséquence également pour le parc qui est démantelé et mis en vente[49]. Dès la Convention (1792), le Grand Parc, réserve cynégétique pour les chasses royales, est en partie aliéné et un député propose « la fonte des plombs des bosquets et fontaines pour en faire des balles et de la mitraille »[50]. La valeur historique et artistique du site – et donc son caractère patrimonial - se trouve de fait minimisée au profit de la valeur foncière de l'immobilier et de la valeur marchande des matériaux.

Les décrets du 16 et du 19 septembre 1792 permettent alors le transfert des toiles de maître au Louvre et ordonnent le maintien des statues dans les jardins[51]. Les Versaillais s'insurgent contre l'exode des trésors du château et la vente du mobilier royal est reportée sur décision ministérielle. Le ministre met en avant la concurrence néfaste pour les grandes manufactures que produirait la mise sur le marché de telles quantités d'objets. Dans ce contexte d'agitation politique, ce sont donc des motifs économiques qui vont éviter la mise en vente de ces biens et justifier leur sauvegarde. La préservation du patrimoine se joue dans cette phase charnière sur une ambiguïté de valeur : son prix jusque-là impossible à évaluer motive paradoxalement sa conservation et en renforce la préciosité. Sa valeur marchande, exceptionnelle, le maintient à l'écart des transactions économiques. Les incertitudes sur le devenir des maisons royales persistent jusqu'au 5 mai 1793, , date à laquelle un décret mentionne Versailles parmi les maisons et jardins ne pouvant être vendus et qui seront « entretenus au frais de la République, pour servir aux jouissances du peuple et former des établissements utiles à l'agriculture et aux arts »[52]. Versailles, considéré comme un « chef-d'oeuvre de l'art », bénéficie d'une nouvelle attention et résiste à la pression des démolisseurs et des spéculateurs.

Le contexte de destruction massive va toutefois intervenir à un autre niveau dans la relation patrimoniale. Comme le souligne André Chastel, il éveille une attention nouvelle en faveur du patrimoine en faisant émerger l'idée de préservation de « chefs d'œuvre de l'art ; si dignes d'occuper les loisirs et embellir le territoire d'un peuple libre »[53]. En pleine Terreur (1793), alors que le décret du 10 juin 1793 autorise la vente publique du mobilier royal, le rapport de l'abbé Grégoire verra dans les actes de vandalisme « une atteinte criminelle au patrimoine »[54]. Son détournement économique n'en annule toutefois pas totalement la valeur symbolique, bien au contraire puisqu'il suscite de vives réactions. La

[47] Décret du 16 septembre 1792, cité in André Chastel, *op. cit.*, p. 413.
[48] Pierre Verlet. 1985. *Le château de Versailles*, Paris ; Fayard, p. 660.
[49] *Ibid.*, pp. 228-238.
[50] Sur le mouvement des œuvres d'art et du mobilier du château pendant cette période, voir Franck Ferrand. 2003. *Ils ont sauvé Versailles, de 1789 à nos jours*, Paris : Perrin, pp. 40-67.
[51] Dès 1790 est créée la Commission des monuments à laquelle succède à partir de 1793 la Commission des arts, puis la Commission temporaire des arts (décembre 1793) qui, dans leur démarche d'inventaire, affichent pour la première fois l'utilité morale et pédagogique du patrimoine.
[52] Franck Ferrand, *op. cit.*, p. 45.
[53] Décret du 16 septembre 1792, cité par André Chastel, *op. cit.*, p. 413.
[54] *Ibid.* p. 414.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

dispersion des biens de la couronne apparaît alors comme une perte irrémédiable. L'idée de crime appliquée à un bien et non une personne dénonce un très grave manquement à la morale.

Le devenir de Versailles pose alors question. Lourd d'un passé qu'il faudrait pouvoir faire oublier mais impossible à effacer, il est embarrassant. Si le lieu échappe aux destructions, le château et son parc vont comme de nombreux édifices religieux et autres châteaux, être alloués à de nouveaux usages. Pendant la Commune insurrectionnelle (1793), les monuments de Versailles sont convertis en « établissements utiles »[55] et vont accueillir une école et un gymnase. Plus tard, le petit Trianon sera converti en auberge, le pavillon de Mme de Pompadour en buvette. Le décret du 25 avril 1794 intègre finalement le palais et son parc dans le Trésor, ils devront, est-il à nouveau précisé, être entretenus « pour servir aux jouissances du peuple et former des établissement utiles à l'agriculture et aux arts »[56]. Une fois de plus, ils restent à l'écart des transactions économiques.

Mais sous le Directoire (1795), les finances publiques sont tellement pauvres que le ministre des Finances ordonne la dispersion de l'héritage[57]. Dans un rapport présenté en janvier 1798 au Conseil des Anciens, la mise en vente des biens versaillais est à nouveau dénoncée : « Ce serait à regret que le gouvernement verrait le vandalisme voter l'anéantissement de cet ensemble de chefs-d'œuvre dont le goût et la liberté peuvent faire un emploi qui en épure l'existence. Il est un luxe utile et cher aux peuples libres : c'est la magnificence des établissement publics. À cet égard, la France possède dans Versailles et dans les environs des matériaux précieux et uniques dans l'Univers… »[58]. Le parc résiste toutefois moins facilement aux pressions financières que le bâti, ce qui a pour conséquence le démantèlement du Grand Parc rendu à la culture. La réserve de chasse créée par Louis XIV et qui avait connu sa plus grande extension en 1684 avec plus de 6 000 hectares[59], puis 15 000 à la veille de la Révolution[60], redevient un espace privatisé dont les dernières fermes sont dispersées. Seul le « Petit Parc »[61] résiste aux aliénations. Le Grand Canal, asséché, sert de pâture ; les fleurs des jardins cèdent la place aux légumes, les arbres d'ornement aux fruitiers. Le parc devient un verger malgré les efforts d'Antoine Richard, ancien jardinier de Marie-Antoinette mais il échappe toutefois ainsi à une mise en labour pure et simple que certains recommandent. Une fois encore, ce sont des arguments économiques qui permettent de conserver le tracé des jardins, même s'il faut pour cela remplacer les arbres d'agrément par les arbres fruitiers jugés plus rentables.

De nombreux édifices connaîtront le même sort, la réutilisation des bâtiments affectés à des usages divers permet en quelque sorte une forme d' « humiliation sociale »[62] indispensable à la crédibilité du nouveau pouvoir en place. La conversion patrimoniale passe donc par le mépris des signes du prestige passé, condition de la crédibilité du nouveau système politique. Le patrimoine est ainsi traité comme les personnes qu'il est censé représenter avant d'entrer tout à fait au service de ses nouveaux gestionnaires.

---

[55] Franck Ferrand, *op. cit.*, p. 44.
[56] Vincent Maroteaux, *op. cit*., p. 231.
[57] 12 mars et 27 avril 1796.
[58] Rapport du 17 nivôse an VI, cité par Vincent Maroteaux, *op. cit.*, p. 232.
[59] Un mur tracé alors isole « 8 paroisses et un grand nombre de châteaux, fermes et hameaux » ; Chantal Waltisperger (1984 : 14.)
[60] Vincent Maroteaux, *op. cit*., p. 148.
[61] Le Petit Parc comprend à cette époque ce qu'on désigne aujourd'hui sous le terme de « jardins » ou « Petit Parc » ainsi que l'actuel « Grand Parc ». En fait, il s'agissait des zones des espaces d'agrément qui n'avaient pas un usage cynégétique sous la royauté.
[62] André Chastel, *op. cit.*, p. 417.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Entre privé et public, le parc de Versailles

Sous l'impulsion de Fayolle, collectionneur et membre de la Commission des arts en 1794 qui fonde un premier « Museum » départemental dans l'enceinte du palais, le destin muséal de celui-ci se construit lentement. Pendant le Directoire, les membres de la commission départementale des arts utiliseront déjà le château comme dépôt pour sauver de la destruction les biens artistiques des églises et des princes. Le Muséum national de Versailles verra le jour à l'été 1794 et ouvrira ses portes sous Napoléon en 1801.

Ce destin du château, anticipé dès 1793 par le décret du 10 juin qui prévoyait la conservation du bâti et des jardins, le premier pour la jouissance du peuple, les seconds pour leur utilité agricole, révèle le décalage permanent entre les deux objets patrimoniaux. Le parc, lui, ne retrouvera son prestige que tardivement, après avoir été largement entamé dans sa superficie car ce n'est que sous le premier Empire qu'il pourra être à nouveau considéré comme un espace d'agrément. L'arrivée de Napoléon au pouvoir ne modifie pourtant guère dans un premier temps l'usage du château ; il reste associé au registre utilitaire avec la conversion de l'aile des Ministres en annexe des Invalides pour accueillir les blessés des campagnes napoléoniennes. Mais peu à peu, la paix revenue, les réjouissances font leur retour à Versailles, spectacles et grandes eaux animent à nouveau le parc. Il retrouve ainsi une nouvelle valeur symbolique ostentatoire, longtemps mise entre parenthèses au profit de sa fonctionnalité agricole.

Une fois proclamé Empereur, en mai 1804, Napoléon s'intéresse de plus près au palais pour finalement y installer sa famille en 1805. Le château renoue alors pleinement avec sa fonction ostentatoire, il est lieu de visite des hôtes de marque et lorsqu'en 1810, l'empereur lui-même s'installe à Trianon en compagnie de sa seconde épouse, Marie-Louise, petite nièce de Marie-Antoinette, il réactualise la tradition monarchique d'un palais lieu de jouissance privé et réservé à des hôtes choisis. Quant au parc, il est alors restauré selon les directives de l'empereur lui-même. Les plantations réalisées dans les jardins doivent respecter le tracé originel « sans aucune innovation »[63], décide-t-il. Il envisage d'ailleurs la totale reconstitution du parc et à partir de 1810, un plan d'acquisition permet de retrouver l'intégrité du Petit Parc[64]. Restauré selon une approche que l'on peut déjà qualifier de conservatoire, le parc reste un espace ouvert à tous quand le château se referme sur la vie privée, non plus royale mais impériale. Le monument dédié à la gloire nationale voit en effet disparaître son musée en raison des travaux entrepris à l'intérieur. À l'aube du XIXe siècle, le Petit Parc redevient donc la vitrine du pouvoir et le monument, sous contrôle privé, se ferme au public. Le parc restauré renoue ainsi avec une fonction d'agrément qui lui redonne une valeur emblématique. Redevenu l'écrin d'un château habité, il va curieusement pouvoir désormais incarner la nation tout entière. L'administration des domaines et forêts va prendre en charge sa gestion sylvicole et cynégétique, qui se trouvent ainsi dissociées du domaine.

Le château voit ses résidents partir définitivement avec la fin du Premier Empire. Son destin patrimonial va s'infléchir à nouveau sous le règne de Louis-Philippe. Si le roi-citoyen manifeste peu d'intérêt à l'égard du parc dont le démembrement se poursuit[65], il nourrit en revanche d'autres projets pour le château. Après avoir été la résidence privée de la famille impériale, le palais retrouvera une fonction collective. Le ministre de l'instruction publique, François Guizot, y avait dès 1830 envisagé la création

[63] Pierre Bradel. 1937. « Versailles sous le Premier Empire », *Revue d'Histoire de Versailles*, p. 84, cité par Frank Ferrand, *op. cit.*, p. 89.
[64] Après les reconstitutions impériales, il couvre 9 000 hectares, voir Vincent Maroteaux, *op. cit.*, pp. 245-257.
[65] *Ibid.*, p. 260.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

d'un « musée des traditions et des moeurs de la France »[66]. Le projet de Guizot ne verra pas le jour en ces termes mais en 1833, Louis-Philippe entérine la création d'une « Galerie historique » destinée à accueillir « tous les souvenirs historiques nationaux qu'il appartient aux arts de perpétuer »[67]. La loi du 2 mars 1832 avait déjà intégré le domaine de Versailles à la dotation de la couronne le dissociant définitivement de la propriété familiale. Le château converti en musée devient ainsi l'instrument de la pédagogie populaire. Son inauguration en 1837 est l'occasion d'une nouvelle affluence dans le parc : un feu d'artifice et la remise en fonction des eaux pour la circonstance en marquent la dimension festive. À partir de là, le parc n'est plus seulement à l'image du pouvoir en place mais l'écrin d'un bien utile à l'édification du peuple. Vestiges de l'histoire monarchique, le château et son parc sont une porte ouverte sur un passé collectif. Par la suite, le parc restera associé aux réjouissances populaires et gardera sa valeur collective, comme ce peut être encore le cas aujourd'hui.

L'histoire a fait du parc un patrimoine mouvant, associé aux enjeux politiques de chaque époque. Son passage du privé vers la sphère collective est en grande partie lié à l'émergence de la nation[68]. André Chastel voit d'ailleurs dans « la secousse générale des années 1789-1795 […] et les destructions folles, rageuses et passionnelles d'objets symboliques » la cause d'une naissance « par contrecoup des attachements nouveaux »[69]. Cependant, plus que cause du basculement, la Révolution apparaît être le symptôme d'une mutation profonde du rapport à la propriété. Le sort réservé aux arbres en cette période transitoire de constitution de la nation française en est un des éléments puisqu'avec la naissance de l'État français, les arbres intègrent effectivement « la construction d'un héritage collectif comme responsabilité de chacun »[70]. Mais nous avons vu que leur dimension collective, et donc leur extraction hors du champ familial, était en germe depuis longtemps puisque d'emblée intégrée dans les usages du parc. Le va-et-vient entre la famille et la collectivité est au fondement de la notion même de patrimoine ; héritée du droit romain, elle implique en premier lieu une « légitimité familiale qu'entretient l'héritage »[71]. C'est donc dans la transmission des biens que se joue la logique patrimoniale et, comme le souligne Henri-Pierre Jeudy, celle-ci relève tout aussi bien « des réseaux complexes de parenté que de la transformation du rapport à la propriété »[72]. Or, sous l'Ancien Régime, exception faite des biens de l'Église[73], la propriété foncière ne peut qu'être privée. Son glissement vers le collectif dès le XVIIe siècle n'est donc pas anodin.

À la différence du bâti qui ne cessera d'être propriété familiale qu'à la Révolution, la valeur collective du parc paraît inscrite dans sa genèse au XVIe siècle. Comment expliquer cette différence de traitement entre le bâti et les arbres ? L'extension du parc du château de Versailles n'y est pas étrangère. Jusque-là, le modèle aristocratique encourage la mise en perspective généalogique des testeurs, ce d'autant plus que souvent, le « patronyme vient du lieu dont ils possèdent la seigneurie »[74]. La continuité lignagère s'enracine

[66] Franck Ferrand, *op. cit.*, p. 121. Rappelons que le ministère de l'instruction publique est à l'origine de l'idée de monument historique, qui se concrétisera quelques années plus tard avec la création de la Commission supérieure des Monuments historiques le 28 septembre 1837.
[67] Cité par Franck Ferrand, *op. cit.*, p. 120.
[68] Daniel Fabre. 1996. « Introduction », in *Id.* (dir.). *L'Europe entre cultures et nations,* Paris : éd. de la MSH, p. 1-6.
[69] André Chastel, *op. cit.*, p. 410.
[70] J'emprunte cette définition à Dominique Poulot. 1997. « Introduction générale », in *Id.* (dir.), *L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité,* Grenoble : Presses universitaires, p. 19.
[71] André Chastel, *op. cit.*, p. 405.
[72] Henri-Pierre Jeudy. 1990. « Introduction », in *Id.* (dir.), *op. cit.*, p. 107.
[73] Sur le sort des biens de l'église et leur rôle dans le rapport au patrimoine, je renvoie aux travaux de Krzysztof Pomian. 1987. *Collectionneurs et amateurs curieux,* Paris : Gallimard. 2003. *Des saintes reliques à l'art moderne Venise-Chicago XII-XXe siècle,* Paris : Gallimard.
[74] Danielle Courtemanche. 1997. *Œuvrer pour la postérité. Les testaments parisiens des gens du roi au début du XVe siècle,* Paris : L'Harmattan, p. 91.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

dans le patrimoine à léguer et les propriétés foncières rurales, terres dans lesquelles les arbres ont leurs propres racines, ont une grande importance. La profondeur verticale de la mémoire familiale renforce leur transmission car dans ce modèle aristocratique, la filiation généalogique procède d'une « intime conjonction »[75] entre la terre et le sang. La montée en puissance de la bourgeoisie amène de nouvelles stratégies dans la transmission patrimoniale : « Ainsi l'absence de passé semble-t-elle plus manifeste dès lors qu'il s'agit d'hommes nouveaux, tandis que la pratique des nobles, celle en particulier des nouveaux nobles, les porterait davantage à faire état de leurs prédécesseurs, à en faire l'éloge au point de s'effacer derrière le lignage »[76]. Tandis que la noblesse énumère ses prestigieux prédécesseurs, la bourgeoisie privilégie plutôt le mérite personnel. Dans ce cas, la propriété privée devient essentielle et le patrimoine prend une valeur plus personnelle que lignagère. La montée en puissance de la bourgeoisie à la veille de la Révolution renforce donc la dichotomie entre le patrimoine arboré et le bâti en minimisant l'importance lignagère du patrimoine foncier.

Tour à tour bien privé ostentatoire et transmis par la famille ou bien collectif inaliénable inscrit dans la pédagogie populaire, le château de Versailles traverse le temps. Le parc quant à lui joue davantage de la porosité de la frontière entre patrimoine privé et public et pourra plus aisément devenir un élément du patrimoine collectif au sens contemporain. Alors que le château passe alternativement d'une appropriation familiale, logique héritée de la tradition monarchique, à une logique muséographique qui lui confère une dimension collective, le parc paraît donc définitivement ancré dans le collectif. D'emblée soumis à des usages moins exclusifs que le monument, il passe toutefois d'une valeur foncière à une dimension patrimoniale plus symbolique. Sa conversion fonctionnelle est un passage obligé pour accéder à la valeur patrimoniale contemporaine, c'est-à-dire à la mise en œuvre d'un collectif[77] sur la base d'intérêts autres qu'économiques.

La profonde mutation de la notion même de propriété contient déjà en germe une bonne part des ingrédients qui serviront à faire le patrimoine tel que nous pouvons l'identifier aujourd'hui. Le statut du parc classique est intimement lié à la nouvelle prise en compte du patrimoine foncier et tout particulièrement de la politique forestière : « Le parc classique et la gestion forestière sont historiquement indissociables »[78], souligne Thierry Mariage. Patrimoine-ressource, le parc de Versailles a pu être considéré comme un bien de la collectivité géré pour les générations à venir. Sa valeur économique devenue obsolète après la dispersion des terres du Grand Parc, il est facilement devenu patrimoine historique, redevenant l'écrin au château qu'il encadrait. Le parc de Versailles se trouve depuis ses origines au cœur de l'évolution de la notion de patrimoine. Il était également aux premières loges pour participer à la genèse d'un patrimoine « vert ».

[75] Sylvie Sagnes. 2000. *Racines et enracinement. Parenté et localité dans la France contemporaine,* thèse d'anthropologie sociale et historique, Toulouse : EHESS, p. 19.
[76] *Ibid.*
[77] Jean Davallon, André Micoud et Cécile Tardy. 1997. « Vers une évolution de la notion de patrimoine ? », in Daniel J. Grange et Dominique Poulot (dir.). 1997, *op. cit.*, pp. 195-205.
[78] Thierry Mariage. 1988. « La régénération des jardins classiques : l'exemple de Versailles », in Conseil international des monuments et des sites - section française, *Régénérer les jardins classiques,* Paris : ICOMOS, p. 23.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Un bien-fonds devenu bienfaiteur, l'émergence du patrimoine vert

Le « vert » semble depuis quelques années être une valeur incontournable, au point que cette couleur a pu déteindre sur le patrimoine[79]. Héritage des mouvements écologistes européens apparus au XXe siècle, le vert implique que chacun ait intériorisé les vertus de la nature et que ces dernières soient essentielles au devenir de l'humanité. Le mouvement néo-rural qui s'est développé dans les années 1970 décline cette idéologie d'une « vie verte, saine et authentique »[80]. Que le désir de campagne de nos contemporains s'inscrive dans cette perspective, soit. Plus surprenant est que Versailles puisse s'y associer. Pour comprendre ce phénomène, il nous faut faire un détour par la notion d'aménagement du territoire, elle-même largement influencée par la montée en puissance de la pensée écologiste. Comme le met en évidence Jean-Luc Peyron[81], la notion même d'aménagement est née sur les terres forestières au XVIIe siècle avec l'objectif d'établir une gestion globale des forêts au nom de la collectivité. Cette discipline, l'aménagement, « incarne par son ancienneté, toute une histoire des interventions de l'homme en forêt mais possède par son caractère très actuel, une indéniable modernité »[82], poursuit-il. Et pour cause. Son application contemporaine à l'ensemble du territoire repose sur une même conception des ressources naturelles assimilées à des éléments du patrimoine collectif indispensables au confort individuel. Nous avons vu que la genèse du parc de Versailles n'y est pas étrangère puisqu'elle a participé à la conversion d'un patrimoine familial en ressource collective. Mais sa contribution ne se limite pas à cela.

Au XXe siècle, la transmission aux générations futures des biens «naturels », c'est-à-dire de « biens gratuits introduits ou aménagés par l'homme, pour des raisons biologiques et culturelles, dans les espaces qu'il habite, de telle façon qu'ils perdent aussi peu que possible leurs propriétés originelles »[83], interpelle la société au moment même où ces biens ne sont plus perçus comme inépuisables et acquièrent une valeur d'échange qui en fait des objets de transactions économiques[84]. Se repose alors la question de leur propriété, question posée dès le XIXe siècle par l'économiste Jean-Baptiste Say[85] qui dessinait les fondements d'une politique économique de l'environnement.

Les arbres occupent toutefois un rang particulier et ne peuvent être totalement assimilés aux autres ressources naturelles. Plus que tout autre bien, ils restent intimement liés à la notion de famille. De plus, considérés d'un point de vue biologique, ils constituent une ressource périssable et renouvelable, fait important pour envisager leur gestion, que ce soit sur le plan économique ou sur le plan affectif, les deux pôles de la relation patrimoniale. Matériau vivant, le patrimoine végétal peut se reproduire à l'infini et être préservé mais ses éléments constitutifs sont néanmoins voués à une inévitable disparition : chaque arbre est mortel et même s'il peut être remplacé par un individu de même essence, il n'en reste pas moins qu'en tant que spécimen singulier, il disparaîtra un jour.

Dans l'optique d'une économie des produits de la nature dépendants de la gestion humaine, le statut des arbres questionne dans les années 1960 les économistes auxquels répond alors l'historien Serge

[79] Le phénomène interpelle les sciences sociales, Jean-Didier Urbain interroge cette imaginaire des « paradis verts » (2002. *Paradis verts,* Paris : Payot), Françoise Dubost l'émergence de l'idée d'un vert patrimoine (1994, *op. cit.*).
[80] Daniel Léger ; Bernard Andrieu. 1979. *Le retour à la nature « Au fond de la forêt… l'Etat »,* Paris : Seuil, p. 16.
[81] 1999. « L'aménagement forestier : une discipline ancienne, évolutive et féconde », *Revue forestière française,* LI, n° spécial, pp. 13-20.
[82] « … l'arrêt du Conseil du 11 juillet 1730, relatif à la grande maîtrise du Blois et du Berry, stipule que "lesdits taillis [seront] exploités […] à l'âge de 25 ans ou à un âge plus ou moins avancé ainsi qu'il sera jugé le plus convenable pour l'aménagement desdits bois eu égard à leur nature et à la qualité du terrain". Quelques années plus tard, en 1770, Guiot consacre à l'aménagement des forêts un chapitre dans son *Manuel forestier portatif* », Jean-Luc Peyron, *ibid.*, p. 14.
[83] Jean-Baptiste Vaquin. 1977. *La nature et la ville,* Paris : Économica, p. 3.
[84] Sur la relation entre l'économie et la gestion de la nature en tant que bien, voir l'analyse de Jean-Baptiste Vaquin citée ci-dessus.
[85] Jean Baptiste Say. 1972 [1803]. *Traité d'économie politique,* Paris : Calmann-Lévy.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Moscovici : « la nature, le dernier des facteurs productifs, se détache en tant qu'ensemble de propriétés des êtres humains et non humains, comme leur réunion active et solidaire »[86]. L'arbre ne peut être considéré du seul point de vue biologique, il y a véritablement culturalisation de la ressource dès qu'elle s'inscrit dans une transaction économique ou symbolique. Les arbres du parc de Versailles ont d'emblée été associés à ces deux facettes du bien collectif : dans la zone forestière du Grand Parc, ils ont pu être gérés comme des ressources utiles à l'essor de la monarchie ; dans la zone jardinée du Petit Parc réservée à l'agrément, ils participaient au déploiement du pouvoir.

Les arbres urbains du XXe siècle concourent de la même manière au cadre de vie, donnée difficilement quantifiable et dont la portée sociale interpelle la collectivité et le législateur. L'assimilation de ces biens naturels à des produits culturels soulève toutefois de nouveaux problèmes dans les années 1970 car ils « n'ont pas à proprement parler de marché où ils se définissent »[87] et « le marché des biens naturels est le marché foncier »[88]. En l'absence de réglementation du droit aux ressources naturelles, c'est alors autour de la notion de nuisance et de pollution que se mettra finalement en place une réglementation de l'usage des biens naturels. Légiférer pour éviter les désagréments causés par la consommation d'une ressource n'est pas propre à notre époque - Jean-Baptiste Vaquin en mentionne une première formulation dans l'édit royal de 1306 publié par Edouard 1er d'Angleterre suite à la plainte des Seigneurs de Londres contre l'usage du charbon, combustible qui enfume leur environnement[89]. Ce qui est par contre nouveau quelques siècles plus tard, c'est l'importance prise par ce type de considérations. Une conscience collective de l'inconfort voit le jour et amène l'idée d'une gestion du bien-être pour tous où l'accès aux biens « naturels » occupe une place centrale. Les ressources naturelles acquièrent une valeur sanitaire bienfaitrice et il ne s'agit plus de réglementer une pratique localisée qui dérange un groupe social privilégié, comme au XIVe siècle, mais d'aménager le territoire dans son ensemble au moyen d'une réglementation profitable au plus grand nombre. Or, depuis le milieu du XIXe siècle, la compréhension du mécanisme de la photosynthèse a révélé l'activité chlorophyllienne des chloroplastes[90]. Un siècle plus tard, « ce phénomène chimique, qui profite à la respiration des vivants, a fait qualifier les forêts de poumons verts »[91]. Les arbres des espaces verts urbains et périurbains sont les premiers bénéficiaires de cette nouvelle image : ils doivent être protégés des atteintes de l'urbanisme. Jusque-là biens-fonds gérés comme un capital ordinaire, ils deviennent des bienfaiteurs de l'humanité, que ce soit pour leur valeur esthétique ou, dans une perspective hygiéniste, pour l'oxygène qu'ils insufflent dans la ville polluée. La multiplication des ouvrages qui traitent aujourd'hui de la relation entre la santé et l'environnement traduit la croyance dans les effets salutaires attribués à la nature en général et aux arbres en particulier, perçus comme les derniers remparts contre les nuisances de la vie moderne que sont la pollution de l'air et le bruit. Les jardins conjuguent ces vertus esthétiques et hygiénistes, ils bénéficient par conséquent d'une nouvelle légitimité patrimoniale, dont témoigne l'engouement contemporain pour les espaces verts.

Depuis sa naissance, le parc de Versailles participe à la densification du lien patrimonial. Ses arbres, ressources utiles à la collectivité, attributs du pouvoir, indispensables à sa mise en scène, aujourd'hui

[86] Serge Moscovici. 1968. *Essai sur l'histoire de la nature,* Paris : Flammarion, p. 68.
[87] Jean-Baptiste Vaquin. 1977. *La nature et la ville,* Lyon : Économica, p. 85.
[88] *Ibid.,* p. 89.
[89] *Ibid.,* p. 225.
[90] Le carbone du dioxyde de carbone est fixé dans les feuilles des végétaux qui en rejettent l'oxygène.
[91] Robert Dumas. 2002. *Traité de l'arbre. Essai d'une philosophie occidentale,* Arles : Actes Sud, pp. 152-153.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

témoins de l'histoire et éléments vitaux du souffle urbain, condensent les aspirations protéiformes et parfois contradictoires de nos contemporains à l'égard leur patrimoine. L'histoire du patrimoine peut donc se lire à travers celle du parc versaillais dont le « succès croissant reflète notre besoin de nature et d'harmonie à une époque d'extrême urbanisation »[92] auxquels sont sensibles leurs visiteurs. Mais nous allons voir que son histoire propre n'est pas le seul moteur de sa patrimonialisation puisque ses arbres ont également contribué à en faire une figure emblématique du patrimoine contemporain.

[92] Christine Albanel. 2005. « Avant-propos », in Pierre-André Lablaude. 2005. *Les jardins de Versailles*, Paris : Scala.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Chapitre 2.
Naissance d'une figure emblématique du patrimoine

Du potager des humbles à l'art des jardins, des arbres mis en culture

Le succès des jardineries ou des festivals tels que Chaumont-sur-Loire témoigne de l'intérêt d'un large public en faveur du jardinage, qu'il s'agisse d'en faire une pratique propre ou un loisir culturel avec la visite des parcs et jardins. Hérité de figures emblématiques comme Le Nôtre ou Duchêne, l'art des jardins, apparaît aujourd'hui une discipline à la mode et qui prend le pas sur la culture potagère, aux accents plus populaires. Le potager est en effet comme le rappelle Françoise Dubost[93] le versant populaire du traitement végétal tandis que le jardin d'agrément constitue une pratique calquée sur le modèle aristocratique[94]. La notion de jardin ou de parc, ensembles clos jusque-là réservés au plaisir d'un public averti, invite désormais tout un chacun à s'associer à une pratique associée au prestige mais devenue accessible à tous. Le parc du château de Versailles, par sa dimension royale, en est l'emblème. Il n'est d'ailleurs jamais appelé « bois » comme ce peut être le cas pour d'autres espaces similaires. À la différence de Vincennes, autre lieu comprenant un château et un espace planté d'arbres autrefois utilisé pour la chasse, les arbres de Versailles ne sont jamais considérés comme faisant partie d'un bois. Il faut dire qu'à Vincennes[95], la fonction cynégétique a longtemps primé puisque ce n'est que sous Napoléon III en 1860 qu'il a acquis une fonction de promenade. Rien à voir donc avec le sort des arbres versaillais, d'emblée voués au décor et organisés pour l'agrément de la cour. La notion de parc s'y trouve donc en quelque sorte pourvue du prestige aristocratique alors que les bois en seraient une version populaire, au mieux bourgeoise. Le parc de

[93] Citée par Jean-Michel Normand. 2001. « Jardin "aristo" contre jardin "popu" », *Le Monde*, 21 avril, p. 27.
[94] En 2005, 1568 parcs et jardins publics ou privés ont été ouverts à l'occasion de la troisième édition des Rendez-vous aux jardins, manifestation qui avait déjà attiré en 2004 un million de personnes (voir Emmanuel de Roux. 2005. « L'art des jardins peut-il être éphémère ? », *Le Monde*, p. 26.).
[95] Sur la conservation du bois de Vincennes, je m'appuie sur les travaux de Jean-Michel Derex. 1997. « Le bois de Vincennes : problèmes de conservation », in Andrée Corvol (dir.), *Une « nature » pour citadins ? XVIIe-XXe siècle*, Paris : IHMC, pp. 7-9.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Versailles, site boisé singulier, offre un miroir magique dans lequel chacun peut se reconnaître sans contredire des aspirations variées de distinction sociale.

Entre le jardin potager des humbles et le jardin d'agrément des élites dont les parcs sont la forme exemplaire, le partage social se double d'une différenciation végétale à laquelle les arbres prennent part : quasi absents dans le premier si ce n'est sous forme fruitière et en tant que source de produits comestibles, ils sont l'élément visuel indispensable au second pour donner l'illusion d'un paysage miniature. Les arbres, domestiqués et fructueux dans les potagers, sont supposés sauvages et sans fruits dans les jardins d'agrément. À Versailles, leur force esthétique résulte d'une composition rigoureuse, hérité de l'art pictural que Le Nôtre a traduit dans un projet ambitieux : « la composition *paysagère* d'origine s'organisait […] autour d'une croissance progressive des hauteurs de masses végétales à mesure que l'on s'éloignait du château, comme une sorte d'emmarchement s'élevant, degré après degré, en avançant vers l'horizon »[96]. Cette dimension paysagère n'échappera pas à ceux qui contempleront son œuvre au fil des siècles. Grâce à la plume de Pierre de Nolhac, depuis les balcons de la Grande Galerie, le spectateur plonge encore deux siècles plus tard dans l'infini d'un paysage reconstitué : « Le paysage et son artifice grandiose continuent l'enchantement du palais. Les fonds lointains, les horizons des collines boisées sont presque seuls purement naturels : la pièce d'eau des Suisses et celle du Grand Canal peuvent sembler encore des lacs harmonieux… »[97]. Et aujourd'hui encore, de la façade ouest du château, le regard du visiteur se perd en suivant « la grande perspective »[98], renouant ainsi avec les promenades royales. La terrasse du château, point de départ de toute visite depuis le premier itinéraire prévu par Louis XIV dès la conception du parc, offre en effet toujours le même point de vue magistral décrit par le roi : « En sortant du chasteau par le vestibule de la Cour de marbre, on ira sur la terrasse ; il faut s'arrester sur le haut des degrez pour considérer la situation des parterres des pièces d'eau et les fontaines de Cabinets »[99]. Ce premier arrêt prescrit par l'autorité royale initie « une succession de pauses, de points de vue »[100], et donc une suite de tableaux destinés à remplir le champ visuel au cours de la découverte du parc. Les perspectives font du château le centre d'un jardin infini et il suffit alors de se retourner pour découvrir l'axe à partir duquel se déroule ce paysage fabriqué, c'est-à-dire le château lui-même. La taille des arbres accentue le phénomène : « dans la composition d'origine, les masses végétales (parterres, bosquets, frondaisons) s'étageaient de façon hiérarchisée en proportion de leur éloignement par rapport au château »[101] ; du plus près au plus loin, les arbres doivent être hiérarchisés selon des étages successifs afin de favoriser l'ouverture au regard. Sur le parcours, les bosquets font par contre rupture dans les lignes de fuite, ils sont des enclaves dans lesquelles, comme dans un bois, le promeneur entre et disparaît, échappant au contrôle visuel extérieur et social.

Le parc du château de Versailles est donc depuis ses origines un espace construit selon les règles d'une esthétique qui en fait un modèle d'architecture végétale. Sa fonction d'agrément le place en haut de la hiérarchie des jardins parmi lesquels il se trouve être le plus ordonnancé et le plus prestigieux. Plus que tout autre, il est une production à haute valeur culturelle. Créé, pensé par une élite, conçu, perçu comme une œuvre d'art, il est un produit de *la* culture. Il est également un miroir culturel car, par son traitement végétal, il met en forme une vision du monde. Chaque arbre y a sa place et doit la garder pour respecter une

[96] Pierre-André Lablaude. 1994. « Restauration et régénération de l'architecture végétale du jardin de Versailles », *Monumental,* n°4, p. 80. (Souligné par moi)
[97] Pierre de Nolhac. 1913. *Les jardins de Versailles,* Paris : Manzi Joyant et compagnie, p. 12.
[98] Simone Hoog. 1999. *Le jardin de Versailles,* Versailles *:* Art lys.
[99] Louis XIV. 1982. *Manière de montrer les Jardins de Versailles,* Paris : éd. de la Réunion des musées nationaux, p. 19.
[100] Simone Hoog. 1982. « Introduction », in Louis XIV, 1982, *op. cit.,* p. 15.
[101] Pierre-André Lablaude, 1994, *op. cit.,* p. 81.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

cohérence d'ensemble. Les arbres, d'ordinaire considérés comme des produits de la nature, sont à Versailles assimilables à des productions humaines car traités en monuments supports de représentation. Plus que tout autre site boisé, le parc du château de Versailles se prête donc à la patrimonialisation de ses arbres puisque ces derniers y sont déjà en quelque sorte façonnés par la culture. Ils y sont « cultivés » au deux sens du terme. Comme tout produit culturel, ces arbres sont offerts aux manipulations symboliques indispensables à leur interprétation patrimoniale.

Entre parcs et jardins, un espace de représentation

Produit de la culture, le parc versaillais est également paradoxalement plus que tout autre prédisposé à établir sa parenté avec la nature. Créé à l'origine pour retenir le gibier et servir de réserve de chasse, il offre aujourd'hui l'image d'un échantillon de verdure à l'intérieur d'un site urbanisé. De ses dix mille hectares environ cernés d'un mur à la fin du XVIIe siècle, il ne reste pourtant aujourd'hui que huit cents hectares et le classicisme de son tracé rappelle qu'il ne doit sa physionomie qu'à l'asservissement de la nature et au projet esthétique de ses créateurs. Par conséquent, comment expliquer l'image de nature qu'il donne à nos contemporains ?

La terminologie en usage aujourd'hui à son propos nous éclaire sur ce point. Pour désigner l'espace boisé du château versaillais, les termes utilisés varient selon les circonstances et les interlocuteurs. Les jardiniers du château opèrent une distinction entre deux secteurs, le « Petit » parc (94 hectares), autrement dit « jardins », situés aux abords du château et des Trianons, et le « Grand » parc (600 hectares), espace moins accessible aux visiteurs, traité de manière « forestière », donc non « jardiné ». D'un point de vue historique, la nuance résulte d'un ancien partage entre le Grand Parc, zone réservée à la chasse, et le Petit Parc, réservé à l'agrément. Le Grand Parc de Louis XVI ayant disparu après la Révolution, un redécoupage sémantique s'est opéré[102]. La nuance entre Petit et Grand Parc recouvre aujourd'hui celle effectuée par les historiens de l'art qui privilégient dans leurs analyses les « jardins »[103] : le Petit Parc retient leur attention en tant que jardin car, outre des végétaux diversifiés, s'y trouvent la statuaire, les bassins et les fontaines alors que la zone forestière du Grand Parc n'est guère évoquée dans leurs analyses. Bien que les spécialistes préfèrent l'idée de jardin pour désigner les abords du château, ses visiteurs, les médias, le service communication du château comme les donateurs privilégient le terme de parc.

D'un point de vue historique, la notion de parc a vu le jour pour désigner un « élément caractéristique des châteaux profondément lié à une structure féodale »[104]. Dans la longue histoire des jardins, la Renaissance marque un tournant dont Versailles est issu. Espaces clos et dissociés des châteaux auxquels ils étaient rattachés, les parcs s'ouvrent alors sur les jardins pour former avec eux un ensemble intégré dans un même paysage. À partir de cette époque, les jardins deviennent également un thème littéraire et acquièrent pleinement leur valeur esthétique ; les jardins de simples aux vertus médicinales cèdent progressivement la place aux jardins d'agrément qui vont se développer autour des châteaux et des maisons

[102] L'actuel Grand Parc recouvre aujourd'hui le Petit Parc de l'Ancien Régime, la partie forestière ayant été dispersée après la Révolution.
[103] J'en veux pour preuve les titres choisis par ces derniers dans leurs publications, voir bibliographie indicative. Seules exceptions, les ouvrages de Gaston Brière (1909) et de Gérald Van Der Kemp (1967), conservateurs du musée de Versailles et des Trianons, privilégient le parc dans leurs intitulés.
[104] Alain Rey (dir.). 1995. *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris : Le Robert, p. 1426.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

bourgeoises[105]. Si à l'âge classique « la perspective s'étire à perte de vue, donnant l'impression que le jardin conquiert tout l'espace jusqu'au point de fuite placé sur l'horizon »[106], le jardin reste néanmoins séparé par une enceinte de la zone réservée à la chasse. Le jardin, « ensemble clos, aux limites clairement visibles ou plus intangibles, réelles ou symboliques »[107] auquel sera dévolu « un rôle purement décoratif »[108] prendra alors à Versailles le nom de Petit Parc. Sa fonction esthétique le rapproche du « jardin » associé au champ artistique quand le Grand Parc reste encore lié à la pratique cynégétique. Parc et jardin s'opposent donc à la fois dans leur traitement végétal et dans leurs usages.

L'évolution sémantique récente de la notion de parc qui en fait un espace associé à la nature est liée à la notion américaine de « park », vaste espace « naturel », ou supposé l'être, elle-même empruntée au français pour désigner le parc naturel de Yellowstone en 1872, puis reprise un siècle plus tard en France sous cette nouvelle acception, lors de la création des parcs nationaux[109]. Depuis les années 1960, les parcs sont donc devenus des enclaves de nature préservées des débordements urbains.

Du parc au jardin, la place occupée par les arbres n'est pas anodine : légendes et mythologies font des arbres un moyen de penser les relations entre l'homme et ses besoins[110]. Symboles de connaissance, de paix, de fertilité, les arbres sont inscrits dans le progrès social, et leur place dans la littérature et les récits de voyage participe à la construction d'un « sentiment paysagiste »[111], propice au développement de la pensée naturaliste de la fin du siècle des Lumières. Avec la naissance du jardin-paysage, la mise en culture des arbres devient un projet social des élites[112]. Les transformations du parc de Versailles à la fin du XVIIIe siècle par Hubert Robert et Richard Mique avec l'élaboration du hameau de la Reine s'inscrivent dans une même perspective morale ; la contemplation du pittoresque permettrait à l'homme « d'élever son âme et d'acquérir les plus hautes qualités morales »[113]. Depuis le XIXe siècle, les arbres occupent donc le « sommet de la hiérarchie des éléments de la nature »[114] et, par synecdoque, incarnent la nature bienfaitrice.

L'écart entre parc et jardin diminue à l'aube du XXe siècle. À Versailles, le même espace peut tour à tour être qualifié de parc ou de jardin. L'ambivalence du domaine versaillais, à la fois parc et jardin, est amplifiée par la présence des bosquets dans son enceinte. S'il n'est jamais qualifié de « bois », le Petit Parc renferme pourtant une quinzaine de « bosquets », tels que celui des Trois Fontaines, de l'Arc de Triomphe, du Rond Vert, des Bains d'Apollon, de l'Étoile, du Dauphin, de la Girandole, de la Colonnade, des Dômes… Ces petits bois sont en quelque sorte des îlots à l'intérieur des jardins du château. À la différence des bois et bosquets urbains, leur fréquentation est réglementée et soumise à un contrôle strict[115]. Les bosquets versaillais ne sauraient être des enclaves sauvages[116], ils doivent au contraire incarner la transition

[105] Pour une reconstitution précise de l'histoire des jardins, voir Michel Baridon. 1998. *Les jardins, Paysagistes-jardiniers-poètes,* Paris : Robert Laffont.
[106] *Ibid.,* p. 697.
[107] J'emprunte cette définition des jardins à Monique Mosser, 2000. « Le XXIe siècle sera jardinier », *Autrement,* n° 194, p. 231.
[108] Vincent Maroteaux, *op. cit.,* p. 70.
[109] La création des premiers parcs nationaux a été entérinée en France par la loi du 22 juillet 1960.
[110] Sur ce point, voir le premier chapitre que Michel Baridon consacre « aux origines : le ciel, la terre et les mythes de fertilité » dans son ouvrage sur les jardins, 1998, *op. cit.,* pp. 17-38.
[111] Étudié par Yves Luginbuhl. 1989. *Paysages textes et représentations,* Lyon : La Manufacture.
[112] Yves Luginbuhl. 1989. « Paysage élitaire et paysages ordinaires », *Ethnologie française,* XIX, 3, pp. 227-238.
[113] *Ibid.,* p. 229.
[114] *Ibid.,* p. 120.
[115] Jusqu'en 2003 ces bosquets n'étaient accessibles qu'aux visites guidées. Depuis que l'accès aux jardins est payant, tous les visiteurs qui ont acquitté leur redevance peuvent y entrer mais des gardiens armés de sifflets en réglementent l'usage.
[116] Les bosquets pourraient être le lieu de pratiques licencieuses, ce qui a conduit à leur fermeture par des clefs et à un contrôle strict sous Louis XV (épisode évoqué par L. Prudhomme, in 1827. *Guide de l'étranger,* Paris : Pélicier, p. 90) et justifie encore actuellement le contrôle qui en est fait.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

entre la culture, matérialisée par le bâti minéral, et la nature, présentifiée par l'horizon forestier du Grand Parc.

Le parc du château dans son ensemble matérialise la frontière entre nature et culture comme une progression linéaire et régulière. À proximité du monument, les « parterres » ornent le sol, à mesure que le promeneur s'éloigne du château, il longe « les bosquets, la moyenne futaie, la haute futaie puis la forêt »[117]. Le parc-jardin organise les multiples représentations sociales que la société injecte dans la nature. En tant que zone de transition, il met en forme le passage du domestique au sauvage. Dans une théorie des jardins comme manière « d'orchestrer les espaces »[118], se joue donc, du centre vers la périphérie, le passage de la culture à la nature. Le parc historique tel qu'il a été voulu par ses concepteurs, et tel qu'il est restitué aujourd'hui, organise cette transition sur l'échelle du végétal. Il est pleinement « objet culturel »[119] chargé de matérialiser des limites. Le parc versaillais n'est ni totalement forêt, ni pleinement bois, ni strictement jardin. Il est pourtant tout cela grâce à la nature qu'il organise. Des premiers, il possède les arbres et le mystère. Du dernier, il conserve la clôture et l'ordre.

Le parc du château puise dans l'histoire sa légitimité esthétique et visuelle tout en évoquant une naturalité fantasmée et une mise en ordre sociale pour ses visiteurs actuels. L'histoire a lentement façonné les conditions de sa relecture contemporaine en tant que symbole de la nature. Il répond également à des attentes particulièrement fortes au niveau régional, liées à un contexte sociogéographique bien précis.

Une patrimonialisation urbaine

La transformation de la géographie urbaine au cours du XXe siècle a généré de nouvelles dispositions dans l'aménagement du territoire, particulièrement visibles aux alentours de la capitale française. La forte progression de la population francilienne a conduit à la mise en œuvre d'une politique de préservation des formations naturelles, agricoles ou forestières de la région Ile-de-France, insérant Versailles dans une zone marquée par une forte volonté conservatoire.

Dès la fin des années 1950, les institutions régionales d'Ile-de-France ont en effet veillé à limiter la « consommation anarchique de l'espace rural, qui s'est rétréci et a perdu son identité »[120]. En écho à ces craintes, la politique régionale du district de Paris a depuis les années 1960 lancé un premier plan d'aménagement général[121]. Reflet d'une préoccupation de plus en plus forte de la part d'une population urbaine, qu'elle soit consommatrice ou gestionnaire des espaces boisés, cette politique révèle les enjeux sociaux d'une gestion du patrimoine arboré. Ce patrimoine est à la fois espace et objet, objectivé et objectivable, en étant plus que jamais considéré dans les esprits comme un bien menacé de disparition que les amoureux de la nature, urbains en premier lieu, s'inquiètent de le voir disparaître.

---

[117] Thierry Mariage, 1995, *op. cit.*, p. 165.
[118] *Ibid.*
[119] Jacques Cloarec en fait également le constat à propos de la notion de paysage. 1995. « Le paysage entre nature et culture », in École nationale du patrimoine, *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris : La Documentation française, p. 81.
[120] Pour l'analyse de la politique d'espaces verts de la région d'Ile-de-France, je m'appuie essentiellement sur la synthèse de François Vilery, chef du service départemental de Seine-et-Marne, district de Melun-Ferrière, à l'Office national des forêts. S.d. « La région d'Ile-de-France. Sa politique d'espaces verts - son contrat avec l'office », Melun : ONF Division de Melun-Ferrière ; et de Xavier De Buyer. 1997. « Le plan vert régional en Ile-de-France », in Andrée Corvol (dir.), *Une « nature » pour citadins ? XVIIe-XXe siècle*, Paris : IHMC, pp. 41-45.
[121] Décret 60-857 du 6 août 1960.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Or, comme le rappelle André Corvol[122], les superficies boisées françaises sont loin de décroître, bien au contraire, puisqu'en trois générations à peine depuis le début du XXe siècle, leur étendue a augmenté de 27 % en France. Cette extension a largement profité à la région Ile-de-France puisqu'entre 1878 et 1977 sa surface forestière a augmenté de 20 %[123]. Dans cette région, qui couvre à peine 2 % du territoire national mais concentre 20 % de la population française, le taux de boisement est actuellement en moyenne de 23 %. Les départements de l'ouest parisien ont des taux de boisement supérieurs : plus de 30 % dans les Yvelines[124]. Ces taux n'ont rien à envier à la moyenne nationale, de 26 %, alors que les autres régions du quart nord-ouest de la France sont bien en deçà[125]. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'Ile-de-France n'est donc pas désertée par les arbres. Si l'emprise de l'urbanisation s'y est fait sentir, c'est au détriment des terres agricoles. Comment expliquer alors le peu de cas accordé au paysage rural et l'extrême valorisation des arbres pour incarner la nature menacée de disparition ?

Dès la fin du XIXe siècle, la notion de cité-jardin établit la relation entre la nature et la ville qui va gouverner la praxis urbanistique : « l'environnement urbain ne doit pas être uniquement minéral, il doit comporter les traits propres aux paysages ruraux »[126]. Le Service des promenades et plantations de la ville de Paris créé par le baron Haussmann en 1854 sous Napoléon III s'inscrit dans la mise en place d'une nouvelle politique d'aménagement urbain. Les jardins deviennent publics et légitiment un modèle de comportement bourgeois de respect d'autrui et de développement individuel[127]. L'apparition des jardins ouvriers à la fin du XIXe siècle relève d'une idéologie progressiste similaire[128]. La nature fait son entrée dans l'aménagement urbain et les espaces verts se multiplient[129].

Après une baisse de la création des espaces verts liée à l'augmentation des résidences secondaires et des lotissements pavillonnaires qui profite au développement des jardins privés au début du XXe siècle, les arbres redeviennent indispensables dans tout projet d'urbanisation avec l'avènement du tourisme. Les arbres publics, qu'ils poussent dans les jardins ou dans les bois, bénéficient donc à nouveau d'une attention croissante à partir des années 1950, tant de la part des politiques régionales qui intensifient leur préemption patrimoniale dans le but de favoriser l'accueil du public[130], que de la population en quête de nature. Si la campagne cultivée n'a plus sa place dans la capitale du XXe siècle, la présence des arbres répond par contre aux besoins vitaux des citadins.

L'alibi hygiéniste fait désormais des jardins le principe structurant de l'espace urbain. Plus qu'une pelouse ou un terrain en friche, les espaces arborés jouent le rôle d'écran et permettent de faire oublier le béton. Le projet de création d'une « Ceinture Verte »[131] autour de Paris en 1983 a ainsi conduit à la

---

[122] Andrée Corvol. 1986. « La forêt », in Pierre Nora (dir.). 1986. *Les lieux de mémoire, t. 3,* Paris : Gallimard, pp. 673-737.

[123] P. Rousseau. 1990. « L'évolution des forêts françaises métropolitaines d'après les statistiques forestières », *Revue forestière française,* 1, pp. 56-68 et G. Pignard. 2000. « Évolution récente des forêts françaises : surface, volume sur pied, productivité », *Revue forestière française,* numéro spécial, pp. 27-36.

[124] Statistiques réalisées par l'IFN à partir de données recueillies entre 1982 et 1999, *in,* 2003. *Vade-mecum du forestier,* Besançon : Société forestière de Franche-Comté, pp. 16-18.

[125] Le boisement y représente 8 à 15 % de la superficie globale (*ibid.*).

[126] Jacques Robineau. 1994. « Des arbres en ville », in Andrée Corvol (dir.), *La nature en ville, XVIIe-XXe siècle,* Paris : IHMC, p. 6.

[127] Elisabeth Sire analyse avec finesse les représentations de la nature et les nouvelles pratiques qui se mettent en place dans les jardins publics créés au second Empire, *op. cit.,* pp. 48-55.

[128] L'enjeu, hygiéniste et moral, concerne les classes populaires. Sur cet aspect, voir Françoise Dubost. 1997. « Les jardins-ouvriers : de l'enjeu social à l'enjeu urbanistique », in Andrée Corvol (dir.), *op. cit.,* pp. 59-62.

[129] « 1800 hectares d'espaces verts furent créés en une vingtaine d'années » selon Jacques Robineau, *op. cit.,* p. 6.

[130] Pour la région Ile-de-France, cela a conduit à la création d'un nouvel établissement public en 1976, l'Agence des espaces verts, loi 76-394 du 6 mai 1976 et décret 76-908 du 2 octobre 1976.

[131] Adopté par le conseil régional le 17 novembre 1987.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

rédaction du « Plan Vert »[132] régional, traduction de « la volonté politique des élus de renforcer le *tissu vert* d'Ile-de-France »[133]. Les actions menées dans le cadre de ce Plan Vert portent sur trois axes principaux : l'acquisition de forêts, d'espaces verts ou de terres agricoles pour le compte de la Région ; l'aménagement des propriétés régionales en vue de leur ouverture au public ; la réalisation d'équipements de loisirs et d'aménagement récréatifs. À ces fins, elles privilégient également la présence des parcs et jardins publics en milieu urbain. Une « trame verte » d'agglomération ponctue la capitale d'îlots de verdure, la « ceinture verte » la sépare de ses banlieues, la « couronne » encadre l'ensemble et des « coulées vertes » canalisent les promenades publiques[134]. En introduisant le concept « d'écosystème de la région urbaine »[135] et de biodiversité pour justifier les mesures de protection, le plan souhaite renforcer le tissu social en agissant sur le tissu vert.

Sur fond d'argumentaire écologiste, la nature justifie cette hiérarchisation des espaces. Aux considérations progressistes et morales du XIXe siècle, se sont substituées les questions écologiques et hygiénistes, mais les espaces arborés n'en fonctionnent pas moins en système, construit autour de leur fonctionnalité supposée. Il existe bien un enjeu régional et une perception urbaine du patrimoine arboré au sein duquel le parc de Versailles occupe une place déterminée par son histoire.

Les parcs en général et celui de Versailles en particulier sont devenus les archétypes d'un paysage rural édulcoré[136]. Le « Hameau de la Reine » répond par exemple au besoin de mise en scène d'une « vie agricole idyllique […] création culturelle d'une ruralité fictive »[137]. Créés à la fin de l'Ancien Régime, les jardins dits « anglais » peuvent également être aujourd'hui réinvestis par une population urbaine désireuse de renouer avec ses origines rurales perdues. Dans un contexte de densification urbaine, le parc du château de Versailles répond donc à des attentes conjuguées : avec ses 800 hectares auxquels s'ajoutent les 6 000 hectares de forêts domaniales vestiges du Grand Parc royal, le site draine aujourd'hui un flot touristique considérable. Il offre également une surface boisée de choix à une population urbaine de plus en plus nombreuse et qui bénéficie d'une progression globale du temps libre et du développement des loisirs de plein air[138].

Le parc de Versailles, espace protéiforme ouvert à l'imaginaire de la société qui l'entretient, se trouve donc confronté à des exigences multiples et parfois contradictoires de ses usagers.

Un jardin historique emblématique

Le château de Versailles, en tant que lieu de mémoire, bénéficie depuis toujours d'une attention patrimoniale particulière. Que son parc soit devenu l'emblème des attentes patrimoniales contemporaines reste toutefois paradoxal car, comme l'a souligné Colette Di Mattéo[139], l'entrée des parcs et jardins dans le

[132] Document d'orientation, publié en 1995, résultat d'une concertation entre le Conseil régional d'Ile-de-France, l'Agence des Espaces verts et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France. CRIF, IAURIF, AEV. 1995. *Plan vert régional d'Île-de-France.* Paris : IAURIF.
[133] François Virely, *op. cit.*, p. 3, souligné par moi.
[134] *Ibid.*
[135] Sur les concepts mis en œuvre dans le Plan Vert régional, voir Xavier De Buyer, *op. cit.*, p. 42.
[136] Jacques Cloarec, 1995, *op.cit.*, p. 84.
[137] *Ibid.*, p. 85.
[138] Louis Dirn. 1999. « Que font les Français de leur temps libre ? », *Sciences humaines*, Hors Série n°26, pp. 60-63.
[139] Colette Di Mattéo. 1993. « La restauration des jardins historiques », *Monumental*, 4, pp. 41-45.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

patrimoine « historique » ne va pas de soi. La reconnaissance pour leur valeur historique des ensembles cultivés est en effet postérieure à celle des édifices et objets d'art. Elle n'apparaît en effet réellement précisée dans la législation qu'à partir de 1930 avec la loi sur les Sites bien que dès 1906, la loi du 21 avril « organisant la protection des sites et monuments naturels à caractère artistique » [140] ait permis le classement de sites « pittoresques ». Les jardins ne seront bien souvent classés que plus tardivement.

Là encore, Versailles fait exception. Dès 1862, son « parc » est nommément désigné lors de son classement au titre de Monument historique[141]. Avec les autres exceptions qui anticipent la promulgation de la loi sur les Sites de 1930, ce classement révèle les critères fondamentaux retenus pour justifier l'attribution d'une dimension « historique » à un parc. Tous les parcs classés avant 1930 présentent en effet une double caractéristique : d'une part, ils bénéficient de la proximité d'un château, d'autre part, ils sont ordonnancés et entretenus selon un tracé classique. Ces spécificités seront reprises avec la loi de 1913 sur la protection des Monuments historiques qui permettra alors l'inscription d'autres parcs respectant les mêmes critères. À de rares exceptions près[142], les ensembles paysagers qui ne relèvent pas d'une composition classique et n'ont pas d'éléments architecturaux notables en leur sein doivent par contre pour la plupart attendre la loi de 1930 pour bénéficier de réelles mesures de protection. La prise en compte des jardins comme éléments du patrimoine historique apparaît donc liée au double dispositif réglementaire organisé par la loi sur les Monuments historiques de 1913 d'une part et celle sur les Sites de 1930 d'autre part. Comme le souligne également Colette Di Mattéo, la protection des parcs peut par conséquent être envisagée de deux manières, en fonction de la présence ou de l'absence de bâtis, monuments auxquels ils peuvent être associés. Le premier dispositif réglementaire les investit par contagion d'une charge historique. Dans le cas des parcs protégés au titre de la loi de 1930, l'absence de bâti les prive de toute dimension monumentale. L'histoire fait alors défaut et ce sont leurs caractéristiques esthétiques, botaniques ou scientifiques qui les qualifient.

Le parc de Versailles se prête particulièrement au traitement monumental. Les arbres y sont un matériau « taillé ou sculpté par le jardinier, comme l'architecte dresse la pierre »[143]. En tant que jardin du Roi Soleil, il « EST un monument »[144] en soi car dès sa création, il n'est « pas connu comme une ambiance, mais comme le marquage au sol, l'inscription d'un ordre dans l'espace »[145]. La nature y est travaillée, construite. Il est un espace architecturé à l'instar de n'importe quel monument.

Mais qu'en est-il des végétaux eux-mêmes ? Considérer un espace arboré comme historique et assurer son classement pose en effet la question de l'historicité des végétaux eux-mêmes. Les arbres, par essence périssables, ne peuvent guère en France rester en place plus de deux cents ans. De plus, entre l'arbre jeune et l'arbre vieillissant, la morphologie du sujet n'est pas la même. Laisser un arbre grandir dans un parc conduit à une transformation de l'architecture végétale d'ensemble. Le remplacer par un plus jeune permet

[140] Dite loi Beauquier, du nom de Charles Beauquier, député du Doubs et membre fondateur de la Société pour la protection de paysages et de l'esthétique de la France en 1902. Celui-ci avait dès 1898 défendu la protection de la source du Lison dans le Jura, en tant que site pittoresque menacé de « disgrâce ». Sur ce point, voir Noël Barbe, à paraître, « Constitution et variation d'un regard ethnographique en Franche-Comté. Parcours en 5 étapes », in Daniel Fabre (dir.), *L'érudit, le politique et le populaire*, Paris : MSH.

[141] C'est également le cas du parc du château de Fontainebleau, puis celui d'Azay-le-Rideau classé lui en 1904. Rappelons que les « premiers textes qui fondent les principes réglementaires des monuments au titre des Monuments historiques datent des années 1840 », Colette Di Mattéo, *op. cit.*, p. 42.

[142] Une enquête minutieuse sur les dossiers d'inscription des sites ou paysages pittoresques enregistrés depuis le début du XXe siècle reste à faire. Les arguments retenus alors pour justifier le classement des sources du Lison ou des cascades de Gimel par exemple mériteraient une exploration plus approfondie.

[143] Pierre-André Lablaude, 1994, *op. cit.*, p. 77.

[144] Élisabeth Sire. 1983. *La nature des jardins*, Dijon : Atelier de paysage bourguignon, p. 8.

[145] *Ibid.*

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

de maintenir l'aspect initial du lieu, mais au prix de l'introduction d'une nouveauté. Autrement dit, pour rester « historique » et rester conforme à un aspect prédéfini, un parc doit régulièrement être replanté avec des arbres plus jeunes et donc dépourvus d'histoire propre. Un parc « historique », comme celui de Versailles, peut-il pour autant être peuplé d'arbres sans histoire ?

Depuis le développement de la dendrochronologie, les arbres sont devenus les témoins de l'histoire à laquelle ils assistent impassibles. Depuis les années 1950, l'étude des cernes concentriques des troncs d'arbres constitue en effet pour les historiens une « source irremplaçable de datation historique »[146]. Les chercheurs trouvent dans leur croissance matérielle les traces objectives des changements climatiques. En tant que vestiges d'une période donnée, ils sont assimilés à des personnages vénérables et, à la manière des objets ethnographiques étudiés par Rivet et Rivière au début du XXe siècle, ils constituent « un échantillon, voire un spécimen de civilisation »[147]. Perçus comme tels depuis peu, les arbres se sont donc prêtés à une même conversion du regard que la culture matérielle muséographiée quelques décennies plus tôt. L'histoire s'incarne dans leurs fibres, ils en sont devenus les dépositaires.

Un autre basculement s'est toutefois opéré plus récemment à leur sujet. Depuis quelques années, ce n'est plus seulement comme observateurs passifs de l'histoire qu'ils sont appelés à témoigner. Leur relation avec le passé a finalement conduit à en faire de véritables sujets de l'histoire : spectateurs des tempêtes ou des cérémoniels publics, leur propre histoire en fait des acteurs privilégiés pour la reconstitution historique. À travers l'histoire de leur plantation et leur résistance aux séismes se racontent donc les histoires locales et populaires, voire la grande histoire[148]. C'est le cas des arbres du parc de Versailles. À propos de ses marronniers, Jacques Brosse souligne qu'ils « étaient bien petits au temps de Louis XVI »[149] ; Georges Feterman quant à lui rappelle au sujet du sophora du Petit Trianon que « la graine qui lui donna naissance fut expédiée en 1745 par le père d'Incarville, alors prisonnier en Chine »[150].

Dans l'imaginaire commun, un arbre est donc historique en vertu de sa longévité et de sa capacité à rester en place au fil des générations. Il rend accessible à chacun un passé par ailleurs plus souvent confiné dans l'austérité des manuels, ce qui encourage le plébiscite populaire en faveur des jardins souligné par Françoise Dubost[151]. Lieux d'investissement patrimonial populaire, ils prolongent la vogue des spectacles historiques eux-mêmes organisés le plus souvent dans un cadre arboré avec un monument en arrière-plan. L'arbre participe à la démocratisation d'un savoir mi-historique mi-légendaire. En tant que lieu de manifestation touristique, les parcs contribuent à « diluer l'histoire spécifique du château dans celle d'une région, voire celle du pays »[152]. Le château de Versailles, premier site touristique de France, accueille ainsi bon nombre de manifestations festives[153]. Son passé monarchique en fait l'emblème d'une histoire collective au sens large puisque mondiale. Si la culture savante reste l'apanage des intérieurs du château, le

[146] Emmanuel le Roy Ladurie. 2002. « L'historien face à l'histoire climatique et à l'attitude des autorités en cas de conjoncture "climato-périlleuse" », in René Favier (dir.). *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, Grenoble : MSH-Alpes-HESOP, p. 13.
[147] Jean Jamin. 1985. « Les objets ethnographiques sont-ils des choses perdues ? », in J. Hainard ; R. Kaehr (dir.), *Temps perdu, temps retrouvé, voir les choses du passé au présent*, Neuchâtel : Musée d'ethnographie, p. 61.
[148] Approche qui bénéficie d'un certain succès éditorial, voir entre autre dans cette perspective Jacques Brosse. 2002. *Dictionnaire des arbres de France Histoires et légendes*, Paris : Bartillat ; Robert Bourdu. 1999. *Histoires de Frances racontées par les arbres*, Paris : Ulmer ; Andrée Corvol ; 2004 ; *Éloge des arbres*, Paris : Robert Laffont.
[149] Jacques Brosse, *ibid.*, p. 107.
[150] Georges Feterman. 2003. *La France des arbres remarquables*, Paris : Dakota Editions, p. 153.
[151] Françoise Dubost. 1994. *Vert patrimoine*, Paris : éd. de la MSH.
[152] Eric Mension-Rigau, 1999, *op. cit.*, p. 162.
[153] Chaque année y sont organisées des expositions temporaires et des spectacles de théâtre et de musique baroques.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

populaire s'y traite dans les extérieurs[154] et le parc participe à la diffusion et à la simplification de l'histoire de France, voire du monde.

La réinterprétation permanente du parc du château de Versailles suit donc le cours de l'histoire sociale. Elle résulte de son aptitude à incarner les événements historiques dans les fibres végétales de ses arbres. Le parc s'adapte donc à l'histoire parce qu'il l'aspire, en retour, son histoire devient la clef de lecture de sa dimension patrimoniale.

De l'agriculture à la culture : le parcours administratif des arbres

Les arbres menacés de disparition peuvent désormais occuper le devant de la scène patrimoniale si les circonstances s'y prêtent. La législation reflète ce parcours puisque, depuis la notion de « monument » historique née en 1837 avec la création de la Commission du même nom par Prosper Mérimée, le dispositif réglementaire s'est progressivement étendu aux « abords » des monuments classés avec la loi du 30 mars 1887, entérinée ensuite par la loi de 1913, puis élargi en 1943[155] pour conduire finalement en 1993 à la loi « paysage ». Cette dernière définit entre autre les « Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager »[156] dont les parcs et jardins sont les premiers bénéficiaires.

Dans toutes ces mesures de protection dont ont pu bénéficier les parcs de châteaux et dont nous avons rapidement reconstitué l'émergence, la protection concerne des ensembles et non spécifiquement des arbres. Les premières mesures de protection en faveur d'arbres considérés pour une valeur autre qu'économique ou cynégétique remontent, elles, à 1853 avec la création des séries ou réserves dites « artistiques » dans les grandes forêts domaniales par l'administration des Eaux et Forêts. Elles font suite à l'initiative d'artistes « comme ceux de l'École de Barbizon [qui] s'inquiètent du changement qui affecte les paysages sous l'action de l'homme »[157]. Tandis que se construit l'idéal démocratique, le paysage reçoit grâce aux peintres paysagistes de Barbizon une véritable légitimité artistique : « la peinture française de paysage ne prendra la place prépondérante dans l'histoire de l'art qu'avec le mouvement "réaliste" et l'esthétique démocratique du XIXe siècle, au moment même où se développe une histoire nationale qui se veut davantage celle d'un peuple et d'un lieu plutôt que celle du roi et du ciel »[158]. Le pittoresque acquiert donc en cette fin du XIXe siècle une réelle dimension identitaire. La valorisation de l'aspect artistique des lieux accompagne l'émergence d'une « typification » des paysages, dont les caractéristiques locales sont décrites dans *La nouvelle géographie universelle* d'Élisée Reclus[159]. La création de réserves tend alors à conserver ces paysages, immortalisés par les peintres mais aussi les écrivains[160].

---

[154] Outre les festivités organisées chaque année depuis les désormais traditionnelles journées du patrimoine et les parcours pédagogiques empruntés par les jeunes générations scolarisées, l'ouverture du parc aux fêtes de la musique et aux spectacles équestres de Bartabas contribuent à rendre ce lieu accessible à un plus large public.

[155] Loi du 25 février 1943 sur la protection des « abords » des monuments historiques.

[156] ZPPAUP, loi n° 93-24 du 08 janvier 1993.

[157] Jean-Marc Brezard. 2003. « Historique des réserves en forêts publiques », *Cahiers d'études*, n° 19, « Forêt et réserves », Paris : IHMC, pp. 47-51.

[158] Françoise Cachin. 1997. « Le paysage du peintre », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, 1,* Paris : Gallimard, p. 962.

[159] Élisée Reclus. 1881. *La nouvelle géographie universelle, la terre et les hommes. La France, tome 2,* Paris : Hachette, p. 597. Voir également Marcel Roncayolo. 1997. « Le paysage du savant », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, 1,* Paris : Gallimard, pp. 997-1033.

[160] Anne Cauquelin. 2000. *L'invention du paysage*, Paris : PUF. Jean Mahaud et Pierre Donadieu l'ont également mis en évidence à propos de la Bretagne. 2000. « Arbres et art : le paysage du Morbihan, vu par les artistes à diverses époques », *Revue forestière française*, LII, 3, pp. 271-282.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Après la seconde guerre mondiale, les besoins en bois de chauffage sont tels qu'une pression marchande de plus en plus forte s'exerce sur les arbres du pourtour parisien, comme à Fontainebleau où ont été créées les premières réserves. Le statut de réserve artistique est alors converti en « réserve biologique », pour des forêts considérées comme de « véritables laboratoires naturels »[161]. Les arbres ne sont plus alors conservés pour leur seul aspect esthétique et bénéficient d'une attention scientifique avec la création du Conseil national de la protection de la nature en 1946, géré à partir de 1961 par la direction générale des Eaux et Forêts. Un premier pont est dressé entre le ministère de l'agriculture, dont dépend l'Office national des forêts, et le ministère de l'environnement[162] quand le 3 février 1981 une nouvelle convention « définit les réserves biologiques domaniales et précise les conditions de leur création et de leur mise en place »[163]. À travers ce long parcours administratif, les arbres forestiers disposent donc successivement d'une valeur marchande, esthétique, puis biologique.

Au cheminement de ces arbres ruraux se superpose celui de leurs congénères citadins. Quelques années avant la loi « paysage », la réglementation française met en place de nouvelles mesures de protection de la nature[164] via le ministère de l'environnement qui initiera alors une politique de recensement des arbres remarquables. Le Service de la recherche, des études et du traitement de l'information sur l'environnement (SRETIE) et la Mission du paysage dresseront à leur tour des inventaires[165]. C'est toutefois le ministère de l'équipement qui démarrera à partir de 1983 un premier inventaire des parcs et jardins dits « remarquables ». Les arbres singuliers interpellent donc en premier lieu les aménageurs du territoire, avant que leur valeur historique n'en fasse des monuments culturels. La transition marque également un tournant pour les propriétaires qui peuvent désormais bénéficier de subventions publiques pour entretenir leurs jardins en vertu de leur qualité paysagère, « visible directement, selon une lecture dite sensible »[166]. La valeur esthétique de ces ensembles végétaux reste donc essentielle jusqu'en 1987 quand le ministère de la culture participe aux premiers inventaires de jardins remarquables.

La dimension historique des jardins n'est par conséquent pas le premier critère retenu par la politique conservatoire des parcs et jardins lancée dans les années 1980. Celle-ci avait pourtant dès 1971 été clairement établie sur le plan international, avec la création au sein de l'ICOMOS d'un Comité international des jardins historiques, puis l'élaboration de la Charte de Florence en 1981[167]. Ce n'est pourtant qu'en 1987 que le ministère de la culture prendra le relais du ministère de l'équipement dans l'inventaire et donnera une impulsion nouvelle aux jardins en favorisant leur mise en valeur pour le compte de l'histoire, ce qui se traduit alors par une intensification des mesures de protection : « un grand souci de protection des parcs et jardins s'est manifesté depuis 1987 : à ce jour, près de 1200 parcs et jardins sont protégés (dont 500 classés) »[168].

Le ministère de la culture a donc progressivement intégré la protection des ensembles boisés dans ses préoccupations, cela qu'ils soient ruraux ou urbains, les premiers plutôt pour leur valeur esthétique, les

[161] J. –M. N. Walter. 1991. « Bref aperçu du statut et de la dynamique des forêts anciennes naturelles et semi-naturelles d'Europe », *Revue forestière française*, XLIII, numéro spécial, p. 174.
[162] Un premier ministère « de la protection de la nature et de l'environnement » avait vu le jour en 1971 à l'initiative de Jacques Chaban-Delmas.
[163] Jean-Marc Brezard, *op. cit.*, p. 48.
[164] Loi n° 76-629 relative à la protection de la nature.
[165] Didier Bouillon et Geneviève Defaux. 1990. *Guide d'inventaire des arbres remarquables*. Paris : SRETIE, Mission du paysage.
[166] Colette Di Mattéo, 1993, *op. cit.*, p. 44.
[167] Article premier : « Un jardin historique est une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public. Comme tel, il est considéré comme un monument ». Sur l'évolution de l'intervention de l'État en faveur des jardins dits « historiques », voir le cinquième chapitre intitulé « Jardins historiques : les politiques publiques », dans Françoise Dubost, *op. cit.*
[168] Jean-Pierre Bady. 1998. *Les monuments historiques en France*, Paris : PUF, p. 40.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

seconds pour leur valeur historique. Si des arbres pouvaient depuis longtemps être protégés au titre des Monuments historiques, ils ne bénéficiaient en effet jusqu'aux années 1980 que de mesures de protection patrimoniale indirectes. Ceci a conduit à la création en 1991 de la « Mission jardin », devenue en 1998 le « Bureau des jardins et du patrimoine paysager » sous la direction d'Anne-Marie Cousin, puis en 2003 la création d'un nouvel organe consultatif, le « Conseil national des parcs et jardins »[169], rattaché à la sous-direction de l'architecture et du cadre de vie. La protection des parcs et jardins préservés au titre des Monuments historiques augmente maintenant rapidement mais elle le fait encore souvent en faveur d'éléments associés à un château, une abbaye ou un hôtel particulier, qui font des arbres les éléments incontournables d'une lecture architecturale[170].

La protection réglementaire du patrimoine végétal a donc suivi un parcours de ministère en ministère pour finalement être une responsabilité partagée avec le ministère de la culture, relation qui scelle leur destin patrimonial. Après avoir largement anticipé ce dispositif ministériel puisque le Domaine a été classé bien plus tôt au titre des Monuments historiques[171] et que la perspective du Grand Canal avait été protégée dès le 8 décembre 1832, le parc du château de Versailles a accompagné ces adaptations législatives successives. Depuis 1906[172], le parc figure nommément dans la liste des Monuments historiques et avec la loi du 31 décembre 1913, le domaine de Versailles a bénéficié par décision du Conseil d'État d'une extension du périmètre concerné par son classement. À la différence de la plupart des parcs, celui du château de Versailles a donc d'emblée été perçu comme un lieu d'histoire. S'il n'est donc pas directement concerné par toutes les mesures postérieures, elles permettent toutefois d'envisager ses arbres comme un condensé des diverses valeurs patrimoniales qui leur sont nouvellement associées. Bien que le ministère de la culture les ait directement pris en charge, les arbres du parc de Versailles bénéficient indirectement des mesures de protection postérieures qui intensifient l'aptitude du parc à incarner le patrimoine contemporain.

Le foisonnement des dispositifs qui favorisent la protection du patrimoine arboré explique en partie l'attachement dont bénéficie aujourd'hui encore le parc du château de Versailles. Ces mesures ne peuvent toutefois être considérées comme le seul point de départ de l'intérêt accordé aux arbres. Plus que cause, le déferlement des lois et des arrêtés en faveur du patrimoine végétal apparaît être le résultat d'une longue histoire qui pose les fondements culturels d'un profond attachement à l'égard de la cause arborée. Nous allons voir que le politique n'est en effet pas le seul intérêt manifesté dans la seconde moitié du XXe siècle en faveur des arbres. La passion végétale trouve également un large écho sur le plan artistique et touristique. Dans le cadre d'une extension du champ patrimonial aux objets les plus divers[173], le végétal dans son acception la plus large apparaît bien comme « un nouveau patrimoine »[174]. Pour autant, le statut des arbres y apparaît quelque peu singulier. S'ils sont un des éléments constitutifs des jardins ou des parcs,

[169] Décret du Premier ministre sur proposition du ministre de la culture et de la communication, n°2003-447, du 19 mai 2003. Cette institution se veut « une instance de conseil du ministre et de ses services, dans les différents domaines de le protection, de l'entretien, de la restauration, de la création et de la valorisation des parcs et jardins [et] aussi un lieu de concertation et d'échanges entre partenaires publics (ministères, collectivités territoriales) et partenaires privés (associations et personnalités qualifiées), in *Rapport du Conseil national des parc et jardins*, 2003, p. 2.

[170] Aujourd'hui, près de 2 000 parcs et jardins sont ainsi protégés, dont 795 classés, les autres inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

[171] Classé, rappelons-le, dès 1862 (base Mérimée).

[172] Classement du 31 octobre 1906.

[173] Le fait est attesté par de nombreux chercheurs en sciences sociales. Voir, entre autres, Dominique Poulot (éd.). 1998. Patrimoine et modernité, Paris : L'Harmattan ou Jeudy, Henri-Pierre. (dir.). 1990. Patrimoines en folie, Paris : éditions de la MSH.

[174] Françoise Dubost. 1998. « Un nouveau patrimoine, le végétal », in Le Goff, Jacques (dir.). 1998. Patrimoine et passions identitaires, Paris : Fayard : Éd. du patrimoine, les actes des entretiens du patrimoine, pp. 175-181.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

ils n'en sont pas le seul. De plus, leur présence peut se réduire dans le cas des jardins à n'être qu'un arrière-plan paysager, loin derrière les plantes d'ornementation des parterres fleuris ou les arbustes. Dans les parcs, à l'origine conçus pour servir de réserve cynégétique, leur omniprésence forme au contraire un ensemble dont l'esthétique n'est pas toujours la fonction première. Malgré la diversité des traitements possibles, les arbres sont pourtant devenus de véritables objets de passions. S'ils bénéficient d'une attention patrimoniale aujourd'hui, ce n'est pas donc seulement pour leurs seules valeurs biologique, esthétique ou historique comme pourraient le laisser supposer les critères retenus par la politique ministérielle en leur faveur, mais aussi en raison d'une longue tradition qui place les arbres au cœur de la vie sociale.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Chapitre 3.
Les fondements culturels de l'attachement au patrimoine arboré

Après la destruction du parc du château de Versailles en décembre 1999, des témoignages et des gestes de solidarité ont afflué du monde entier pour soutenir sa replantation. Une telle mobilisation frappe de prime abord par sa nouveauté : jamais les arbres du parc n'avaient suscité une émotion aussi visible. Les dons versés pour replanter le parc ont révélé combien chacun pouvait être touché par les images des arbres déracinés : « les Français se sont sentis comme orphelins de leurs arbres »[175], remarque le journaliste Emmanuel Saint-Martin. La tempête a dévoilé une relation passionnelle entre les humains et les arbres.

Cet attachement patrimonial insolite pourrait n'être qu'un des symptômes de la « folie patrimoniale »[176] contemporaine. Les arbres n'y seraient qu'un nouvel objet parmi d'autres. Or, la mobilisation versaillaise étonne non seulement par l'attention au végétal qu'elle suppose, mais aussi par son ampleur, son mécanisme et ses acteurs. Elle se caractérise par un consensus en faveur des arbres du château ; de plus, elle attire des intentions privées sur un parc singulier, alors que nombreux sont les massifs forestiers touchés par la tempête ; enfin, ses acteurs, des familles ordinaires pour la plupart, en font une manifestation populaire *a priori* contradictoire avec l'image monarchique du parc versaillais. Ces trois caractéristiques révèlent la force de l'attachement qui lie des individus ordinaires à un parc singulier. Pour autant, l'affection accordée à des arbres est-elle si neuve que le laisse supposer cet engouement ?

[175] Emmanuel Saint-Martin. 2000. « Une liaison passionnelle », *Le Point*, n° 1448, « L'arbre et nous », pp. 158-161.
[176] Henri-Pierre Jeudy (dir.), 1990, *op. cit.*

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Individualisation des arbres ou la visibilité des arbres remarquables

L'implication des arbres dans la vie sociale est très ancienne. En témoignent, aujourd'hui encore, les traces laissées par les arbres dans les toponymes et le paysage[177]. Leurs empreintes interviennent de diverses manières dans le paysage francilien ; les massifs boisés y forment des taches homogènes et familières, les alignements qui bornent les limites d'anciens territoires ou propriétés strient les perspectives, des chênes ou des tilleuls, isolés et visibles de loin, servent depuis longtemps de repères topographiques.

L'histoire des arbres qui façonnent ce paysage n'est pas neuve. Au XVIe siècle déjà Henri II commanda « à tous seigneurs hauts justiciers et tous manants et habitants des villes, villages, paroisses, de planter et faire planter le long des voiries et grands chemins publics si bonne et grande quantité desdits ormes qu'avec le temps notre royaume s'en puisse voir bien et si suffisamment peuplé ». Ces arbres plantés par décision royale pendant la Renaissance préfigurent en quelque sorte les platanes et tilleuls d'alignements qui bordent encore aujourd'hui certaines voies de circulation.

Le rôle de ces arbres d'alignement dans l'aménagement du territoire sera toutefois profondément transformé par la suite. Au nom de « l'harmonie paysagère », ces arbres vont en effet acquérir à la période révolutionnaire une fonction environnementale nouvelle : « les grandes routes dénuées de ces charmes, de ces grâces dont elles sont susceptibles d'être revêtues, qui ne montrent plus que ça et là quelques arbres infertiles, encore avidement mutilés, prendront en s'ornant de vingt millions de pieds d'arbres utiles, ce caractère de beauté, de grandeur et d'utilité qui doivent annoncer une nation riche, industrieuse et puissante »[178]. Avec la Révolution, en même temps que s'affirme leur fonction ostentatoire, les arbres ne sont plus considérés par le politique comme les éléments indifférenciés d'un massif mais de manière individualisée, plantés « en colonnades » et dénombrés pied par pied. Le passage de l'indifférenciation à l'individualisation des arbres est crucial car le rapport au patrimoine arboré contemporain y trouve ses fondements : après la tempête de 1999, ce ne sont en effet pas les arbres forestiers mais ceux des parcs et jardins, êtres singuliers et différenciés, qui seront regrettés. L'intérêt accordé au patrimoine arboré contemporain intègre donc cette nouvelle perception héritée du XIXe siècle. L'individualisation amorcée après la Révolution débouche en effet à la fin du XIXe siècle sur de nouvelles préoccupations patrimoniales. À cette époque, Henri Gadeau de Kerville, savant naturaliste normand, commence à identifier, répertorier et mettre en valeur de « vieux » arbres repérés pour leurs particularismes, « les seuls témoins vivants d'une longue histoire », écrit-il[179]. L'administration forestière est alors chargée de protéger « les arbres renommés dans la contrée soit par les souvenirs historiques ou légendaires qui s'y rattachent, soit par l'admiration qu'inspirent la majesté de leur port, leurs dimensions exceptionnelles ou leur âge vénérable »[180]. Ces mesures de protection révèlent des attentions qui tiennent à la fois de l'esthétique urbaine et de la connaissance scientifique et débouchent sur la notion d'arbre remarquable[181]. En 1911, chaque conservation de l'Administration forestière dresse une première liste de ces arbres remarquables.

---

[177] Gaston Duchet-Suchaux. 1993. « Les noms des arbres », *Cahiers du Léopard d'or*, n° 2, pp. 13-23.

[178] François Antoine Rauch, ingénieur des Ponts et Chaussées, an X de la République, in Jean Cabanel. 2001. « Politiques de paysage en agriculture, l'apport de François Antoine Rauch », *Aménagement et Nature*, n° 141.

[179] Henri Gadeau de Kerville. [1890 ?] 1932. *Les vieux arbres de Normandie : étude botanico-historique*, Paris : J. B. Baillière, cité in *Forêt Magazine*, n° 6, p. 34.

[180] Circulaire du 29 juin 1899, direction générale des Eaux et forêts, citée par Frédérique Lecomte. 2001. « Inventorié, le fleuron des forêts françaises. Aujourd'hui, d'hier à demain », *Arborescences*, n° 92, p. 5.

[181] Voir Henri Gadeau de Kerville, *op. cit.*, 1905. *Liste descriptive des arbres remarquables réservés dans les forêts domaniales de la Seine-Inférieure, de l'Eure et de l'Eure-et-Loir*, Rouen : Lecerf fils. *Arbres remarquables des promenades de la ville de Paris et du département de la Seine*. 1934. Paris : Firmin-Didot.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Elle sera remise à jour en 1935. Ces premiers inventaires sont contemporains des textes législatifs fondamentaux de protection des Monuments historiques que nous avons évoqués précédemment (1913 et 1930), ce qui scelle le nouveau destin patrimonial des arbres.

Vers la fin des années 1960, la nécessité de protéger les espèces végétales pour leurs spécificités biologiques donne une impulsion nouvelle aux inventaires qui se poursuivent en France tout au long du XXe siècle avec plus ou moins de vigueur jusqu'aux années 1980. L'intérêt accordé aux arbres remarquables se démocratise alors ; le devenir des « curiosités de la nature »[182] interpelle désormais le grand public. Les associations locales de protection de la nature remettent en cause la gestion de l'Office national des forêts et sous la pression de ces mouvements associatifs, le responsable local de l'Office propose aux Amis de la Forêt de lui fournir la liste des arbres dont la conservation prolongée est souhaitée pour un motif scientifique, historique ou esthétique. L'opération débouche sur le nouvel inventaire de Fontainebleau, publié en 1988 et qui comporte environ 670 arbres représentant une cinquantaine d'essences botaniques[183]. Les associations locales s'activent partout en France pour faire leurs inventaires et en 1991, au moment où naît la « mission jardin » au ministère de la culture, leur protection devient transversale entre l'environnement et la culture.

Les critères de « remarquabilité »[184] retenus pour identifier ces arbres sont importants à prendre en considération pour saisir leur nouveau destin patrimonial. Pour identifier un arbre remarquable, les spécialistes conseillent en effet de tenir compte à la fois de son aspect physique et de sa légitimité historique. Ces deux éléments restent incontournables et les grilles d'évaluation actuelles mettent en évidence l'importance accordée à leur ancienneté et à leur notoriété puisque si l'arbre est identifié en tant qu'« acteur historique », ou « porteur d'une légende », et suscite par sa majesté des « émotions fortes immédiates », il peut prétendre au classement dans le cadre d'un plan local d'urbanisme[185]. La conjonction de l'émotion et du passé, historique ou légendaire, légitime sa protection. C'est à ce titre que les arbres déracinés dans le parc de Versailles ont été appréhendés par nos contemporains : garants de l'histoire de la nation et porteurs de légendes toujours vivantes, les géants multiséculaires mis à terre par la tempête, ont ému en tant qu'individus remarquables, d'autant que l'histoire s'y décline de multiples façons.

Les arbres, nous l'avons déjà évoqué, sont prédisposés à incarner l'histoire dans la profondeur de leurs fibres végétales mais hors du champ scientifique, leurs histoires bercent également depuis longtemps l'enfance des nombreuses générations.

Entre légende et histoire : des ancêtres au destin héroïque

Les nombreux ouvrages qui guident le pas du promeneur vers la découverte des arbres remarquables ne manquent pas de faire référence à des histoires. Tous les arbres célèbres ont la particularité de servir d'emblèmes aux petites histoires comme à la grande. De la forêt de Brocéliande et son enchanteur Merlin, à l'arbre de Jesse de la tradition chrétienne en passant par le chêne sacré de Dodone, tout l'éventail des

[182] Robert Bourdu. 2003. « Préface », in Georges Feterman, *op. cit.*, p. 4.
[183] Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau. 1988. *Arbres remarquables de la forêt de Fontainebleau*, Fontainebleau.
[184] Une première grille d'analyse avait été mise au point par Michel Conan en 1989. Pour une application récente, voir également P. Bigot. 2003. *Conception d'une grille d'expertise des arbres forestiers remarquables en Isère*, Grenoble : Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature.
[185] *Ibid.*

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

mythologies communes fait la part belle aux arbres[186]. Ce légendaire bénéficie d'un large intérêt du public dont atteste le succès éditorial des ouvrages de Jacques Brosse, Robert Bourdu ou encore les récentes rééditions des écrits de Pline l'Ancien[187]. Les arbres remarquables d'Ile-de-France, « cœur historique de la France »[188] n'y échappent pas ; ils sont considérés comme les traces immuables d'un passé commun : « c'est toute l'histoire de France qui retrouve ses racines »[189] et leur existence, rappelle-t-on au promeneur, doit par conséquent être protégée. Certains correspondent parfois à « d'anciens lieux de cultes païens, auxquels la religion chrétienne a souvent superposé une chapelle »[190] comme au chêne de Notre-Dame de Viroflay où la transmission du légendaire est assurée par un panneau signalétique : « en 1859, sur la commune de Viroflay en Ile-de-France, s'était abattue une grave épidémie de choléra touchant surtout les enfants. On implora la Vierge, l'épidémie cessa... ». Pour remercier la Vierge, le curé instaura un pèlerinage au chêne de Notre-Dame où se trouvaient déjà des ex-voto et en 1891, une statue fut y installée. Aujourd'hui, le pèlerinage n'a plus lieu et le chêne originel a disparu mais son successeur reçoit toujours des visites et des ex-votos[191].

À travers le légendaire transparaît l'importance accordée aux arbres dans la lisibilité du sacré. Les usages sociaux des arbres ne se limitent toutefois pas au légendaire. Du côté de la grande histoire, il n'est guère de monarque ou de personnalité qui n'ait son arbre en France. De Saint Louis à Bernard de Jussieu, en passant par Louis XIV, leurs arbres ponctuent le paysage d'Ile-de-France et les amoureux des arbres peuvent les découvrir grâce aux guides d'inventaire des arbres remarquables mis à leur disposition. Dans les Yvelines, les promeneurs peuvent découvrir dans le parc de la mairie des Clayes-sous-bois le platane de Diane de Poitiers, qui date de 1556, le chêne de Louis XIV au Buc ou celui de Saint Louis à Bruyères-le-Chastel. À Versailles, ce ne sont pas des arbres moins illustres qui ont été abattus dans le parc par la tempête puisqu'ils étaient associés à des figures prestigieuses de la nation comme la reine Marie-Antoinette, Napoléon ou encore Bernard de Jussieu.

Tous ces vénérables ancêtres arborés « participent à la composition des paysages franciliens […] ce sont des repères spatiaux, culturels et historiques »[192]. Avec leurs compères anonymes les arbres remarquables font partie de l'environnement familier du Francilien au point que le moindre changement de paysage engendré par les interventions sylvicoles est source de controverse.

Arbres de passions et « dendrolatrie »

Regroupés ou isolés, les arbres se font oublier jusqu'au jour où leur disparition, brutale ou programmée, réveille les consciences. Ils n'ont pas besoin d'être remarquables pour mobiliser les passions. Les arbres d'alignements qui bordent les axes routiers, les rivières ou les chemins, les places publiques ou les cités HLM y parviennent également.

---

[186] Jacques Brosse. 1989. *Mythologie des arbres*, Paris : Plon.
[187] *Ibid*., et 2002. *Dictionnaire des arbres de France. Histoires et légendes*, Paris : Bartillat.
Robert Bourdu. 1999. *Histoires de France racontées par les arbres*, Paris : Eugen Ulmer.
Pline l'Ancien. 1999. La *vertu des arbres*, Paris : Arléa.
[188] Georges Feterman. 2000. *Les arbres remarquables d'Ile-de-France*, Paris : Éd. AMC, p. 4.
[189] *Ibid*.
[190] Françoise Onclincx, « Les arbres remarquables », *Cahiers d'études*, n° 7, « La nature en ville », Paris : IHMC- GHFF, p. 9
[191] Georges Feterman, 2000, *op. cit.*, p.37.
[192] *Orientations régionales forestières. Île-de-France*. 2000. Cachan : DRIAF – SRFB, p. 86.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Si régulièrement, élus régionaux et responsables de l'équipement envisagent leur suppression pour des raisons de sécurité publique, ils doivent souvent faire face à de vives protestations. La décision du ministre Jean Glavany, de supprimer les arbres d'alignements le long des axes routiers a ainsi ravivé en août 2001 une passion déjà attisée par la tempête de 1999. Le coût engendré par le dégagement des routes et des lignes EDF après la tempête avait contribué à remettre en cause une fois de plus leur présence, inquiétant certains : « cette hécatombe, remarquait Pascal Cribier, intervient à un moment où existent de fortes pressions pour les supprimer autour de ces infrastructures »[193]. Les arbres urbains de la capitale sont ainsi régulièrement l'objet de batailles ; le moindre abattage suscite la colère des riverains et le service des Parcs et Jardins de Paris, qui a d'ailleurs a conduit son propre inventaire des arbres remarquables parisiens[194], est habitué aux protestations : « il y a quelques années, certains allaient jusqu'à s'enchaîner aux arbres "menacés", faisant signer moult pétitions contre l'affreux bûcheron venu signifier au platane la fin d'une époque »[195].

La disparition d'un arbre réveille les passions et les désaccords peuvent même parfois prendre la forme de contestations violentes, comme dans le cas des actions menées depuis les années 1990 par les « écoguerriers »[196] en forêt de Fontainebleau. On peut rappeler également l'affaire des « marronniers de Strasbourg »[197] en 1991. Le 21 juillet, vers une heure du matin, un petit groupe de manifestants, qui protestaient contre l'abattage imminent d'une quarantaine de marronniers dans le cadre de l'aménagement d'une station du futur tramway strasbourgeois sont expulsés brutalement du site, transformé par les forces de l'ordre en périmètre de sécurité. Pétitions et articles de presse évoquent un saccage. Pendant plusieurs mois l'affaire déchaîne les passions entre la municipalité et ses adversaires du moment ; la presse nationale s'en empare. Ce fut encore le cas plus récemment quand en février 2004, des « écocitoyens » encordés au pied d'une quinzaine de platanes centenaires ont semé le trouble dans l'équipe municipale de Grenoble. Une trentaine d'individus se sont installés pendant plusieurs mois dans des cabanes construites dans les arbres pour éviter leur abattage. À travers ces exemples nous pouvons voir que les arbres attisent volontiers les passions contre un pouvoir institutionnel, qu'il soit municipal ou ministériel. Intégrés dans un décor familier et personnel, ils alimentent régulièrement les débats politiques. Protégés au titre d'éléments du patrimoine historique, ou détruits en tant qu'obstacles à l'équipement du territoire, ils apparaissent vitaux aux yeux des uns, dangereux pour les autres. L'abattage programmé fait naître une « dendrolatrie » qui prend la forme d'un affrontement politique.

La mobilisation versaillaise s'inscrit dans ce type de passion mais en diffère par certains aspects. La disparition des arbres versaillais a touché le public car il y voyait la perte de figures à la fois illustres et familières : à cet égard, elle s'apparente à celle des arbres remarquables en général. Toutefois, si les arbres remarquables puisent dans l'histoire les raisons de leur popularité, nous venons de voir que les passions qu'ils suscitent naissent en général d'une décision de les enlever. Contrairement aux abattages, la replantation fait consensus. Dans le cas d'une tempête, la disparition des arbres ne dépend pas du politique. L'exception versaillaise réside justement dans son aptitude à transcender les clivages politiques. Elle ne

[193] Propos de Pascal Cribier, architecte-paysagiste, recueillis par Matthieu Ecoiffier. « Les arbres seront-ils replantés le long des routes ? », *Libération*, 04/01/00.
[194] Direction des parcs, jardins et espaces verts. 1983. *Les arbres remarquables des promenades et jardins de Paris*, Paris : Mairie de Paris.
[195] Emmanuel Saint-Martin, 2000, *op. cit.*, p. 160.
[196] Mouvement créé par Christian Peccoud et Samuel Baunée, écologistes radicaux qui ont importé à Fontainebleau les méthodes anglo-saxonnes de l'action militante spectaculaire.
[197] Anny Bloch. 1994. *La nature en ville XVIIe-XXe siècle*, Paris : IHMC GHFF, pp. 12-16.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

s'organise pas contre une institution puisque l'assemblée nationale, le ministère et les « citoyens du monde » associent leurs efforts pour participer au renouveau du parc, sans ancrage partisan. Le cas versaillais n'échappe toutefois pas à la présence du politique : que ce soit par leur nomination au comité de soutien en faveur de la replantation, ou par leur participation aux nombreuses plantations « symboliques » organisées dans le parc, les personnalités politiques françaises et étrangères semblent particulièrement impliquées dans la mobilisation patrimoniale. Les argumentaires utilisés pour justifier leur présence et les étiquettes des uns et des autres donnent à voir une diversité étonnante. Comment expliquer que Lionel Jospin, Valéry Giscard d'Estaing, Laurent Fabius, Catherine Tasca et le prince Louis de Bourbon puisse se trouver réunis autour d'une même cause ? Pour le saisir, il faut revenir sur la longue tradition politique de plantation d'un arbre.

De « mai » ou de liberté, l'arbre comme lieu du politique

Les travaux des folkloristes ont depuis longtemps mis en évidence la lisibilité des arbres dans la mise en forme du politique au sens large, c'est-à-dire dans les dispositifs qui président à l'organisation de la vie sociale au sein d'une communauté. Les traditions populaires révèlent particulièrement leur efficacité sociale lors de rituels collectifs. La plantation des arbres de « mai »[198] et des arbres de la liberté[199] en sont les exemples les plus connus. Pour autant, la présence de personnalités du monde politique sur la scène versaillaise contemporaine s'inscrit-elle dans ce type de traditions ?

Van Gennep fait remonter la pratique des « mais » au XIIIe siècle ; les jeunes gens des milieux nobles allaient alors « quérir le may »[200] dans les bois pour honorer des personnes renommées. Les jeunes gens pouvaient, remarque-t-il également, revendiquer leur droit à la vindicte publique en accrochant sur l'arbre érigé devant une maison « des plantes diverses, des légumes et même des objets au sens injurieux, pour faire savoir que la [personne était] volage, ou menteuse, ou paresseuse, ou folle de son corps »[201]. Les végétaux choisis pour décorer le mai servaient en quelque sorte un « répertoire de la censure »[202] villageoise, l'arbre stigmatisant ou au contraire honorant un des membres de la communauté qui l'avait érigé. Dans cette pratique des « mais », le lieu de la plantation et le choix du décor rendent donc lisible le jugement moral porté par une communauté sur un de ses membres. Les arbres mis en terre scellent le verdict porté par un groupe sur un individu. Le contrôle social sur la vie privée que met en forme le rituel de plantation du mai évoque les charivaris étudiés par Daniel Fabre. La plantation de l'arbre de « mai » consacre également l'appartenance à un groupe de pairs tout en formulant une opinion à l'égard de celui pour qui est planté l'arbre, hommage ou critique, « revers obligé de sa fonction agrégative »[203]. Pour cette raison, Van Gennep les appelle « mais individuels » par opposition à d'autres mais, « qu'on plante au milieu du village, ou sur la place du marché et qui le sont avec la participation, non pas seulement des

[198] Arbres ébranchés décorés et plantés dans les villages au mois de mai.
[199] Mona Ouzouf. 1975. « Du mai de liberté à l'arbre de la liberté : symbolisme révolutionnaire et tradition paysanne », *Ethnologie française*, V, pp. 9-32.
[200] Pratiques décrites par Arnold Van Gennep. 1999. « Arbres, branches et bouquets de mai », in *Id. Le folklore français*, 2, Paris : Robert Laffont, p. 1261-1306.
[201] *Ibid.*, p. 1278.
[202] Daniel Fabre. 1986. « Familles. Le privé contre la coutume », in P. Ariès et G. Duby (dir.), *Histoire de la vie privée, t. III*, Paris : Le seuil, p. 544.
[203] *Ibid.*, p. 543.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

jeunes gens, mais avec celle de la population tout entière »[204] et qui servent de prétexte aux rassemblements populaires lors des fêtes patronales. Ce deuxième mode de plantation est apparu après la Révolution française sous la figure emblématique de l'arbre de liberté.

L'une et l'autre pratique font d'un arbre le centre de manifestations dont la portée est politique au sens large mais elles le traduisent de manière radicalement différente. Ainsi, le lieu choisi pour installer les arbres n'est pas anodin. L'arbre de liberté n'est pas dressé dans la liesse devant la porte d'un domicile, comme le sont les « mais individuels », mais cérémonieusement « sur une place publique ; ou encore devant la porte des châteaux, des presbytères, des propriétaires »[205], c'est-à-dire devant des éléments qui figurent un pouvoir institutionnel dont ils deviennent ainsi les emblèmes. Le choix d'un jardin privé ou d'une place publique pour implanter l'arbre rend donc visible le basculement sémantique qui différencie le mai traditionnel de l'arbre de liberté post-révolutionnaire : les arbres collectifs figurent dans une catégorie cérémonielle spéciale car ils « approprient l'arbre et ce qu'il représente au profit de tous »[206] et à l'offrande individuelle qui rend public un sentiment partagé se substitue la manifestation festive qui donne forme à toute une communauté. Le mai, souligne Mona Ouzouf, « est donc l'instrument affectif de participation, alors qu'avec l'arbre de la liberté on est déjà passé à une forme codifiée, voire ankylosée, de représentation »[207].

La conversion de l'arbre de mai en arbre de la liberté ne me semble toutefois pas seulement liée à la transformation des affects d'une communauté en rituels révolutionnaires codifiés et rigides puisque les exemples de vindictes plus anciennes, cités par Van Gennep, mettaient déjà en évidence une forme de codification végétale. L'enjeu de cette transformation est perceptible dans les différences de traitement des arbres qui opposent le « mai individuel » et l'arbre de liberté. Les premiers, mais traditionnels, sont des arbres sans racines, ils ont été coupés et seuls leurs troncs sont enfouis dans le sol. Ces arbres vont donc rapidement se dessécher pour être finalement enlevés dans l'année qui suit leur mise en terre. C'est pour un temps limité qu'ils rendent notoires les caractéristiques de certains individus ; l'arbre est alors l'instrument d'une parole communautaire et permet au groupe de s'ausculter et d'évaluer ses propres membres. À ces *mais* sans racines qui marquent un état dont la portée sociale ne doit pas perdurer, se substituent les arbres de la liberté, enracinés, de taille plus modeste au départ mais qui vont croître et survivre aux individus qui les auront mis en terre. Plantés cette fois pour signifier une valeur commune, la liberté supposée universelle et éternelle, ils constituent de véritables archives vivantes et vont assurer la pérennité du groupe dans une temporalité autre. Cette vitalité leur permet d'incarner le collectif.

Dans les deux cas, les arbres rendent donc lisible le politique de manière différente : les « mais » forment un espace de représentations partagées qui n'est explicite que de l'intérieur, c'est-à-dire que pour les membres de la communauté concernée alors que les arbres de liberté sont lisibles de tous, y compris des étrangers à cette communauté car ils visent un autre destinataire. En figurant une communauté unie autour de son arbre, la plantation suppose en effet l'existence d'un tiers extérieur à la communauté locale, autrement dit, l'échelon national comme figure d'altérité.

Je rappelle ces divers éléments pour deux raisons essentielles : en premier lieu, la variation des pratiques nous apprend que le potentiel évocateur des arbres plantés en tant que symboles n'est jamais

[204] Wilhelm Mannhardt [1874], cité par Van Gennep, *op. cit.*, p. 1263.
[205] Mona Ouzouf, *op. cit.*, p. 13.
[206] Van Gennep, *op. cit.*, p. 1275.
[207] Mona Ouzouf, *op. cit.*, p. 14.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

figé ; en second lieu, ils peuvent présenter des similitudes ou des divergences avec la pratique patrimoniale contemporaine qui nous intéresse : à Versailles, des individus enracinent des arbres singuliers dans un espace public à l'occasion de plantations anonymes et qui n'ont *a priori* pas de portée collective. Exception faite des plantations dites « symboliques » organisées en grande pompe, la replantation du parc échappe en effet au cérémoniel public. De l'arbre de liberté à l'arbre adopté, le politique au sens large y a donc pris une nouvelle forme.

Entre liberté et adoption : vers une dilution du politique

Depuis la Révolution française, ces arbres ont peu à peu intégré les cérémoniels communaux de la République. Cette attention nouvelle a rapidement impliqué des mesures de protection contre d'éventuels attentats dont les arbres pouvaient être les victimes et dès lors, ils ont été traités comme des objets sacrés, entourés parfois d'un véritable « autel à la patrie »[208]. Les préjudices à l'encontre des arbres de liberté sont aussitôt qualifiés de « sacrilèges »[209] et dès le XIXe siècle, ils suscitent des émotions, comme à Bayeux, en 1820, où la décision du préfet d'élaguer quelques branches déclenche une véritable émeute[210]. D'autres fois, c'est au contraire leur installation qui mobilise. Ainsi, l'arbre planté le 21 janvier 1798 au centre de la cour d'honneur du château de Versailles sous les fenêtres de la chambre du roi porte-t-il au contraire les accents d'une « provocation iconoclaste »[211] et ne résistera pas longtemps à la force des emblèmes qu'il est chargé d'anéantir. Il est donc abattu sans avoir eu le temps de grandir.

Dans tous ces cas, une communauté se mobilise pour ou contre le pouvoir institutionnel centralisateur de la capitale, dont la force hégémonique et lointaine s'oppose à « une politique du quotidien »[212] localisée. La portée républicaine des arbres transparaît pleinement dans les écrits de Michelet, pour qui un arbre est en effet « à la fois République, Nation et possède une âme »[213], ce qui atteste sa place « au sommet de la hiérarchie des éléments de la nature »[214]. Cette appropriation républicaine des arbres sera remise en cause en 1898 à l'occasion de la « querelle du peuplier »[215], qui opposera idéal de droite et de gauche. Au déracinement salutaire de l'universalisme républicain s'opposent alors les vertus d'un enracinement profond prôné par Barrès car indispensable à l'élévation de l'esprit du patriote. Charles Maurras demande alors aux contradicteurs de Barrès « à quel moment un peuplier, si haut qu'il s'élève, peut être contraint au déracinement »[216]. La métaphore de l'arbre retourne l'un contre l'autre patriotisme et jacobinisme et sert les débats idéologiques.

Dès lors, la présence physique des politiques lors de la replantation du parc de Versailles s'éclaire en partie. Elle s'inscrit dans une longue tradition d'instrumentalisation des arbres pour signifier les rapports de forces politiques. Toutefois, ces éléments n'expliquent pas la convergence de sensibilités et d'instances aussi diverses suscitée par la cause versaillaise. Après la tempête de 1999, ministres et députés se succèdent

[208] Mona Ouzouf rapporte de nombreux exemples de ce type, trouvés dans les décrets de la Convention et les lois promulgués par la jeune république, tant à l'échelle régionale que nationale.
[209] *Ibid.*
[210] Exemple également rapporté par Mona Ouzouf, *ibid.*, p. 9.
[211] Pierre-André Lablaude. 2005. *Les jardins de Versailles*, Paris : Scala, p. 189.
[212] Hervé Le Bras. 1995. *Les trois France*, Paris : Odile Jacob, p. 15.
[213] Cité par Yves Luginbuhl. 1989. *Paysages, textes et représentations*, Lyon : La Manufacture, p. 118.
[214] *Ibid.*, p. 120.
[215] Querelle qui opposa Maurras et Gide autour de la lecture du roman de Maurice Barrès *Les déracinés.*
[216] Cité par Luc Ferry. 2000. « Politique : Arbre de droite, arbre de gauche », *Le point*, 1448, 16 juin, p. 190.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

dans le parc mais représentants de la droite, de la gauche ou Louis de Bourbon, héritier de la monarchie, y font part d'un égal soutien. Le président de la République, figure essentielle de la nation, en reste par contre absent. Aucune force politique clairement identifiable ne se distingue et les oppositions partisanes sont dissoutes dans un consensus tacite autour d'une cause invisible – sauver la nature - mais consensuelle qui permet la rencontre d'argumentaires contrastés et souvent implicites.

Les travaux menés par Patrick Garcia sur les célébrations du bicentenaire de la Révolution intéressent notre recherche car ils mettent également en évidence des changements récents dans l'utilisation des arbres lors de rituels politiques. Les arbres de la liberté plantés lors du bicentenaire de 1989 n'ont en effet pas eu la même portée que ceux mis en terre deux siècles plus tôt quand s'installait le tout nouveau pouvoir central post-révolutionnaire. Si l'on songe aux vigoureux affrontements de la Troisième République qui ont opposé des arbres de gauche à des arbres de droite, les plantations du bicentenaire ont curieusement échappé aux clivages partisans puisque les municipalités de droite comme de gauche y ont pris part avec un même enthousiasme. Leurs ancêtres post-révolutionnaires arboraient l'adhésion ou l'opposition aux valeurs de la nation et du pouvoir central, et marquaient une rupture entre un avant et un après. Les avatars de 1989 se sont inscrits dans une pratique commémorative qui tient davantage de l'« affirmation d'une identité locale »[217] que du dialogue avec la communauté nationale. Comme le souligne également l'historien, les commentaires suscités par les commémorations du bicentenaire révèlent le détournement du rituel collectif en « fête de famille »[218] par les communes qui les ont organisées. Chaque communauté a ainsi pu s'inscrire à la fois dans un mouvement national et dans une recomposition du local : la plantation faite au nom de l'universalisme révolutionnaire pouvait être interprétée comme une manifestation de portée nationale par toutes les personnes étrangères à la communauté, et considérée par ses propres membres selon une idéologie du terroir valorisé. Le collectif rassemblé autour d'un arbre a pu se regarder en tant que corps soudé par le bicentenaire et l'idéal égalitaire revendiqué par le discours des élus : « rameaux issus d'un même tronc, les membres d'une même collectivité ont cédé à la prédilection naturelle de se retrouver autour d'un arbre, pour y festoyer, pour y célébrer le bonheur des renouveaux collectifs »[219]. Le souvenir de la Révolution française, « événement épiphyte »[220] car privé de véritable lieu de mémoire au niveau local, n'a pas tant servi une cause nationale que de prétexte aux festivités communales en conviant au rassemblement. Attiré par l'enjeu festif, chacun a pu ainsi vivre son propre enracinement dans la communauté locale.

Alors que leurs ancêtres post-révolutionnaires étaient chargés de signifier l'adhésion ou l'opposition d'une communauté à la nation à travers la commémoration de son histoire, les arbres de la liberté du XXe siècle ont donc été interprétés par les politiques comme des miroirs d'identité locale. En cela, et comme ceux plantés dans le parc de Versailles après 1999, ils renouent avec les traditions populaires (voir tableau ci-dessous) : à l'instar des mais, ils ne sont lisibles que par la communauté qui se mobilise dans leur plantation, communauté locale dans le cas des arbres du bicentenaire, groupe familial dans le cas des arbres du parc. Leur propriété réflexive en fait des miroirs. Leur récipiendaire diffère toutefois puisque dans le cas des arbres du parc, il n'est pas collectif mais singularisé grâce au certificat d'adoption délivré par

[217] Patrick Garcia. 1997. « Les racines d'un succès : la célébration des "vertus du lieu" lors du bicentenaire de la Révolution française », in Daniel Grange et Dominique Poulot (dir.), *L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, p. 326.
[218] *Ibid.*, p. 224.
[219] Discours du maire d'Eslourenties-d'Aban, Pyrénées-Atlantiques, à l'occasion de la plantation d'un tilleul de la liberté lors des cérémonies du bicentenaire de la Révolution en 1989, cité par Patrick Garcia, *op. cit.*, p. 324.
[220] *Ibid.*, p. 316.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

l'établissement public alors que les arbres du bicentenaire s'adressent à l'ensemble de la communauté locale. À la différence des arbres de mai traditionnels, les plantations contemporaines ne sont pas l'occasion pour une communauté de s'ausculter et de rendre public ses bons ou ses mauvais éléments, mais au contraire de présenter une communauté lissée par un consensus de circonstance. Comme les arbres de la liberté post-révolutionnaires, ils s'enracinent dans un espace public. Dans une vision organique du groupe, les racines des arbres matérialisent une appartenance commune. Se rassembler autour de l'arbre donne ainsi au corps social une unité de circonstance transcendant les différences.

Les arbres plantés à Versailles sont eux aussi érigés pour délivrer un message à autrui, ils sont les preuves d'une solidarité qui transcende les frontières. Le regard porté sur la replantation du parc y est donc à la fois extérieur *et* intérieur car chaque arbre planté devient la preuve de la solidarité. Le geste individuel mais accompli au profit de tous, a une portée qui dépasse les frontières géographique mais aussi, par réflexivité, une portée familiale *via* la mise en jeu de l'affection comme ciment du groupe associé à la plantation de chaque arbre.

Circonstances	**Planteur**	**Lieu**	**Récipiendaire**	**Destinataire**
« Mais » arbres secs	Collectif	Privé	Individu	Lisibilité interne (Miroir communauté : censure des divergences)
Arbres de liberté post-révolutionnaires	Collectif	Public	Communauté	Lisibilité externe (Idéal de cohésion pour autrui)
Arbres du bicentenaire	Collectif	Public	Communauté	Lisibilité réflexive (Miroir communautaire : idéal de cohésion pour soi)
Restauration du parc de Versailles	Individu et famille (via une institution)	Public	Individu	Lisibilité interne (Miroir communautaire : cohésion affective) Lisibilité externe (Idéal de solidarité)

Figure 1 : Synthèse comparative des rituels de plantations

Les étiquettes politiques partisanes échappent donc également à la manifestation versaillaise et diluent le politique au profit d'une appropriation de la cause patrimoniale par des individus atomisés. Plantation institutionnelle mais initiative individuelle, la remise en place des arbres du parc détourne les traditions en plantant des racines dans une terre collective sans qu'aucune communauté précise ne soit directement perceptible.

Une plantation pour composer la famille

Le geste patrimonial en faveur du parc apparaît pour le moins paradoxal : pourquoi choisir une terre impersonnelle pour une pratique qui évoque plutôt la tradition des arbres de famille puisque l'arbre est le plus souvent planté au nom d'une personne nommément désignée ? Pourquoi une telle mobilisation des familles ? Là encore, nous allons voir que de nombreuses traditions interviennent, favorisant la rencontre des arbres avec la sphère privée.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Le rôle des familles dans la transmission patrimoniale est au fondement de l'idée même de patrimoine, et, comme le souligne Anne Gotman[221], reste bien ancrée dans les pratiques contemporaines. Le télescopage entre patrimoine privé et patrimoine collectif mis en évidence par la mobilisation versaillaise est par contre plus inhabituel. La replantation du parc a pourtant particulièrement séduit les familles, premières à vouloir venir planter un arbre dans les terres du château. Grâce à la procédure d'adoption, chacune a pu avoir *son* arbre dans le parc. L'usage du possessif par les donateurs traduit un fort sentiment de propriété. Or, cette appropriation des arbres ne se traduit par aucune propriété concrète puisque ces derniers restent les biens du domaine public. De quelle manière le privé et le public s'articulent-ils dans cette gestion patrimoniale d'un type nouveau ? Les rituels familiaux qui entourent certains arbres nous éclairent sur ce point.

Les arbres de *mai* analysés par Arnold Van Gennep révèlent la diversité des pratiques traditionnelles qui prennent un arbre comme support car, à côté des *mais* dont nous avons montré précédemment la portée politique, le folkloriste a également relevé leur participation à des « cérémonies des fiançailles, […] pour symboliser la fixation des accords »[222]. Au XIXe siècle, remarque-t-il, certains *mais* sont en effet plantés « devant ou sur la maison de la fille qu'on aime ou qu'on veut honorer ; ou bien de celle qu'on déteste ou qu'on veut injurier »[223]. Les alliances ne sont pas les seules occasions répertoriées par le folkloriste pour justifier de telles plantations puisque d'autres permettent par ailleurs de commémorer « une naissance royale (du roi de Rome, par exemple) »[224]. Cette autre pratique n'est pas réservée à la noblesse ; Van Gennep note aussi qu'un arbre pouvait être « planté par le père dans l'Aveyron (comme en Kabylie), lors de la naissance d'un "enfant" (fils) »[225]. La diversité des situations révèle l'importance accordée aux arbres dans les rituels populaires. Mais qu'ils soient plantés lors de fiançailles ou pour une naissance, ils interviennent à chaque fois lors d'une recomposition du groupe familial. L'arrivée d'un nouveau venu dans la famille, que ce soit grâce à une alliance ou une naissance, est invariablement marquée par un rituel de plantation. Ces arbres interviennent donc dans la publicité des nouvelles ramifications familiales[226].

Plantés dans un jardin privé, ces arbres disent l'extension des liens de parenté. Les ruptures et la dissolution des liens familiaux ne sont pas exemptées de ces rituels pour autant. De manière différente, la mort a en effet également ses arbres. Cyprès, ifs, pour ne citer que les plus fréquents, marquent l'emplacement des cimetières. Leur plantation n'est toutefois pas individualisée comme dans le cas des « mais » ; ces arbres participent à la lisibilité du lieu réservé aux morts, ils signalent l'espace dans lequel chaque défunt rejoint la société des morts[227]. L'arbre appartient alors au collectif. Sa plantation peut parfois prendre une tonalité plus privée, comme ce fut le cas en 1841 sous l'influence du préfet du Haut-Rhin. Afin de participer au reboisement des forêts sinistrées dans cette région, le préfet encouragea « les jeunes mariés

[221] Anne Gotman. 1990. « Le présent de l'héritage », in Jeudy (dir.), *Patrimoines en folie*, Paris : MSH, pp. 109-125.
[222] Arnold Van Gennep.1999. *Le folklore français*, t. 2, Paris : Robert Laffont, p. 1261.
[223] *Ibid.*, p. 1262.
[224] *Ibid.*
[225] *Ibid.*
[226] La plantation rend public les affaires de famille mais elle prend parfois un caractère plus personnel et intime. Philippe Domont et Édith Montelle (2003. *Histoires d'arbres, des sciences aux contes*, Paris : Delachaux et Niestl) évoquent la plantation de fruitiers (pommier, noyer, châtaignier, mais aussi sapin) dont les racines étaient enterrées avec le placenta d'un nouveau-né. L'arbre et l'enfant seraient en quelque sorte considérés comme des jumeaux, l'état de santé de l'arbre indiquant celui de l'enfant qui devait en prendre soin en grandissant. De plus, si un jeune homme était loin de son pays ou menacé, son arbre pouvait le remplacer symboliquement, en particulier pour un mariage. Le fait relève-t-il de la tradition ou du légendaire ? Les auteurs restent allusifs sur ce point. Toujours est-il qu'il met en évidence la relation symbolique et métaphorique qui peut être instaurée entre un individu et un arbre.
[227] Arnold Van Gennep. 1998 [1943]. *Le folklore français. Du berceau à la tombe*, 1, Paris : Robert Laffont, p. 657.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

et les chefs de famille à planter un arbre en souvenir de leurs "morts pour la patrie" »[228]. Dans ce cas, les familles et les arbres s'associent pour commémorer des morts par une plantation réalisée en dehors du cimetière mais dans l'espace forestier tout aussi collectif.

La relation entre des arbres et la mise en forme de la parenté est ancienne puisque dès l'antiquité, les philosophes et les naturalistes ont mis en parallèle le corps de l'homme et la forme de l'arbre. En analysant les arbres généalogiques qui ont proliféré dans les familles royales à partir du XVIe siècle, Christiane Klapisch-Zuber a mis en évidence de quelle manière la métaphore de l'arbre a permis d'exprimer « non seulement la communauté de sang, la poussée organique d'un lignage, la cohésion d'une ligne masculine, mais aussi l'alliance et le croisement des races princières »[229]. L'arbre généalogique apparaît donc ici figuratif. La tradition des arbres plantés lors des naissances royales, ses avatars populaires et la plantation des arbres de fiançailles en sont une forme concrète renversée[230]; elles établissent un lien métonymique entre l'arbre et la famille. Les arbres offrent ainsi une lisibilité sociale à la continuité familiale en marquant les alliances, les filiations mais aussi les deuils. De la naissance à la mort, leur plantation rythment la vie familiale.

La lisibilité sémantique des arbres dépend par conséquent des conditions de leur enracinement : individualisés et plantés dans un espace privé, ils signalent l'extension d'une famille ; enracinés dans l'espace public à l'occasion d'un décès, ils introduisent le défunt dans la communauté des morts. La manifestation versaillaise ne procède toutefois ni du premier modèle, ni du second puisque la plantation a certes lieu dans un espace collectif mais il n'est pas associé à la mort. Qui plus est, même si bien souvent l'adoption des arbres plantés à Versailles se fait en faveur d'un destinataire clairement identifié par le souscripteur à l'occasion d'une naissance, d'une alliance ou d'un deuil, elle exclut pourtant toute forme de publicité. À la différence des mais, les plantations versaillaises échappent en effet à ce contrôle social puisque les arbres replantés dans le parc ne portent aucun signe distinctif et qu'aucun cartel muséographique ne les singularise *in situ*. Si les souscripteurs associent leur arbre au souvenir d'un défunt ou à une naissance, cela n'est pas matérialisé dans le parc. Une fois mis en terre, rien ne différencie un arbre de son voisin. Les conditions de son enracinement accentuent cet anonymat car dans la plupart des cas, la plantation est dissociée de la souscription : organisée par les jardiniers en fonction de la progression des travaux, elle échappe totalement aux donateurs qui ne peuvent ni choisir l'essence plantée, ni être présent pour y participer. Les arbres installés par les professionnels des jardins sont ensuite numérotés avant d'être finalement attribués par le service communication aux personnes qui ont souscrit à l'opération. La première rencontre entre l'arbre et son bénéficiaire s'effectue donc par l'intermédiaire d'un plan de localisation qui lui est adressé et qu'il est seul à posséder (figure 2).

[228] Emmanuel Garnier. 2002. « La politique forestière de la monarchie et les catastrophes naturelles dans les Vosges aux XVIIe et XIXe siècle », in René Favier (dir.), *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, Grenoble : MSH-Alpes-HESOP, pp. 234-235.
[229] 1993. « La genèse de l'arbre généalogique », *Cahiers de Léopard d'or*, 2, p. 42.
[230] Comme le souligne également l'historienne, l'arbre généalogique tel qu'il est figuré depuis le XVIe siècle situe les ascendants au sommet de l'arbre. A l'inverse, celui que l'on plante pour une naissance s'enracine dans la terre des ancêtres.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

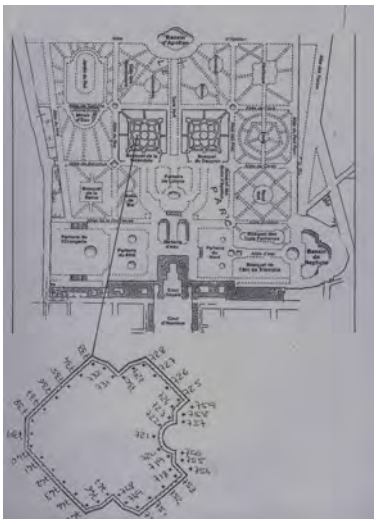

Figure 2 : Plan de localisation envoyé aux donateurs après la restauration du bosquet de la Girandole © Château de Versailles

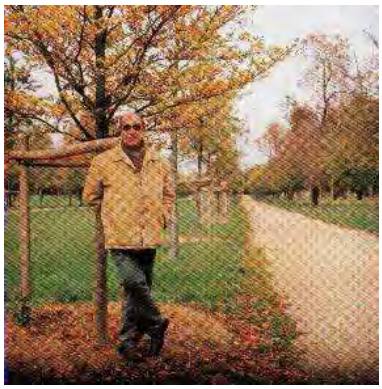

Figure 3 : Guy Mauvieux, Antony, Arbre n°4095 (hêtre), allée de la Reine nord © Emmanuel Carcano

Si les bosquets restaurés grâce au soutien des mécènes bénéficient d'une signalétique particulière, le nom des personnes ayant financé la replantation n'est pas pour autant associé à des arbres singuliers mais à l'ensemble restauré[231]. Les arbres enracinés à Versailles ne peuvent par conséquent être identifiés comme les emblèmes d'une famille que par ses propres membres. Bien que l'arbre adopté soit installé dans un lieu public, cette adoption garde une dimension strictement privée. L'attachement qu'une famille peut vouer à « son » arbre ne peut être perçu par les personnes étrangères à la sociabilité familiale. On peut voir dans cette pratique de l'anonymat la force du modèle social mis en place à partir du milieu du XVIIIe siècle qui entérine « ce droit à l'opacité d'une "vie privée" »[232] et permet à chaque donateur d'être présent sur la scène patrimoniale sans être soumis au jugement d'autrui.

La relation qui peut s'établir entre les arbres versaillais et la parenté est donc complexe. Elle se décline à l'occasion d'une naissance, d'un mariage ou d'un décès, donnant une portée collective aux événements familiaux puisque l'enracinement s'effectue dans un lieu public, tout en leur gardant une dimension privée grâce à l'anonymat favorisé par le parc. L'arbre ne peut donc y être assimilé à un emblème ostentatoire. Là n'est pas le moindre des paradoxes : pourquoi planter ses racines familiales dans une terre collective si ce n'est pour leur assurer une forme de visibilité ? Si l'arbre ne peut être utilisé comme un signe distinctif lisible de tous, quelles sont les raisons d'un investissement patrimonial public à son égard ? L'émotion y joue un rôle qu'il nous faut donc prendre en considération.

[231] Seules les opérations de mécénat de grande envergure, comme celle qui a conduit à la restauration intégrale d'un bosquet, bénéficient d'une présentation sur le site : un panneau explicatif remercie de manière nominative les mécènes ayant participé au financement.
[232] Daniel Fabre, 1986, *op. cit.*, p. 574.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Les arbres comme concrétions affectives

Les arbres n'ont pas attendu la tempête de 1999 pour émouvoir. Nous avons vu grâce aux « mais » et aux arbres de liberté que les occasions de mobilisations collectives autour d'un arbre ont été nombreuses par le passé. Le parc du château de Versailles n'échappe pas à ces mouvements spontanés commandés par le réveil d'une passion.

Dès Napoléon, l'installation des grilles pour limiter la fréquentation nocturne et « la consigne d'évacuer les jardins »[233] font naître les premiers conflits entre les gestionnaires du parc et ses usagers. Ces premières réglementations de l'accès au parc attisent les passions et les nouvelles décisions ne sont pas acceptées sans heurt, comme en témoignent « les protestations régulières »[234] qui font suite aux fermetures. À l'inverse, « les dégradations infligées par la foule aux bosquets »[235] justifient de nouvelles interdictions aux yeux des gestionnaires. Un rapport de force s'installe donc entre les usagers du parc et ses gestionnaires à la fin du XVIIIe siècle. Il varie au cours de l'histoire. Après le départ des Chambres parlementaires de Versailles[236], l'entretien du domaine est négligé : « l'indifférence de l'État pour Versailles, note Anatole France, se marquait encore au délabrement où on laissait les bosquets […]. Peu visité des étrangers, le parc, ou plutôt le jardin selon le terme ancien, appartenait uniquement aux habitants de la ville ! »[237]. Cet abandon renforce alors le sentiment de propriété sur le plan local et inverse le rapport de force. Plus près de nous, le public manifesta à nouveau de très vives réactions quand Chaussemiche, l'architecte en chef du château, programma l'abattage des arbres du parc devenus trop vieux[238]. L'annonce émut l'opinion et déclencha en 1924 une véritable campagne de presse. Malgré le constat des experts qui mettait en avant le mauvais état sanitaire des arbres, la commission des Monuments historiques trancha en faveur du public et Chaussemiche dut démissionner. Quelques années plus tard, « après la Libération, la replantation des lisières du Grand Canal souleva aussi des tollés »[239].

Ces mouvements spontanés contre le renouvellement des arbres au XXe siècle amènent les gestionnaires du parc à repenser leur intervention. De là naît une politique d'entretien plus douce pour « garder autant que possible l'aspect présent, ne remplacer les sujets qu'un à un et renoncer aux campagnes d'abattage systématique »[240], d'où le programme mis en place à partir de 1985 qui prévoyait la réfection tranche par tranche des alignements du Petit Parc et des Quinconces de Trianon.

Comme nous l'avons déjà entrevu, la mobilisation autour d'arbres centenaires est un phénomène récurrent de la fin du XXe siècle. J'ai déjà évoqué les polémiques suscitées par les projets d'aménagements urbains ou les destructions d'arbres d'alignement au bord des axes routiers. Les arbres centenaires, on l'a vu à travers de multiples exemples, font l'objet d'un attachement viscéral au patrimoine arboré, littéralement parfois comme dans le cas des « écocitoyens » de Grenoble, encordés à « leurs » arbres pour en empêcher l'abattage.

Tous ces conflits, des plus anciens aux plus récents, révèlent le rapport de force qui s'exerce autour des arbres urbains, véritables concrétions affectives dès qu'il s'agit d'envisager leur disparition. Le

[233] L. Prudhomme. 1827. *Guide de l'étranger : nouvelle description des ville, château, et parc de Versailles du grand et du petit Trianon*, Paris : Pélicier, p. 101.
[234] *Ibid.*
[235] *Ibid.*, p. 245.
[236] Loi du 22 juillet 1879 disposant du retour des Chambres à Paris.
[237] Cité par Franck Ferrand, *op. cit.*, p. 200.
[238] Jean-Pierre Babelon. 1993. « La restauration des jardins de Versailles », *Monumental*, n°4, p. 71.
[239] *Ibid.*
[240] Thierry Mariage, 1988, *op. cit.*

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

phénomène n'est donc pas propre aux arbres versaillais, il se manifeste de manière générale dès qu'un paysage perçu comme naturel risque d'être modifié[241]. Les différents protagonistes concernés font alors preuve d'un attachement qui défie la raison et clôt tout dialogue. Mais, comme le révèle l'exception versaillaise, la passion végétale tourne à la cause commune lorsque le changement résulte de facteurs naturels.

Les arbres, individus remarquables, héros de l'histoire, points d'ancrage du politique et métonymies de la parenté, sont des lieux d'enracinement des passions personnelles. La lente sédimentation de tous ces éléments constitue un terreau favorable au développement du sentiment patrimonial contemporain. Patrimoine économique devenu patrimoine historique et individuel, l'arbre monumentalisé est devenu l'enjeu de vives passions et reste plus que jamais au cœur de l'organisation de la vie sociale. Aussi son importance dans les usages et les représentations du territoire interpelle-t-elle aujourd'hui tout particulièrement l'ethnologie[242]. Fragment d'un tout, les arbres apparaissent indissociables du système signifiant dans lequel ils se trouvent intégrés[243] et les travaux actuels sur le paysage mettent en évidence leur position charnière dans le rapport affectif qui lie les individus à leur cadre de vie. Les arbres permettent de saisir les enjeux liés à la gestion collective d'un territoire dont ils sont un des éléments constitutifs, et non le moindre.

L'analyse des traditions populaires permet d'entrevoir les fondements culturels de l'attachement aux arbres. Il y a toutefois une réelle nouveauté dans la mobilisation versaillaise. Elle ne réside certes pas dans les origines de la manifestation sociale proprement dite mais dans sa mise en forme. Ce qui fait la singularité des réactions suscitées par la destruction du parc du château en 1999 ne réside pas dans la passion qu'elle a déclenché, mais dans la forme consensuelle de la mobilisation d'une part, et dans l'inversion du rapport entre patrimoine végétal et bâti d'autre part. Des individus, sans liens apparents tant d'un point de vue géographique que professionnel ou social, peuvent désormais oeuvrer de concert pour restaurer un élément du patrimoine arboré.

[241] Situations analysées par Thierry Coanus.1995. « Paysage, risques naturels et intérêts locaux. Un conflit de représentation en moyenne montagne », in Claudie Voisenat et Patrice Notteghem (dir.), *Paysage au pluriel,* pp. 135-149 ; Tiphaine Barthélémy et Florence Weber. 1989. « Trois amours pour un même site », *Ethnologie française,* 3, XIX, pp.291-298.

[242] Sur ces aspects, voir Marie-Hélène Dufour. 2001. *L'arbre familier en Provence,* Aix-en-Provence : Edisud ; Jean Mottet (dir.). 2002. *L'arbre dans le paysage,* Seyssel : Champ Vallon ; Josiane Ubaud. 1997. *Des arbres et des hommes : architecture et marqueurs végétaux en Provence et Languedoc,* Aix-en-Provence : Edisud.

[243] Perspectives systémiques que l'on retrouve en particulier chez Bernadette Lizet. 1984. « "Brider le buisson" : une logique de la haie paysanne », pp. 76-131, in Laurence Berard ; Anne-Marie Brisebarre ; Augustin Gilloire et al. 1984. *Rôle des savoirs et pratiques naturalistes populaires dans les écosystèmes humanisés,* Paris : Museum national d'histoire naturelle/Ministère de l'environnement ou encore Yves Luginbuhl, 1989, *op. cit*.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Chapitre 4.

Le consensus une nouvelle forme d'adhésion patrimoniale

Si les traditions populaires permettent de comprendre que la disparition des arbres puisse réveiller la conscience patrimoniale, cela ne suffit pourtant pas à expliquer la mobilisation collective en faveur du parc versaillais. Sa destruction révèle un attachement comparable à celui dont peuvent par ailleurs bénéficier les arbres de liberté, les « mais » ou les arbres urbains centenaires, mais le consensus à son égard est un phénomène nouveau qui révèle une mise en forme originale de la passion patrimoniale. Il nous faut donc scruter ailleurs les causes de ce consensus afin de saisir cette mécanique patrimoniale contemporaine.

Un désordre naturel qui ordonne le social et le politique

La survenue d'une catastrophe naturelle pourrait être le premier élément retenu pour expliquer ce consensus, tant il apparaît en effet impossible de polémiquer avec la nature. Pourtant, les exemples des récentes inondations en France tendent à prouver le contraire : les dégâts occasionnés par des forces de la nature ont été imputés à une mauvaise politique d'aménagement ou à un manque de rigueur dans l'application de la réglementation. La vétusté du parc et son mauvais état sanitaire, depuis longtemps regrettés par ceux qui en ont eu la charge en cette fin de XXe siècle, auraient donc pu également alimenter une polémique, d'autant plus aisément d'ailleurs que les exemples d'affaires étudiés par la sociologie révèlent le peu de place faite au discours rationnel dans les affrontements[244]. De plus, comme nous l'avons

[244] Nathalie Heinich. 1992. « Les colonnes de Buren au Palais-Royal. Ethnographie d'une affaire », *L'art contemporain exposé aux rejets. Études de cas*, Paris : L'harmattan, pp. 35-73 ; Philippe Urfalino. 2000. « Convention, domination et argumentation. Le problème de

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

vu précédemment, le parc a déjà nourri bien des controverses. Après les dégâts causés par la tempête de 1999, le manque de crédits alloués à son entretien aurait pu faire l'objet d'une dénonciation du fonctionnement étatique en matière de gestion des parcs et jardins. À Versailles, une restauration anticipée aurait permis d'éviter la chute d'arbres vieillissants puisque les zones du parc ayant fait l'objet de replantations récentes ont été épargnées par la tempête[245]. Or, si l'architecte et les jardiniers s'accordent à regretter cet état de fait, aucun ne désigne de responsable. Le mauvais entretien du parc est justifié, expliqué, compris et chacun paraît à juste titre impuissant en la matière.

Dans un autre ordre d'idées, on pourrait également imaginer l'émergence d'une polémique à partir d'un registre économique. Du point de vue de la « filière bois », l'importance des fonds alloués à la replantation du parc versaillais au regard des milliers de tonnes de bois perdus en forêt pouvait sembler excessive aux yeux de certains. Les forestiers rencontrés au cours de l'enquête font d'ailleurs part de leur amertume à ce sujet ; ils regrettent le peu de moyens mis à la disposition de l'entretien des forêts alors que les arbres du parc bénéficiaient seuls des sommes colossales recueillies. Ce déséquilibre n'a toutefois donné lieu à aucune dénonciation ni forme de mobilisation dans ce milieu professionnel.

Enfin, les pertes humaines, relativement considérables en France, auraient pu rendre la chute des arbres dérisoire. Au château, les responsables du site regrettent la perte de 10 000 arbres mais sont soulagés de n'avoir à déplorer aucun mort. Pourtant, le 26 décembre 1999 un homme de 25 ans se trouvant dans le parc du château n'a pas survécu à la chute d'un tronc sur sa tente. Après plusieurs pages consacrées à l'inventaire des dégâts matériels, un court entrefilet dans la presse locale évoque ce décès un mois après l'événement : « un homme sans domicile fixe qui avait planté sa tente à la pièce d'eau des Suisses a été écrasé par la chute d'un arbre. Ses obsèques ont été prises en charge par la mairie »[246]. Bien qu'ayant lu l'information, j'en suis venue à douter de ma propre mémoire face à des témoins convaincus du contraire. Le statut de « SDF » de la victime, dont Daniel Terrolle a montré combien il conduit à « anonymiser l'individu et le disqualifier »[247], a sans doute favorisé le rapide oubli du jeune homme mais il n'explique pas tout puisque le même phénomène s'applique à l'ensemble du territoire touché par la tempête. Comme l'a souligné Jean-Didier Urbain, ses victimes humaines n'ont guère été évoquées, et surtout ont vite été oubliées. Ce « déni des morts »[248] s'explique selon le sociologue par le caractère global de l'événement. Cet oubli joue au profit du patrimoine végétal : si les pertes humaines n'emplissent pas les colonnes des journaux, elles laissent la place à d'autres « victimes ». Les arbres du parc sont donc venus brutalement à l'avant-scène dans l'émotion soulevée par la tempête de 1999, ce que l'origine naturelle du désastre n'explique pas non plus puisqu'en 1990, une précédente tempête avait déjà causé des dégâts considérables dans les jardins du château sans que l'opinion publique se soit particulièrement alarmée.

---

l'approche sociologique de certains conflits esthétiques », in Guy Bellavance (dir.), *Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle ? Deux logiques d'action publique*, Laval : éd. de l'IQRC, pp. 221-224 ; Patrick Champagne et Dominique Marchetti. 1994. « L'information médicale sous contrainte. À propos du "scandale du sang contaminé" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 101-102, pp. 40-62 ; Sébastien Dalgalarrondo et Philippe Urfalino. 2000. « Choix tragique, controverse et décision publique. Le cas du tirage au sort des malades du sida », *Revue française de sociologie*, 41, 1, pp. 119-157.

[245] « Versailles, un retour à l'état 1700-1715 », site du ministère de la culture, http://www.lenotre.culture.gouv.fr/culture:celebratio.../tem06.ht, page consultée le 28/01/02.

[246] 2-8 février 2000. « Tempête : Versailles a fait ses comptes », *Toutes les nouvelles de Versailles*, n° 2718, p. 5.

[247] Daniel Terrolle. 1996. « Anonymisation et défense collective. L'usage de l'anonymat à l'encontre des SDF », *Ethnologie française*, XXVI, 3, p. 420.

[248] Jean-Didier Urbain, « Tout le monde s'est vécu comme victime », *Libération*, 26 décembre 2000, p. 3.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

L'idée de catastrophe naturelle et de dégradation climatique qui forme le cadre de la réflexion commune sur les vents de 1999 apparaît donc relative[249]. Le terme de tempête lui-même est polysémique[250]. Les dégâts causés sur les arbres sont-ils le signe de la force exceptionnelle des vents ou de la trop grande fragilité des végétaux détruits ? L'intervention des arbres dans ce débat n'est pas anodine. Les mêmes questions se sont déjà posées dans la seconde moitié du XVIIIe siècle lors de la mise en place de nouvelles techniques sylvicoles dans les régions montagnardes. L'application d'une sylviculture régalienne avait alors remis en cause les pratiques traditionnelles ce qui avait transformé les paysages montagnards et augmenté la prise aux vents des massifs boisés. Les dégâts produits par les vents furent alors considérables et les chablis, jusque-là perçus comme les ordinaires « fruits des rigueurs du climat montagnard »[251], sont devenus après ces transformations les indices d'une tempête extraordinaire. La perception des dégâts à l'aube du XIXe siècle présente donc des similitudes avec notre expérience contemporaine puisque la force des vents avait alors donné lieu à une même impression de désordre climatique ancrée dans un sentiment de « catastrophe ».

La perception d'une catastrophe naturelle traduit donc la remise en question profonde de l'organisation sociale dans des phases de transition politique. Les dégâts causés sur le patrimoine arboré marquent différemment les consciences en fonction de l'équilibre politique qui en gouverne la gestion en amont.

De la même manière, le parc du château de Versailles révèle la mise en forme de l'ordre politique. Nous avons en effet à son propos le schéma suivant :

- au XVIe siècle, au moment de la recomposition de la propriété privée et régalienne, la patrimonialisation des arbres conduit au projet d'une harmonisation de la sylviculture, afin de disposer d'une ressource indispensable à la manifestation de la force politique extérieure – à savoir, la production du bois de marine. Le parc classique voit le jour.

- à la fin du XVIIIe siècle, la dislocation du pouvoir en place s'accompagne d'une nouvelle recomposition des intérêts privés et étatiques, concomitante de l'émergence de l'idée de catastrophe naturelle et de l'apparition d'un nouveau style de jardin.

- en 1999, le patrimoine arboré est à nouveau remis au premier plan : pleinement présenté comme enjeu patrimonial et qui intéresse donc le collectif, il est mis en exergue alors que se développe un vécu de catastrophe et de risque.

Conscience peu existante auparavant puisque, comme le souligne Martine Tabeaud, « réfléchir sur les tempêtes du passé, c'est se confronter à une suite d'amnésies »[252] tant ces événements n'avaient pas le sens qu'ils ont acquis par la suite[253].

---

[249] Les historiens sont confrontés au problème posé par l'objectivité des témoins car, comme le montre l'analyse de Philippe Schoeneich et Mary-Claude Busset-Henchoz, l'intensité d'une catastrophe est fonction de la vulnérabilité du bâti et de la personnalité du chroniqueur. Voir 2002. « Risques naturels, espace vécu et représentations : le nécessaire décodage de la mémoire », in René Favier et Anne-Marie Grente-Abisset, *Histoire et mémoire des risques naturels*, Grenoble : MSH Alpes, pp. 249-270 *;* ou encore Emmanuel Le Roy Ladurie. 2002. « L'historien face à l'histoire climatique et à l'attitude des autorités en cas de conjoncture "climato-périlleuse" », in René Favier (dir.), *op. cit.*

[250] Martine Tabeaud. 2003. « Tempête, vous avez dit tempête ? », in *Id.* (dir.), *Ile-de-France avis de tempête force 12*, Paris : Publications de la Sorbonne, p. 16-29.

[251] Emmanuel Garnier, *op. cit.*, p. 228.

[252] Martine Tabeaud. 2003. « Introduction », *op. cit.*, p. 8.

[253] La géographe note la récente prise de conscience des services météorologiques qui n'ont commencé un inventaire des événements tempétueux qu'après 1999.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Faire de la tempête de 1999 « le symptôme et le présage tout à la fois du fameux réchauffement de la planète »[254] revient à ne pas désigner de coupables, non pas tant parce qu'il ne pourrait y en avoir, mais parce qu'il ne faut pas qu'une responsabilité divise le corps social. Les catastrophes naturelles dénoncent non des individus au pouvoir mais le pouvoir lui-même, en tant que responsabilité individuelle qui doit être assumée par chacun afin qu'un désordre en apparence « naturel » et pourtant profondément culturel prenne sens. D'où le consensus dans un contexte de « perte du monopole de la représentation du collectif par le politique »[255] dont le prétexte patrimonial dissimule la portée réelle. La catastrophe implique un désordre qui appelle une remise en ordre[256]. L'impression de catastrophe n'est pas anodine puisqu'elle amène une manière de regarder les arbres différente. Nous verrons d'ailleurs dans la seconde partie que le regard porté sur les arbres du parc de Versailles change radicalement après 1999.

Faire des arbres les premiers bénéficiaires d'une manifestation patrimoniale apparaît donc plus clair. Ils jouissent d'une place de choix car ils sont à la fois des compagnons familiers et en première ligne pour subir les assauts de la nature. Un mystère persiste toutefois. Si les enjeux sylvicoles ont été débattus dans les médias, ils n'ont pas pour autant été au centre de la cristallisation patrimoniale puisque le parc versaillais a volé la vedette aux forêts. Qu'un parc soit devenu le point d'orgue du consensus mérite donc également d'être expliqué.

Communiquer l'émotion pour communier, les acteurs de la mobilisation

La mise en forme de la souscription et son impact nous amènent à considérer le rôle de la politique de communication de l'établissement public dans ce consensus. La possibilité d'adopter un arbre dans le parc est en effet son initiative et sa mise en place a été orchestrée par le service communication du château au lendemain de la tempête. Dès le 5 janvier, l'idée d'une souscription voit le jour.

À cette période, deux autres souscriptions du même type ont également été lancées en faveur des arbres dévastés en France, l'une pour reboiser les forêts grâce à la création du « Fonds pour la forêt » sous l'égide de la Fondation de France[257], l'autre en faveur des jardins, des parcs et des forêts à l'initiative de Bernard de La Rochefoucauld et de l'association « Les Parcs et Jardins de France ». Le fonds pour les forêts n'a rencontré que peu de succès ; quant aux dons faits à l'association pour les parcs et jardins, les donateurs ont dans leur majorité désigné le parc de Versailles comme bénéficiaire, au point que Bernard de La Rochefoucauld a contacté l'établissement public pour coordonner les deux actions[258]. Pourquoi cette préférence à l'égard du parc royal ? La mobilisation des acteurs de la souscription explique en partie cet engouement.

---

[254] Martin de la Soudière. 2003. « Lothar et Martin : de quelques usages d'une grande peur collective », in Martine Tabeaud (dir.), *op. cit.*, p. 190.

[255] Alain Ehrenberg. 1995. *L'individu incertain*, Paris : Hachette, p. 208.

[256] Les travaux de Jacques Cloarec sur le paysage mettent en évidence l'importance symbolique du caractère réversible des catastrophes. Voir en particulier 1989. « Le paysage "catastrophe". Symboles et réalités », *Ethnologie française*, XIX, 3, pp. 299-303.

[257] Il a été créé après la tempête à la demande de Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Son secrétariat est assuré par l'ONF.

[258] Les donateurs ont pour la plupart élu Versailles comme bénéficiaire de leurs dons lors de l'opération « Reboisons la France » lancée en partenariat avec le journal *Le Figaro*. L'opération permettant le don d'un montant libre en faveur d'un site au choix dans une liste de 65 parcs, jardins, bois ou régions forestières. Au mois de mars 2000, le site versaillais se voyait à lui seul attribuer près de la moitié de l'ensemble des dons (source *Le Figaro*, 21 mars 2000). Les donateurs ont été remerciés directement par l'établissement public.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

La diversité des organismes-relais dans la campagne a en effet rapidement favorisé son impact : l'implication de la presse, de personnalités du monde du spectacle, des politiques mais aussi de partenaires comme les associations relais telles que l'association Parcs et Jardins de France, la Société des amis de Versailles ou l' « American Friends of Versailles » et la « Versailles Foundation » aux États-Unis explique la mobilisation d'un public éclectique. Le réseau associatif qui enserre le château draine un public depuis longtemps acquis à la cause versaillaise mais son rôle n'intervient que de manière indirecte dans la diffusion populaire de la souscription. Le prestige ou la notoriété de leurs adhérents est un élément auquel les donateurs ont pu être sensibles et que le Comité de soutien de la souscription a entériné. Les personnalités politiques et artistiques qui constituent la liste de « signatures prestigieuses » ont été mises au premier plan dans la diffusion de la campagne via la presse ou l'Internet (voir annexe 1). Sa diffusion par le site du château, en français et en anglais[259], a permis un impact immédiat et très large chez « chaque citoyen du monde » comme le suggère le texte de la souscription.

Hubert Astier, président de l'établissement public à l'époque, et sa femme ont joué un grand rôle dans l'entreprise de communication[260]. Au matin du dimanche 26 décembre 1999, quand les vents se sont calmés, Hubert Astier a dû immédiatement répondre aux nombreuses sollicitations des journalistes en raison de l'absence d'une grande partie du personnel du service communication durant cette période de congé. Tout au long du mois de janvier, il participe aux nombreuses demandes d'interviews de la presse française, puis se rend à New York et à Atlanta en compagnie des jardiniers du château. Ce dernier était toutefois déjà un site familier des médias, régulièrement conviés à participer à la couverture de manifestations publiques organisées dans ses murs[261]. Depuis quelques années, les effectifs du personnel de communication de l'établissement public avaient déjà progressé. La souscription a pu donc être d'emblée envisagée comme une « opération de relation publique »[262] à laquelle chacun a activement pris part. Rapidement, devant l'afflux des dons au château, une vacataire a été recrutée pour gérer la souscription au service communication.

Si l'usage des médias n'est pas nouveau dans la diffusion d'un appel à la solidarité, celui de l'Internet l'est davantage. À l'instar des autres évolutions techniques décrites par André Leroi-Gourhan[263] qui ont favorisé le développement de la mémoire hors du cortex humain, l'outil informatique renforce l'extériorisation d'une mémoire locale qui trouve d'autant plus d'écho qu'elle fait sens pour celui qui la reçoit. L'Internet est, comme la télévision, « un canal d'ouverture au lointain et d'intégration à la nation »[264] qui autorise en outre un réel dialogue. Les Français et des habitants des pays limitrophes, directement concernés par la tempête, y ont fait part de leurs propres expériences, relayés par les habitants de pays plus lointains, également touchés par les mêmes préoccupations environnementales que la catastrophe naturelle venait de réveiller.

La propagation de l'émotion par le canal médiatique conduit à une mobilisation, qui ainsi partagée et multipliée, acquiert une efficacité sociale immédiate car les « manifestations de deuil ou d'allégresse sont

[259] Le site Web du château de Versailles a poursuivi depuis son développement et propose depuis janvier 2003 une adaptation japonaise de son contenu.
[260] Leurs carnets d'adresse ont été mis à contribution pour établir des contacts à la fois dans la presse française et le milieu du show business international.
[261] Avant la tempête, le château bénéficiait déjà d'une couverture d'environ « 500 papiers par an » selon Hubert Astier, chiffre triplé avec la tempête.
[262] Hubert Astier, entretien du 4 septembre 2001.
[263] André Leroi-Gourhan. 1964. *Le geste et la parole. II. La mémoire et les rythmes,* Paris : Albin Michel, pp. 63-76.
[264] Alain Ehrenberg, 1995, *op. cit.*, p. 215.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

réglées par une sorte de code impératif qui impose un comportement extérieur uniforme »[265]. Des individus dispersés sur le plan géographique se trouvent unanimement réunis autour d'une même cause : participer à la replantation du parc. Cette instrumentalisation morale des sentiments, déjà décrite depuis longtemps par Marcel Mauss à propos des cultes funéraires australiens[266], trouve ici une manifestation contemporaine qui révèle combien leur intériorisation dans la psyché fait oublier leur portée collective. Une telle communion peut surprendre puisqu'au contraire des manifestations émotionnelles étudiées par les auteurs du siècle dernier, l'appartenance à un groupe homogène n'est pas directement perceptible. Elle rassemble des individus qui malgré leur atomisation et leurs différences se sentent également concernés.

La souscription lancée à Versailles doit donc également son impact à sa particularité. Il ne s'agit pas en effet d'une souscription ordinaire. La formulation de l'appel en terme d'adoption en fait l'originalité. Pour saisir les raisons de la mobilisation, il nous faut donc revenir sur la genèse même de l'idée d'adoption patrimoniale.

Les ressources du patrimoine : de la consommation au don

L'adoption d'un végétal ne va *a priori* pas de soi et ce d'autant moins que s'y mêlent des considérations financières. Dans le cadre de la souscription, elle suppose pourtant le financement d'un arbre du domaine public par des fonds privés.

La participation de financements privés à l'entretien des parcs et jardins s'est développée dans les années 1980 avec l'ouverture des châteaux privés au public[267]. L'intérêt des visiteurs à l'égard d'un patrimoine qui peut être relu à travers l'histoire familiale des propriétaires de châteaux a conduit ces derniers à tirer profit de ce que certains considèrent comme une « forme endimanchée et snobinarde du militantisme écologique »[268]. Les parcs en ont été les premiers bénéficiaires : entourant les demeures aristocratiques, ils autorisent une ouverture limitée de la propriété pour préserver l'intimité des résidants. Le privé et le public s'articulent dans ce lieu car le cadre extérieur au château « offre au visiteur une leçon d'histoire, le jardin apparaît comme un instrument de connaissance […] il fait référence à un patrimoine culturel dépassant largement les frontières régionales ou nationales »[269], cela par le biais de l'histoire familiale, tout en permettant à son dépositaire de rester maître chez soi. Ce succès a donc permis la multiplication des travaux de restauration des jardins privés grâce à l'aide conjuguée des subventions d'État et du tarif des visites. Il peut être considéré comme une première forme d'engagement financier d'individus atomisés envers un patrimoine arboré car le prix demandé aux visiteurs a ouvert la porte aux financements privés et surtout anonymes puisque le procédé dilue la participation individuelle.

Jusqu'à ces dernières années, le financement de l'entretien du patrimoine est pourtant resté essentiellement du ressort de la Caisse nationale des monuments historiques pour les biens du domaine, et des propriétaires privés pour leurs propres biens, sans grande porosité entre les deux systèmes. Le principe

[265] Maurice Halbwachs. 1947. « L'expression des émotions et la société », *Échanges sociologiques*, Paris : Centre de documentation universitaire, p. 10.
[266] Marcel Mauss. 1968 [1921]. « L'expression obligatoire des sentiments (rituels oraux funéraires australiens) », in *Id.*, *Essai de sociologie*, Paris : Minuit, pp. 81-88.
[267] Jean-Pierre Bady. 1998. *Les monuments historiques en France*, Paris : PUF, p. 40.
[268] Propos d'un propriétaire de château cité par Éric Mension-Rigau. 1999. *La vie des châteaux*, Paris : Perrin, p. 152.
[269] *Ibid.*, p. 157.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

des visites payantes pour l'accès aux jardins va lui-même dans ce sens puisque, dans un premier temps, il s'est appliqué aux châteaux privés. De plus, dans ce cas, la sollicitation financière n'implique pas un don, mais la tarification d'une prestation. Alors que le don présente un « caractère volontaire, pour ainsi dire, apparemment libre et gratuit »[270], la consommation d'un produit culturel suppose un échange marchand immédiat et explicite[271]. L'entretien dans ce cas n'est donc pas directement financé par les payeurs mais de manière détournée grâce à la réaffectation de l'argent versé pour la visite du site.

En ce qui concerne les biens publics, la législation en faveur du patrimoine va plutôt dans le sens d'une séparation entre l'agrément du visiteur et l'investissement patrimonial. Les dons privés réalisés pour l'entretien du patrimoine n'ont réellement été encouragés que depuis la loi du 1er août 2003 en faveur du mécénat et des fondations d'entreprises[272]. Ce nouveau dispositif nuance « la dichotomie entre le patrimoine culturel et le patrimoine naturel, particulièrement forte en France »[273] et réaffirmée par des mesures fiscales antérieures, comme celle adoptée par le Sénat le 23 octobre 2001 sur les dons effectués au profit des « trésors nationaux ». La loi pour le mécénat offre désormais un cadre qui permet de recueillir des fonds privés, versés dans l'objectif affirmé d'assurer l'entretien d'un élément du patrimoine quel qu'il soit. Elle apparaît liée à l'histoire versaillaise puisque la souscription lancée après la tempête de 1999 au château en présente une forme embryonnaire : des dons privés se sont organisés à partir d'initiatives privées pour contribuer à l'entretien d'un bien collectif.

Entre un parrainage, terme consacré des opérations de mécénat, et une adoption, il y a toutefois une nuance significative. Dans le cas des opérations de mécénat classique, des milliardaires ou des entreprises clairement identifiées participent au financement d'un bien collectif. Le mécénat suppose des dons individualisés, socialement visibles et exceptionnels. L'adoption, telle qu'elle a pris forme à Versailles, dilue au contraire la manne financière recueillie dans l'anonymat. La multiplication des adoptions dont le montant est prédéfini contribue à l'homogénéisation des souscripteurs.

Aujourd'hui, les appels à contribution lancés sous la forme d'« adoptions patrimoniales » tendent à se multiplier. Fort de son expérience, l'établissement public de Versailles a renouvelé l'opération avec le lancement au cours du premier semestre 2005 d'une campagne de restauration des sculptures du parc du château[274]. Le phénomène n'est pas propre à la France[275]. Des monuments, mais aussi des livres ou des arbres font l'objet de campagnes d'adoption essentiellement au Royaume Uni[276], mais aussi aux États Unis[277], en Australie[278] ou dans des pays dépendants des ressources touristiques comme l'Inde[279]. L'adoption patrimoniale répond donc à des attentes que les seules considérations financières ne suffisent pas à expliquer. L'idée d'adoption implique en effet la genèse d'une relation particulière entre deux entités, relation sur laquelle il nous faut nous attarder.

---

[270] Marcel Mauss. 1997. « Essai sur le don. Du don et de l'obligation à rendre », *Sociologie et anthropologie*, Paris : PUF, p.147.
[271] Préoccupation qui s'intègre dans un contexte plus large de tourisme culturel. Sur ce point, voir Marc Chesnel. 2001. *Le tourisme culturel de type urbain : aménagement et stratégies de mise en valeur*, Paris : L'Harmattan.
[272] Allocution de Renaud Donnedieu de Vabres à l'occasion de la réception des « American Friends of Versailles », le 10 juin 2004.
[273] Guillaume Sainteny. 2001. « Nature, culture, même patrimoine », *Libération*, 28 novembre 2001.
[274] S. d. *Adoptez une statue du parc*, Versailles : Service communication du Château de Versailles, p. 7.
[275] De nombreuses campagnes d'adoption sont diffusées via l'Internet.
[276] « Adopt a Tree », campagne de plantation de la Forêt nationale ; « Adopt a Monument », dispositif pédagogique lancé par la *Pegasus Foundation* ; « Adopt a Book », campagne de restauration lancée par la *British Library* ; « Adopt a Veg », campagne de sauvetage des légumes en voie d'extinction lancée par l'association *Henry Doubleday Research*.
[277] Le gouvernement du comté de Miami propose d'adopter des arbres afin d'accroître la couverture ombragée de la ville.
[278] Sculptures, statues, machines agricoles et « tous les éléments importants de la vie locale » peuvent être adoptés par des écoles dans le cadre d'un projet de sensibilisation des jeunes générations à « l'importance de la conservation patrimoniale ».
[279] Le ministère de la culture et du tourisme indien a lancé depuis décembre 1999 une opération d'adoption des sites patrimoniaux et historiques dans le cadre de la création d'un Fond Culturel national.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Du parrainage à l'adoption

L'irruption du vocabulaire de la parenté dans le mécénat artistique remonte en France à 1935 avec la notion de parrainage sans s'appliquer alors à un bien matériel puisqu'elle désignait l'appui moral ou financé accordé à une œuvre au sens large. Le basculement vers le parrainage d'un bien collectif trouve son origine dans la traduction de l'anglicisme « sponsor » en 1955[280]. Établir un lien de parenté entre une œuvre et une personne par l'intermédiaire d'une transaction financière apparaît donc propre au français puisque le « parrainage » n'a pas d'équivalent anglo-saxon dans le registre patrimonial[281]. Jusqu'à la fin du siècle, l'idée d'adoption était restée quant à elle réservée aux humains. La tempête de 1999 marque sa consécration patrimoniale. À la différence du parrainage, l'adoption a par contre immédiatement été traduisible dans son équivalent anglo-saxon, ce qui lui a donné d'emblée une ampleur internationale.

Pourtant c'est bien à la traduction d'une relation intime qu'invite l'usage du vocable « adoption » puisque, si le parrainage dans la sphère familiale suggère une « parenté spirituelle »[282] dans laquelle le filleul joue le rôle d'« intercesseur privilégié de l'âme de son parrain »[283], l'adoption relève d'une « parenté choisie »[284] où les liens, librement consentis, participent à la fondation de l'identité personnelle. Quand elles s'appliquent aux humains, les deux parentés diffèrent donc : « si la pratique de l'adoption dit la fonction majeure de la filiation dans les sociétés d'Europe méditerranéenne, la parenté baptismale révèle une part essentielle des représentations de la personne et des rapports entre les vivants et les morts dans la culture chrétienne »[285]. Le parrainage introduit l'enfant dans une culture par la mise en forme d'un rite qui débouche sur une seconde naissance. Parrain et filleul sont ainsi liés par des obligations morales sans que leur relation ne déborde sur d'autres personnes. Cette parenté spirituelle ne mobilise pas l'ensemble de la famille. L'adoption joue au contraire un rôle fondamental dans la continuité d'une lignée dont le principal enjeu est la transmission d'un patrimoine familial, qu'il soit matériel ou immatériel. Elle se décline autour de liens affectifs qui se calquent d'un côté sur le modèle de la filiation biologique, « représentation naturaliste fondée sur l'engendrement et le lien de sang » et le « principe du lien librement choisi de l'autre »[286].

L'histoire de l'irruption du terme « adoption » pour désigner le financement de la replantation du parc de Versailles semble s'être perdu dans les mémoires de ceux qui ont élaboré la souscription. Cette forme de souscription patrimoniale semble pourtant être une des premières du genre[287]. Son idée paraît calquée sur le modèle des parrainages caritatifs internationaux en faveur de l'éducation des enfants des pays du tiers-monde : des donateurs, lointains, versent une contribution pour aider un individu dans le besoin. Il est toutefois difficile d'en reconstituer la genèse car elle diffère selon les interlocuteurs ; personne n'évoque

[280] Alain Rey (dir.). 1995. *Dictionnaire historique de la langue française,* Paris : Dictionnaires le Robert.
[281] En anglais, le parrainage matériel se traduit par « sponsorship » ou « patronage », celui d'un enfant se dit « fostering ».
[282] Agnès Fine. 1994. *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe,* Paris : Fayard.
[283] Agnès Fine. 1987. « Le parrain, son filleul et l'au-delà », *Etudes Rurales,* 105-106, p. 135.
[284] Agnès Fine (dir.). 1998. *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies,* Paris : MSH.
[285] Agnès Fine. 1995. « Les parentés parallèles », *Vers une ethnologie du présent,* Paris : MSH, p. 205.
[286] Agnès Fine. 1998. « Parenté : liens de sang et liens de cœur », *Sciences humaines,* 23, p. 27.
[287] Il faudrait approfondir les investigations à l'étranger, pour l'heure, les adoptions patrimoniales les plus anciennes dont j'ai connaissance remontent à cette période. En 2000, outre la souscription lancée par le château de Versailles, il y a également eu l'appel du *Fundraising and Marketing officer* pour aider à la création d'une forêt nationale dans les Midlands en Grande-Bretagne. Ces deux souscriptions concernent des arbres. Fin 1999, le ministère du tourisme indien lançait une campagne en faveur du patrimoine culturel. Aujourd'hui, outre des arbres, il est possible d'adopter des légumes, des livres, des statues ou des monuments.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

toutefois le modèle d'une opération de charité dont la souscription reprend pourtant la forme. Le président de l'établissement public en attribue l'idée à Jacqueline Beytout, ancienne présidente directeur général du groupe de presse Les échos. Si celle-ci reconnaît être l'initiatrice d'une souscription liant un arbre à un bénéficiaire particulier, elle formule ce projet sous l'expression « un Français, un arbre » et non à travers la mise en avant d'une parenté symbolique. La responsable du service communication du château, Ariane de Lestrange, qui a assuré le suivi pratique de cette nouvelle forme de communication, en a, deux ans après le démarrage de l'opération, un souvenir assez vague. Le terme d'adoption ne s'est pas imposé d'emblée, dit-elle, l'idée s'est élaborée progressivement dans le courant du mois de février après une période de latence lors de sa mise en place : « *au départ c'était une collecte de dons puis c'est devenu une adoption* »[288]. Au service communication du château habitué des opérations de mécénat, cette souscription était une première.

Avec quelques années de recul, ses acteurs en envisagent les spécificités : « *L'adoption c'est une déclinaison, c'est dans une série, ce n'est pas une adoption unique* »[289]. Alors que le mécène et son objet apparaissent dans leur singularité, le patrimoine offert en adoption constitue un ensemble. L'opération Vinci met par exemple face à face un mécène, personne clairement individualisée et un objet à restaurer, la galerie des Glaces. Les arbres du parc, s'ils sont des individus, forment un tout : le parc. La restauration de ce dernier suppose l'effort conjugué de plusieurs personnes. La série proposée en adoption touche un nombre d'individus plus important et tous placés sur un plan d'égalité puisqu'un montant fixe formalise l'adoption de l'arbre. Autre nuance, alors que l'objet parrainé peut être difficile à appréhender, l'objet adopté est facilement identifiable. C'est le cas des statues proposées en adoption : « *l'identification de l'objet est plus facile : une statue, elle est seule* »[290]. Les arbres adoptés sont également tous numérotés et peuvent être localisés avec précision. Au château, le parrainage s'applique par contre à des ensembles moins individualisables : une toiture, une exposition temporaire, un décor. La visibilité de l'objet adopté facilite son appropriation, l'adoption rend ainsi possible la possession fictive d'un bien inaliénable. Enfin, la plus large diffusion de l'adoption en fait un acte supposé « *plus spontané* »[291] en raison d'un moindre enjeu économique - « *le parrainage, vous êtes dans une contrepartie : il y a la déduction fiscale, l'image, les contreparties type réception, la publicité avec l'utilisation des logos…* »[292]-, qui établit, selon la responsable du service communication, une relation « *plus étroite entre l'adopteur et l'adopté* »[293]. Néanmoins, les nuances entre mécénat et adoption restent vagues : la relation entre un mécène et son objet n'est pas qu'économique, quant à la déduction fiscale, elle s'applique également aux adoptions. L'imaginaire d'authenticité est mis à mal par une adoption présentée comme geste « d'utilité publique » où l'avantage fiscal est présenté comme un des premiers bénéfices reçus par celui qui adopte. Le site Internet du château ne manquait pas de stipuler ces contreparties essentielles aux éventuels souscripteurs : « *vous recevrez ultérieurement un certificat nominatif correspondant aux arbres plantés grâce à votre don ainsi qu'une attestation fiscale* »[294]. Avec la nouvelle loi sur le mécénat, l'entreprise qui adopte une statue à Versailles « bénéficie d'une réduction d'impôt de 60% » explique également le document remis cette année aux chambres de commerce et d'industrie. Le dispositif apparaît donc rigoureusement calqué sur celui du mécénat et les enjeux économiques, publicitaires et symboliques, bien que de moindre importance, sont

[288] Entretien du 12 octobre 2001.
[289] Entretien avec Ariane de Lestrange, le 28 juin 2005.
[290] *Id.*
[291] *Id.*
[292] *Id.*
[293] *Ibid.*
[294] Texte de la souscription : annexe 1, pp. 169-177.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

similaires. Seule une différence d'échelle distingue clairement les propos tenus en faveur de l'un ou l'autre procédé. L'adoption permet de toucher un nouveau public, de démocratiser le patrimoine et répond à une attente de ses usagers en ce sens.

L'adoption patrimoniale à la française ne se réduit pas pour autant à un enjeu financier. Avant d'être une formule retenue dans une stratégie de communication pour lancer une souscription financière, l'adoption patrimoniale est une démarche singulière qui n'est pas née à Versailles mais au ministère de la culture. En 1996, le ministère lançait en effet une opération intitulée « Adopter un jardin » en partenariat avec les ministères de l'éducation nationale, de l'environnement et de l'agriculture dans le cadre du plan pour l'éducation artistique et l'action culturelle à l'école. Relayé par les directions régionales des affaires culturelles, le projet concernait les élèves du primaire et du secondaire. En 2002, il a été élargi à travers la charte « Adopter son patrimoine », circulaire conjointe des ministères de l'éducation nationale et de la culture qui affirme clairement l'objectif pédagogique visé à travers l'idée d'adoption : « Adopter doit être entendu au sens de "choisir", "faire sien". […] L'adoption implique, enfin, une familiarité qui permet de créer un lien fort et durable […]. La prise en compte de l'actualité scientifique doit augmenter, en effet, le sentiment de participation aux enjeux patrimoniaux et donc faciliter l'appropriation affective »[295]. Le jardin adopté doit servir de support pédagogique pour initier les élèves à l'histoire, à l'architecture ou à la connaissance des essences végétales mais il contribue surtout à une sensibilisation patrimoniale. Il s'agit d'établir ou de renforcer la relation affective entre un objet du patrimoine local et les jeunes générations qui en sont les dépositaires. Dans sa première formule ministérielle, l'adoption n'a pas pour objectif le financement d'un projet de restauration, mais cherche à faire naître une conscience patrimoniale chez des élèves, à les mobiliser autour du patrimoine pour mieux le valoriser. Dans ce cas, la question de son financement et de son entretien apparaît secondaire, alors que la relation qui peut s'établir entre l'objet patrimonial et les adoptants est au contraire essentielle.

Posée en terme de souscription quelques années plus tard à Versailles, l'adoption répond donc à un double enjeu. À la promotion du patrimoine vient s'ajouter une autre préoccupation : sa gestion financière. Si la notion d'adoption patrimoniale n'est pas née à Versailles, l'écho qu'elle a pu y trouver lui donne une tonalité particulière car elle entérine la relation filiale qui peut s'établir entre un arbre et un individu autour d'un don. L'arbre, nous l'avons déjà vu, était par son potentiel métonymique, depuis longtemps prédisposé à intégrer une parenté imaginaire. Quant à la relation filiale qui lie un humain et un arbre, elle est apparue d'emblée dans les propos des journalistes les jours qui ont suivi la tempête de décembre 1999. Dès le 5 janvier 2000, une relation d'engendrement père-enfant est suggérée par les journalistes au sujet des forestiers, « orphelins des arbres »[296] abattus par la tempête de la semaine précédente. La figure du forestier, incarnée par l'employé de l'Office national des forêts, y est celle d'un proche, devenu intime de la forêt en vertu de longues années passées auprès d'elle. Bien avant que ne survienne le désastre, le forestier a vu grandir « sa » forêt : « *depuis dix-huit ans, il la choie, il en surveille les moindres variations* »[297]. La durée de la relation évoquée, une génération, correspond au temps qu'il faut pour donner à un enfant son indépendance et en faire un adulte. Durant cette période, le parent exerce pleinement sa responsabilité

[295] Extrait de la Charte pour une éducation au patrimoine « Adopter son patrimoine », circulaire n° 2002-086 du 22 avril 2002, bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, n° 18, du 2 mai 2002.
[296] L. D. « Du vent et des larmes », *Télérama*, 05/01/00.
[297] *Ibid.*

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

éducative. À travers ces préoccupations se déploie un lien sentimental. Les forestiers, familiers de la forêt, sont les premiers garants d'un lien pensé en terme affectif entre les hommes et la nature.

L'idée d'adoption n'est donc pas anodine car elle entérine l'idée d'un rapprochement entre un élément du patrimoine et ses usagers. C'est bien sûr le cas des initiatives pédagogiques, mais également de la collecte de dons. Si le lien établi entre le donateur et l'objet adopté et donc la fidélisation patrimoniale ne sont pas explicites dans l'appel à souscription, la valorisation des sentiments l'est à travers les circonstances de dons suggérées aux donateurs - hommages à des défunts, souvenirs de naissances -, idées reprises et encouragées par la presse et le service communication. L'instauration d'une relation affective apparaît donc essentielle. Cette condition est un élément clé de l'adoption, reprise d'ailleurs par *The British Library* dans sa campagne d'adoption des ouvrages de la bibliothèque. Chaque livre adopté est « une idée de cadeau idéal pour des occasions spéciales »[298] est-il précisé sur le formulaire d'adoption. La formule du cadeau mise à disposition du donateur potentiel permet un échange qui va élargir l'impact affectif de la transaction.

La nuance entre adoption et parrainage patrimonial est donc significative. Elle concerne à la fois le type d'objet concerné et la relation censée s'établir avec le donateur. Elle instaure également un lien entre tous les donateurs car l'adoption des arbres suppose l'adhésion à des valeurs communes qui vont à la fois permettre l'introduction du végétal dans une famille et mobiliser le groupe dans la transmission d'un patrimoine aux générations à venir. L'arbre est donc adopté en tant qu'élément d'un tout, c'est au nom d'un parc singulier, créé par Le Nôtre, que le donateur verse sa contribution. Il participera à la restauration d'un élément du patrimoine dont le style s'inscrit depuis ses origines dans la lisibilité du système qui lui a donné naissance.

De la propagande d'État à la naissance de l'intime, un parc support d'identité

Depuis l'âge baroque, les parcs et jardins participent à la mise en image du « style de vie et parfois d'une authentique culture »[299] de leurs commanditaires, remarque Michel Baridon. Le jardin créé par Le Nôtre[300] au XVIIe siècle s'inscrit dans cette tradition ; le Roi-Soleil y construit la visibilité de son pouvoir absolu : « Forcer la nature par des prodiges d'industrie, transformer un paysage ingrat en un immense jardin, faire jaillir l'eau pure du sein d'un ancien marais, joindre l'Atlantique à la Méditerranée par le canal des Deux-Mers, c'était montrer que le roi était devenu "maître et possesseur de la nature" »[301]. Le projet est ambitieux mais il donne le jour à un ensemble dont les « principales caractéristiques finirent pourtant par devenir les lieux communs d'un style et donnèrent le jour à un nouveau modèle de jardin, dont Versailles est l'archétype »[302]. Versailles est donc conçu comme l'image d'un souverain, le parc est la « projection

[298] Site officiel de la *British Library*, http://www.bl.uk
[299] Michel Baridon. 1998. *Les jardins*, Paris : Robert Laffont, p. 702.
[300] Sur la réalisation de Le Nôtre, voir le chapitre intitulé « La nature asservie » de Pierre-André Lablaude. 2005. *Les jardins de Versailles*, Paris : Scala, pp. 35-80.
[301] *Ibid*. p. 713.
[302] Aurélia Rostaing. 2000. « André le Nôtre et les jardins français du XVIIe siècle : perspectives de recherche et "vues bornées" », *Revue de l'art*, 129, 3, p. 15.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

directe de son pouvoir »[303], on y cultive la mémoire du monarque. Cela en fera un lieu propice à l'identification de la nation.

Le « caractère » du jardin dit « à la française » ne sera pourtant établi qu'à partir de la fin du XVIIIe siècle[304], instituant une relation entre la mise en forme des essences végétales et l'esprit d'un temps fondateur alors même qu'un nouveau jardin voit le jour à Versailles, le jardin dit « anglais »[305]. Après la mort de Le Nôtre, le parc se transforme lentement avec la croissance des végétaux, sans que le successeur de Louis XIV ne puisse se résoudre à y prévoir des interventions. Les intempéries de l'hiver 1709 ont détruit une partie des charmilles, ce qui transforme les perspectives et modifie la vision d'ensemble. L'évolution libre du parc, qualifiée plus tard d' « abandon »[306], voit son terme avec l'arrivée de Louis XVI au pouvoir en 1774. La vétusté du parc appelle alors une restauration et l'évolution des goûts permet d'envisager des changements : « on déclare ennuyeuses et monotones ces grandes allées étroites, on se plaint de ne trouver nulle part le charme de la nature naïve. […] Au début du règne de Louis XVI, le comte d'Angéviller, directeur des bâtiments, résolut de transformer le parc du château royal selon les modes nouvelles, les plantations étant vieillies et beaucoup d'arbres, morts. Le 20 novembre 1774, une affiche annonçait la mise en vente de tous les bois de futaie, taillis, et massifs du parc de Versailles »[307]. La nouvelle plantation, faite par Lemoine en 1775, conserve l'ancien plan de Le Nôtre, mais supprime certains bosquets, trop délabrés pour être restaurés.

Figure 4 : Hubert Robert, L'entrée de l'allée royale lors de l'abattage des arbres, 1777

Les peintures d'Hubert Robert réalisées lors des replantations débutées en 1775 montrent la présence de chablis et révèlent le peu de résistance aux vents des arbres vieillis qui menacent la statuaire en place. Ceux qui évoquent cette période n'y voient toutefois pas la raison des travaux puisque c'est l'« abandon », donc un défaut de soin, et non une rébellion de la nature, qui est en cause. Les bosquets apparaissent « mutilés »[308]. Pierre-André Lablaude y voit aujourd'hui la conséquence de plantations mal conduites : « Autrefois brusquement arrachés à leurs forêts primitives, éprouvés par de longs transports en plein vent, plantés trop gros, martyrisés par les tailles et les élagages, ces vénérables ancêtres […] montrent […] les

[303] Édouard Pommier. 1986. « Versailles, l'image du souverain », in Nora, Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire. La Nation*, Paris : Gallimard, p. 222.
[304] Pierre-André Lablaude date sa première occurrence de 1774. 2005, *op. cit.*, p. 144.
[305] L'idéologie d'un temps originel ressort des diverses présentations du parc. À titre d'exemple, pour leurs titres particulièrement évocateurs, voir entre autre Alphonse Bertrand. 1906. *Versailles, ce qu'il fut – ce qu'il devrait être*, Paris : Plon ; Lucien Corpechot et Marguerite Charageat. 1937. *Parcs et jardins de France, les jardins de l'intelligence*, Paris : Plon ; Jean-Pierre Néraudau. 1985. *Versailles : l'âme du parc*, Paris : éd Sous le vent – Vilo ; Jean-Louis Soularue, Raphaël Combeau et Michel de Grèce. 1999. *Versailles, les jardins de l'esprit*, Rodez : Éd. Subervie.
[306] Gaston Brière. 1909. *Le parc de Versailles*, Paris : Librairie centrale des beaux-arts, p.37.
A. et M. Masson évoquent un parc « négligé », in 1903. *Plans des bosquets du parc de Versailles*, Versailles : L. Bernard, p.11.
[307] Gaston Brière, *op. cit.*, p. 37.
[308] *Ibid.*

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

séquelles pathétiques des traitements infligés à leur lointaine jeunesse »[309]. Le manque d'entretien conduit au projet de création d'un nouveau jardin et le tracé initial du parc sera donc modifié, transformation justifiée a posteriori par la crainte du désordre social auquel une densité végétale trop importante pouvait donner lieu : « les arbres de la grande allée et ceux qui conduisaient au labyrinthe étaient si anciens que le jour ne pouvait y pénétrer, ce qui donnait lieu à des scènes scandaleuses et même à des crimes »[310], expliquera Louis Prudhomme en 1827.

Le nouveau visage du parc traduit les goûts de son époque. En cette fin du XVIIIe siècle, la mode est au pittoresque, aux allées tortueuses et irrégulières sous l'influence de jardiniers anglais, comme Kent, et de Jean-Jacques Rousseau[311], qui vient de publier *Julie ou La Nouvelle Héloïse*, roman épistolaire à succès dans lequel il exalte les bienfaits de la nature. Dans son *Essai sur les jardins*, l'écrivain et peintre Claude-Henri Watelet en codifie de son côté le résultat esthétique pour une architecture des jardins. Il retient alors « trois caractères qui […] peuvent servir de base à la décoration des nouveaux parcs. Le pittoresque, le Poétique, le Romanesque »[312]. L'usage des jardins va en être modifié : le jardin n'est plus seulement un lieu de promenade, on peut désormais y flâner, s'y reposer, s'y arrêter grâce à l'aménagement de « sièges ménagés dans les arbres »[313], comme dans un intérieur domestique. Le jardin se pare de vertus intimistes et agit sur les âmes[314].

À cette époque, le lancement d'un grand projet de renouvellement du parc ouvre un débat esthétique dont Pierre André Lablaude souligne la « dimension symbolique et, par extension, politique »[315] qui conduit finalement en 1775, par mesure d'économie, à une replantation sans transformation majeure du parc dessiné par Le Nôtre, mais modernisé. De nouveaux bosquets apparaissent comme celui de la Reine et celui des bains d'Apollon alors que le Labyrinthe et le théâtre d'eau disparaissent. Richard Mique dessine un nouveau jardin pour la reine Marie-Antoinette à Trianon, prolongement du jardin anglais, idéalisation sentimentale des bienfaits de la nature imprégnée des valeurs des Lumières. Plus que l'affirmation d'une contestation du pouvoir qui l'a produit, ce changement est un des symptômes de l'émergence d'une nouvelle organisation de la vie privée : « pouvoir choisir d'être seul, se protéger des autres, habiter des lieux où les différents degrés de ses relations avec les autres sont mis en scène (de l'espace de représentation ostentatoire à l'espace protégé des relations intimes) qualifie le vécu quotidien des individus (aisés) de la fin du XVIIIe siècle »[316]. Ce jardin n'est pas voué à l'ostentation du pouvoir, usage que pouvait faire Louis XIV du jardin de Le Nôtre, mais il est au contraire un « refuge, loin des somptuosités fastidieuses de la Cour, loin des rituels de l'étiquette et de la foule des curieux, […] un univers préservé ou elle [la reine Marie-Antoinette] pourrait vivre selon ses humeurs et sa fantaisie, sans être soumise en permanence au regard des autres »[317]. La miniaturisation du paysage, le recours à l'exotisme, la fermeture des espaces par l'irrégularité des tracés et le port libre des arbres sont contemporains de la naissance d'une

[309] Alain Lablaude, 2005, *op. cit.*, p. 147.
[310] Louis Prudhomme.1827. *Guide de l'étranger : nouvelle description des ville, château, et parc de Versailles du grand et du petit Trianon*, Paris : Pélicier, p. 90.
[311] Voir l'histoire de la création des bosquets du parc par A. et M. Masson (*op. cit.*) et les propos amers du conservateur Gaston Brière sur leur transformation après la replantation de 1775 (1909, *op. cit.*). Pour une reconstitution historique récente, voir Simone Hoog. 1992. *Les jardins de Versailles et de Trianon d'André Le Nôtre à Richard Mique. Catalogue de l'exposition du 15 juin-27 septembre 1992*, Paris : Réunion des musées nationaux.
[312] Claude-Henri Watelet. 1774. *Essai sur les jardins*, Paris : Omp. De Prault, p. 55.
[313] *Ibid.* p. 147.
[314] Peu après (an III) René-Louis de Girardin consacre dans son traité, *De la composition des paysages*, un chapitre au « pouvoir des paysages sur nos sens, et par contrecoup sur notre âme », Michel Baridon en rapporte des extraits in 1998, *op. cit.*, pp. 893-911.
[315] *Ibid.*, p. 149.
[316] Monique Eleb et Anne Debarre. 1999. *Architectures de la vie privée. XVIIe-XIXe siècles*, Paris : Hazan, p. 185.
[317] Pierre-André Lablaude, 2005, *op. cit.*, p. 157.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

nouvelle perception de la féminité liée à la naissance de l'intime[318]. Il n'est donc pas un hasard si un tel projet se trouve fortement associé à la figure de la reine Marie-Antoinette : Versailles se trouve désormais doté de deux jardins : celui du roi et celui de la reine, l'un masculin, l'autre féminin. L'invention du « boudoir »[319] et de l'intériorité domestique trouve son pendant : le jardin, écrin de verdure, devient indispensable à la mise en valeur de l'espace féminin. L'opposition classique entre jardin français et anglais, pour caricaturale qu'elle soit[320], rend donc lisible une autre opposition, celle du masculin et du féminin.

À travers la conception du paysage qu'implique l'opposition entre ces deux styles de jardins, s'affrontent également deux conceptions du jardinage : les jardiniers de l'époque baroque « "enjardinaient" le paysage »[321] alors que les pionniers du jardin anglo-saxon ont « "paysagé" le jardin »[322]. Espace idéal et infini, il diffère du jardin anglais dans son rapport au paysage : la finalité du parc versaillais n'est pas de donner l'illusion d'un paysage naturel mais au contraire de créer de l'artifice. Les arbres qui le constituent répondent à une logique d'ensemble et ne sont pas répartis de manière aléatoire comme ils pourraient l'être dans un paysage naturel. Ces deux postures importent moins dans une approche anthropologique pour leurs effets esthétiques que pour le débat qu'elles génèrent. La relation identitaire entre le patrimoine et le groupe social y est essentielle car « le groupe patrimonial est la vérité profonde du patrimoine »[323].

Les styles successifs de jardin révèlent les mutations de la société. Les choix qui ont conduit à sa création puis à sa transformation au cours de l'histoire nous donnent à voir des changements historiques et les adaptations de la structure sociale. Les styles retenus dépendent d'un contexte social plus large et l'histoire du parc versaillais nous montre leur impact au niveau institutionnel puisque son destin se trouve solidement lié aux nouveaux choix architecturaux. L'agitation patrimoniale nous permet donc d'entrevoir les fondements d'une cohésion affirmée autour d'une identité commune et dont le parc devient l'emblème.

Cette fonction identitaire du parc de Versailles va pleinement s'affirmer au XIXe siècle, alors que le pouvoir l'aura définitivement quitté depuis le règne de Louis-Philippe et la monarchie de Juillet 1830. Pour cela, nul besoin de transformations majeures et les replantions de 1811 dictées par la volonté impériale conservent pour l'essentiel l'état antérieur. Le développement du tourisme et des infrastructures routières depuis les années 1820 joue en ce sens un rôle plus important. Le parc du château devient aisément accessible et le public peut affluer : « on n'a jamais voyagé de Paris à Versailles aussi agréablement, aussi promptement et aussi économiquement, en moins de deux heures, que depuis l'établissement des nouvelles voitures qui procurent 5 à 600 voyageurs de plus chaque jour »[324]. Les « parisiennes » et les « gondoles françaises » facilitent l'arrivée de voyageurs et Versailles devient un lieu ouvert au peuple qu'il faut instruire car « c'est dans la classe du peuple qu'existe partout le caractère véritablement national,

[318] On peut y voir le contrepoint extérieur d'une architecture intérieure associée à l'émergence de l'intime, dont Annik Pardailhé-Galabrun retrace les conséquences sur la nouvelle mise en forme de l'espace habité. 1988. *La naissance de l'intime, 3000 foyers parisiens XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris : PUF.
[319] Sur l'évolution de l'architecture privée à cette période, voir Monique Eleb et Anne Debarre (1999).
[320] Comme le soulignent les spécialistes de l'histoire des jardins. Michel Baridon dans son histoire des jardins (1998) et Pierre-André Lablaude à propos du parc versaillais (2005) ne manquent pas de nuancer ce point de vue et mettent en évidence les subtilités qui rendent de telles oppositions excessives.
[321] Michel Baridon, 1998, *op. cit.*, p. 803.
[322] *Ibid.*
[323] Yves Barel. 1984. *La société du vide*, Paris : Seuil, p. 119. (cité par Thierry Coanus. 1995. « Paysage, risques naturels et intérêts locaux. Un conflit de représentations en moyenne montagne », in Claudie Voisenat et Patrice Nottenghem (dir.), *op. cit.* p. 143).
[324] Louis Pruhomme. 1827. *Guide de l'étranger : nouvelle description des ville, château et parc de Versailles et du grand et petit Trianon*, Paris : Pélicier, p. 7.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

l'éducation étant […] un lien qui rapproche et uniformise pour ainsi dire, les homme de tous les pays »[325] explique Vaysse de Villiers dans son « tableau moral » de la ville. L'auteur constate une véritable vertu thérapeutique de la visite. Le site versaillais devient ainsi un emblème incontournable de la nation et participe à l'édification du peuple.

Le processus qui a conduit ce jardin historique à devenir l'emblème de l'identité nationale diffère toutefois quelque peu de celui analysé par Sylvie Nail à propos des jardins anglais[326]. Il le précède et s'inscrit d'emblée dans une volonté pédagogique qui en fait un exemple de la vertu patrimoniale[327]. Il est d'ailleurs contemporain de la création de l'Institut royal d'horticulture, inauguré en 1829, et qui conduira à la création en 1872 de l'École nationale d'horticulture de Versailles, chargée de « former des jardiniers éclairés qui soient aptes, après deux années d'études pratiques et théoriques, à propager, à vulgariser dans nos départements les bonnes méthodes, [car] nous avons besoin d'hommes qui sachent répandre dans nos villages les notions essentielles des arbres fruitiers et même des cultures d'agrément »[328].

Devenu l'emblème de la nation, le parc participe à l'édification du peuple, il lui est accessible à la fois d'un point de vue matériel par les visites et en tant qu'exemple de culture végétale. Le nouvel ordre social qu'il implique apparaît constitutif de l'identité nationale, aussi les forces naturelles qui viendront lui porter atteinte résonneront-elles désormais avec un force nouvelle.

Les tempêtes pour transformer, régénérer ou restaurer

Le premier « ouragan » mentionné dans l'histoire du parc est daté de 1870, « il touchera gravement les vieux alignements de l'ancienne Allée royale »[329]. Il semble être un signe du destin car il prélude à l'invasion prussienne du pays. La réparation des dégâts dans le parc impose alors une replantation et le début de la reconstitution du bassin de Neptune entre 1876 et 1883. La restauration rétablit l'état antérieur, métaphore du retour à l'ordre politique après l'occupation de Versailles par l'armée prussienne.

En 1922, une nouvelle tempête, survenue dans la nuit du 29 au 30 décembre, met en évidence l'état vétuste du bâti et du parc[330]. La dégradation du site est alors dénoncée par le quotidien L'*Illustration*, ce qui donne aussitôt une portée nationale à l'événement. Mais la restauration prévue par l'architecte Chaussemiche en 1924 suscite une telle réaction du public qu'elle n'est pas menée à bien : « Versailles doit être conservé, tel que nous l'ont légué les siècles et l'œuvre de la nature », décide la Commission des monuments historiques[331]. Modifier l'apparence du parc apparaît impossible.

---

[325] 1828. *Tableau descriptif, historique et pittoresque de la ville : du château et du parc de Versailles, compris les deux Trianons »,* Paris : Aupin, p. 64.
[326] 1997. « Les jardins de la nostalgie. La transformation du jardin anglais en patrimoine national », *Terrain*, 29, pp. 113-126.
[327] Dans le cas anglais, « les premières traces de patrimonialisation […] apparaissent dans le dernier quart du XIXe siècle, à une époque où le mode de vie rural traditionnel est en train de disparaître rapidement au profit d'une société industrielle», Sylvie Nail. 1999. « Les jardins anglais comme monuments », in Régis Debray (dir.), *L'abus monumental ?* Paris : Fayard, p. 305.
[328] Séance de l'Assemblée nationale du 2 juillet 1872, citée par Alain Durnerin. 2000. « L'enseignement de l'horticulture et de l'architecture des jardins en France au XIXe siècle et la création de l'École nationale d'horticulture de Versailles », in Michel Boulet (dir.), *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture 1760-1945 », Actes du colloque de l'ENESAD du 19-21 janvier 1999,* Dijon : Éducagri éd., p. 385.
[329] Pierre-André Lablaude, 2005, *op. cit.*, p. 198. Franck Ferrand n'évoque pas cet ouragan, il note au contraire le peu de dégâts occasionnés dans le parc après l'invasion prussienne : « Versailles peut faire figure de miraculé » (*op. cit.*, p. 176). Cette discordance mériterait une analyse précise des sources de l'époque.
[330] Franck Ferrand, *op. cit*., pp. 246-250.
[331] Paul Léon, procès-verbal de la séance de la Commission des monuments historiques du 14 octobre 1924 ; cité par Jean-Pierre Babelon. 1993. « La restauration des jardins de Versailles », *Monumental,* 4, p. 71.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Si « les tenants d'un certain romantisme végétal eurent alors gain de cause »[332], le successeur de Chaussemiche démissionnaire, Patrice Bonnet, pourra pourtant sans encombre quelques années plus tard conduire la restitution des jardins du hameau, restaurer le bosquet des Rocailles et procéder à des élagages. Il bénéficie, il est vrai, d'un soutien financier considérable avec la donation Rockefeller[333]. L'administration des Monuments historiques le soutient et vote de son côté de nouveaux crédits pour mener à bien des travaux qui se termineront en 1936. La nation, par le biais de son administration, peut faire preuve de sa mobilisation quand il s'agit de sauver son parc.

La portée nationaliste du lieu est réactivée lors de la seconde guerre mondiale. Alors épargné par l'armée allemande, Versailles révèle toute sa force symbolique ; sa résistance aux tempêtes est pour Jean Tharaud le présage d'une victoire. L'académicien raconte : « j'ai vu hisser triomphalement sur le toit du palais le drapeau hitlérien, j'ai vu quelques mois plus tard, le même drapeau déchiré par la tempête, flotter comme une loque dérisoire autour de sa hampe, présage très certain, pour moi, d'une défaite qui devait, hélas, se faire attendre trois années encore »[334]. Les vents semblent être venus soutenir la nation, la portée métaphorique du lieu s'ancre dans sa résistance aux vents.

Après la guerre, le légendaire conforte cette vision nationaliste : « la tradition veut que Jeanne d'Arc ait traversé le village [Versailles] en allant faire le siège de Paris et qu'elle ait prié dans la vieille église romane »[335] raconte-t-on. Aussi, quand au mois de novembre 1951 la neige inonde la voûte de la Grande Galerie et menace l'œuvre de Le Brun, l'événement prend-il immédiatement une portée nationale. Le ministre Alain Cornu se rend sur place et constate les dommages. Les crédits dont il dispose ne peuvent suffire et il lance un appel à la générosité nationale : « En perdant Versailles, la France serait découronnée et le patrimoine français dévalué »[336]. Cette mise en garde, retransmise sur les ondes radiophoniques, a un important retentissement ; sous le haut patronage du président, Vincent Auriol, est créé un comité de soutien national pour la sauvegarde du château dont l'impact s'avère considérable puisque des collectes sont organisées partout et drainent des fonds insoupçonnés. La mobilisation déborde le cadre institutionnel habituel car l'appel de Cornu touche la fibre patriotique : « ce n'est pas seulement un chef-d'œuvre de l'Art que la France doit craindre de voir disparaître, mais en chacun de nous une image de la France qu'aucune autre ne saurait remplacer »[337], à ses yeux écrira-t-il plus tard, « Versailles est plus qu'un palais royal, un siège de gouvernement, il est le symbole du goût français »[338]. C'est une reconstruction métaphorique de la nation après la guerre qui semble s'engager.

À la veille des tempêtes de 1990, des restaurations s'imposent de nouveau mais le souvenir des déboires de Chaussemiche au début du siècle provoque des hésitations. On n'ose plus évoquer de « restauration », lui préférant l'idée de « régénération » du parc : « À la suite de cette affaire, la ligne théorique qui se dégage de ce rapport [de l'inspecteur des Eaux et Forêts] est celle de l'intervention douce : garder autant que possible l'aspect présent, ne remplacer les sujets qu'un à un et renoncer aux campagnes

[332] Thierry Mariage. 1988. « La régénération des jardins classiques : l'exemple de Versailles », in Conseil international des monuments et des sites, *Régénérer les jardins classiques,* Paris : ICOMOS.
[333] Au retour d'un voyage en France, le fils du milliardaire, sensible aux séquelles de la guerre, offrira plus de trente millions de francs pour restaurer le château de Versailles, Franck Ferrand, *op. cit.*, p. 248.
[334] Jérôme et Jean Tharaud. 1947. *Les jardins de Versailles,* Paris : M-J. Challamel, p. 4.
[335] Alfred et Jeanne Maris. 1968. *Naissance de Versailles : le château, les jardins,* Paris *:* D. Vincent Fréal, p. 7.
[336] Cité par Franck Ferrand, 2003, *op. cit.*, p. 278.
[337] *Ibid.*
[338]. 1976. *Mes républiques indiscrètes,* Paris : J. Dullis, p. 145, cité par Franck Ferrand. 2003, *op. cit.* p. 276.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

d'abattage systématiques »[339]. Le programme de 1985 prévoit donc la réfection tranche par tranche des alignements du Petit Parc sur 20 ans. Le changement, indispensable, doit demeurer discret.

Quand Jean-Pierre Babelon, premier directeur nommé à la tête du musée et du domaine par Jacques Lang en 1989, offre à Pierre-André Lablaude, architecte en chef désigné peu après, la possibilité d'une restauration plus radicale quoique toujours discrète, les forces naturelles s'y associent à nouveau puisque le jeune architecte arrive au château en février 1990… en pleine tempête : « J'ai signé mon contrat à 13 heures, à 15 heures, le jardin était par terre »[340]. La restructuration s'intègre alors dans le projet d'un Grand Versailles calqué sur le modèle du Grand Louvre[341] et conduit à la création de l'« établissement public et administratif du domaine national des châteaux et musées de Versailles et de Trianon »[342]. Moins médiatisée, plus localisée, cette tempête marque pourtant les débuts de la restauration du Petit Parc, les abords du château sont replantés.

La dernière tempête en 1999, entérine le projet de restauration du parc alors présenté comme novateur, faisant oublier qu'une restauration est déjà en cours. Les responsables des jardins peuvent en effet cette fois réagir rapidement car les plans sont prêts ; face à une opinion émue, ils peuvent présenter un projet de restauration longuement mûri. Le vocabulaire change toutefois quelque peu, les travaux engagés présentent une transformation importante du parc et visent désormais la « restitution fidèle »[343] d'un état originel, « état de perfection »[344] établi à la fin du règne de Louis XIV[345] pour le Petit Parc et de l'état de la fin de l'Ancien Régime pour le Petit Trianon, c'est-à-dire le « dernier état du monument habité »[346] et donc seul jugé digne d'être préservé. Le terme de restitution « désigne la reconstitution d'une composition de jardin […] solution parmi d'autres, à adopter éventuellement quand l'état dans lequel le site nous est parvenu n'est pas en accord avec le monument qu'il entoure »[347]. La reconstitution n'est toutefois pas aussi fidèle qu'elle se propose de l'être puisque ni le Labyrinthe, ni le Théâtre d'eau, disparus sous Louis XVI, ne figurent dans le nouveau projet et « *qu'il n'est pas question de démolir pour revenir à l'état antérieur* »[348] comme il faudrait dans ce cas l'envisager au sujet du bosquet des bains d'Apollon ou de celui de la Reine, postérieurs au règne de Louis XIV.

Le nouveau projet accentue la dichotomie entre le jardin de Le Nôtre, associé à la figure du Roi-Soleil, et le jardin de Richard Mique, associé à celle de la reine Marie-Antoinette, tout en préservant les traces de leur genèse. Il n'est désormais plus question d'un jardin emblème de la patrie, mais d'un lieu propice à une identification plurielle. Le classicisme et le romantisme s'y côtoient, comme le masculin et le féminin. Avec le projet actuel, l'équilibre entre le château et le jardin s'inverse dans l'esthétique d'ensemble : « Jusqu'aux années 1990, le rapport château-jardins jouait en faveur de ces derniers, les bâtiments semblaient nicher dans un écrin de verdure ; soudain, à la suite de la tempête et de ses dégâts, le propos initial du palais apparaissait avec plus de clarté : dominer les lieux et les maîtriser »[349]. La fermeture

[339] Thierry, Mariage, 1988, *op. cit.*
[340] « Pierre-André Lablaude. Le bûcheur de Versailles », *Libération*, 02/01/01, par Pascale Nivelle.
[341] Décret du 02 novembre 1983.
[342] Décret du 27 avril 1995, www.culture.gouv.fr/culture/min/comite-histoire/ etablissements-publ/etablissements-historique.pdf -
[343] Si le terme de restitution se diffuse, Pierre-André Lablaude emploi toutefois ce terme dès 1994, *op. cit.* p. 80.
[344] Simone Hoog. 1992. *Les jardins de Versailles et de Trianon d'André Le Nôtre à Richard Mique*, Paris : Réunion des musée nationaux, p. 10.
[345] Pierre-André Lablaude. 1994. « Restauration et régénération de l'architecture végétale du jardin de Versailles », *Monumental*, 4, p. 80.
[346] Jean-Pierre, Babelon. 1997. « Conclusion de la journée du 23 janvier », *in*. 1997. François, Furet (dir.), *Patrimoine, temps, espace. Patrimoine en place, patrimoine déplacé*, Paris : Fayard, p. 308.
[347] Colette Di Mattéo. 1993. « La restauration des jardins historiques », *Monumental*, 4, « De la restauration aux restitutions », pp. 48-49.
[348] Pierre-André Lablaude, entretien du 13 juin 2005.
[349] Emmanuel Ducamps. 2001. « Pierre-André Lablaude, architecte des jardins de Versailles », *Art Enchères*, 8, p. 10.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

progressive du panorama du Petit Parc, produite par le développement des houppiers et encouragée par la mode romantique, est donc révolue ; elle cède la place à la recréation d'une perspective globale, supposée plus cohérente, permettant de prendre « la mesure d'un âge d'or de notre civilisation »[350]. En tant que valeur patrimoniale, la « patrie » se trouve mise entre parenthèses : rares sont ceux qui la revendiquent pour justifier leur attachement aux arbres du parc de Versailles. Pourtant, si le patrimoine se trouve ainsi vidé du sens social qui cimente le collectif national, il y a irruption d'un patrimoine véritablement culturel, qui « est vraiment le bien commun, le socle d'une identification émotionnelle »[351]. Le sentiment diffus d'une appartenance commune à la « civilisation » en fait un patrimoine perçu comme « collectif » sans que les frontières concrètes de cette appartenance ne soient indispensables. La mobilisation et le consensus qui entourent la restauration du parc participent à cette production du collectif, ils rendent possible l'adhésion individuelle à différentes valeurs tout en permettant à chacun de se sentir l'héritier d'une culture commune.

L'éclairage du passé révèle une instrumentalisation métaphorique des éléments naturels, dont la portée inconsciente donne au parc toute sa force symbolique[352]. Les restaurations du parc dissimulent donc des enjeux dont la portée se situe ailleurs. La remise en ordre du parc devient la traduction d'une remise en ordre politique.

Interpréter le patrimoine, une esthétique qui se cultive

L'histoire du parc versaillais suit donc l'évolution des goûts, mais également celle de la société qui lui est attachée. Il est d'ailleurs difficile de démêler les enjeux esthétiques cachés derrière les restaurations successives car, le plus souvent, les jugements formulés sont rapportés sans être appuyés par une réelle description des travaux prévus, ni des arguments évoqués pour les critiquer. Seule la replantation de 1775 a bénéficié d'une abondante littérature à cet égard ; elle intervient comme un repère dans l'histoire du château et a été réinterprétée à chaque moment clef de la transformation du parc. Il en est donc des restaurations du parc comme de la création des jardins : elles n'existent pas « sans que réside à l'arrière-plan une certaine idée programmatique, autrement dit une volonté de lui donner un contenu, un sens »[353] dont l'arrière-plan idéologique échappe le plus souvent à ses propres instigateurs. La lecture des textes qui évoquent l'état des jardins à des périodes historiques données apporte à cet égard bien des surprises.

Dans son ouvrage sur le parc, Pierre de Nolhac[354] consacre en 1913 cent cinquante pages à ce dernier, mais à peine cinq traitent des végétaux. De plus, l'essentiel de sa description porte sur les sculptures ou les bassins, les arbres ne servant que de cadre, de fond ou d'arrière plan. Toutefois, s'il dit peu de choses à leur sujet, ce peu n'en est pas moins intéressant car il permet d'appréhender le jugement esthétique d'une époque : « Partout à Versailles, écrit-il, on est tenté de faire honneur de ces majestueux ombrages aux plantations de Louis XIV »[355]. L'auteur ne manque pas de remarquer qu'il ne reste pourtant rien de cette époque, puisqu'à la fin du règne de Louis XV fut décidée la fameuse replantation générale, durant laquelle

[350] Christine Albanel. 2004. « Avant-propos », in Pierre-André Lablaude. 2004, *op. cit.*, p. 5.
[351] Daniel Fabre. 1994. « Ethnologie et patrimoine en Europe », *Terrain*, 22, p. 148.
[352] « … ce pouvoir invisible qui ne peut s'exercer qu'avec la complicité de ceux qui ne veulent pas savoir qu'ils le subissent ou même qu'ils l'exercent », Pierre Bourdieu. 1977. « Sur le pouvoir symbolique », *Annales Economies Sociétés Civilisations*, 3, p. 405.
[353] Monique Mosser. 1999 ; « Le XXIe siècle sera jardinier », *Autrement*, 184, p. 234.
[354] Pierre de Nolhac. 1913. *Les jardins de Versailles*, Paris : Manzi Joyant & Cie .
[355] *Ibid.*, p. 40.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

les jardins ont été poursuit-il « entièrement défigurés, avec des plantations très basses […] on savait bien que la nature se chargerait d'en recomposer la splendeur »[356]. Maintes fois, il nous fait sentir son admiration pour ces arbres imposants : « nous bénéficions aujourd'hui de l'œuvre de Louis XVI. Les arbres n'ont été aussi beaux qu'à une seule époque, précisément en cette extrême fin du règne de Louis XV, où il parut nécessaire de les sacrifier »[357]. Pour appuyer son propos, Nolhac cite le duc de Croÿ qui en 1771 notait dans son journal : « je ne pouvais me lasser d'admirer la hauteur des arbres […] leur ombrage, avec la quantité d'oiseaux, mériterait plus d'éloge qu'on en fait »[358]. Auteur d'un *Essai sur l'architecture* ce même duc de Croÿ ne voyait en effet que « tristesse » et « ennui » dans la symétrie des jardins versaillais et la grande replantation de 1775 marquait pour lui comme chez tous les contemporains de Jean-Jacques Rousseau la victoire d'une nouvelle conception sur celle du parc classique. Or, un siècle plus tard, en 1899, si les auteurs s'émerveillent toujours devant les majestueuses frondaisons, ils ne voient toutefois dans cette replantation qu'une transformation minime et surtout involontaire du tracé de Le Nôtre : « la nouvelle plantation fut faite par Lemoine en 1775, selon l'ancien plan de Le Nôtre, mais certains bosquets étaient dans un tel délabrement, qu'on aima mieux les supprimer que les réparer »[359]. L'amour des grands arbres chez Nolhac semble aller dans le même sens puisque la valorisation d'une esthétique naturalisante et des arbres monumentaux prônée par Croÿ reste très présente chez lui à l'aube du XXe siècle. Pourtant, l'auteur valorise paradoxalement au final un tracé classique : « c'est au contraire parce que les jardins de Versailles sont une œuvre certaine de l'esprit classique qu'ils ont sur nous une prise aussi puissante. Un âge de désordre les dédaigne et les dénigre ; une époque sage et réglée, ou qui tend à retrouver ses règles, en jouit avec respect et s'en inspire avec enthousiasme. Ils sont un monument de cette race éprise à la fois de logique et de grandeur, qui les conçut dans la maturité de son génie et qui veut y voir désormais une de ses images […] Toutes ces perfections diverses se complètent l'une l'autre, se fortifient et s'accordent pour nous instruire »[360].

En ce début du XXe siècle, un renversement idéologique s'opère progressivement. Chez les amoureux du parc, le ton est au regret de la disparition du style français : « vers le milieu du siècle [XVIIIe siècle], une profonde transformation du goût allait être funeste au chef-d'oeuvre, jadis si vanté, du parc de style français. On déclare ennuyeuses et monotones ces grandes allées étroites, on se plaint de ne trouver nulle part le charme de la nature naïve »[361]. La référence au « style français » montre qu'en dépit d'une conversion de l'intérêt national au profit de l'utilité « publique » formulée dès 1913 par la loi de protection des monuments historiques, le patrimoine versaillais reste un enjeu national jusqu'à la seconde moitié de ce siècle. La valorisation du style classique intervient alors en ce sens.

Il en va autrement pour nos contemporains. Aujourd'hui, une nouvelle forme d'opposition se dessine entre le jardin d'hier et celui d'aujourd'hui. La comparaison entre le jardin d'avant la tempête et celui restauré par son architecte nous éclaire sur ce point : « *il y a vingt ans, c'était des vieux marronniers, un petit peu fatigués, avec des feuilles mortes, c'était très joli, très poétique, très morose… Aujourd'hui, on a un jardin avec des arbres qui sont beaucoup plus bas, qui sont taillés au cordeau, des topiaires, un jardin qui est beaucoup plus ensoleillé, un image qui est beaucoup plus jeune, plus gaie, plus vivante, mais c'est*

[356] *Ibid.*, p. 41.
[357] *Ibid.*
[358] *Ibid.*
[359] Dc. Remilly. 1899. *Le parc de Versailles, ses origines*, Versailles : L. Bernard, p. 31.
[360] Pierre de Nolhac, *op. cit.*, p. 44.
[361] Gaston Bière, *op. cit.*, p. 37.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

vrai que l'ancienne image avait beaucoup de charme. On aurait pu penser que tous les gens qui avaient vécu leur enfance dans ce vieux parc de Versailles se seraient opposés à un changement et au contraire »[362]. Pierre-André Lablaude insiste également dans la suite de l'entretien sur l'importance d'une mise en scène cohérente de l'histoire, ce qui suppose dans le traitement du lieu de passer d'une logique d'espace vert à celle d'un musée de plein air et justifie le choix esthétique actuel. La conversion des images associées au parc renforce l'évidence de ce nouveau parti pris esthétique : les ombrages poétiques deviennent des signes de vieillissement et de morosité ; les nouvelles plantations apportent au contraire la jeunesse et le soleil. Nous allons voir que cette idée d'un renouveau du parc dissimule une fois de plus des considérations socio-politiques implicites.

Cette volonté programmatique moderne se trouve larvée dès le début du XXe siècle dans les discours tenus à propos de la gestion des espaces dits « naturels » en Allemagne. La vision de la nature qui se met alors en place établit une relation entre sa dégradation et le déclin des valeurs idéalistes et de la culture. L'analyse de Friedman Schmoll de l'histoire des mouvements écologistes allemands révèle comment « l'esthétisation de l'environnement exprime dans ce système d'interprétation le rapport étroit entre l'apparence du paysage et l'état interne de ses habitants »[363]. Le mouvement de sacralisation de la nature sert à cette période la promotion de l'identité nationale allemande. Malgré des convergences, la situation française à l'aube du XXIe siècle est quelque peu différente. Certes, la préservation de l'environnement revient dans les discours contemporains mais elle s'accompagne d'un choix inversé en matière de style d'arbres puisqu'à Versailles est privilégié un retour vers la forme classique. La croissance des arbres ne doit plus aller dans le sens du magistral mais vers un perpétuel renouvellement. En arrière-plan transparaît un projet quasi hygiéniste : chacun pourra trouver une source d'oxygène sans cesse réalimentée dans une enclave verte qui par sa mise en scène végétale rend également disponible un savoir historique. La matière, végétale et vivante, dont le renouvellement doit obéir à des exigences historiques tout en gardant possible une marge d'interprétation, intervient comme une « surface projective pour la représentation des identités et du psychisme »[364]. Ces variations font du jardin « *une œuvre conceptuelle qui se perpétue par le renouvellement constant de la matière. Comme la musique : vous avez la partition, les instruments et les musiciens changent mais c'est toujours la même œuvre* »[365]. Le parc peut ainsi être redécouvert de multiples manières en fonction de ses interprètes du moment.

La vétusté du parc et les tempêtes sont l'occasion d'une relecture permanente. Ces réinterprétations permettent sa perpétuelle recomposition esthétique au gré des enjeux politiques et sociaux. Débats et affrontements sont donc la partie visible de la mise en forme d'une cité idéale. L'enjeu est de taille car à travers les styles de jardins valorisés dans les discours, il s'agit de mettre en ordre le politique au sens large. L'organisation interne et la lisibilité extérieure de la nation sont en jeu. Comme l'a déjà mis en évidence Yves Luginbuhl à propos du jardin idéalisé à la fin du siècle des Lumières, un nouveau modèle paysager fut retenu pour les ingrédients d'un projet social qu'il était supposé représenter : « c'est en favorisant le développement de la végétation dans l'arrangement le plus naturel que l'homme pourra profiter de l'accroissement de l'élevage […] et contempler des paysages philosophiques lui permettant d'élever son

[362] Pierre-André Lablaude, entretien du 13/06/05.
[363] Friedmann Schmoll. 2003. « La nature blessée. La métaphore corporelle dans l'histoire des mouvements écologistes allemands », *Revue des sciences sociales*, 30, p. 125.
[364] Friedmann Schmoll, *op. cit.*, p. 130.
[365] Pierre-André Lablaude, entretien du 13/06/05.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

âme et d'acquérir les plus hautes qualités morales »[366]. Les idées du XVIIIe siècle pourraient rétrospectivement paraître simplistes si le même type de projet ne se retrouvait pas aujourd'hui. D'ailleurs, si l'ancienne replantation de 1775 génère aujourd'hui encore une littérature abondante, c'est bien qu'un tel projet social reste d'actualité.

Le développement des arbres est donc une question qui interpelle plus que jamais les responsables du parc mais le cadre de pensée des choix contemporains révèle des ambiguïtés qu'il nous faut éclaircir. Dans l'histoire du parc, ses historiens semblent en effet se limiter aux tenants de la politique patrimoniale ; son évolution apparaît liée aux choix architecturaux de ses responsables successifs. Ces éléments pourraient nous conduire à penser que seuls les spécialistes accordent un intérêt au parc. Or, la tempête de 1999 nous montre qu'il n'en n'est rien. Nous allons donc revenir sur les propos tenus par les non-spécialistes à son sujet, en particulier par l'intermédiaire de la presse afin de mettre en évidence la nouvelle manière d'appréhender les arbres aujourd'hui, puis nous analyserons l'argumentaire des « citoyens du monde » impliqués dans la souscription lancée par l'établissement public.

[366] Yves Luginbuhl. 1989. « Paysage élitaire et paysage ordinaire », *Ethnologie française*, XIX, 3, p. 229.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Interlude

… Comme il disait ces mots
Du bout de l'horizon accourt avec furie
Le plus terrible des enfants
Que le Nord eût porté jusque là dans ses flancs.
L'arbre tient bon ; le roseau plie.
Le vent redouble ses efforts
Et fait si bien qu'il déracine
Celui de qui la tête au ciel était voisine,
Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts[367].

La tempête de 1999 a fait l'objet d'une large couverture médiatique. Comme elle, toutes les catastrophes naturelles attirent désormais incontestablement les médias, et si l'inflation des reportages télévisés a commencé dans les années 1970 en France, elle s'est particulièrement accrue depuis les années 1980 avec l'extension géographique de la couverture journalistique à l'ensemble du monde. Le phénomène s'inscrit dans un contexte plus large de multiplication des articles et reportages traitant des aléas climatiques, concomitant de la loi relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles[368]. La promulgation de cette loi marque en effet le début d'une nouvelle relation entre les médias et les tempêtes. Au regain d'intérêt s'ajoute une nouvelle manière de traiter ces évènements. La pratique commémorative qui permet d'évoquer une tempête à date anniversaire en est un premier aspect. La première tempête ayant bénéficié d'un tel rappel remonte au mois de novembre 1982, où des vents violents s'abattirent sur l'Auvergne. Celle-ci était revenue à plusieurs reprises dans différents reportages les années suivantes. À l'origine, cette catastrophe n'avait pourtant guère mobilisé les médias : deux éditions dans les journaux de la mi-journée et un reportage dans le journal télévisé du soir, ce dernier encouragé par la visite sur place du ministre de l'agriculture de l'époque, Edith Cresson. Première grande catastrophe naturelle à s'abattre sur le pays après l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance des risques naturels, elle a initié un nouveau rapport au patrimoine arboré qui trouve son paroxysme en 1999 dans le parc versaillais. Autre nouveauté, depuis la fin des années 1980[369], la presse est passé d'une médiatisation ponctuelle et limitée au moment de

[367] Jean de La Fontaine, 1669, « Le chêne et le roseau ».
[368] Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982. La procédure d'indemnisation des victimes oblige à trouver des responsables des dégâts.
[369] Ainsi, l'ouragan qui frappa la Bretagne le 15 octobre 1987 fit l'objet de rappel dans la mémoire des français jusqu'à Noël.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

l'évènement à la diffusion de reportages qui font du bilan, des conséquences et des causes des tempêtes leur principal sujet d'investigation. Les bilans de la tempête de 1999 ont ainsi envahi les médias pendant plus d'un an.

Le traitement de la tempête de décembre 1999 comporte toutefois certaines spécificités sur lesquelles il nous faut revenir. Alors que l'ensemble du territoire français est touché et que les conséquences économiques promettent d'être considérables au vu des infrastructures détruites, les commentaires s'attardent particulièrement sur les conséquences patrimoniales. De plus, le bâti cède la place au végétal puisque les sites arborés, parc, forêts et jardins, occupent le premier plan dans la médiatisation du patrimoine. Enfin, parmi les lieux évoqués, un site singulier revient régulièrement dans les commentaires tout au long de l'année qui suit la tempête puis bien après : le parc du château de Versailles[370]. Il bénéficie d'une couverture médiatique exceptionnelle et l'établissement public a noté une augmentation considérable des articles de presse à son sujet : la production écrite journalistique sur le château a été multipliée par trois pour l'année 2000. Jamais le service communication du château n'avait eu à gérer un tel afflux de la presse, écrite comme télévisée, nationale et internationale. La souscription lancée par l'établissement public a elle-même été largement médiatisée, donnant l'illusion d'une mobilisation extraordinaire : « *l'opération "Adoptez un arbre" remporte déjà un vif succès auprès des particuliers* »[371], « *la souscription lancée en janvier par le Comité international pour la replantation du parc du château de Versailles est un succès* »[372], « *[Les américains] se sont donc mobilisés massivement* »[373], insistent les journalistes. La mise en avant d'une mobilisation internationale n'est pas propre à Versailles puisque d'autres catastrophes en ont depuis quelques années également bénéficié : on se souvient des réactions suscitées par les attentats du 11 septembre 2001 et plus récemment de celles qui ont suivi le tsunami du 26 décembre 2004. Mais qu'elle s'applique à un élément du patrimoine est plus surprenant.

L'irruption sur le devant de la scène d'un haut lieu du patrimoine français et la mise en exergue de ses arbres dans les médias méritent donc d'autant plus d'être analysées. Elles révèlent une attention patrimoniale nouvelle, dont la considération des journalistes est le symptôme. En tant que « variantes incorporées de l'esprit du temps »[374], leurs commentaires sont le reflet d'une idéologie socialement approuvée et leurs propos, comme leur façon de traiter des arbres du parc, révèlent des changements dans la manière dont nos contemporains appréhendent leur patrimoine, auquel les arbres ne participent pas toujours de la même manière selon les époques[375].

Pour saisir ces changements, outre les commentaires et images publiés dans la presse locale, régionale nationale et internationale ou les reportages télévisés, j'ai pris en compte les courriers adressés au château en réponse à la souscription lancée par l'établissement public pour la replantation du parc[376]. Le dialogue entre les médias et le public à l'égard d'un événement singulier nous permet d'appréhender l'articulation de l'émotion patrimoniale avec la sphère privée.

---

[370] L'analyse de Véronique Fourault du traitement de la tempête par la presse écrite met en évidence la survalorisation du « théâtre versaillais ». Voir sur ce point « La presse dans la tourmente », in Martine Tabeaud (dir.). 2003. *Ile-de-France avis de tempête force 12,* Paris : Publications de la Sorbonne, pp. 161-185.
[371] « Lendemains de tempête à Versailles », *L'express,* 24/02/00.
[372] « C'est Versailles qu'on ressuscite… », *Le Monde,* 19/03/00.
[373] « Parc de Versailles, la filière américaine », *Le Point,* 1475, 01/12/00.
[374] Alain Accardo. 2000. « Derrière la subjectivité des journalistes », *Le Monde diplomatique,* mai 2000, p. 3.
[375] Je tiens à remercier Michel Dupuy pour son aide et ses précieuses remarques à ce sujet. Son analyse de la mise en scène des arbres dans les journaux télévisés à partir des archives de l'INA met en évidence des parallèles avec celle du parc dans la production écrite. Une synthèse de nos résultats respectifs à propos du traitement médiatique de la relation entre arbre et tempête est en cours de publication.
[376] L'échantillon concerne les deux premières années consécutives de la tempête.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

L'adhésion à la cause versaillaise après la catastrophe offre l'occasion d'observer les conditions de mise en œuvre d'une solidarité de masse. L'événement a en effet interpellé aussi bien les particuliers que les institutions publiques et il est un support de choix pour accéder aux raisons de l'émergence d'émotions patrimoniales dans notre société contemporaine. Il y a soudain « conjonction hautement paradoxale du monument et de l'événement »[377], la tempête révélant, aux yeux de tous, la monumentalité des arbres. L'analyse de l'évolution des discours tenus à propos de la destruction des arbres et de leur mise en image nous permettra dans cette deuxième partie de poser le cadre de ce changement de perception, tel qu'il a pu prendre forme dans sa production médiatique, avant que nous abordions, dans une dernière partie, son inscription chez les donateurs eux-mêmes.

[377] François Barré. 2000. « Préface », in Daniel Fabre (dir.), *Domestiquer l'histoire*, Paris : MSH, p. 9.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Partie II

Versailles dans le vent des médias

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Chapitre 5.
Regarder les arbres : de l'objet au sujet patrimonial

Depuis l'invention de la publicité, les arbres se prêtent aux stratégies de communication les plus diverses ; le marketing ou la politique les utilisent régulièrement pour leur potentiel symbolique[378] dont la presse a abondamment usé lors de la tempête de 1999. Mais ce n'est pas tant l'image de l'arbre en soi qui nous intéresse ici que l'évolution de son contenu sémantique dans le temps. Comme le soulignent Tiphaine Barthélémy et Florence Weber à propos des paysages bretons, la manière d'appréhender le patrimoine naturel est plurielle[379]. Si les arbres versaillais ont depuis longtemps attiré le regard des peintres ou des photographes, nous allons voir que leur place dans l'iconographie du parc a également changé au gré des époques jusqu'à la tempête de 1999, occasion d'une intense production photographique et filmique.

Ce changement ne doit rien au lieu en lui-même, il dépend du regard de ceux qui s'impliquent dans son devenir et donc de « différentes configurations de facteurs, culturels, sociaux et politiques, qui contribuent à forger leur perception »[380]. Il révèle une mutation profonde du rapport au patrimoine arboré chez nos contemporains puisque de ressource il est devenu garant de l'histoire humaine.

[378] Paul Arnould. 1997. « La forêt : images de pub ? Objets de mode ? » in Andrée Corvol (dir.), *La forêt : perceptions et représentations*, Paris : L'Harmattan, pp. 93-107.
[379] Tiphaine Barthélémy et Florence Weber. 1989. « Trois amours pour le même site », *Ethnologie française*, XIX-3, pp. 291-298.
[380] *Ibid.*, p. 298.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

L'arbre ressource

Les vents n'ont pourtant pas attendu 1999 pour causer des dégâts et faire tomber des arbres[381]. Versailles n'y a pas échappé. Les tempêtes, nous l'avons déjà évoqué dans la première partie, y ont été l'occasion d'un remodelage plus ou moins important et quasi permanent du parc. Le château et son parc font depuis longtemps le bonheur des photographes ; les ouvrages d'art et les guides touristiques qui leur sont consacrés foisonnent. La presse n'est donc pas la seule source possible pour aborder sa mise en image.

Jusqu'à une période récente, les ouvrages d'art consacrés au parc étaient rares par rapport à ceux consacrés au château. De plus, avant 1999, ils ne mettaient guère en valeur les arbres ; les jardins y étaient le plus souvent traités de manière secondaire et quand photographes, peintres ou dessinateurs s'y attardaient, leur regard privilégiait alors la statuaire, les bassins ou fontaines. Si l'on s'attarde par exemple sur les photographies d'Eugène Atget entre 1901 et 1905, ou d'André Ostier dans les années 1940 ou encore plus récemment de Maryvonne Gilotte, Paul Maurer et Jacques Givry dans les années 1980, les arbres ne servent que de faire-valoir de la statuaire, des bassins ou du bâti[382]. À l'exception des orangers, mis en pots et donc mobiles, ni les arbres d'alignement et ni ceux des bosquets ne sont les sujets principaux de ces publications. Les guides touristiques procèdent d'ailleurs toujours de la même manière ; le visiteur y est invité à découvrir la suite des fontaines, bassins, sculptures et tous les éléments architecturaux qui prennent place le long de son itinéraire sans s'attarder sur les végétaux qui les encadrent.

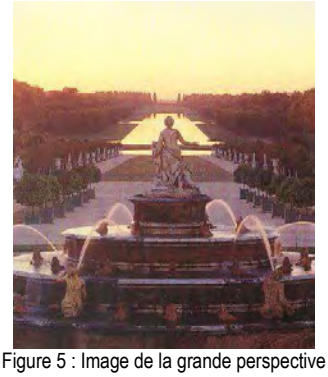

Figure 5 : Image de la grande perspective
extraite du Guide de visite de Simone Hoog, 1992 © Art Lys/Février

Dans toutes ces images, les arbres ne sont jamais individualisés et quand ils apparaissent sur des plans rapprochés, cela ne peut être en tant que sujets principaux. Les alignements végétaux servent au mieux une perspective, la forêt forme un simple arrière-plan et les feuillages, uniformisés par un flou, offrent un contraste de couleur sombre, dont Jean-Claude Lemagny résume parfaitement la portée sémantique : « l'ordre et la juste proportion, l'étendue immense et cependant limitée, l'élan des perspectives tempéré par l'ornementation de frondaisons qui tirent leur commune origine de la notion, née avec la Renaissance, d'un milieu entièrement perméable à la raison humaine, parcouru de lignes invisibles qui à la fois séparent et

[381] Peu d'historiens se sont penchés sur la question des « chablis », les travaux dirigés par Andrée Corvol font à cet égard figure d'exception. En ce qui concerne ce traitement médiatique, je m'appuie essentiellement sur l'enquête menée avec Michel Dupuy. 2005. « Mobiliser l'opinion après la tempête », in Andrée Corvol (dir.), *Tempête sur la forêt française*, Paris : L'Harmattan, pp. 167-187.

[382] Le catalogue de l'exposition proposé au musée Lambinet à Versailles en 1990 en offre une rétrospective intéressante. Musée Lambinet. 1990. *Regard sur Versailles*, Versailles : Musée Lambinet. Quant aux photographies de Jacques Givry, le lecteur pourra retrouver celles consacrées aux végétaux, pages, 51 ; 53 ; 59 ; 61 ; 65 ; 67 ; 71 et 73 de l'ouvrage proposé avec Jean-Pierre Neraudan. 1985. *Versailles, l'âme du parc*, Paris : les éd. Sous le Vent.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

relient les objets de la réalité et qui, en certains lieux, se condensent dans la rectitude des allées et la fuite des colonnades »[383].

La primeur accordée à la culture matérielle dans toutes ses compositions reflète un mode d'appréhension du patrimoine largement dominant jusqu'à la fin du XXe siècle. Le parc ne peut alors être considéré comme objet patrimonial à part entière et les auteurs du Guide du patrimoine d'Ile-de-France ne le mentionnent d'ailleurs pas en tant que tel dans leur inventaire de 1992[384].

Dans les années 1960, un guide propose toutefois un parcours original parmi les arbres du parc, laissant pour la première fois de côté la statuaire[385]. Les arbres y figurent cette fois le plus souvent en pied, dans le format vertical du portrait. Le plus souvent, il s'agit d'arbres isolés aux houppiers particulièrement développés, tels que les ont privilégiés l'esthétique romantique. Le commentaire se désole d'ailleurs de l'absence de « beaux spécimens »[386] autour du bosquet d'Apollon, entièrement replanté à la fin du siècle précédent. L'effet nostalgique produit par cet ouvrage est accentué par le choix d'images « noir et blanc ».

Figure 6 : « Saluons le plus beau, le plus grand des habitants dendrologiques de ce jardin »
Versailles les arbres du parc, 1960, p. 66 © Jean Vincent

Certains arbres y bénéficient d'une attention particulière. Le platane que le promeneur découvre dans le jardin du Roi (figure 6) y est par exemple salué comme « le plus beau, le plus grand des habitants dendrologiques de ce jardin ». Suit sa description minutieuse :

> « hauteur 40 m (le Comte Jaubert lui assignait déjà cette taille en 1871), circonférence à 1 m du sol, 5.50 m. Vous avez reconnu un platane… Platanus Acerifolia, et non platanus Orientalis comme il est dit le plus souvent. « P. acerifolia est un hybride obtenu en Angleterre à la fin du dix-septième siècle ; par sa rusticité et la rapidité de sa croissance, il a remplacé ses parents P. Orientalis et P. Occidentalis dans toute son aire culturelle en Europe. (D'après Ph. Guinier, directeur honoraire de l'Ecole Forestière de Nancy, membre de l'Institut.). Nous allons quitter à regret ce beau platane, qu'il faut savoir regarder de loin… »[387]

Les différentes essences d'arbres présentes dans le parc y sont répertoriées de la même manière, respectant les critères botaniques ou horticoles usuels des publications réservées aux spécialistes. Ces arbres sont donc certes présentés de manière individualisée en tant que sujets remarquables, mais plus que leurs caractéristiques individuelles, ce sont celles de leur famille qui sont mises en avant. Il n'est d'ailleurs pas non plus question de leur histoire propre. Leur introduction dans le parc ne fait l'objet d'aucun commentaire, l'histoire de chacun n'est évoquée qu'à travers celle de leur famille botanique. Leur

[383] Musée Lambinet. 1990. *Regard sur Versailles,* Versailles : Musée Lambinet, p. 5-6.
[384] J. M. Pérouse de Montclos (dir.). 1992. *Le guide du patrimoine d'Île-de-France,* Paris : Hachette.
[385] Jean Vincent. 1960. *Versailles, les arbres du parc*, Paris : Cosmos.
[386] *Ibid.,* p. 79.
[387] *Ibid.,* p. 60.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

présentation retient donc exclusivement des considérations botaniques ou physiques, seules mentionnées pour particulariser ces arbres.

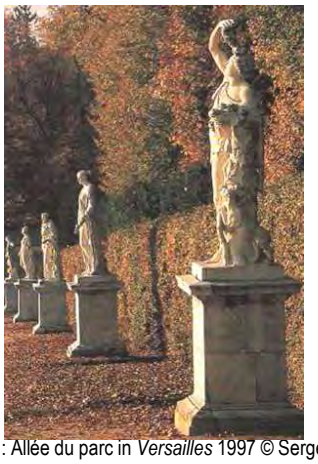

Figure 7 : Allée du parc in *Versailles* 1997 © Serge Chirol

À l'exception de cet ouvrage, réservé aux naturalistes avertis, guides du XXe siècle répertoriant les « bosquets » et autres espaces boisés de Versailles leur assignent jusqu'en 1999 une fonction décorative subalterne.

Depuis les années 1980, les ouvrages consacrés au parc se sont pourtant multipliés[388]. Le succès éditorial de ces publications, dont témoigne la régulière réédition depuis 1982 par la Réunion des musées nationaux des *Manières de montrer les jardins de Versailles par Louis XIV*, prouve l'intérêt d'un large public à l'égard de ce parc. Plus récemment encore, après 1999, le nombre de photographies consacrées aux extérieurs du château et au parc a connu une croissance exponentielle. L'attention accordée aux extérieurs du château se manifeste également dans la multiplication des ouvrages consacrés à son créateur, Le Nôtre, et aux autres jardiniers associés à la genèse du parc[389]. Une quinzaine d'ouvrages, nouveaux ou réédités, accordent une place de choix au parc dans leur présentation du château depuis l'année 2000. Cette forte progression des publications sur les jardins de Versailles concerne surtout les ouvrages d'art. Les arbres n'y sont plus invariablement cantonnés à une place secondaire mais, photographiés en tant que sujets, et parfois mis en avant comme les indices d'un passé retrouvé. Les images de la tempête sont d'ailleurs également reprises pour justifier les travaux de restauration du parc et le renouveau du jardin dit « à la française » en tant qu'élément faisant le caractère du lieu[390]. Si ces photographies d'arbres abattus restent rares, jamais je n'en ai trouvé dans les publications antérieures.

Avant 1999, les arbres photographiés sont présentés debout, rectilignes et bien plantés dans le sol. Est-ce à dire qu'il n'y a pas eu de vents à Versailles avant cette fin de millénaire ? Nous avons vu que non et le légendaire qui entoure ce toponyme et l'histoire des replantations successives contredisent cette hypothèse :

> « En l'an de grâce 1624, les habitants de Versailles, au Val de Galie, qui occupaient une quarantaine de maisons groupées autour du prieuré de Saint Julien, ne se doutaient guère des hautes destinées réservées à la colline qui les abritait des vents du Nord et du couchant ; vents fréquents, puisqu'on n'a pas craint de faire dériver Versailles de Versailiae, parce que les blés y étaient toujours versés »[391].

[388] Notons que cette période coïncide avec la mise en place des journées du patrimoine et la création de la direction du patrimoine au sein du ministère de la culture.
[389] Erik Orsenna. 2000. *Portrait d'un homme heureux. André Le Nôtre 1613-1777*, Paris : Fayard ; Pierre Arizzoli-Clémentel. 2000. *Les jardins de Le Nôtre à Versailles : plans de Jean Chaufourier*, Paris : A. de Gourcuff ; Michel Baridon, 2003, *op. cit.* ; Patricia, Boucherot-Déchin. 2001. *Henry Dupuis, jardinier de Louis XIV*, Paris : Perrin ; Simone Hoog. 1992. *Les jardins de Versailles et de Trianon d'André Le Nôtre à Richard Mique : catalogue de l'exposition du 15 juin au 27 septembre 1992*, Paris : Réunion des musées nationaux.
[390] Michel Baridon, 2003, *op. cit. ;* Pierre-André Lablaude, 2005, *op. cit.*
[391] Docteur Remilly. 1899. *Le parc de Versailles, ses origines*, Paris : L. Bernard, p. 1.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Avant même l'édification du château, la régularité des vents associée au toponyme entérine les observations des climatologues. Des images d'arbres abattus plus anciennes existent pourtant bel et bien mais il nous faut remonter à la fin du XVIIIe siècle pour les retrouver. Deux toiles, signées d'Hubert Robert, peintes à l'occasion de la replantation de 1775 présentent en effet des chablis. Les feuillus sans feuilles et aux cimes déchiquetées ne laissent aucun doute quant à l'origine naturelle de leur délitescence.

Les fameuses toiles d'Hubert Robert, que les commentaires n'associent pourtant jamais aux conséquences de tempêtes mais à la grande replantation imposée par un siècle d'abandon du parc, méritent donc d'être regardées de plus près. Ces deux peintures, intitulées « *Deux vues des jardins de Versailles, dans le temps qu'on en abattait les arbres* » et réalisées sur commande de la direction des bâtiments à la fin du XVIIIe siècle, présentent les travaux d'abattage au cours de la replantation.

Figure 8 : Hubert Robert, Bosquet des bains d'Apollon lors de l'abattage des arbres, 1777
© Réunion des musées nationaux

Figure 9 : Hubert Robert, L'entrée de l'allée royale lors de l'abattage des arbres, 1777,
©Réunion des musées nationaux

Gaston Brière en fait une description minutieuse dans un ouvrage consacré au parc en 1909[1]. À propos de la première peinture[2] et qui présente les travaux réalisés dans le bosquet des bains d'Apollon pendant l'hiver 1774-1775 (figure 8), il note ceci :

> « À droite figure le groupe des chevaux de Marsy ; quelques débris d'antiques chers à l'artiste, meublent le premier plan, des gardes françaises, des pages, des belles visiteuses accompagnées de leur nègre se promènent parmi les abattis des grands arbres »[3].

Malgré l'aspect désordonné du lieu et le « profil pathétique »[4] des arbres, l'ambiance reste sereine aux yeux du conservateur. Dans l'amas de branches et de troncs au premier plan, le spectateur pourrait pourtant trouver motif à inquiétude : les morceaux de statues dispersés sur le sol et le regard effrayé des chevaux de Marsy, restés en place mais dominés par les troncs déchiquetés, ne représentent-ils pas un danger ? Ils ne sont en tout cas pas perçus comme tel par le peintre qui ne souhaite pas montrer les conséquences d'une tempête, mais, comme en témoigne l'intitulé des tableaux, immortaliser les travaux de rénovation. Le but n'est donc pas de rendre compte de la force exercée par la nature mais du patient travail des humains. Si l'on compare cette image à la seconde, qui met également en scène des arbres cassés ou abattus (figure 9), l'effet de menace que produisent les arbres est encore plus atténué puisqu'au milieu des branches

[1] Gaston Brière, 1909, *op. cit.*
[2] Nicholas d'Archimbaud. 2002 [1999]. *Versailles*, Paris : Chêne ; Pierre-André Lablaude. 2005 [1995], *op. cit.*
[3] Gaston Brière, *op. cit.*, p. 38.
[4] Pierre-André Lablaude, *op. cit.*, p. 149.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

enchevêtrées, des promeneurs, dont Louis XVI et Marie-Antoinette eux-mêmes, bavardent tranquillement. Cette fois, les arbres à terre servent même aux jeux des enfants ; ils sont un matériau disponible et utile. Malgré les chablis, l'ambiance reste sereine et le désordre ne parait pas affecter les personnages présents.

Aucune tempête n'est d'ailleurs jamais mentionnée à propos de la replantation immortalisée par Hubert Robert. Les vents responsables des dégâts apparaissent normaux. Sous la direction du comte d'Anviller, directeur des bâtiments à l'époque, le parc va ainsi devenir plus conforme aux nouvelles modes sans qu'il ne soit besoin d'un sinistre pour justifier ce changement. Les arbres constituent une simple ressource matérielle et leur valeur patrimoniale ne dépasse par les limites de l'objet physique. Mais comment ne pas être frappé par les similitudes que ces images présentent avec d'autres, bien postérieures, et produites cette fois pour figurer une tempête ? Nos contemporains ont pu en effet découvrir dans les médias des silhouettes d'arbres abattus dans le parc comparables à celles-ci, peintes deux siècles plus tôt.

Premières médiatisations, le péril des arbres

La place accordée aux arbres par les médias a connu d'importants changements depuis l'avènement télévisuel du journalisme[5]. Jusqu'à une période relativement récente, les espaces arborés n'attiraient guère les journalistes et la forêt n'apparaissait dans les journaux télévisés que l'été, dévorée par les flammes. Les arbres incendiés y étaient alors considérés dans leur globalité forestière et homogène. L'apparition des arbres en tant qu'individus dans les éditions nationales remonte à 1963 ; des tempêtes en fournissent alors le prétexte. Il faut rappeler qu'à cette période, les progrès techniques facilitent les reportages et dès lors, les images occupent davantage de place dans les informations télévisées. Les arbres permettent alors de matérialiser la force des vents, que ce soit pendant une tempête en montrant leurs branches secouées, ou après, avec les images de leur destruction[6].

En 1989, l'incendie de la montagne Sainte-Victoire marque une étape décisive dans l'attention médiatique accordée aux arbres. L'événement frappe les esprits car la destruction des arbres par les flammes déconstruit brutalement le tableau de Cézanne qui a fait la notoriété de ce paysage. Cette fois, le téléspectateur découvre un paysage calciné où les arbres, brûlés et anéantis, figurent comme une amputation esthétique. Leurs restes deviennent spectacle et attirent les foules[7]. Il y a sans doute là des images propres à faciliter leur ancrage dans le registre d'une esthétique voulue immuable : les arbres immortalisés par la peinture ne devraient jamais disparaître.

Six mois plus tard, le vent qui sévit alors sur le parc de Versailles fait l'objet d'une première attention médiatique. Durant le mois de février 1990, il souffle en rafales à plusieurs reprises sur la ville, causant d'importants dégâts dans le parc : plus de mille arbres sont détruits. Les familiers du lieu, les voisins, se souviennent encore de leur impression de désolation après avoir découvert les branches et les troncs en travers des allées. La tempête de 1990[8], fait désormais date, elle sert de repère et revient souvent dans leurs discours quand ils évoquent les vicissitudes subies par le parc. Bien que la tempête de 1999 ait fait tomber

[5] Le journal télévisé existe depuis octobre 1949. Voir Véronique Dassié et Michel Dupuy, *op. cit.*
[6] Michel Dupuy. 2003. « Images et environnement », in Corvol A. (dir.), *Guide de recherches archivistiques et bibliographiques sur l'histoire de l'environnement Tome III : 1900-2000*, Paris : L'Harmattan.
[7] Patrick Prado. 1989. « Paysages mis à jour. Après la tempête, après l'incendie », *Ethnologie française*, XIX, 3, p. 309.
[8] Il s'agit en fait d'une succession de trois tempêtes échelonnées sur un mois, la première le 3 février, la deuxième entre le 11 et le 12 février, la dernière le 26 février.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

un nombre d'arbres bien plus important, elle leur apparaît une pâle redite de la « première », définitivement ancrée dans les mémoires versaillaises. Il est vrai qu'elle avait davantage touché les abords immédiats du palais dont les arbres ont depuis laissé la place à de jeunes plants, plus résistants lors du passage de la tempête de 1999. Cette tempête étalon n'a par contre guère laissé de traces hors de Versailles. Il est vrai que les vents avaient été plus localisés, encore qu'une grande partie de l'Île-de-France, de l'Est de la France et de l'Allemagne avait été touchée[9]. La reconstruction mémorielle rend toutefois la comparaison ardue et il est difficile d'établir des différences en se basant sur un vécu *a posteriori*. Le récit de l'événement par la presse permet par contre d'envisager la manière dont chaque tempête a été perçue lors de son impact car, en 1990 comme en 1999, les journalistes se sont rendus sur place pour rendre compte du sinistre.

En 1990, l'hebdomadaire *Toutes les nouvelles de Versailles* couvre aussitôt l'événement mais ne propose à ses lecteurs que trois photographies pour illustrer les bilans successifs des dégâts. La première, légendée « des arbres centenaires ont été arrachés », montre un arbre isolé, cassé à mi-hauteur ; une semaine plus tard, une seconde image du parc, sur laquelle le lecteur découvre des bûcherons affairés au nettoyage des allées du château, accompagne celle d'une toiture de la rue du Maréchal Foch abîmée par un arbre urbain ; la dernière image publiée est celle d'une statue renversée et d'arbres en cours de débardage. « Après la tempête, le parc panse ses blessures »[10] titre l'article. Dès le mois de mars, le parc n'apparaît plus ; l'actualité reprend son cours et l'hebdomadaire local ne s'attarde plus sur les conséquences des vents.

À l'échelle nationale, la destruction de ce millier d'arbres est encore moins visible : aucune illustration dans la presse nationale[11]. Les journaux télévisés n'en montrent guère plus. Le 5 février, TF1 ne consacre qu'une édition, celle de 13 heures, au bilan de la tempête qui vient de toucher l'Île-de-France et si le parc versaillais est mentionné, les images passent rapidement en revue l'ensemble des forêts dévastées. Le journal de 20 heures sur Antenne 2 ce même jour évoque brièvement les morts et les « milliers d'arbres abattus » et montre des clochers et des toitures arrachés par les vents. Le reportage conduit ensuite le spectateur à Versailles où il découvre les travaux de déblaiement en cours dans le parc du château. Un ouvrier est en train de scier un tronc énorme tandis que François Mathis, alors jardinier en chef du Trianon évoque la chute d'un arbre sur le pont « de Marie-Antoinette » et que Béatrix Saule, conservateur, dresse la liste des dégâts causés à l'intérieur du château. Seul le mensuel *Connaissance des arts* s'attardera, au mois de juin, sur le parc sinistré. On y découvrira la photographie d'une « statue fracassée [et] l'incroyable chaos d'arbres causé par la tempête »[12], comme l'explique le commentaire. La statue, au centre de l'image, est barrée par un tronc et son socle disparaît derrière des branchages. En arrière-plan, l'ombre des troncs d'arbres restés en place plane comme une menace. Le commentaire explique d'ailleurs que « les grands arbres sont devenus dangereux pour le public (une promeneuse a été tuée il y a trois ans), ainsi que pour les sculptures »[13]. L'alignement parallèle des troncs forme une grille de barreaux verticaux car les houppiers n'apparaissent pas sur l'image, comme si les arbres étaient trop grands pour y entrer.

De ces rares images du parc en 1990, se dégagent des points communs. Bien que les arbres y soient présentés de deux manières différentes, elles accordent un même statut aux arbres. Les objets des peintures du XVIIIe siècle sont devenus des sujets. Revenons sur leur mise en scène. Dans la première composition,

[9] Son impact a été suffisamment important pour faire date dans la mémoire des forestiers car elle avait largement endommagé les massifs boisés du nord de la France et de l'Allemagne.
[10] *Toutes les Nouvelles de Versailles*, 14/02/90.
[11] Le 6 juin 1990 un encart dans *Le Monde* consacré aux dégâts causés par la tempête en région parisienne mentionne rapidement les destructions occasionnées au château de Versailles mais aucune image ne vient illustrer le propos.
[12] *Connaissance des arts*, juin 1990, « Versailles », pp. 9-14.
[13] *Op. cit.*, p. 9.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

l'objectif photographique ou la caméra s'arrêtent sur un monument en quelque sorte assommé par un arbre. Ce dernier figure donc un danger. Dans la seconde, la place principale est accordée aux bûcherons, affairés pour nettoyer les dégâts causés par des arbres massifs et imposants. Cette fois, le travail des hommes, réponse au désordre causé par la tempête, domine l'image. Dans les deux cas, le spectateur peut visualiser l'ampleur du sinistre par l'intermédiaire des constructions humaines, infrastructures ou monuments. Les arbres y rendent visible l'action du vent, par essence invisible. Ce sont eux qui causent les dégâts, ils sont les agents terrestres des forces naturelles dont sont victimes les toitures des maisons. La force de destruction exercée sur le bâti fait sens car l'image produite est « une apparition d'invisible, ce qui est le sens même du mot apocalypse », comme le souligne Patrick Prado[14]. En bouleversant l'ordre architectural, les arbres contrarient le travail des hommes.

Ces images rappellent par certains aspects la figuration du bosquet des bains d'Apollon en 1775 par Hubert Robert où des troncs d'arbres, posés à terre en désordre ou en déséquilibre ont abîmé la statuaire, alors que des bûcherons en plein travail assurent une remise en ordre. L'effet recherché est pourtant inversé : en 1775 la restauration du parc avait la nature pour alliée puisque le fouillis végétal était prétexte aux jeux et aux promenades alors qu'en 1990 elle est au contraire devenue une ennemie dont la menace plane sur les constructions humaines, au premier rang desquelles figure le patrimoine bâti.

En une décennie à peine, la situation va radicalement changer. La tempête qui s'abat à nouveau sur le parc en 1999 bénéficie en effet d'un traitement différent. Les arbres, devenus de véritables sujets en 1990 vont désormais être les victimes de ce nouveau cataclysme.

L'explosion médiatique

Le premier changement observable dans le traitement médiatique de la tempête est d'ordre quantitatif. En un an, ce ne sont pas moins de vingt-quatre documents sur Versailles vont être diffusés à la télévision[15]. Dès le 26 décembre, articles et commentaires se multiplient et c'est en direct de Versailles que Michel Scott présente l'édition du journal de 20 heures sur TF1. Une vague médiatique déferle sur le parc. Compte tenu de la baisse des effectifs au château en raison des fêtes de Noël, toutes les bonnes volontés disponibles sont sollicitées pour répondre à l'afflux des journalistes car de mémoire de responsable de la communication au château, on n'avait jamais vu ça : jusqu'aux journalistes coréens ou chinois qui font des demandes d'interview auprès d'Hubert Astier et des jardiniers du château. Entre le 26 décembre 1999 et le 10 mars 2000, tous les responsables du château, le président, les jardiniers, l'architecte en chef, le directeur général de l'établissement public feront une trentaine d'interviews à la télévision et dans les radios nationales. Le jour de la tempête et le lendemain, Hubert Astier apparaît sept fois à la télévision française et pendant trois mois les professionnels du château restent abondamment sollicités par les médias (figure 10) et acquièrent une forme de popularité médiatique.

[14] *Ibid.* p. 306.

[15] *Argent public,* sur France 2 diffusé le 31/01/00 ; *Envoyé Spécial*, sur France 2, reportage de Guilaine Chenu intitulé « Des hommes et des arbres », diffusé le 03/02/00 ; *Faut pas rêver*, sur France 3, le 28/04/00 ; *Des racines et des ailes,* sur France 3 filmé « À l'orangerie du château de Versailles », le 17/05/00 ; *Les écrans du savoir*, sur Arte, émission présentée par Nicolas Rossignol, qui a consacré 20 émissions de 26 minutes aux conséquences de la tempête diffusées au mois de juillet 2000.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Dates	Support	Contenu
26/12/99	TF1	J 20 h. Reportage sur les dégâts dans les Yvelines, Itw. d'Hubert Astier
	FR3	19h-20h. Tempête en Île-de-France, Itw d'H. Astier
	F2	J 20 h. Reportage au château, Itw. d'H. Astier
	TV5	J 14 h. Dégâts de la tempête au château de Versailles, Itw. d'H. Astier
	RTL	J 18 h. Reportage au château, Itw. d'H. Astier
	BFM	J 18h30. Bilan des dégâts en Île-de-France
	RFI	J 14h30. Bilan tempête, 4 000 arbres arrachés dans le parc du château
27/12/99	FR3	Le 19/20. Edition spéciale tempête, Lionel Jospin au château, Itw. d'H. Astier
	F2	JT 20 h. Visite de Lionel Jospin au château
	TF1	J 13h. Bilan des dégâts en région parisienne, Itw. d'H. Astier
	TF1	J 20h. Bilan des différents monuments abîmés, dont Versailles
	M6	Le 6 minutes. Reportage sur le parc, Interview d'H. Astier
	FR Inter	Inter soir 19 h. Visite du 1er ministre, Itw. du jardinier en chef
	RTL	J 7h. Itw. d'H. Astier
	RFI	J 7h. Bilan parc du château de Versailles
	Europe 1	J 6h30. Bilan tempête au château, Itw. d'H. Astier
	Europe 1	J 18h. Dommages de la tempête au château, visite Lionel Jospin, Itw. d'H. Astier
	BFM	J 7h30. Dégâts à Versailles, Itw. d'H. Astier
28/12/99	FR Inter	Côté culture, dégâts à Versailles, Itw. d'H. Astier
	FR Inter	Edition Spéciale Tempête, Itw du jardinier en chef
	FR Info	A la une de la presse, revue de presse sur la tempête
	LCI	Reportage, dégâts de la tempête sur les monuments parisiens
30/12/99	FR Info	J 14h30. Bilan des dégâts occasionnés par la tempête
05/01/00	FR Culture	Métropolitains, citation du parc de Versailles
07/01/00	FR3	Le 12/13, reportage sur le patrimoine français dont Versailles
	RTL	Journal de 7h.
09/01/00	TV5	Kiosque, Le dossier de la semaine, Itw. du directeur
12/01/00	I Télévision	Itw. d'H. Astier et J.Cottin (jardinier en chef)
	FR Info	Brève, Réouverture partielle du parc

Dates	Support	Contenu
13/01/00	Europe 1	Info générales, réouverture partielle du parc
	Europe 2	J 12h30. Réouverture partielle du parc
	RFI	J 12h30. Réouverture partielle du parc
	RFI	J 14h30. Réouverture partielle du parc
	FR Inter	J 12h. Réouverture partielle du parc
	FR Inter	Rien à voir. Info sur le comité de souscription internationale
	FR Info	J 15h30. Réouverture du grand et petit Trianon
14/01/00	TF1	J 13h. Réouverture partielle du parc
	TV Fil 78r	Parc de Versailles
15/01/00	TF1	J 13h. Réouverture partielle du parc
	TF1	J 20h. Réouverture partielle du parc Itw. d'H. Astier
	M6	Le 6 minutes. Réouverture partielle du parc Itw. d'H. Astier
	Europe 1	J 10h. Réouverture partielle du parc
	Europe 1	J 12h30. Réouverture partielle du parc Itw. d'H. Astier
	RTL	J 6h. Réouverture partielle du parc
	RTL	Le journal inattendu. Référence au parc de Versailles
	FR Info	J 19h30. Réouverture partielle du parc
16/01/00	LCI	J 10h. Réouverture partielle du parc
	NRJ	J 9h30. Réouverture partielle du parc
17/01/00	FR3	Le 12/13. Réouverture partielle du parc, Itw. d'Alain Baraton (jardinier en chef)
	RTL	J 5h30. Réouverture partielle du parc
	RTL	J 8h. Réouverture partielle du parc
	BFM	J 6h. Réouverture partielle du parc
	BFM	J 8h30. Réouverture partielle du parc
	NRJ	Journal de Paris. Réouverture du parc
18/01/00	RTL	J 22h30. Souscription internationale
19/01/00	FR3	Le 12/13. Souscription internationale, images du parc
	FR3	Le 19/20. Souscription internationale
	Europe 1	J 6h. Souscription internationale
	RFM	Flash de 7h. Souscription internationale
	FR Inter	J 7h. Souscription internationale
	FR Inter	J 7h30. Souscription internationale, Itw. d'H. Astier
	FR info	J 7/h30. Souscription internationale, Itw du responsable du parc de Versailles
	FR info	France info reportage. Souscription internationale, Itw. d'H. Astier et J. Beytout
	Radio Bleue	J 7h30, souscription internationale, Internet, Itw. d'H. Astier

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Dates	Support	Contenu
21/01/00	RTL	J 13h. Souscription internationale, Itw. d'A. Baraton
	RTL	60 minutes. Souscription internationale
24/01/00	France Culture	1ère édition. Itw. de François Barret (directeur du patrimoine)
	RFI	J 8h. Souscription internationale, Internet
26/01/00	France 2	J 13h. Pénurie de bûcheron, les soldats d'Outre Mer à Versailles
	RTL	J 7h30. Tempête, les soldats de Polynésie et de Guyane aident Versailles
	Fr Inter	« À toute allure ». Itw. de Louis de Bourbon pour le sauvetage du parc
27/01/00	LCI	Entretien, parc du château, Itw. d'A. Baraton et H. Astier
	BFM	« Evasion », prix du tourisme, Itw. d'H Astier
29/01/00	France info	Le Jardinage. Dégâts dans le parc, arbres de Le Nôtre
30/01/00	France info	Le 19/20. Il y a un an, Itw. de P.-A. Clémentel ; H. Astier et A. Baraton
02/02/00	RFI	À la une du Figaro. Opération « reboisons la France », Versailles cité.
03/02/00	France 2	Envoyer spécial. Dégâts tempête, Itw. P.-A. Lablaude et A. Baraton
05/02/00	RFM	Reflets de stars. Souscription internationale/Internet
08/02/00	TF1	Célébrité. Souscription internationale, comité d'honneur
09/02/00	Radio Bleue	Ligne ouverte jardinage. Tempête à Versailles évoquée

Dates	Support	Contenu
14/02/00	France3	Le 19/20. Souscription internationale/Internet, Itw. d'H. Astier
15/02/00	France3	Le 12/13 régional. Souscription internationale/Internet, Itw. d'H. Astier
19/02/00	France3	Le 19/20 national. Réouverture des jardins, souscription US, Itw. d'H. Astier
	France 3	Soir 3. Réouverture, souscription US, Itw. de Mme de la Tour d'Auvergne et d'H. Astier
	TF1	J 13h. Réouverture des jardins
	Europe 1	J 13h. Réouverture des jardins
	France Info	J 13h. Réouverture des jardins
	LCI	J 12h. Réouverture des jardins
20/02/00	France3	Le 19/20 Paris Ile de France. Itw. de P. Arizzoli-Clémentel
	RFI	J 14h. Réouverture des jardins, souscription Internet, Itw. Mme de la Tour d'Auvergne
21/02/00	Europe 1	Europe 1 Paris. Dons US, Itw., d'H. Astier
22/02/00	TF1	JT 20h. Colère des agents forestiers, Itw. d'A. Baraton (jardinier en chef)
26/02/00	France Inter	Rue des entrepreneurs. Arbres de Marie-Antoinette
09/03/00	RTL	J 13h. Replantation du jardin anglais de Marie-Antoinette, Itw. d'A. Baraton
10/03/00	RTL	J 6h30. Reboisement d'après les archives, souscription Internet

Figure 10 : Rétrospective de la médiatisation du parc de Versailles
Emissions télévisées et radiophoniques du 26/12/99 au 13/03/00
Source : établissement public du château de Versailles

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Le parc dévasté apparaît sur de nombreuses chaînes de télévision, y compris aux États-Unis puisque le 28 décembre, CNN et ABC News diffusent également des images de la tempête française et déplorent le « *carnage* » au château : « *it took only two hours for winds to destroy two centuries of history* »[407]. L'inflation des reportages est donc la première évolution évidente dans le traitement médiatique du parc lors de la tempête de 1999, à la télévision mais aussi dans la presse écrite car la tempête fait également couler beaucoup d'encre. Le parc en est aussitôt devenu le symbole, comme titre *Le Parisien* dès le 9 janvier 2000. Il a ainsi devancé les bois de Boulogne et de Vincennes, autres sites boisés lourdement touchés en Île-de-France. Véronique Fourault[408], qui a analysé le traitement médiatique de la tempête de 1999, remarque que le parc versaillais a occupé à lui seul 5 % du corpus d'articles parus dans *Le Parisien* et *Le Monde* au cours de la première année qui a suivi la tempête et souligne « l'omniprésence des références au parc de Versailles dans ces deux quotidiens : 128 articles du *Parisien* et 27 articles du *Monde* »[409]. À l'exception notable du quotidien *L'humanité* qui n'accorde aucune place aux monuments végétaux du Roi-Soleil, toute la presse se fait leur porte-parole. Le parc du château occupe donc la vedette dans cette explosion médiatique. *Le Figaro, Le Monde* et *Le Parisien* restent assidus, mais l'*Écho, La Croix* et des magazines comme l'*Express, Le Point, Géo, Télérama, Pèlerin Magazine, Vieilles Maisons Françaises, Famille Chrétienne, Valeurs actuelles, Français d'abord !, France TGV et Grandes Lignes* ou encore *Détente Jardins* sont autant d'autres supports qui révèlent l'étendue du lectorat concerné. À l'étranger, le *New York Times* lui accorde une place en première page le 14 janvier 2000 ; les presses chinoise et brésilienne se font également l'écho de la catastrophe. De plus, à la compassion réitérée de la presse nationale succède celle des éditions régionales. Dès le printemps, les éditions régionales prennent en effet le relais comme si une fois l'inventaire des dégâts locaux terminé, « la » tempête pouvait être commémorée partout par l'intermédiaire d'un site lointain mais prestigieux. Comment expliquer cet engouement pour Versailles ?

Certes, d'après les inventaires réalisés par les jardiniers du parc, les arbres mis à terre en 1999 ont été plus nombreux qu'en 1990. Lors de ce précédent, la presse en avait évoqué entre 800[410] et 1 200[411], chiffre porté à 1 800 dans les estimations les plus récentes ; dix ans plus tard, dès le lendemain du 26 décembre 1999, les journalistes rapportent la perte de 10 000 arbres dans le parc. Pour expliquer l'intensité de la médiatisation de 1999, on pourrait donc retenir la différence d'échelle et la multiplication des dégâts. Pourtant, celles-ci ne peuvent expliquer la disproportion entre le nombre des images transmises par les médias en 1990 et celui des reportages réalisés après 1999 et encore moins rendre compte du public concerné par des diffusions télévisées à des heures de large audience.

La ruée sur Versailles pourrait alors être liée au contexte temporel : la période dite de « trêve des confiseurs » entraîne en effet une baisse des effectifs journalistiques, « les rédactions sont à moitié désertées et le spécialiste en environnement n'est évidemment pas là »[412], d'où le choix d'un site proche de la capitale pour traiter la tempête. Mais l'explication ne suffit ni à justifier la sollicitude particulière dont bénéficie le parc de Versailles en regard des autres sites également touchés dans la région parisienne, d'autres parcs mais aussi des massifs forestiers ou des infrastructures, ni à rendre compte de son

[407] CNN web sites : http://www.cnn.com/1999/WEATHER/12/28/europe.storm.03/
[408] Véronique Fourault, *op. cit.*, p. 176.
[409] *Ibid.*
[410] *Toutes les nouvelles de Versailles*, 31/01/90, n° 2140, p. 1.
[411] *Connaissance des arts*, juin 1990, « Versailles », p. 9.
[412] Roger Cans, ancien journaliste au journal *Le Monde*, propos recueillis lors du débat « Médias et tempêtes » animé par Paul Arnould, Colloque « Tempête sur les forêts françaises », Fontainebleau, le 8 décembre 2000.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

prolongement dans le temps une fois l'événement passé et ses traces effacées. En effet, l'intérêt ne tarit pas, bien au contraire, et distingue cette médiatisation de celle de 1990 qui s'était essoufflée presque plus vite que les vents eux-mêmes. Cette fois, la tempête fait rage dans l'actualité, certes, mais elle se propage aussi dans l'après pour s'inscrire dans un temps cyclique de commémoration journalistique. La tempête de 1999 semble ne jamais devoir être totalement oubliée des médias qui durant un an suivront l'évolution des arbres au fil des saisons : détruits en hiver, ils offrent au spectateur l'image de leur renaissance au printemps, chacun peut suivre la vente des bois abattus à l'automne, puis les replantations hivernales. La journée de remerciement des donateurs français au mois de juin 2001, puis celle des Américains le 22 octobre, convertie, actualité oblige, en plantations symboliques en mémoire des victimes du 11 septembre 2001, sont autant de nouvelles commémorations *in situ* médiatisées ; en 2003, la sécheresse fait de nouvelles victimes, affaiblies « *par la tempête de 1999* »[413] et le raz-de-marée survenu en Asie le 26 décembre 2004 est pour les journalistes l'occasion d'un parallèle avec la tempête française survenue cinq ans plus tôt. Enfin, depuis lors, chaque 26 décembre donne lieu à des anniversaires en image.

De l'arbre incliné à l'arbre couché, une mutation du regard

La différence de traitement médiatique entre 1990 et 1999 ne peut être considérée du seul point de vue quantitatif. Nous avons vu que les images de 1990 avaient fait des arbres du parc des sujets dangereux pour le bâti qu'ils dominaient. Le regard porté sur les arbres après 1999 se décale et modifie la place qu'ils occupent au sein du champ patrimonial. Les nombreuses images prises dans le parc du château à cette occasion présentent en effet les géants du parc dans une nouvelle posture que la presse écrite et télévisuelle mais aussi l'Internet diffusent abondamment.

Parmi ces multiples photographies, quatre ont connu une diffusion *a priori* mondiale, via le site Internet du château[414]. Prises par le photographe du château peu après la tempête, l'internaute a pu les découvrir presque en direct de l'autre bout du monde. Elles sont emblématiques d'une nouvelle forme de mise en image des arbres puisqu'on retrouve un même type de cadrage dans la plupart des images des massifs forestiers détruits sur le territoire français au même moment. Leur manière de présenter les arbres n'a, comme nous allons le vérifier, rien à voir avec celles retenues auparavant. Attardons-nous sur les images choisies au service de communication pour illustrer les dégâts.

Figure 11 : Site Internet du Château,
Vue du bosquet du Rond Vert, 1999-2001 © J. M. Manaï

[413] Benoît Hopquin, « La sécheresse a tué aussi le chêne de Marie-Antoinette », *Le Monde*, 27/08/03.
[414] Adresse du « site officiel du château de Versailles » : http://www.chateauversailles.fr/tempete/Fr/souscription.asp. Voir les pages consacrées à la souscription en annexe 1.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Sur la première image (figure 11), nous découvrons en arrière-plan l'aile Nord du palais, vue depuis l'allée centrale du bosquet du Rond Vert, encombrée de troncs et de branchages.

Figure 12 : Site Internet du Château, Vues du hameau de la Reine, 1999-2001 © J. M. Manaï

Les deux suivantes (figure 12) présentent le hameau de la Reine qui disparaît presque totalement derrière les branchages ou de gigantesque souches d'arbres déracinées au premier plan.

Figure 13 : Site Internet du Château, Allée du grand Trianon, © J. M. Manaï

La dernière photographie (figure 13) montre l'allée qui conduit au grand Trianon totalement obstruée par des troncs allongés en travers.

Sur chacune figurent, au premier plan, un ou plusieurs arbres couchés sur le sol et qui occupent au moins les deux tiers de l'espace. Les immenses colonnades d'arbres effondrées dans les allées et des branches enchevêtrées bouleversent l'ordre méthodique des jardins de Le Nôtre. Les habituels éléments horizontaux et rectilignes, les surfaces planes comme les allées, les pelouses ou les plans d'eau, disparaissent derrière un fouillis végétal. Les effets de perspective permettent de visualiser non seulement les troncs allongés sur le sol et mêlés aux amas de branches et de racines qui envahissent l'image, mais aussi le bâti, lointain et intact. Les monuments, destructibles, sont opposés aux arbres centenaires, présumés invincibles ; la tempête porte atteinte à cette forme d'éternité qu'ils représentent. À la différence des arbres photographiés en 1990, ceux-là n'ont causé de dommages ni au château ni à la statuaire. Alors que le nombre de statues abîmées dans le parc est à peu près le même qu'en 1990, le regard ne voit que celles qui ont été détruites par la première tempête et toutes que la seconde a épargnées.

Il est frappant de constater à quel point ces quatre images, prises dans l'urgence et choisies rapidement pour être diffusées sur le site du château, contiennent déjà en germe tous les éléments qui feront l'iconographie de la tempête de 1999. Ce type d'image n'est pas propre au domaine versaillais. Ailleurs, la tempête représentée dans la presse ou à la télévision l'est également à travers des images d'arbres encroués

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

qui obstruent des voies de passage. L'effet est toutefois plus évocateur quand le désordre est souligné non seulement par les difficultés de cheminement, comme c'est le cas pour les autres massifs touchés par la tempête, mais par le contraste saisissant entre le parc et le château : le chaos végétal contre l'arrière-plan monumental, minéral et rectiligne. Dans ce cadre, la confusion dans le tracé du jardin à la française s'oppose à l'architecture rythmée par la rigoureuse symétrie du palais, scénographie privilégiée par les photographes et qui se retrouve dans l'ensemble de la presse française, à l'identique ou dans une forme inversée[415]. Ainsi, au mois de juin 2000, peut-on retrouver sur une photographie de Pascal le Segrétain pour l'agence Sygma la même opposition entre le bâti, intact, et le végétal désordonné (figure 14).

Figure 14 : Le bassin d'Apollon après la tempête de 1999
© Pascal La Segrétain, Sygma

Cette fois c'est la finesse des sculptures du bassin d'Apollon qui emplit le premier plan alors que dans son prolongement une allée rectiligne, bordée d'un alignement d'arbres verticaux et rigoureusement parallèles voit sa perspective barrée par une accumulation de troncs découpés et posés en travers. La ligne de fuite se perd dans un amas de branchages qui brûlent en arrière-plan. Le nuage de fumée accentue l'effet de chaos, auquel semble répondre le geste vengeur de Neptune et la fureur - ou la terreur - de ses chevaux émergés du bassin. Au premier plan, dos à l'image, un frêle oiseau blanc assiste impuissant au spectacle. La profondeur de champ accentue le contraste entre ce premier plan, net et lumineux, et le flou de l'arrière-plan. Là encore, le monumental, dont les lignes apparaissent dans leur perfection, s'oppose à la ruine du parc.

Dans toutes ces prises de vue, la composition de l'image fait des arbres non plus les ennemis du bâti comme auparavant mais de malheureuses victimes à côté d'impuissants monuments érigés par les hommes. Après les arbres qu'on a vus, hostiles, inclinés sur des monuments, mais restant presque debout dans une situation de déséquilibre, le public découvre des arbres définitivement couchés. Ces images d'arbres à terre, couchés à l'horizontale se diffusent hors de l'hexagone.

Les bûcherons, souvent présents pour évoquer la tempête en 1990, sont d'ailleurs beaucoup plus rares dans les images consécutives à celle de 1999. Quand ils apparaissent ce n'est plus de loin, en plein travail au milieu des amas de branches qu'il faut nettoyer, mais de manière individualisée, près d'un tronc abattu ou du feu qui les enveloppe. Il ne s'agit plus de montrer une armée mobilisée pour faire disparaître au plus vite un danger mais des compagnons venus au chevet des victimes. Les bûcherons sont d'autant plus rares sur les images qu'ils sont remplacés par d'autres personnes, plus prestigieuses : les responsables de l'ONF

[415] Notons toutefois que les photographies prises sur le site du château sont soumises au contrôle du domaine pour leur publication. Le service communication transmet également sans difficulté ses propres images à la presse, facilitant ainsi le travail des journalistes. Les images diffusées sur le site Internet se sont donc également retrouvées dans divers magazines à l'occasion de communiqués de presse dont le statut oscille entre l'information et la publicité pour évoquer la campagne de souscription lancée par l'établissement public.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

pour les forêts ; jardiniers en chef, personnalités politiques ou du spectacle dans le parc du château. Dès le lendemain de la tempête, Lionel Jospin, alors 1er ministre est ainsi filmé et photographié ; Line Renaud participe aux premières replantations au printemps ; Catherine Tasca, alors ministre de la culture, vient en novembre planter un peuplier blanc d'Italie. Sur toutes les images, les témoins ne sont pas là pour s'assurer de la totale disparition d'arbres destructeurs, mais au contraire dans un mouvement de compassion pour rendre un dernier hommage aux victimes des vents.

Le parc, un corps blessé

Les dégâts sont d'autant plus sensibles qu'ils font écho à d'autres blessures, celles produites par les guerres, justifiant la mise en place d'une cellule de crise au ministère de la culture. Aussi la terminologie guerrière est-elle souvent utilisée dans le commentaire. Comme après une défaite, le parc est devenu « *un champs de ruines* »[416] et l'on compte les « *victimes* » de cette « *hécatombe* »[417]. Les images de guerre sont également reprises : « *à certains endroits, c'est Verdun* »[418], lâche Alain Baraton aux journalistes. Les arbres ont été « *décimés* », « *terrassés* », « *déchiquetés* », « *éventrés* », ils sont un « *lourd tribut* »[419] payé aux vents, insistent les journalistes. Ce vocabulaire d'après bataille donne l'illusion d'un charnier. L'armée déploie d'ailleurs ses forces pour aider les jardiniers dans leur travail : le 4 janvier, « *à l'appel* » du secrétariat d'État à l'outre-mer, un détachement de volontaires *« a débarqué à Paris* »[420]. Des « *ponts aériens* »[421] permettent de secourir les victimes ; « *l'antenne locale d'Air France s'est proposée de rapatrier des essences américaines* »[422] et au printemps, une école primaire de Fayetteville, près d'Atlanta, « *débarque* » à son tour, « *armée de pelles* », juste retour des choses puisque c'est de Versailles, rappelle-t-on, qu' « *étaient parties les troupes françaises engagées dans la guerre d'indépendance* »[423]. La victoire se gagne ensemble.

À la différence des autres parcs détruits, celui de Versailles compte en outre ses héros morts au combat : « L'arbre de Jussieu est au tapis »[424], et « l'immense pin de Corse, planté à l'époque où Napoléon avait établi ses quartiers au Petit Trianon, est tombé devant le temple de l'Amour »[425] déplorent-on sans jamais préciser cependant ni de quel Jussieu ni de quel Napoléon il est question. Les mystères de la vie et la mort de ces arbres, toute l'histoire qu'ils ont suivie sans la raconter jamais, les auréolent d'un savoir secret, clé de leur destin héroïque[426]. Ces héros sont combattants d'une armée anéantie. Le parc a donc « souffert »[427], ses arbres, maltraités, ont été « jetés », « couchés », « mis à terre ». Dans tous ces commentaires, la référence au corps est manifeste. Le patrimoine arboré a subi « une saignée », il porte des

[416] *Le Parisien*, 09/01/00.
[417] *Ibid.*
[418] « SOS Versailles », *Famille Chrétienne*, n° 1152, 10/02/00.
[419] *Le Monde*, 06/01/00 ; *Le Parisien*, 09/01/00.
[420] Jean-Claude Pierrette, « Des bûcherons d'outre-mer au secours des forêts de la métropole », *Le Monde*, 04/02/00.
[421] *Le Pèlerin magazine*, 07/01/00, n°6110.
[422] *L'Express*, 20/02/00.
[423] Joséphine Mulon, « Le parc de Versailles comme au temps de Louis XIV », *La Croix*, 12/04/00.
[424] « Spectacle de désolation au château de Versailles », *L'écho républicain*, 28/12/99.
[425] *Le Parisien*, 09/01/00.
[426] Daniel Fabre. 1998b. « Christophe Colomb, l'impossible héros », *Terrain*, 30, p. 126.
[427] *Le Monde*, 06/01/00 ; *Le Parisien*, 19/01/00.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

« stigmates », des « cicatrices »[428]. Ce rapport au corps s'exprime tout particulièrement à travers la référence à un traumatisme. Les arbres sont des victimes innocentes qu'il faut « soigner » et « sauver »[429] pour « panser les blessures » du parc de Versailles.

Le lexique utilisé pour évoquer les arbres abattus en fait ainsi des êtres auxquels chacun peut s'identifier car la force de la tempête s'est bien sûr exercée sur les végétaux mais surtout, à travers eux, sur les individus. Cette « nature corporalisée»[430] n'est pas propre aux arbres de Versailles. Friedman Schmoll en a retrouvé les fondements dans l'argumentaire écologiste tel qu'il s'est mis en place au début du XXe siècle en Allemagne : « Les transformations du paysage naturel commandées par l'essor industriel et par la rationalisation de l'économie agricole et forestière ou par le tourisme de masse étaient décrites comme un acte de violence illégitime »[431], remarque-t-il. Le langage métaphorique utilisé par les écologistes associe alors les dégradations du paysage à une « *profanation* », une « *mutilation* », voire un « *viol* ». Considéré comme un corps physique, le paysage devient le reflet du corps social. Un lien entre le paysage et l'identité du peuple se construit dans la perception d'une analogie entre le caractère du paysage et celui de la nation formulée, comme nous l'avons déjà vu précédemment, dès la fin du XIXe siècle par le nouveau courant de la géographie humaine. La nature, dotée d'une âme, s'en trouve sacralisée et parée des vertus de la virginité.

Cependant, il n'est pas question dans le cas versaillais d'une entité globale puisque les victimes ne sont pas un paysage mais des arbres, êtres singuliers, frappés par la nature. Alors que la métaphore corporelle fait de la nature le symbole du corps social, elle n'intervient pas de la même manière pour les arbres. À la différence d'une forêt dont les éléments se fondent dans un ensemble homogène[432], le parc est en effet une collection d'individus où chaque arbre peut être distingué des autres. C'est en tenant compte du lien entre les éléments constitutifs de cette collection patrimoniale et ses dépositaires que doit être considérée la manière dont est appréhendé le parc par nos contemporains car « la collection est faite d'une succession de termes, mais le terme final en est la personne du collectionneur »[433]. Si chaque arbre adopté l'est au même titre que son voisin, l'individu qui adopte peut le faire pour diverses raisons. Les arbres du parc permettent à chacun de fabriquer de la subjectivité car à l'instar des « sémiophores » étudiés par Krzysztof Pomian, ils « sécrètent l'invisible »[434] et sont des intercesseurs pour accéder à un sens caché. La décomposition du visible à laquelle chacun a pu assister s'avère donc cruciale, elle permet que s'établisse un pont entre des individus, hommes et arbres, tout en faisant du parc versaillais l'incarnation d'une communauté d'êtres sociaux, collection d'individus eux aussi distincts mais unis.

---

[428] *L'Express*, 12/10/00.
[429] *Le Parisien*, 19/01/00.
[430] Friedmann Schmoll. 2003. « La nature blessée. La métaphore corporelle dans l'histoire des mouvements écologistes allemands », *Revue des sciences sociales*, 30, p. 124.
[431] *Ibid.*
[432] Dans lequel se perdent les personnages des contes et qui est doté de propriétés singulières, tel que l'a mis en évidence Yvonne Verdier. 1995. *Coutume et destin*, Paris : Gallimard, p. 211.
[433] Jean Baudrillard. 1968. *Le système des objets*, Paris : Gallimard, p. 128.
[434] 1987. « Entre l'invisible et le visible : la collection », *Collectionneurs, amateurs et curieux*, Paris : Gallimard, p. 37.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Personnification des arbres, des victimes aux reliques

C'est pourquoi la singularisation des arbres de parc dans la médiatisation de la tempête de 1999 caractérise Versailles tout particulièrement. Plus qu'ailleurs, elle se traduit par une personnification des victimes à laquelle participe largement les propos des jardiniers du château : « *Nous avions devant nous des arbres déchiquetés, martyrisés : des sujets magnifiques, les plus belles essences, dont on surveillait la croissance comme celle de nos propres enfants, année après année* »[435], explique l'adjoint du jardinier en chef des jardins de Versailles aux journalistes. Qu'ils soient présentés comme de « *vieux pensionnaires* »[436], des « *victimes* »[437] ou des « *géants* »[438], ils apparaissent en tant qu'êtres respectables. Comme je l'ai déjà mentionné, une telle singularisation sépare les arbres de parc de leurs confrères forestiers. Il y a là pour ces arbres un véritable « travail de particularisation susceptible de rendre un être insubstituable, non équivalent à un autre »[439] qui dans le cas paroxystique de Versailles conduit à les traiter en personnes. Tour à tour assimilés à de vénérables ancêtres ou à des enfants, ils requièrent des soins attentifs et peuvent entrer dans la famille des humains. Le parc forme un groupe, une société d'individus dans laquelle les arbres apparaissent uniques et irremplaçables, la dimension historique du lieu leur conférant un statut particulier. Dès lors, certains arbres peuvent être personnifiés de manière explicite : on pleure le cèdre « *de Jussieu* » ou le tulipier « *de Marie-Antoinette* ». Ces figures végétales matérialisent les personnages historiques qui leurs sont associés. Ces derniers sont même parfois supposés les avoir mis en terre de leurs propres mains ; imaginer Jussieu ou Napoléon plantant leurs arbres assure du contact physique qu'ils auraient eu avec les bois abattus. À l'instar des restes de Napoléon également vendus régulièrement aux enchères[440], les arbres du parc ont partagé l'intimité des grands et, quoique discrets, en sont, en forçant la synecdoque, les ultimes reliques. Dotés d'une forme de sacralité, ces bois ne peuvent être traités sans égard. Leur vente à l'automne 2000, également médiatisée, scelle ce destin.

Figure 15 : Bois exposés le jour de la vente aux enchères
Péristyle du Grand Trianon, 21 octobre 2000 © Martine Tabeaud

Les bois coupés dans le parc ne sont décidément pas ordinaires, leur traitement est là pour le signifier. Avant la vente, ils auront été soigneusement lavés, pour être déposés devant les colonnes de marbre rose élevées par Jules Hardouin-Mansart sous le péristyle du Grand Trianon, protégés des visiteurs par des

[435] *Le Monde*, 04/02/00.
[436] *L'Express*, 1110/00.
[437] *Le Monde*, 06/01/00.
[438] *Le Parisien*, 09/01/00 et 21/10/00,.
[439] Nathalie Heinich. 1993. « Les objets-personnes : fétiches, reliques et œuvres d'art », *Sociologie de l'ar*t, *6*, p. 30.
[440] Mèches de cheveux, chemises et autres objets liés au corps de Napoléon comme l'évoque Nicole Herrmann-Mascard. 1975. *Les reliques des saints. Formation coutumière d'un droit*, Paris : éd. Kincksieck, p. 11.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

barrières. Cette exposition participera à la mise en scène de leur valeur symbolique et, comme de véritables reliques, troncs et souches seront, malgré les barrières, effleurés par les curieux (figure 16). Le catalogue remis aux acheteurs potentiels renforce d'autant plus le caractère cérémoniel de leur vente. L'histoire de chaque arbre y est retracée brièvement, insistant non pas sur ses propriétés biologiques mais sur ses relations avec des figures historiques et légendaires. À propos d'un cèdre de l'Atlas, dont la souche de « *17 tonnes* » est celle de « *l'un des arbres les plus majestueux du parc* », le commentaire fait ainsi référence à Napoléon :

> « En 1805, Napoléon visite le Trianon pour y installer sa mère et sa sœur la princesse Borghèse. Le cèdre est en pépinière non loin de là. Quelques années plus tard, le Hameau est restauré pour l'Impératrice Marie-Louise, nièce de Marie-Antoinette. Les jardins sont remaniés et le cèdre est planté sur les hauteurs près du lac. Il est le témoin privilégié de la fête donnée par l'Impératrice pour la restauration du Hameau de la Reine le 25 août 1811 »[441].

L'arbre a appartenu à la vie de l'Empereur et en est un des derniers témoins. Ce contact avec l'histoire en fait un trésor.

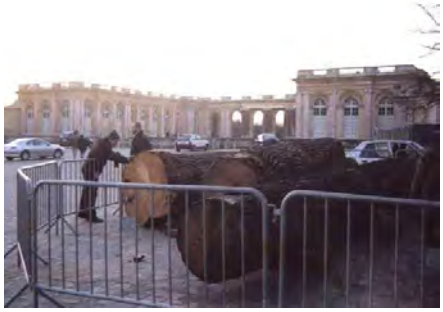

Figure 16 : Bois de la tempête, exposés devant le péristyle du Grand Trianon
Novembre 2000, photo V. Dassié

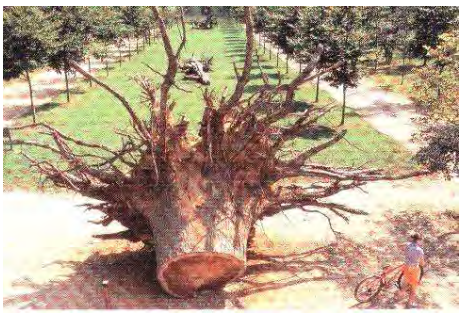

Figure 17 : Photographie extraite du catalogue de vente, p. 14
Cèdre de l'Atlas LOTS 19, 20, 25 © Jean-Claude N'Diaye

Les souches des arbres, qui ne sont habituellement pas commercialisables, seront par conséquent vendues. Sous le regard de France 3[442], cette vente publique contribue largement à leur notoriété : « *en vedette : un tulipier de Virginie bordant l'étang du hameau de la Reine, adjugé plus de 50 000 francs, ou la souche d'un cèdre de l'Atlas planté par l'impératrice Marie-Louise* »[443]. Les prix atteints ne correspondent bien sûr pas à la stricte valeur marchande des matériaux. Chaque morceau, estampillé d'une fleur de lys, porte en outre l'empreinte réactualisée d'une monarchie « de droit divin ». Le bois produit à Versailles est doté d'une valeur symbolique ajoutée : « *pour ces bois à haute valeur sentimentale, pas question de*

[441] Service des Domaines. 2000. *Versailles. Vente des arbres historiques, 21 octobre 2000,* Catalogue de vente, Versailles : Établissement public du musée et du domaine national de Versailles, p. 15.
[442] Les ventes de bois s'effectuent habituellement aux enchères descendantes ou par soumission cachetée, ce qui ne fut pas le cas à Versailles.
[443] « Versailles débite ses souches », *Libération,* 23/10/00.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

flammes ni de mise en vente […] le parc envisage une possible reconversion en objets-souvenirs »[444] avait-on d'ailleurs pensé au château peu après la tempête. Aussi la vente est-elle essentiellement destinée aux artistes, chargés de reconvertir le matériau en œuvres d'art. La diffusion de ces reliques dendrologiques passe donc par leur conversion artistique. La transaction symbolique n'est pas close puisque, deux ans plus tard, elles reviendront, transformées, au château pour y être exposées et « faire renaître »[445] les arbres disparus.

« Fabriquer du divin »[446] est inhérent à la construction de ces martyrs végétaux. Il n'y a plus depuis longtemps d'arbre planté au temps de Louis XIV dans le parc et pourtant, le jardin « est là, tel qu'il l'a vu. C'est une réincarnation »[447]. Une telle ontologie des choses inertes naît de la concentration des images et des discours d'anthropisation des arbres mais également d'un système de pensée hérité des traditions dont nous avons reconstitué le maillage (partie I). Sa réinjection dans le contexte contemporain implique toutefois une nouvelle perception de la tempête. La souffrance, celle des arbres mais par jeu métaphorique celle de nos contemporains, y trouve son explication.

Si les tempêtes contemporaines touchent, leur force peut s'exercer contre l'ordre culturel comme en 1990 ou avec lui comme en 1999. L'arbre jusque-là maléfique est devenu une victime injustement mise à terre. Le bourreau a cédé la place au martyr.

[444] « Les arbres historiques reconvertis en souvenirs », *Le Parisien*, 09/01/00.
[445] Exposition « Sculptures de tempête », Orangerie du Petit Trianon, du 04au 27 juin 2004.
[446] Jean Bazin. 1986. « Retour aux choses-dieux », *Le temps de la réflexion, corps de dieux*, Paris : Gallimard, p. 265.
[447] Propos tenus par Pierre-André Lablaude, interviewé par Pascale Nivelle, « Le bûcheur de Versailles », *Libération*, 02/01/01.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Chapitre 6
Parler tempête pour organiser le social

Si le cas versaillais s'inscrit dans un contexte médiatique qui le dépasse, il présente toutefois des spécificités qui contribuent à faire son exemplarité patrimoniale. Comme le souligne Véronique Fourault, « le parc de Versailles constitue l'espace de référence »[448] pour évoquer les dommages causés par la tempête de 1999. Les conditions du changement figuratif dont il a fait l'objet entre 1990 et 1999 s'apprécient également dans la mutation perceptible du registre sémantique utilisé pour témoigner de l'événement. Revenir sur les discours produits à ces occasions est d'autant plus important que la restauration proposée par les architectes du parc, le goût qu'elle suppose à l'égard d'un passé à retrouver peuvent sembler contradictoires. La montée en puissance des mouvements écologistes, les aspirations de nos contemporains à retrouver une nature sauvage et indomptée fait à première vue de la situation versaillaise un paradoxe : comment cet « exemple fastueux de l'œuvre grandiose que le génie de l'homme peut engendrer en domptant la nature ingrate »[449], s'accommode-t-il de telles contradictions ?

Peut-on y voir l'opposition entre deux points de vue différents : d'une part celui des spécialistes et de la culture et du patrimoine arboré, favorables à une matérialisation végétale de la suprématie de l'homme sur la nature et d'autre part celui du public en quête de naturalité pour atteindre un idéal d'harmonie et d'égalité entre l'homme et la nature ? C'est ce que nous allons explorer avec l'analyse des discours produits par les médias au sujet de la tempête de 1999 à Versailles. La production journalistique peut en effet être

[448] Véronique Fourault, *op. cit.*, p. 176.
[449] Guy Degos. 1989. *Le parc de Versailles. Promenades dans un merveilleux château de verdure*, Paris : Souffles – Société nationale d'horticulture de France, p. 11.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

considérée comme l'interface entre ces deux groupes et nous permet d'entrevoir une articulation possible entre des attentes pourtant *a priori* incompatibles.

Les impressions de la mémoire, nourrir la presse

La presse pose son regard sur ce site parce qu'elle y est attirée. Les arbres ne sont pas ses seuls aimants. Fait plus curieux, on peut aussi croiser dans le parc bon nombre de personnalités.

Dès le lendemain de la tempête, le 27 décembre 1999, Lionel Jospin alors Premier ministre va rendre visite au parc ; le duc d'Anjou, « *aîné de la famille des Bourbons et descendant du roi soleil* », vient quelques jours après constater, lui aussi, les dégâts. Dans cette phase post-traumatique, le politique vient se pencher au chevet des victimes. Mais une fois le parc nettoyé et les traces des dégâts largement effacées, les visiteurs prestigieux ne vont pas pour autant interrompre leurs visites. À partir du printemps, l'organisation de plantations dites « symboliques » est l'occasion d'un incessant défilé dans lequel se succèdent et se mêlent parfois, politiques, chefs d'entreprise et vedettes du show business (figure 18). Le président de l'Assemblé nationale, Laurent Fabius, puis la ministre de la culture, Catherine Tasca renouent avec la tradition des plantations républicaines. Mais les arbres plantés, tout politiques soient-ils, sont également personnalisés. Le couple politico-botanique n'est en effet pas laissé au hasard. Laurent Fabius, qui, précédemment, pour son intronisation ministérielle, avait, comme le veut la coutume instaurée par Raymond Barre en 1980, planté son arbre dans le jardin de Matignon, choisit en 2000 la même essence, un chêne des marais, pour le parc de Versailles. Dans ce cas comme les autres, l'individualisation de l'arbre ne nuit pas à la force de sa représentation collective, bien au contraire. Chacun peut s'associer à l'effort de replantation pluriel par l'intermédiaire d'arbres singuliers. Les plantations symboliques que relate la presse ne sont d'ailleurs pas réservées aux personnalités politiques françaises. Leur coup d'envoi n'a-t-il pas été lancé par une délégation américaine, avec les élèves venus d'un lycée de Géorgie ? Un cyprès chauve[450] et un tulipier de Virginie, arbres tous deux originaires de la côte est des États-Unis, avaient alors été plantés dans le Jardin du Roi, où se succèdent les délégations en visite en France. Ce lieu semble en effet propice à l'enracinement des arbres offerts par les politiques puisque peu après, le ministre tchèque de l'Environnement, Milos Kuzwart, viendra à son tour y planter un charme, comme plus tard le Premier ministre canadien Jean Chrétien un érable puis son homologue libanais un cèdre. Aux Canadiens l'érable, aux Libanais le cèdre : les arbres plantés font en quelque sorte figure d'étendard, choisis à l'effigie des États qu'ils représentent.

[450] Le premier exemplaire introduit en Europe avait été rapporté de Louisiane en 1640 par le jardinier anglais Tradescant.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Dates	Figures politiques	Personnalités du spectacle	Autres personnalités	Circonstances	Essences d'arbre	Divers
27/12/99	Lionel Jospin, 1er ministre			Constat des dégâts le lendemain de la tempête		Résidence du 1er ministre située au château
23/01/00	Duc d'Anjou, « aîné de la famille des Bourbons »			Constat et soutien		
20/03/00	Anne-Aymone Giscard d'Estaing	Line Renaud Cyrielle Claire, actrices	Amerinan forest et Delta Air Lines Jacqueline Beytout, ancienne P D G., du groupe de presse *Les Échos* (Whoswho)	Plantation par le Lycée de Fayetteville, Atlanta (Géorgie, E. U.)	Cyprès chauve Tulipier de Virginie	1re replantation « symbolique », le jour du printemps
22/03/00	Laurent Fabius, assemblée nationale			Plantation	Chêne des marais	
27/03/00	Milos Kuzwart, ministre de l'environnement tchèque			Plantation dans le jardin du Roi	Charme houblon	
14/04/00	Rudolf Schuster, président de la république slovaque			Plantation	Tilleul des bois	
30/04/00	Raoni, chef indien Kuayapo d'Amazonie	Connu grâce au chanteur Sting (1989)		Plantation au jardin du Roi	Coplame d'Amérique (Liquidambar)	
09/06/00			Bernard de la Rochefoucauld (président des Parcs et Jardins de France)	Journée « des donateurs »		
15/06/00			Olivier Dassault François d'Orcival	Plantation	Érable rouge	
24/06/00	Jean Chrétien, 1er ministre canadien			Plantation au jardin du Roi	Érable à sucre	Offre 2 000 plants d'érables
21/10/00			Banque espagnole	Plantation	Érable champêtre	
21/10/00		Claude Berri, producteur de cinéma	Sculpteurs Coutelier Guy Violis	Vente des bois à Trianon	Tulipier de Virginie « de Marie Antoinette » Cèdre de l'Atlas « de Marie- Louise » Pin Laricio « de Napoléon »	
27/10/00	Catherine Tasca, ministre de la culture			Plantation	Peuplier blanc d'Italie allée du Petit Trianon	
07/11/00	Clément Duaime, délégation du Québec			Plantation	Bouleau jaune au jardin du roi	

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Dates	Figures politiques	Personnalités du spectacle	Autres personnalités	Circonstances	Essences d'arbre	Divers
17/11/00			Société CASTROL	Plantation au bois de la Petite Venise	Charme	
17/11/00	Commune Suisse d'Isérables			Plantation	Erable	
01/12/00			Mme Jean-Claude Marty, Président de l'association pour un développement durable et solidaire du pays de St Lys	Plantation	If	
12/12/00	Vladimir Valach, ambassadeur de Slovaquie		Adriana Karambeu, mannequin	Plantation	Tilleul des bois	160 tilleuls offerts
05/01/01	Délégation coréenne (Taipei)			Plantation	Érable champêtre	
15/02/01	Rafic Hahiri, 1er ministre du Liban			Plantation	Cèdre du Liban	
21/02/01			Société des filles de la révolution américaine	Plantation	Franklinia	
13/03/01			Lycée Hoche de Versailles	Plantation	Chênes, frênes, érables	
15/03/01	Conseil constitutionnel			Plantation	Tilleul des bois	
21/05/01			Fondation George et Helen Vari	Plantation	Érable à sucre	
22/10/01				Plantation E. U	1 essence d'arbre par État	Journée transformée en commémoration des victimes du 11 septembre
28/03/02			Société Johnson France	Plantation	Érable	
22/06/02			Catherine Hamilton, présidente d'American Friends of Versailles	Soirée pour les mécènes du bosquet des Trois Fontaines		Accueil des mécènes
24/06/02			Catherine Hamilton, présidente d'American Friends of Versailles	Visite du bosquet des Trois Fontaines		
05/12/02			Jacqueline Beytout, ancienne P D G., du groupe de presse *Les Échos* (Whoswho)	Plantation		En l'honneur de son financement pour la replantation de la Pièce d'eau des Suisses

Figure 18 : Personnalités accueillies dans le parc et plantations « symboliques » du 27/12/99 au 21/05/01

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Qu'il soit offert par un État, une entreprise ou un mécène, l'arbre devient alors cadeau. Ce cadeau qu'est l'arbre et son installation dans la terre versaillaise vont de soi. La délégation québécoise invoquera ainsi le passé commun entre Versailles et le Québec : « *Versailles, son château et son parc font en quelque sorte partie de notre histoire, de notre patrimoine. Car tout en surveillant l'aménagement de ses jardins, le Roi Soleil n'oubliait pas cette lointaine colonie de Nouvelle-France et décidait d'y envoyer le grand intendant Jean Talon qui allait donner son essor à cette terre française d'Amérique* »[451].

L'histoire est largement mise à contribution par toutes ces délégations : l'aide politique d'autrefois explique la solidarité d'aujourd'hui, nous l'avons déjà vu à propos des États-Unis, particulièrement attachés à Versailles depuis la signature du Traité d'indépendance (1783).

Avec ces cérémoniels, la tradition royale est perpétuée. Comme l'indique Hélène Himelfarb[452], Versailles a en effet toujours fait partie de l'itinéraire quasi obligé des hôtes officiels sur le territoire national. Mais à la différence des autres lieux arborés touchés par la tempête, le monde politique n'est pas ici seul présent. Il est épaulé par le monde du spectacle. Line Renaud participe également à la première plantation réalisée avec les élèves de Géorgie ; Raoni, le chef indien révélé par le chanteur Sting, y affirme « *sa préoccupation devant la destruction de la forêt amazonienne* »[453] et Adriana Karambeu se fait porte-parole de son pays, la Slovaquie, en venant offrir 160 tilleuls au domaine ; « *les slovaques sont très attachés à la nature. Nous nous sommes sentis concernés par la catastrophe qui a touché la France en décembre 1999* »[454], explique la top-model. Mis côte à côte, selon un ordre alphabétique qui favorise l'amalgame, Guy Béart, Stéphane Bern, Pierre Cardin, Claudia Cardinale, Jacques Chancel, Cyrielle Claire, Mireille Dumas […] Grégory Peck et Ophélie Winter associent leur popularité pour interpeller tous les âges et tous les goûts. Le monde de la mode, du cinéma, de la chanson populaire et de la télévision croise celui de la politique dans un mélange savamment dosé. La présence sur cette même liste de Valéry Giscard d'Estaing, du prince Louis de Bourbon et du prince Michel de Grèce, renforce le prestige de la cause. La frontière entre le vedettariat et l'idéologie se dessine selon un flou, artistique pourrait-on dire, habilement entretenu. Le parc attire incontestablement tous ceux qui ont besoin de la presse et dont la presse se nourrit**.**

Ces visites de prestige participent, par les commentaires qu'elles suscitent dans les médias, à la réactivation saisonnière de l'événement. Elles favorisent également l'adhésion d'un large public à la cause patrimoniale. Mais aussi visible que soit la couverture médiatique, le point d'orgue de la communication se situe pourtant en arrière plan. La souscription internationale lancée pour permettre au public de participer au sauvetage du parc implique une logistique organisée au château. Diffusée par l'établissement après la création d'un comité de soutien international pour la replantation du parc du château de Versailles, présidé par Jacqueline Beytout, l'ancienne présidente du groupe de presse *Les échos*, l'appel à souscription a pour but de financer les travaux de restauration du parc. Sensibilisé par les médias, chacun peut y participer.

[451] Discours officiel du 07/11/00.
[452] L'historienne remarque à propos de ces usages du château par le pouvoir politique « qu'il n'est guère d'équipe au pouvoir à avoir négligé l'appui que peut lui fournir un usage avisé et spectaculaire de Versailles », *op. cit.*, p. 278.
[453] Discours officiel tenu à l'occasion de la plantation d'un Liquidambar le 30/04/00.
[454] Ariel Schwarz, « Adriana Karembeu ambassadrice de la nature », *L'écho républicain*, 14/12/00.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Des effets dévastateurs sensibles

Les discours sur la tempête frappent les esprits mais ses effets semblent particulièrement dévastateurs dans le parc du château. À son propos, l'étendue des dégâts n'est pas comptabilisée en termes de surface - nombre d'hectares détruits - comme c'est l'usage à propos des parcelles forestières détruites ailleurs, mais en nombre d'arbres : 6 000 pour TF1 le 26 décembre, 4 000 « *arbres centenaires* » pour France 2 le même jour et dès le 27 décembre 10 000 arbres dans tous les bilans. Le chiffre officiel s'arrêtera définitivement là alors qu'en 1990, le nombre d'arbres abattus avait eu bien du mal à se stabiliser : entre 600 et 1 200 d'une édition à l'autre. La tempête semble avoir en 1999 bien calculé son impact, 10 000 arbres, pas un de plus, pas un de moins ! L'inventaire des 10 000 arbres abattus convient d'emblée aux médias car il est déjà une « image » en soi. Ce chiffre, présenté comme une première approximation des jardiniers du parc au lendemain de la tempête, n'a jamais été remis en cause. Sa rondeur le rend particulièrement frappant, mémorisable, il effraye par l'accumulation des zéros et se diffuse facilement. Il le fait d'autant plus facilement qu'ailleurs, le consommateur d'information ne peut que se noyer dans les diverses quantités de bois abattus évoquées. On parle tour à tour de mètres cube à terre, de nombre d'hectares touchés, de nombre d'années de récolte perdues. Ces estimations, évocatrices pour les habitués de l'estimation forestière, n'ont guère de sens pour le commun des mortels. Il en va différemment d'un arbre, chacun sait de quoi il s'agit pour en avoir vu un en travers de sa route après la tempête, ou par terre dans son propre jardin, ou encore couché sur une voiture ou sur une maison.

Mais 10 000 arbres sur combien ? Cela n'est par contre jamais précisé ni par les journalistes, ni par les jardiniers. En ce qui concerne les autres massifs forestiers touchés, les pourcentages et proportions sont au contraire souvent mentionnés pour rendre compte de l'importance des dégâts. L'importance accordée aux arbres versaillais ne réside donc pas dans la proportion de bois abattu mais dans le nombre de « victimes » comptabilisées car ce sont, nous l'avons vu, des individus uniques et irremplaçables. Aucun ne peut être réduit à un autre. Sur le plan réalisé par le service des jardins (figure 19), l'observateur attentif peut pourtant remarquer que plus de la moitié des arbres touchés se trouvent en fait dans des secteurs très peu connus du public et rarement fréquentés par les visiteurs. Situés à l'ouest du Grand Canal - en haut sur la carte - dans la zone forestière du Grand Parc, ils sont peu accessibles. Les 1 600 mètres de longueur du Grand Canal ont en effet de quoi décourager les promeneurs les plus alertes, d'autant que pour se rendre tout au bout par les terres, il faut en outre contourner l'axe transversal du canal, le bras de Trianon ou de la Ménagerie, avant d'arriver finalement dans des zones de moindre attrait paysager. Sachant qu'en venant du château le piéton a déjà dû faire un kilomètre pour arriver au bord du Grand Canal, les arbres situés au-delà de l'Étoile Royale ont d'autant moins de visites que cette partie ne figure pas sur le plan remis au visiteur (figure 20).

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

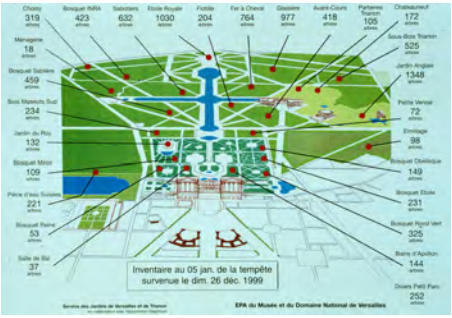

Figure 19 : Plan d'inventaire des dégâts communiqué à la presse et remis aux donateurs © Château de Versailles

Figure 20 : Plan d'orientation 2001 © Château de Versailles

Ce sont toutefois bien 10 000 arbres abattus qui sont annoncés dans les multiples évocations du parc ou de la souscription, dans les médias et à chaque page du texte de la souscription sur Internet. Impossible d'échapper au chiffre qui porte en lui le spectaculaire de l'événement. Il sert également le contraste entre la rapidité de la destruction et son ampleur : « *dix mille arbres tombés en quelques minutes* »[455]. On oppose également la brièveté de la tempête et le temps passé à la constitution du parc ou à celui nécessaire à sa reconstitution : « *En deux heures près de 4000 arbres centenaires* [à Versailles] *se sont inclinés devant les bourrasques de 120 km/heure* »[456] ; « *Les arbres bicentenaires qui les [les toits de chaumes du hameau de la reine] ombrageaient sont presque tous par terre […] le cèdre de Jussieu, le premier planté en France n'existe plus […] Il faudra quelques dizaines d'années pour reconstituer cette oasis boisée* »[457]. Dans le même registre, le journal *Le Parisien* évoque un parc « *touché de plein fouet, et où il faudra des années pour que les célèbres jardins de Le Nôtre retrouvent l'aspect qu'ils avaient encore il y a quelques semaines* »[458]. Jusqu'au printemps, on mesure le temps pris par ce nettoyage. Quelques heures pour détruire, des mois pour purger les débris, des années pour voir pousser les nouveaux plants et « *quelques siècles avant que le parc ne retrouve son vrai visage* »[459].

Le temps présent est ainsi articulé de manière sensible au passé et au futur ; l'événement le matérialise, permettant de rompre avec les « apories de l'expérience du temps »[460]. Il est également perceptible dans les cernes des arbres coupés : « *on peut y lire la Révolution, l'Empire et les guerres* »[461], explique le jardinier en désignant le tulipier « de Marie-Antoinette » aux caméras de France 2. Avec la dendrologie, l'arbre fait le lien avec l'histoire. Les quantités de bois abattus par les vents viennent ainsi matérialiser l'importance de la perte culturelle.

Catastrophisme et émotion : faire l'événement pour montrer le collectif

Dans l'évocation de la tempête, l'aspect quantitatif ne doit cependant pas masquer la modification des contenus discursifs. En 1990 à Versailles, les arbres n'étaient pas au premier plan des pertes déplorées ; les

[455] Christophe de Chenay, « C'est Versailles qu'on ressuscite… », *Le Monde*, 19/03/00.
[456] Journal télévisé, *France 2*, 26/12/99.
[457] Emmanuel de Roux, « Versailles doit revoir le plan des reboisements des parcs du château », *Le Monde*, 06/01/00.
[458] Gaëtane Bossaert, « Une facture de 230 millions », *Le Parisien*, 09/01/00.
[459] Gaëtane Bossaert, « Les jardins attirent les curieux », *Le Parisien*, 21/02/00.
[460] Paul Ricoeur. 1983. *Temps et récit 1*, Paris : Seuil, p. 21-65.
[461] Journal télévisé, *France 2*, 19/03/00.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

conséquences financières sur les systèmes de communication ou le bâti étaient jugées plus importantes. Si en 1999 la tempête semble presque n'avoir touché que des arbres le ton employé pour évoquer les dégâts traduit une intense émotion.

La tonalité des articles évolue en effet radicalement entre 1990 et 1999. Relativement courts en 1990, ils mentionnaient alors des « *dégâts énormes* »[462] causés par « *une tempête* »[463], voire « *un violent ouragan* »[464]. Ils gagnent en longueur en 1999 avec la publication de dossiers thématiques qui évoquent avec emphase « *cette tempête du siècle* »[465], « *la tornade* »[466], « *le désastre* »[467], « *l'ouragan* »[468], « *le cataclysme* »[469], « *l'apocalypse* »[470], « *le chaos* »[471] et une « *France ravagée* »[472]. Le passage de l'article indéfini à l'article défini dans les commentaires particularise l'événement climatique. En 1990, les journaux télévisés présentaient un parc « *gravement endommagé* »[473] où les « *alignements des arbres ne sont plus tout à fait ce qu'ils étaient* »[474] alors qu'à peine dix ans plus tard, ils regrettent le « *spectacle de désolation* »[475] qui s'offre à Versailles, expression répétée dans la presse écrite[476]. Le contraste joue à nouveau des métaphores : des arbres bicentenaires, solides et majestueux, sont devenus aussi frêles que des blés puisque « *l'extrémité du Grand Canal est comme fauchée* »[477] et certains ont pu voir « *ces énormes arbres s'abattre comme des allumettes* »[478].

Au mois de janvier 2000, cette tonalité dramatique domine dans tous les commentaires. Mais l'impact de la tempête est d'autant plus fort que le registre émotionnel est d'emblée sollicité pour l'évoquer. Les propos des visiteurs rapportés par les journalistes oeuvrent en ce sens. Selon un procédé inspiré des spectacle de télé-réalité, « la souffrance la plus privée s'expos[e] publiquement devant tout le monde »[479]. La tristesse, l'émotion des habitués, visiteurs ou jardiniers, est mise en avant : c'est « *terrifiant* »[480] explique un promeneur, Alain Baraton fait part de son propre « *déchirement* »[481] à chaque arbre qu'il a pu voir tomber de sa fenêtre. « *C'était évidemment affreusement triste* »[482], se souvient également Hubert Astier. Les donateurs également interviewés font de l'émotion la première raison de leur geste ; ils disent avoir été « *touchés* », « *choqués* » ou « *émus par la tempête* »[483]. Avec la tempête de 1999, les médias découvrent soudain le pouvoir émotionnel de ces géants séculaires et Guilaine Chenu, qui a réalisé un reportage sur ce thème pour *Envoyé Spécial*, remarque alors qu' « *un arbre qui tombe fait 10 000 fois plus de bruit que*

[462] *Toutes les Nouvelles de Versailles,* n° 2140, 31/01/90.
[463] *Ibid.*
[464] *Le Monde,* 27/01/90.
[465] *Le Parisien,* 09/01/00.
[466] *Ibid.*
[467] *Ibid.*
[468] *Toutes les Nouvelles de Versailles, n°* 2716, 12/01/00.
[469] *Le Figaro,* 31/03/00.
[470] *Le Figaro,* 21/03/00.
[471] *Ibid.*
[472] *Le Point,* 07/01/00.
[473] Journal de 13 heures, *TF1,* 06/02/90.
[474] Journal de 20 heures, *A2,* 05/02/90.
[475] FR3, 19/20 heures du 27 décembre 1999.
[476] *L'écho républicain,* 28/12/99 ; *L'Express, oct. 00.*
[477] Emmanuel de Roux, « Versailles doit revoir le plan de reboisement des parcs du château », *Le Monde,* 06/01/00.
[478] « Le parc de Versailles. La désolation ». *Pèlerin Magazine,* n°6110, 07/01/00.
[479] Alain Ehrenberg. 1995. *L'individu incertain,* Paris : Hachette, p. 167.
[480] *Le Parisien,* 17/01/00.
[481] *Pèlerin Magazine, ibid.*
[482] *Le Monde,* 19/03/00.
[483] *Le Point,* déc. 00.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

10 000 qui poussent »[484]. Le bruit est tel que nul ne semble ne pouvoir y échapper et il résonne longtemps dans la presse.

Pourtant, les mois passant, le drame et la tristesse disparaissent au profit d'autres émotions. Après le temps de la stupéfaction, vient la nostalgie. Quand les arbres quittent définitivement le domaine lors de la vente des bois, les curieux viennent « *saluer une dernière fois les géants* »[485]. Les derniers regrets cèdent la place à « *l'optimisme* »[486], quand le parc « *retrouve sa majesté d'antan* »[487]. Finalement, la tempête est devenue vertueuse car salvatrice : les vents « *ont achevé de jeter au sol un patrimoine végétal moribond […] le parc fait peau neuve* »[488]. Les plantations dites « symboliques » renforcent cette bonne humeur. Alain Baraton a l'idée d'instaurer une « tradition » et au pied de ces arbres symboliques, on plante désormais « *une pièce de monnaie de l'année et le nom des participants dans une bouteille scellée, au pied des racines* »[489]. Le jardinier réactualise ainsi une tradition associée aux arbres de la liberté de la Seconde République décrite par Michel Valière[490]. Les travaux de l'ethnologue avaient déjà été mis à profit lors des célébrations du bicentenaire de la Révolution à Saint-Maurice où la municipalité avait décidé d'enfouir au pied de l'arbre communal « une bouteille de vin issue de [la] commune, une poignée d'avoine et une pièce de 1 franc datée de 1988 avec les trois mots gravés : Liberté, Égalité, Fraternité »[491]. À Versailles, c'est avec une bouteille de champagne que le caractère festif du rituel et la noblesse du lieu sont amplifiés.

La place accordée à l'émotion est bien sûr liée à la présence journalistique. Donner la parole aux sentiments garantit le succès des reportages : « *S'il n'y a pas d'émotion, il n'y a pas de communication possible, ni information, ni pédagogie* »[492], explique Guilaine Chenu. Mais une telle place n'est possible que parce que chacun, se sentant concerné, est prêt à lui octroyer. Les journalistes peuvent alors retransmettre une émotion qui, se diffusant, fait boule de neige. Les « *blessures du patrimoine* »[493] touchent d'autant plus qu'elles ont affecté les uns et les autres dans leur propre cadre de vie.

La réaction à la tempête s'ancre ainsi rapidement dans le collectif. La presse évoque la « *consternation* » et la « *solidarité* », autrement dit l'obligation morale qui lie désormais toute une communauté[494]. La solidarité est d'ailleurs évoquée dès la phase de nettoyage du parc grâce aux bûcherons venus des départements d'outre-mer « *au secours* »[495] des arbres de la métropole. Chacun participe ainsi à un mouvement historique qui scelle l'appartenance à une communauté soudée. La tempête est « *une page noire* »[496], qu'il faut tourner ensemble.

Le patrimoine acquiert une « dimension performative »[497]. Les médias consacrent la nouvelle place occupée par les arbres dans l'imaginaire collectif et retransmettent une émotion qui permet de réaffirmer les valeurs d'un présent partagé. Un temps cyclique immuable inscrit dans le rythme de la végétation d'une

---

[484] Propos recueillis lors du colloque « Tempêtes sur les forêts françaises », Fontainebleau, le 8 décembre 2000 à propos du reportage « Des hommes et des arbres », diffusé le 03/02/00 sur France 2.
[485] « Versailles vend les géants déracinés », *Le Parisien*, 22/01/00.
[486] Journal télévisé, *France 2*, 28/12/00.
[487] Corinne Caillaud, « Versailles : le parc du château retrouve peu à peu sa majesté d'antan », *Le Figaro*, 26/12/01.
[488] *Géo, op. cit.*
[489] « La belle moisson américaine de Versailles », *Le Figaro*, 21/03/00.
[490] Michel Valière. 1975. « Les arbres de la Liberté dans le département de la Vienne », *Société d'études folkloriques du Centre-Ouest*, cité par Patrick Garcia, *op. cit.*, p. 225.
[491] Discours de Yves Girard, maire, pour la plantation devant l'église du second arbre de la liberté de Saint-Maurice, *ibid.*
[492] Colloque « Tempêtes sur les forêts françaises » cité supra.
[493] *Le Point*, 07/01/00.
[494] « Lendemains de tempête à Versailles, 10 000 arbres arrachés, il y a de quoi émouvoir », *Le Point*, 24/02/00.
[495] *Le Monde*, 04/02/00.
[496] *Le Monde*, 19/03/00.
[497] Daniel Fabre. 1998a. « Conclusion de la journée du 7 janvier », in Jacques Le Goff (dir.), *Patrimoine et passions identitaires*, Paris : Fayard, p. 293.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

part, un temps linéaire où le présent se matérialise dans les traces du passé et les promesses d'un avenir meilleur d'autre part, se superposent dans la mise en mémoire de la catastrophe versaillaise. Les arbres, par leurs propriétés biologiques, rendent ainsi sensible un attachement commun. Le patrimoine végétal peut alors faire irruption dans les consciences. Nous allons voir que pour ce faire, il agit directement sur les sens.

Il y a des non-événements, circonstances singulières qui ne parviennent pas à faire date dans l'histoire et il y a au contraire des événements véritables, qui opèrent une fracture dans la continuité historique. La tempête de 1999 est de ceux-là. Contre toute attente, la perte des arbres versaillais semble avoir marqué de manière indélébile la mémoire collective. Comme nous venons de l'évoquer précédemment, elle n'est pourtant pas la première tempête subie par le parc. Elle a néanmoins pu entrer profondément dans les mémoires et y rester comme un repère toujours disponible. En tant que fait événementiel, la tempête est surtout une histoire racontée. Il s'agit en effet de considérer la conjoncture climatique singulière comme un « événement-mis-en-intrigue »[498]. C'est en effet au titre d'événement que la tempête a contribué à faire des arbres de véritables monuments historiques.

Du temps qu'il fait au temps qui passe

Le fait marquant est le prolongement dans le temps de l'attention des journalistes l'égard du parc de Versailles : tout au long de l'année 2000, grâce à la presse, chacun peut suivre les conséquences du sinistre au rythme des saisons et des travaux horticoles menés à Versailles.

Après la rupture produite par la tempête, temps extraordinaire, vient donc un temps « marqué par le perpétuel recommencement, par l'éternel retour vers le "même", donc vers un temps statique, sans fin, sans heurt »[499]. Le patrimoine arboré en perpétuelle évolution offre à voir ce temps immuable, que la tempête, aussi violente fut-elle, n'a pas altéré, bien au contraire puisqu'elle lui permet de reprendre place dans les consciences. Le rythme des végétaux, dont ne dépendent plus aujourd'hui les modes de vie urbains, revient dans le quotidien des citadins. L'événement, ponctuel, réveille ainsi le sens patrimonial : en remettant en cause l'avenir du patrimoine arboré, la tempête favorise son réancrage dans un présent qui peut alors être perçu comme une continuité car, bercé par le rythme de la nature. Elle rappelle une évolution inéluctable.

Par cette « conjonction hautement paradoxale du *monument* et de *l'événement* »[500], la tempête de 1999 fait date car si « *l'histoire s'est arrêtée le 26 décembre pour ce cèdre installé en 1772 par les jardiniers de la Reine* »[501], la rupture que produit cette catastrophe, son effet désorganisateur, « appelle une remise en ordre »[502] d'autant plus évidente qu'elle prend corps dans le cycle de végétation et le rythme saisonnier d'un parc singulier et prestigieux. Les arbres par leur croissance et leur longévité donnent forme à ce perpétuel renouveau et ceux de Versailles y contribuent avec plus de force encore.

[498] Paul Ricoeur, 1983, *op.cit.*, pp. 362-396.
[499] Françoise Zonabend. 1980. *La mémoire longue. Temps et histoire au village*, Paris : PUF, p. 222.
[500] François Barré. 2000. « Préface », in Daniel Fabre (dir.) *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Paris : MSH, p. IX.
[501] *Le Parisien*, 09/01/00, « Versailles, symbole du désastre », par Th. B.
[502] Jacques Cloarec. 1989. « Le paysage "catastrophe" », *Ethnologie française*, XIX, 3, p. 299.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Une décomposition du visible, désordre et remise en ordre

Pourquoi ces arbres tombés à terre affectent-ils autant ceux qui les découvrent en 1999 ? Les journalistes *via* des images choc du parc, mettent en avant un nouvel aspect, visuel, de l'affection patrimoniale : « Le rideau d'arbres de quarante mètres de haut qui dissimulait l'environnement urbanisé du parc de Versailles est totalement déchiré »[503]. Sous la force des vents, c'est une toile végétale qui a été lacérée. Les trous dans des « écrans aptes à masquer […] telle ou telle "excroissance urbaine" visuellement gênante »[504] rappellent la présence d'une cité moderne aux portes du domaine historique. La ville fait irruption dans un espace où elle n'a pas sa place car elle doit rester séparée de la nature. Le parc, lieu clos jusque-là préservé du monde extérieur, est en quelque sorte violé. Et si les commentaires insistent sur l'aspect visuel produit par les chablis, les arbres versaillais en sont, plus que tout autre, l'emblème.

Le choix du parc de Versailles pour rendre compte de la décomposition du visible s'explique. Le sinistre fait spectacle et dès les premières réouvertures du parc, les visiteurs affluent : « *on avait envie de constater les dégâts provoqués par la tempête* »[505]. Mais le spectaculaire ne joue pas ici de la même manière que dans un paysage ordinaire. À Versailles, le parc est un cadre dans lequel on circule et dont on fait soi-même partie ; il est un volume « architecturé ». L'œil l'explore en tant qu'espace tridimensionnel à la logique géométrique. La disparition de certains volumes, « *les trouées béantes* »[506], le chiffonnage de leurs surfaces dérangent d'autant plus.

Figure 21 : Bassin de Latone, © RMN

Le rapport au visible est d'autant plus important à prendre en compte qu'il apparaît néanmoins éminemment relatif. Il fluctue dans les commentaires de la presse selon la période considérée mais aussi dans les mémoires[507]. Les personnes qui ont vu le parc détruit à deux reprises, en 1990 puis en 1999, n'ont pas la même perception des dégâts. En effet, de mémoire de Versaillais, la tempête de 1990 était plus spectaculaire car « plus visible ». Les abords du château avaient été alors particulièrement touchés. Ses témoins évoquent également a différence de durée : les vents avaient soufflé régulièrement durant tout un mois en 1990, quelques heures seulement en 1999. La «visibilité » tient aussi à ce qu'en 1990, ils purent voir de jour « *des vagues sur la pièce d'eau des Suisses* », des arbres « *se vriller et tomber* », et entendre le

[503] *Ibid.*
[504] Pierre-André Lablaude, 1994, *op.cit.*, p. 84.
[505] « Les jardins attirent les curieux », *Le Parisien*, 21/02/00.
[506] François-Xavier Bourmaud, « Versailles, réouverture partielle du parc », *Le Figaro*, 15-16/01/00.
[507] Au mois de juin 2001, une amoureuse du parc qui m'avait déclaré par téléphone avoir été « choquée », « stupéfaite » par l'aspect du parc depuis la tempête et les changements produits par les destructions, s'est montrée incapable de préciser sur place ce qui avait effectivement changé.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

« *bruit de locomotive* » du vent dans les branches[508]. L'interprétation n'est cependant pas probante puisque, les mémoires peuvent également être marquées par une catastrophe invisible et brutale, les victimes étant « éprouvées par une violence aveugle - parce que nocturne »[509]. L'élan de solidarité inconnu en 1990 doit sa naissance en 1999 à un spectacle similaire, vu non pas en direct et *in situ*, mais cette fois retransmis au loin à la faveur d'une couverture médiatique, qui confère à l'évènement un statut de catastrophe.

Figure 22 : L'allée du petit Trianon
à gauche, en janvier 2000 sur le site Internet du château ; à droite, en janvier 2004 dans *Forêts magazine*

Là encore, les images le confirme : au parc sinistré succède celui qui renaît. Le contraste est accentué par l'opposition des couleurs (figure 22). Les photographies prises juste après la tempête n'ont pas bénéficié d'une météorologie clémente, aussi, quand elles ne sont pas en noir et blanc, restent-elles grisées par les nuages ou la neige. Les feuillus ont perdu leurs feuilles, les troncs et des branchages forment une masse obscure. Au contraire, dès le printemps, le bleu du ciel et le vert tendre des jeunes pousses végétales sont mis à contribution. Avec le renouveau végétal, le parc ressuscite. La couleur domine grâce aux fleurs des parterres et aux verts des jeunes arbres. Noir et blanc versus couleur, désordre versus ordre, mort versus renaissance.

Une nature justicière ou les paradoxes d'une tempête

La souffrance ressentie après la tempête de 1999 prend une dimension sacrificielle souvent très explicite dans les commentaires et conduite à son paroxysme à propos de Versailles. Il est en effet question d'un bosquet « *sacrifié à la tempête* »[510] et d'aucun y voient un « *défi pour de simples mortels* »[511]. Mais le sacrifice des arbres n'est pas la seule référence au sacré. La tempête elle-même a accompli des miracles.

L'effet de contraste entre le bâti et le végétal analysé précédemment œuvre en ce sens puisque la tempête semble avoir très soigneusement choisi ses victimes : *« En revanche, les fragiles constructions du hameau de la reine sont miraculeusement intactes […] Il y a eu quelques miracles : les deux cent cinquante statues du parc ont été épargnées, à deux exceptions près* », remarque-t-on[512]. Les photographies de presse prises lors de la tempête de 1990 avaient pourtant fait l'objet d'une interprétation radicalement différente :

[508] Les témoignages sont paradoxalement plus précis lorsqu'il s'agit d'évoquer cette première tempête.
[509] Patrick Prado. 1989. « Paysages mis à jour. Après la tempête, après l'incendie », *Ethnologie française*, XIX, 3, p. 305.
[510] *L'Express*, 11/10/00.
[511] « L'appel du Figaro : reboisons la France », *Le Figaro*, 17/01/00.
[512] *Le Monde*, 06/01/00.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

« *Aujourd'hui les grands arbres sont devenus dangereux […] pour les sculptures. En février dernier une statue a été fracassée et tous ceux qui ont vu l'incroyable chaos d'arbres causé par la tempête l'ont bien compris ; sans l'abattage entrepris en 1987 des bosquets enserrant la colonnade, ce grand chef-d'oeuvre de l'architecture française aurait disparu* »[513]. Même constat dans le quotidien *Le Monde* quelques mois plus tôt : « *Dans le parterre nord, près du château, une statue datant de la grande commande de 1674 a été détruite par la chute d'un marronnier* »[514]. En 1990, la tempête, également dotée d'intentions, s'en était donc principalement pris à la statuaire. En 1999, elle les évitera au contraire soigneusement, ce qui renforce son pouvoir supra-humain. Elle possède un caractère irrésistible et rien ne peut s'opposer à elle, pas même les arbres multicentenaires du château.

La tempête n'a pas pour autant le monopole du miracle. À ceux qu'elle a accomplis répondront ceux des hommes, réalisés grâce à la solidarité. Abattus par les vents, les arbres morts reprennent en effet vie au printemps grâce aux bons soins dont ils font l'objet[515] et le parc « *renaît* » ; il « *ressuscite* »[516]. Ce thème de la « *résurrection* », fait écho à l'ouvrage de Pierre de Nolhac[517], qui contribua à la mise en valeur des pièces du musée à la fin du XIXe siècle. Il ne s'agit plus toutefois de « ressusciter » des objets oubliés dans les profondeurs du château mais de redonner vie à un élément extérieur et vivant, le parc. Le patrimoine arboré est substitué au patrimoine monumental.

Manifestation violente, la force de la tempête s'exerce ainsi autant sur les végétaux que sur les esprits. L'événement, *a priori* inexplicable, est porteur « d'un déficit de sens »[518]. Il faut donc lui en trouver un, d'où l'idée d'une catastrophe « écologique ». Face à l'incompréhensible, l'hypothèse d'un désordre climatique lié au rejet des gaz à effet de serre, bien que rarement formulée, paraît plausible et est insidieusement suggérée dans le propos des journalistes. La tempête trouve alors « dans le symptôme et le présage tout à la fois du fameux réchauffement de la planète »[519] une explication rationnelle. Appliquée au parc de Versailles, l'inquiétude écologique peut cependant surprendre. Mais curieusement, la valeur écologique du patrimoine mis à terre apparaît également plausible : elle est suggérée dans l'appel à souscription lancé par l'établissement public. On y déplore la disparition d'« espèces rares ». De plus, le parc est décrit par les journalistes comme une « *oasis boisée* »[520], enclave indispensable dans un milieu urbanisé hostile. Mais ce qui se dit à travers l'enjeu patrimonial versaillais est loin d'être du strict ressort de la biologie. Les « espèces rares » disparues ne doivent en fait leur rareté qu'à leur singularité historique et non à des particularités biologiques puisqu'on a vu auparavant qu'au rang des fameuses « espèces » regrettées, on trouve « *le Cèdre du Liban, le tulipier du hameau de la reine ou bien le chêne contemporain de Marie-Antoinette* »[521]. Aussi le désordre écologique n'est-il pas tant associé aux conséquences de la tempête dans le parc qu'à la finalité supposée d'une telle destruction. La tempête a donné une leçon : « *la nature s'est rappelée à nous* »[522], explique Yves-Marie Allain au jardin des plantes, et la rébellion de la nature impose une réaction. En oubliant les arbres, l'homme les a fragilisés et a rompu un pacte. La visite

[513] « Versailles », *Connaissance des arbres*, Juin 1990.
[514] *Le Monde*, 06/02/90.
[515] À l'occasion d'une replantation symbolique, le journaliste Christophe de Chesnay explique qu'il faudra « cajoler » l'arbre replanté « pour qu'il prenne racine d'ici à l'automne », 19/03/00, *Le Monde.*
[516] *L'Express*, 24/02/00 ; *Le Monde*, 19/03/00 ; *Géo*, nov. 2000.
[517] Pierre de Nolhac. 1937. *La résurrection de Versailles. Souvenirs d'un conservateur*, Paris : Plon.
[518] Martin de la Soudière. 2003. « Lothar et Martin : de quelques usages d'une grande peur collective », in Martine Tabeaud (dir.), *op. cit*, p. 190.
[519] *Ibid.*
[520] Emmanuel de Roux, « Versailles doit revoir le plan de reboisement des parcs du château », *Le Monde*, 06/01/00.
[521] « Versailles : le parc du château dévasté », *Nouvelles de Versailles*, 29/12/99.
[522] Renaud Lecadre, « Pertes historiques dans les parcs et jardins », *Libération*, 04/01/00.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

du chef indien Raoni à Versailles, largement médiatisée, joue en ce sens. Sa mise en garde trouve en effet un écho considérable. Dans la rubrique environnement du journal *Le Parisien*, son discours pose clairement le sens des destructions : « *Vous avez connu la tempête, votre forêt a aussi été décimée, il faut la protéger. Tous ensemble nous devons préserver la forêt dans le monde entier et cet arbre [replanté dans le parc] en sera le symbole* »[523]. Par ce rappel à l'ordre, la nature a également « *permis de découvrir que, faute de budget et de réel intérêt, le calendrier centennal des replantations avait été oublié* »[524]. La violence de la nature a donc un sens caché, elle porte un message, elle est rédemptrice[525]. Les bilans présentent en effet finalement la tempête comme une bienfaitrice : « *Elle a jeté au sol un patrimoine végétal moribond et anachronique. Onze mois après, les travaux de restauration recréent les véritables jardins du XVIIe siècle. Le parc fait peau neuve, conforme au génie de son créateur, André Le Nôtre* ». La tempête qui a sévi sur le parc devient donc « *une aubaine* »[526], une « *bénédiction* »[527] et la disparition des monuments végétaux, symptôme d'un dérèglement, apparaît réversible.

Largement médiatisées, les catastrophes naturelles font lien entre elles à partir de ce même argumentaire. Depuis la loi de 1982[528], la recherche de responsables a en effet induit une nouvelle manière d'appréhender un phénomène jusque-là considéré comme inéluctable et immaîtrisable. À propos de Versailles, difficile toutefois d'envisager une responsabilité ; celle-ci se trouve donc diluée dans le collectif et l'humanité tout entière. Les arbres du château cristallisent une émotion collective car ils révèlent une responsabilité partagée face au bouleversement climatique : « *on retiendra les leçons de ce cataclysme météorologique* »[529] promettent les forestiers. En donnant une leçon à l'homme, la nature permet son rachat à condition qu'il change de politique sylvicole, qu'il enterre les lignes d'électricité, ou encore qu'il restaure son parc. Après la tempête, des changements sont donc annoncés : EDF et France Télécom sécurisent leurs réseaux, Météo France revoit son dispositif d'alerte, les assurés complètent leurs contrats[530]. De la même manière, les arbres replantés à Versailles grâce à la solidarité témoignent d'une prise de conscience.

À Versailles, les tempêtes de 1999 ont donc touché un lieu de mémoire et un havre de nature, dont la destruction émeut tout particulièrement. La nature est entrée en rébellion et les arbres prestigieux tombés sous la force des vents font en quelque sorte figure de preuves dans l'imaginaire écologique contemporain, ce qui favorise leur accession au titre de représentants du « patrimoine vert »[531]. Les deux dernières tempêtes qui ont touché Versailles révèlent donc une nouvelle manière de prendre en compte le patrimoine végétal mais la dernière a donné aux arbres du parc un sens partageable et intensifié leur valeur patrimoniale. Ces arbres, à la fois urbains et chargés d'un passé héroïque, interpellent aisément un public en quête d'une nature authentique mais qui ne soit pas trop sauvage. Pour paradoxal qu'il puisse paraître, le choix comme emblème du patrimoine naturel d'un parc chargé d'histoire *a priori* peu destiné à incarner la nature s'explique : organismes vivants mais dotés d'une dimension historique incontestable, ils sont

[523] Clarisse Josselin, « La nouvelle mise en garde du chef Raoni », *Libération*, 02/05/00.
[524] *Le Point*, 01/12/00, n° 1472.
[525] Elle sert d'ailleurs l'argumentaire écologique : « La double tempête de la Saint-Sylvestre 1999 aura été un formidable révélateur et de nos insuffisances, et de notre suffisance », écrit Pierre-François Mourrier en quatrième de couverture de son ouvrage. 2000. *Les cicatrices du paysage*, Arles : Acte Sud.
[526] Carole Chatelain, « Le parc de Versailles ressuscite », *Géo*, nov. 00.
[527] Jean Belot, « Le soleil se lève sur Versailles », *Télérama*, 06/03/01.
[528] Loi relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles citée précédemment.
[529] Jean Pigeot, « L'occasion de remodeler les parcs », *Le Figaro*, 05/01/00.
[530] « Un an après les tempêtes, leçons et lacunes », *Libération*, 26/12/00.
[531] Sur l'émergence de ce nouvel intérêt à l'égard des ressources naturelles, voir l'ouvrage dirigé par Françoise Dubost. 1994. *Vert patrimoine : la constitution d'un nouveau domaine patrimonial*, Paris : Éd. de la MSH.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

prédisposés à devenir les supports d'identifications multiples. Par l'intermédiaire du parc, ils s'imposent comme les éléments fondamentaux et fondateurs d'une histoire humaine dont les péripéties se déclinent au présent grâce à l'alternance des réveils et endormissement saisonniers. Le patrimoine monumental, « dont la fonction est de mobiliser la mémoire collective et d'affirmer l'identité du groupe »[532] peut s'effacer un temps derrière le végétal, car celui-ci se trouve, lui aussi, légitimé par l'histoire. Au « répertoire des chefs-d'œuvre »[533] initié à la fin du XIXe siècle par François Guizot pour le compte du tout jeune ministère de l'Instruction publique succède ainsi celui des recréations végétales perpétuelles. L'inversion, aussi brutale qu'éphémère entre le bâti et le végétal, n'est pas anodine. Nous allons voir que l'omniprésence de l'histoire dans les commentaires n'y est pas étrangère.

Le passé retrouvé pour remettre en ordre le social

Le fait patrimonial, souligne Dominique Poulot, pose la question de « l'interprétation du passé »[534]. Nous avons vu qu'à propos du parc de Versailles, l'histoire sert abondamment la compréhension du présent. Ainsi, l'intarissable mise en image du parc permet-elle de justifier, au début du XXIe siècle, une nouvelle restauration.

Au nom du passé, Pierre-André Lablaude envisage, nous l'avons vu, une replantation « plus conforme à l'authenticité initiale de la composition »[535] voulue par Le Nôtre, à savoir « une restitution fidèle des états de la fin du règne (1700-1715) »[536]. Peu avant, une restauration modérée, à la fois fidèle à ses origines mais aussi respectueuse de son évolution historique avait été proposée :

> « Commencée en 1984, l'opération de régénération qui est en cours fait l'objet d'études approfondies pour, d'une part améliorer l'état sanitaire du boisement et, d'autre part, restituer une composition conforme à sa conception, tout en respectant l'évolution historique, en rectifiant les erreurs du passé plus récent et en causant le moins possible de traumatisme »[537].

Dans ces deux projets, l'histoire sert un programme conservatoire. Nous avons déjà vu au chapitre 4 que l'émergence d'un nouveau style de jardin correspond à un remaniement profond de l'ordre socio-politique. Les images et les discours produits au sujet du parc après la tempête de 1999 révèlent en outre que les choix de restauration impliquent également une nouvelle relecture du passé. Les arbres, devenus des victimes, doivent être protégés, aussi les grands arbres, autrefois qualifiés de « majestueux », sont-ils taxés de « morosité »[538]. Certaines essences sont proscrites, certes pour des motifs historiques, mais parfois également pour justifier une adaptation contemporaine. Les ormes, par exemple, ne peuvent plus être utilisés en raison de la graphiose, maladie dont ils sont affectés depuis le début du XXe siècle ; les marronniers, hêtres, frênes, platanes et tilleuls, dont la croissance est jugée trop encombrante, sont

[532] Dominique Poulot. 1997. « Introduction générale », in Daniel Grange et Dominique Poulot (dir.), *L'esprit des lieux,* Grenoble : Presses universitaires, p. 22.
[533] *Ibid.*
[534] *Ibid.,* p. 16.
[535] Pierre-André Lablaude, 1994, *op. cit.,* p. 80.
[536] *Ibid.*
[537] Guy Degos. 1989. *Le parc de Versailles. Promenades dans un merveilleux château de verdure,* Paris : Souffles – Société nationale d'horticulture de France, pp. 19-20.
[538] Pierre-André Lablaude, entretien du 13/06/05.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

également bannis. Les propositions de Guy Degos[539], conservateur du patrimoine forestier des monuments historiques et des palais nationaux, puis celles de Pierre-André Lablaude[540], présentent des divergences significatives. Le passage d'une politique de régénération douce à une restauration voire restitution plus radicale amène une perspective à long terme différente. La première privilégie un traitement forestier continu pour éviter des ruptures radicales dans l'esthétique du parc, la seconde envisage le choix de nouvelles essences afin de ne pas avoir « à infliger à nos arrières-petits enfants de connaître à nouveau le traumatisme d'une coupe à blanc aussi douloureux que celui que nous impose aujourd'hui l'état moribond des boisements »[541]. Un tel « traumatisme » est jugé « inacceptable » ; il faut donc procéder au choix d'essences différentes et favoriser celles dont la croissance maximale ne dépassera pas 10 à 20 mètres.

Les choix de la restauration en cours, tels qu'ils sont revendiqués, se fondent sur la recherche d'une authenticité historique puisqu'il s'agit de renouer avec l'esthétique du parc à une période considérée comme son apogée afin de produire un ensemble « cohérent » pour les visiteurs[542]. Pourtant, ce choix se double d'une adaptation contemporaine compte tenu de la réactualisation des matériaux utilisés. La diversité des essences retenues vise le respect d'une biodiversité pour limiter les risques phytosanitaires, mais elle est également un véritable parti pris esthétique puisqu'elle permettra d'obtenir des surfaces moins uniformes grâce au mélange de couleurs des feuillages composites. L'horticulture du XVIIe siècle utilisait pourtant des « arbres et arbustes peu variés, arbres indigènes et rustiques »,[543] les essences exotiques n'ayant été introduites qu'après 1734. Dans l'esthétique visée, deux logiques opposées s'affirment donc. Il y a d'une part le choix d'un rendu formel respectueux de l'esprit baroque et du tracé historique. Les perspectives remises en valeur sont fidèles à la géométrie du parc au début du XVIIIe siècle. D'autre part, la texture et les couleurs lui donneront un nouveau visage avec l'emploi de matériaux différents ; le parement végétal aura l'aspect « d'un marbre […] par de subtiles variations de couleurs, de matières ou de "grain" »[544]. Dans la lignée des dispositions prises en faveur d'un développement durable qui fondent l'économie contemporaine, le parc s'adapte à de nouvelles perceptions en ouvrant la perspective d'un « classicisme durable » pourrait-on dire. Aujourd'hui, le retour au tracé « classique » n'est plus jugé démodé et ennuyeux, comme il pouvait l'être à la fin du XVIIIe siècle, il permet au contraire de retrouver un « esprit classique », imprégné de rigueur, et qui vise cette fois une remise en ordre salutaire. Il faut aller contre « l'abandon » et le « laisser-aller » qui avaient conduit à « l'agonie »[545] du parc avant sa replantation en 1775. Pour contradictoire que puisse paraître le retour au classicisme au moment où sur le plan forestier la gestion de l'ONF en peuplement régulier, héritée de Colbert, se trouve remise en cause par la même tempête, l'idéologie héritée du système monarchique se retrouve dans la gestion contemporaine des arbres. Le traitement des arbres forestiers prôné par le « plaidoyer de Prosilva pour une futaie irrégulière »[546]

[539] Guy Degos. 1988. « Les parcs des monuments historiques. La régénération des plantations », in Conseil international des monuments et des sites, *Régénérer les jardins classiques,* Paris : ICOMOS.
[540] Pierre-André Lablaude, 1994, *op. cit.*
[541] *Ibid.*, p. 82.
[542] « C'est pas une question de choix personnels. On essaie de donner au public à voir des notions qui soient à peu près cohérentes, c'est-à-dire qu'on a défini un état de référence. Pour le Petit Parc, c'est la fin du rège de Louis XIV, l'état Le Nôtre abouti, c'est le moment où le parc est à son apothéose […], en revanche, pour le parc du petit Trianon, c'est l'état de la fin de l'Ancien Régime qu'on a retenu, donc l'état Marie-Antoinette, qui est cohérent par exemple avec celui qui a été retenu pour l'intérieur du bâtiment », Pierre-André Lablaude, entretien du 13/06/05.
[543] Masson, A. et M. 1903. *Plans et bosquets du parc de Versailles,* Versailles : L. Bernard, pp. 65-70.
[544] Pierre-André Lablaude, 1994, *op. cit.*, p. 82.
[545] Pierre-André Lablaude, 2005, *op. cit.*, p. 147.
[546] Jean-Louis Andreani, « Le plaidoyer de Prosilva pour la futaie irrégulière », *Le Monde,* 06/01/00.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

s'inscrit en effet dans ce double cadre puisque, s'il est calqué sur le modèle de la forêt jardinée, il masque des enjeux cynégétiques, traditions dont les associations qui militent en sa faveur, sont les héritiers.

Régulièrement commentée depuis le XIXe siècle sans que jamais ses images soient présentées comme résultant d'une tempête, la replantation de 1775 entérine l'importance des travaux actuels car elle est la preuve qu'une replantation d'envergure doit être entreprise selon un rythme séculaire : « Les arbres plantés par la Troisième République sont aujourd'hui plus que centenaires, rappelant de façon pressante cette récurrence séculaire de la replantation : 1675, 1775, 1875, le cycle en est largement dépassé, imposant l'urgence d'un renouvellement »[547]. En 1775, la « croissance […] incontrôlée et le vieillissement des arbres désaccordent progressivement la symétrie originelle »[548] et produisent en quelque sorte une dissonance aux yeux de l'architecte chargé aujourd'hui de sa restauration. Les images d'hier peuvent donc être réinterprétées grâce aux similitudes formelles qu'elles présentent avec celles d'aujourd'hui, bien que le fait patrimonial dont elles résultent diffère. Elles le font d'autant mieux qu'à cette replantation historique avaient succédé de nouveaux désordres socio-politiques avec la Révolution, la chute de l'empire, l'invasion prussienne de 1870, puis la Commune : le parc à nouveau délabré avait alors été replanté, signant la naissance de la Troisième République.

À la fin du millénaire, le désordre inquiète à nouveau. Outre les prédictions millénaristes ou les craintes générées par l'idée d'une dépendance de l'homme vis-à-vis de ses propres créations[549], le thème de la « fracture sociale »[550] suggère un profond désordre. La tempête en donne l'alerte. Le retour à l'ordre passera par une nouvelle rigueur végétale qui saura s'inspirer des leçons du passé. La situation n'est pas neuve. Gaston Brière, attaché de conservation du musée de Versailles, avait procédé de la même manière en s'insurgeant contre « l'aspect lamentable des jardins de Le Nôtre à la veille de la Révolution »[551]. Au XVIIIe siècle la replantation avait modifié l'aspect du parc, dont l'organisation avait été jugée obsolète. Au début du XXe siècle, le ton nostalgique de l'auteur révèle une nouvelle conversion du goût ; il regrette les « bosquets mutilés », la « grandeur » et la « beauté » perdue d'un parc abandonné. Dans la seconde moitié du XXe siècle, il s'agit cette fois de renouer avec un temps originel dont le rigorisme du jardin classique institué par Le Nôtre est l'archétype mais en lui donnant une vigueur nouvelle.

Nous avons vu que l'histoire du parc et de ses tempêtes ne se réduit pas à de telles simplifications puisque tout au long de son évolution, des jardiniers ont continuellement œuvré pour assurer, certes avec plus ou moins de moyens, sa perpétuelle reconstitution. Les travaux réalisés dans le parc sont en partie liés aux moyens financiers alloués à son entretien, mais ces moyens dépendent eux-mêmes de l'intérêt d'une collectivité et de la mobilisation politique en sa faveur. Le colloque organisé par l'ICOMOS en 1985 soulignait déjà l'importance d'une régénération sans réellement s'alarmer, notons-le, d'une situation d'urgence puisque les travaux avaient commencé en 1984[552]. Guy Degos avait mis en évidence le mauvais état sanitaire des arbres versaillais, ce qui justifiait l'opération de régénération en cours. Si l'entretien du parc paraissait donc, dès 1984, être une évidence pour les acteurs du patrimoine concernés, Jean Dumont, inspecteur général des bâtiments civils et des palais nationaux remarquait, pragmatique, le manque de moyens pour engager des travaux au-delà de l'entretien courant : « de simples opérations de bûcheronnage

[547] Pierrre André Lablaude, 2004, *op. cit.*, p. 202.
[548] *Ibid.*, p. 148.
[549] La crainte d'un bug informatique et l'idée d'un réchauffement de la planète impliquent toutes deux le présupposé suivant : l'homme se trouve dépassé par ce qu'il a produit, que ce soit sur le plan industriel ou technologique.
[550] Thème de la campagne présidentielle de Jacques Chirac et ligne directrice de la politique du gouvernement d'Alain Juppé de 1995 à 1997.
[551] 1909. *Le parc de Versailles*, Paris : Librairie centrale des beaux-arts, p. 38.
[552] Guy Degos, 1989, *op. cit.*

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

peuvent permettre d'obtenir une régénération sous futaie, familière aux forestiers. Encore faut-il pouvoir en trouver le financement ! »[553]. Sans qu'elle puisse être imputée aux seules raisons financières, la décision de restaurer le parc avait « cependant été repoussée d'année en année »[554]. Avant la tempête, tout se passait comme s'il y avait deux parcs, celui des spécialistes et celui de ses usagers. La divergence des regards faisait que « personne n'était parvenu, malgré sa vétusté flagrante, à se résigner à abattre un ensemble aussi imposant par son ampleur et sa vulnérabilité »[555]. Après la tempête, les regards ont convergé sur le parc et sa replantation s'est imposée.

Les relectures de l'histoire par les passionnés qui se penchent sur le sort du parc donnent lieu à des schématisations. La charge du parc et les prises de décisions impliquent une posture de justification. Une replantation devient urgente à chaque réorganisation politique selon un rythme séculaire supposé être celui des arbres[556]. L'idée d'un tel rythme est certainement favorisé au demeurant par la littérature historique elle-même, plus substantielle aux périodes charnières de l'histoire lorsque de nouveaux acteurs entrent en scène, ce qui amène la proposition de nouveaux projets. Dans les périodes de transition politique, il paraît normal que les acteurs du moment soient plus fortement mobilisés pour faire valoir leur position et défendre leurs idées alors que leur statut pourrait être remis en cause. Une plus grande attention de l'institution elle-même participe également à l'inflation des discours[557]. L'histoire sécrète ainsi en quelque sorte sa propre caricature. Le parc du château intervient comme un catalyseur, son « effet patrimoine »[558] est d'autant plus efficace qu'il se trouve à la croisée du champ artistique et de l'histoire et qu'il est un espace à la fois vivant, vécu et interprétable.

La conscience d'un changement, de la fin d'une époque est transposée dans le supposé désordre de la nature. L'idée de replanter le parc n'est bien sûr pas née avec la tempête puisque les projets antérieurs prônaient déjà un retour au classicisme mais celle de 1999 la valide et lui apporte une caution morale. Le parc, « à la fois ensemble signifiant, territoire administré, foyer de savoir et pôle touristique »[559], se trouve doté des quatre dimensions qui en font un monument phare de la gestion patrimoniale.

L'intérêt accordé à Versailles ne traduit donc pas un simple changement de perception de la nature, il modifie également son inscription dans le registre patrimonial. L'irruption des arbres dans le patrimoine est facilitée par un évènement propre à susciter la conscience d'un changement. Celui-ci est sensible, chacun peut le ressentir et les propos tenus par la presse sur la tempête facilitent en même temps qu'ils la traduisent cette prise de conscience. Mais surtout, autour de ce patrimoine et de sa lancinante présence dans les commentaires, peut s'inventer un lien communautaire. Les bouleversements de l'ordre social prennent forme dans la catastrophe qu'il a subi. Reste toutefois un élément à éclaircir. L'ampleur de la mobilisation versaillaise frappe par son ampleur géographique mais aussi par la diversité des milieux sociaux touchés.

Si la médiatisation explique la diffusion de l'information à une large échelle, l'adhésion d'un public populaire à une cause qui met en avant un lieu emblématique de l'histoire monarchique a de quoi

[553] Jean Dumont. 1988. « De l'entretien et de la régénération des jardins à la française », in Conseil international des monuments et des sites, *Régénérer les jardins classiques*, Paris : ICOMOS, p. 18.
[554] Pierre-André Lablaude, 2004, *op. cit.*, p. 202.
[555] *Ibid.*
[556] Selon les essences, la longévité d'un arbre varie considérablement : plus de 2 000 ans pour un séquoia, moins de 100 ans pour certains pins.
[557] En témoigne l'intérêt du ministère de la culture à l'égard de cette recherche sur le parc de Versailles qui participe à la production discursive.
[558] Daniel Fabre. 2000. « L'ethnologie devant le monument historique », in *Id.* (dir.). *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monument historiques*, Paris : MSH, p. 2.
[559] *Ibid.*

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

surprendre. Mais l'originalité du système réside dans la singularisation des dons, rendue possible par l'idée d'une adoption des arbres. En échange du paiement de 1 000 francs, chaque « citoyen du monde » peut devenir le parent adoptif d'un arbre et ainsi participer à la replantation du parc. Les médias participent également à la diffusion des modalités de participation. Chaque manifestation dans le parc est l'occasion de rappeler le dispositif en place : donner l'adresse du château, celle du site Internet pour adopter « en ligne », le numéro de téléphone, vert comme il se doit, grâce auquel chacun pourra avoir un interlocuteur pour obtenir des informations complémentaires[560].

La relation privilégiée entre les arbres et leurs prestigieux protecteurs ne se limite donc pas à un cercle étroit et chacun peut être informé par voie de presse ou lors de reportages télévisés de la possibilité de souscrire à l'œuvre bienfaitrice. Aussi l'affluence des dons suit-elle le rythme des reportages télévisés. Nourrir la presse de l'actualité du parc permet d'alimenter en retour l'escarcelle du domaine pour la replantation en cours.

[560] Ligne toujours en service actuellement (2006).

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Partie III.

L’intimisation du mouvement patrimonial

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

L'arbre à souvenir ?

Grâce à lui, en l'élaborant, ceux qui le fabriquent renouent avec ceux qui les ont quittés : à la violence de l'arrachement, ils opposent l'enracinement de la mémoire.
Ce texte, l'arbre que je fabrique, fête l'endroit que j'ai quitté et ceux que j'ai rejoints.
Je m'enracine là, au moindre interstice, chaque fois que germent mes souvenirs. [561]

Les milliers de lettres reçues au château à l'occasion de la souscription lancée par l'établissement public de Versailles en janvier 2000 révèlent une mobilisation patrimoniale nouvelle. Plus de 2 600 courriers, près de 5000 dons reçus au château, dont près de 22% envoyés de l'étranger. En deux ans, le château recevra approximativement 12 MF de dons privés[562]. Difficile d'appréhender l'ampleur de la mobilisation versaillaise faute d'élément de comparaison avec d'autres souscriptions[563]. Avec approximativement 4 000 donateurs, l'enveloppe financière elle-même n'est pas significative puisque sur les 12 millions récoltés, 11 proviennent en fait du mécénat. L'image d'une « mobilisation populaire » telle que la presse a pu en donner l'impression paraît excessive, mais, si envisager la souscription en tant que phénomène de masse reste hasardeux, la mécanique de l'élan patrimonial n'en est pas moins intéressante à étudier. La participation des donateurs anonymes à ce type de mobilisation mérite en effet d'être approfondie.

Pour retrouver une mobilisation équivalente en faveur du château, il nous faut remonter le temps jusqu'en 1952. L'hiver précédent, la neige a causé d'importants dégâts, non seulement dans le parc, mais aussi à l'intérieur du monument. Charles Mauricheau-Beaupré, alors administrateur du domaine, a, on s'en souvient, alerté André Cornu, alors ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. À la différence de

[561] Valérie Milvoy. 2000. « L'arbre à souvenir ? », in Jean-Claude Bourdais, *L'arbre à souvenir*, Nouméa : L'herbier de feu, p. 10.
[562] Ce qui équivaut approximativement à 1 820 000 euros.
[563] Les études sur la solidarité ou la générosité ne donnent pas d'éléments statistiques sur le résultat des campagnes de mobilisation patrimoniale. Dans le registre caritatif et philanthropique, seule la gestion financière des associations ou les acteurs mobilisés font l'objet de rapports détaillés, sur ce point, voir Jacques Malet. 2004. *La générosité des Français*, Boulogne-Billancourt : CERPHI. À titre d'exemple, on peut toutefois citer le cas du tsunami de décembre 2004. Selon Edward Girardet pour la revue *National Géographic*, « le tsunami a déclenché un flot d'argent : plus de 4 milliards de dollars de la part des particuliers, de sociétés et d'organisations humanitaires », aide qui dans le cas des États-Unis, serait supérieure à la contribution gouvernementale. Edward Girardet, « Espoirs au cœur de l'enfer. Victoires et limites de l'aide humanitaire », *National géographic France*, vol. 13-6, n° 75, déc. 2005, p. 63.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

notre cas d'étude, c'est à l'appel du ministre et sous le patronage du président de la République lui-même qu'une mobilisation voit alors le jour. Comme en 1999, l'appel est relayé par la presse et, dans le sillage du financier Wilfrid Baumgartner, directeur de la Banque de France et de Georges Villiers, président du Conseil national du patronat français, des entreprises se mobilisent pour apporter leur soutien au château. Des « collectes plus modestes sont organisées dans les bureaux, les usines, les écoles, les familles… »[564], des comités se forment dans les départements français mais aussi à l'étranger, « en Hollande, au Portugal, en Belgique, en Suisse, au Brésil… »[565], des artistes, des écrivains comme Gaxotte, Nimier, Maurois ou Cocteau, mais aussi des peintres comme Matisse, Utrillo, Dufy, des musiciens ou des cinéastes s'y associent. L'éventail des acteurs de cette première mobilisation populaire évoque celui du « Comité de soutien international pour la replantation du parc du château de Versailles » réuni au lendemain de la tempête de 1999 par Jacqueline Beytout, dans lequel, à côté des donateurs anonymes[566], on retrouve également le nom de grandes entreprises comme Dassault, Scotts, Delta Air Lignes, Truffaut, Johnson France ou Bettencourt, de politiques et de vedettes du *show business*.

Ces similitudes montre que le patrimoine versaillais séduit les personnalités publiques désireuses d'y associer leur image. Pour autant, les raisons qui peuvent conduire un individu à adopter un arbre restent obscures. Si, comme nous l'avons vu précédemment, un arbre peut donner lieu à de multiples identifications, l'émotion contemporaine reste d'autant plus énigmatique que la mécanique identitaire à l'œuvre en 1952 ne se retrouve pas dans l'appel lancé en 2000 : aujourd'hui, il n'est en effet plus question de sauvegarder « le symbole du goût français » comme le proposait André Cornu[567] pour assurer la lisibilité de l'identité nationale mais de réagir en tant que « citoyen du monde » après la destruction d' « espèces rares », « arbres historiques » du « patrimoine mondial »[568]. L'émotion est certes collective mais le collectif qui s'y donne à voir n'est plus concentré autour de la nation comme précédemment.

Pour les sciences sociales, la relation patrimoniale reste pourtant le plus souvent abordée sous l'angle de l'identité, que celle-ci soit urbaine, ethnique, territoriale, religieuse ou nationale, mais dans tous les cas repérables à partir de caractéristiques objectives. Dans cette perspective, les travaux dirigés par Henri-Pierre Jeudy[569] ou Jacques Le Goff[570] éclairent l'attachement de nos contemporains à des institutions, des monuments, des sites ou des styles architecturaux érigés en objets du patrimoine à partir d'un investissement identitaire. On peut y voir le prolongement des approches initiées à partir des années 1980 sous la direction de Pierre Nora[571] et qui ont solidement noué le lien entre une mémoire collective et un lieu. Remonter plus loin dans le temps nous mènerait à la tradition de la géographie humaine car dès la fin du XIXe siècle, elle avait repris à son compte l'idée d'un « déterminisme du sol »[572], dont Sylvie Sagnes a montré la participation dans la genèse de la notion de « pays ». Le monument apparaît comme le signe visible d'une appartenance commune et traduit l'homogénéité d'un groupe. La grille identitaire établit donc une relation linéaire et univoque : elle fait correspondre le patrimoine et une appartenance bien définie,

[564] Franck Ferrand, 2003. *op.cit.*, p. 278.
[565] *Ibid.*, p. 279.
[566] Près de trois mille donateurs « particuliers » français. Au niveau du corpus, les donateurs classés dans la rubrique des « particuliers », et ceux rangés parmi les « entreprises » ou les « mécènes » sont séparés et traités différemment au service communication du château. .
[567] André Cornu, in Franck Ferrand, *op. cit.*
[568] Voir en annexe, le texte de la souscription diffusé sur Internet.
[569] Henri-Pierre Jeudy, 1990, *op. cit.*
[570] Le Goff, Jacques (dir.), 1998, *op. cit.*
[571] Pierre Nora (dir.). 1997 [1984]. *Les lieux de mémoire*, 3 vol, Paris : Gallimard.
[572] Sylvie Sagnes. 2005. « Les pays de Pierre Foncin », *Ethnologies comparées*, 8, [http://alor.univ-montp3.fr/cerce/r8/s.s.htm].

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

qu'elle soit religieuse[573], sociale ou territoriale[574]. Les arbres de la liberté plantés après la Révolution ont ainsi servi d'emblèmes aux communes qui les ont érigés. Mais l'implication des usagers du patrimoine dans la plantation des arbres du parc ne relève pas exactement du même phénomène. Les particuliers qui se sont mobilisés en faveur de Versailles n'ont en effet pas un profil type. De plus, il ne s'agit pas pour eux d'une plantation publique. Il apparaît donc difficile de considérer l'ensemble des souscripteurs comme une population homogène réunie par l'affiliation à un même emblème. Dans ce cas précis, « l'adhésion patrimoniale est moins confirmation que recomposition d'identité »[575] car si phénomène identitaire il y a, il n'est pas une donnée préalable, mais une production éphémère, dépendante de l'événement qui le dévoile. Reste donc à envisager ce processus propice à la convergence de milliers d'individus de milieux sociaux divers, de convictions politiques ou religieuses parfois opposées et d'origines géographiques variées autour d'une cause unique. C'est pourquoi il importe de revenir sur l'appel à souscription ; grâce aux lettres qu'il a suscitées, il nous offre un matériau de choix pour saisir l'émotion à partir de ce que les donateurs eux-mêmes disent de ce patrimoine[576].

[573] Cuisenier Jean. 1995. « Culture ordinaire et ethnicité », *Ethnologie française*, XXV, 1, pp. 16-35.
[574] Isaac Joseph. 1990. « Le musée, le territoire, la valeur », in Henri-Pierre Jeudy (dir.), *op. cit.*, pp. 259-268.
Anne-Marie Thiesse. 1998. « Petite et grande patrie », in Jacques Le Goff (dir.), *op. cit.*, pp. 71-86.
[575] Daniel Fabre. 1998. « Conclusion de la journée du 7 janvier », in Jacques le Goff (dir.), *Patrimoine et passions identitaires*, Paris : Fayard, p. 287.
[576] J'ai traité un corpus de lettres dispersées entre le service communication et celui des jardins du château. Les données quantitatives ont été réalisées à partir des fichiers de donateurs informatisés du château (fichiers excels), l'analyse qualitative repose quant à elle sur la lecture de 850 lettres, soit environ un tiers du corpus global.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Chapitre 7

Du donateur au parent adoptif

Dresser un portrait des donateurs paraît ardu car leur participation à la souscription ne les oblige nullement à préciser qui ils sont. Les seules constantes dans leurs correspondances sont le nom, l'adresse et le montant donné par chacun. Le traitement d'un tel corpus comporte bien sûr ses limites, il nous faut donc garder en tête l'objectif de l'enquête ethnographique. Son but n'est pas tant de préciser qui sont les donateurs, de les répartir en catégories socioprofessionnelles ou autres, ce qui serait impossible, mais de partir de données préalables, la diversité des participants et les conditions de participation auxquelles ils sont soumis, afin de saisir leur rapprochement sur la scène versaillaise.

Mais si les donateurs ne disent pas qui ils sont, comment avoir la certitude de leur diversité ? L'assurance en est acquise dès la lecture des premières lettres car s'ils ne sont pas obligés de se présenter, cela ne veut pas pour autant dire qu'ils ne le font jamais. Certains éprouvent en effet le besoin d'en faire savoir un peu plus sur eux-mêmes et laissent des indices à leur lecteur. La diversité des écritures, des styles et des supports utilisés laisse des traces biographiques : une carte de visite, une carte postale, un « post-it » ou un papier parcheminé, une écriture manuscrite ou dactylographiée, chacun peut écrire à sa guise sur le support de son choix. Ici, le milieu social transparaît à travers le titre de docteur ou d'ingénieur sur une carte de visite ; là, une particule dans le patronyme suggère l'origine sociale, et si rares sont ceux qui précisent qui ils sont, comme Anne, « *modeste employée dans une administration et mère de deux enfants* » à Paris, ou encore Paulette, qui d'Angoulême, fait part de ses efforts pour donner sa contribution car elle n'a « *pas une grosse retraite* », ces quelques exemples témoignent de l'étendue des milieux attirés par la mobilisation patrimoniale.

Là réside toute l'originalité de ce corpus : son intérêt tient à la marge de liberté laissée au scripteur et chacun peut déborder du cadre proposé pour la souscription. Le travail d'analyse n'est alors pas de savoir ce qu'il n'y a pas dans les lettres mais de comprendre pourquoi et comment la liberté d'écrire est utilisée. À

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

travers les « mille façons de jouer/déjouer le jeu de l'autre, c'est-à-dire l'espace institué par d'autres, [qui] caractérise l'activité, subtile, tenace, résistante, de groupes qui faute d'avoir un propre, doivent se débrouiller dans un réseau de forces et de représentations établies »[577], le donateur garde la possibilité de glisser dans son enveloppe autre chose que son chèque[578].

Nous pouvons donc prendre en compte le corpus de lettres de deux manières : l'aborder par le versant lisse de l'impératif pratique, ce qui nous permet de savoir où habitent les personnes et ce qu'elles ont donné ; mais aussi emprunter un sentier plus escarpé pour saisir dans ce qu'ils disent de leur don les intentions des souscripteurs. Ce matériau, plus hétérogène et spontané, révèle la complexité de l'enjeu patrimonial. Ces deux versants nous conduisent au sommet de la pyramide identitaire construite par les souscripteurs. Dans leurs lettres, ils composent avec divers registres identificatoires pour justifier leur participation dans une présentation de soi qui s'articule entre l'obligation de signer son geste et la liberté de rester anonyme. Les premiers éléments, nom, adresse, montant du don, figures imposées de la souscription, pourront faire l'objet d'une analyse quantitative, les seconds, détails biographiques et jugements formulés, ses figures libres, appellent une analyse qualitative. Cela nous permettra de faire connaissance avec les donateurs en envisageant leur répartition sexuée et géographique pour ensuite saisir les conditions de leur participation à la souscription versaillaise.

Une géographie du don bisexuée

Pour recevoir une attestation fiscale, chaque donateur est tenu de préciser son identité en donnant ses noms, prénoms et coordonnées postales. Il est donc possible de cerner la répartition des acteurs de la mobilisation patrimoniale, les prénoms et politesses donnant accès à sa géographie sexuée.

Pour autant qu'il soit possible d'en juger, hommes et femmes se partagent l'initiative de manière équilibrée. Évaluer ce point n'est pas aussi évident qu'il pourrait paraître. L'en-tête d'une lettre peut parfois présenter plusieurs noms, suivis d'une unique signature, rarement lisible, et être accompagné d'un chèque qui contredit l'en-tête. Comment savoir alors qui a pris l'initiative du don ? Les envois faits par des donateurs multiples proviennent le plus souvent d'associations, d'institutions diverses comme des écoles, ou encore de plusieurs membres d'une même famille. Dans ce dernier cas, il s'agit la plupart du temps de couples. Chez ces derniers, un partage des tâches se dessine toutefois entre le financement de l'arbre et la prise de contact avec le château, les chèques sont signés par un homme alors que la lettre est signée par une femme. Nous pouvons cependant supposer dans la plupart des cas une adhésion partagée des divers protagonistes de l'en-tête. Mais ces discordances révèlent les divers niveaux d'implication nécessaires pour agir en faveur du patrimoine : être touché, décider d'agir, trouver les moyens de passer à l'acte que ce soit par la prise d'écriture ou la maîtrise financière. L'adoption des arbres passe par toutes ces étapes, il est donc difficile d'en déterminer le prélude, complexe et multiforme.

Le partage n'est pas pour autant indispensable à l'action elle-même puisque l'essentiel des dons provient en fait d'individus isolés qui, en leur nom propre, décident d'adopter un arbre. L'émotion

[577] Michel de Certeau. 1990. *L'invention du quotidien, 1, Arts de faire,* Paris : Gallimard, p. 35.
[578] Le cadre proposé par la souscription sur Internet impose davantage de rigueur mais la rubrique « commentaire » ouvre également la possibilité aux donateurs de s'exprimer ou pas lors de leur don (voir annexe 1).

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

patrimoniale mobilise alors ceux qui concentrent toutes les aptitudes requises, qu'elles soient financières, techniques ou sentimentales.

Du proche au lointain

À cette géographie sexuée nous pouvons opposer la géographie spatiale des donateurs, plus aisée à cerner. Encore que, là aussi, les résultats doivent être relativisés : le lieu de résidence ne correspond pas toujours au lieu de naissance, ce que prennent bien soin de préciser certains, et la mobilité géographique impose également parfois des changements d'adresses perceptibles dans les échanges de correspondance successifs.

Ces nuances mises de côté, ce qui frappe immédiatement dans les courriers, c'est la diversité des horizons géographiques. De Paris ou de Sorgues dans le Vaucluse, du Danemark ou de Californie en passant par la Chine, les dons semblent provenir de partout. En se penchant de plus près sur les provenances, quelques surprises surgissent. En France, si la région Île-de-France prédomine et totalise à elle seule 68,8 % des dons français reçus entre décembre 1999 et décembre 2001 - ce qui compte tenu de la proximité du parc et de la densité de la population dans cette région se conçoit aisément -, il y a d'importantes disparités d'un département à l'autre. De plus, bien que la participation massive de l'ouest parisien soit évidente (88% des dons sont concentrés sur les Yvelines, Paris et les Hauts-de-Seine comme l'indique le graphique ci-dessous), la moindre présence des Versaillais parmi les donateurs des Yvelines (34% des dons provenant des Yvelines), voisins immédiats du parc, contredit en partie l'éventualité d'un ancrage local des donateurs.

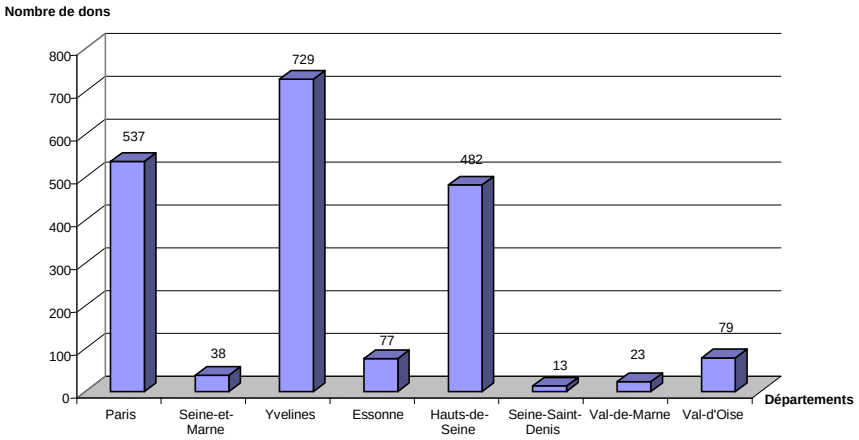

Figure 23 : Répartition des dons pour le parc du château de Versailles de particulier d'Île-de-France entre décembre 1999 et décembre 2001 – V. Dassié

Le même phénomène se retrouve de manière inversée à l'échelle internationale. La proximité géographique joue en effet également pour les donateurs européens. La participation étrangère – 21,8 % des dons -, révèle alors la compassion des pays européens limitrophes de la France et qui ont également subi des dégâts lors de la tempête. Mais ces dons restent minimes au regard de ceux envoyés des États-Unis, qui

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

n'ont bien sûr pas été concernés directement par la tempête de décembre 1999. Avoir vécu la catastrophe ne suffit pas à motiver le don ; l'appartenance à un même territoire, qu'on le caractérise par le cadre administratif ou les dégâts produits, ne justifie pas entièrement la mobilisation. La forte présence nord-américaine et la moindre implication versaillaise indiquent des mécanismes plus complexes.

La renommée de Versailles et sa dimension symbolique favorisent la réaction patrimoniale au loin.

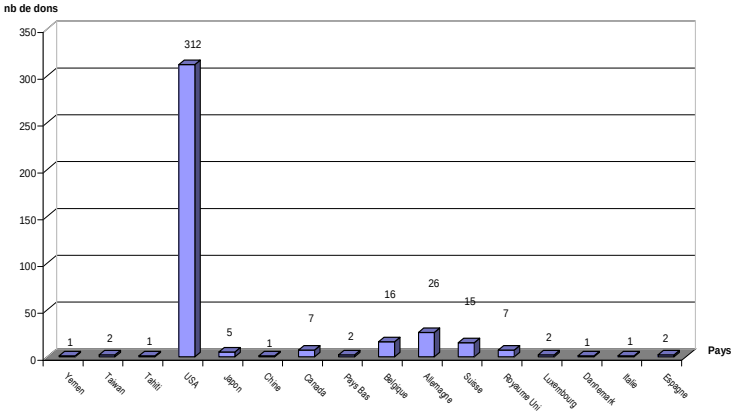

Figure 24 : Répartition par pays des dons pour le parc du château de Versailles par des particuliers étrangers entre décembre 1999 et décembre 2001 – V. Dassié

Un double attachement, territorial et mémoriel, révèle la mise en forme d'une mémoire collective telle que Maurice Halbwachs a pu en poser les fondements. Le souvenir que chaque donateur peut avoir de la tempête lui permet de se sentir concerné. Raccordé à l'histoire collective, ce souvenir individuel donne sens à la mobilisation car « si ces deux mémoires se pénètrent souvent, […] elle [la mémoire collective] n'en suit pas moins sa voie propre et tout cet apport extérieur est assimilé et incorporé progressivement à sa substance »[579]. Le permanent va-et-vient entre le souvenir personnel et l'histoire impersonnelle prépare l'action patrimoniale. Vivre la tempête comme une expérience singulière, être attaché à un lieu familier et se percevoir en tant que dépositaire d'un fragment de l'histoire collective motive la plantation d'un arbre dans le parc. Hommes et femmes y prennent part de concert.

Toutefois, si l'on ne considère que les dons français, l'ampleur de la mobilisation de l'ouest parisien nous invite à relativiser l'impact de la valeur historique du lieu[580]. Versailles n'est-il pas un lieu de mémoire pour tous ceux qui sont passés sur les bancs de l'institution scolaire ? Le Versailles historique, « opérateur de l'identité nationale »[581], ne fonctionne-t-il pas sur l'ensemble du territoire français ? La force fédérative de la mémoire trouve ici ses limites et fait de l'objet patrimonial une trace vivante dont la recomposition permanente passe par une recomposition du sens que ses bénéficiaires peuvent lui donner. Elle conduit à une gradation de l'intérêt accordé au site. Dans ce contexte, que penser de l'apparent désintérêt des versaillais eux-mêmes ? Les lettres reçues ne peuvent guère nous renseigner à ce sujet. Toutefois, la manière de gérer les courriers et plus largement le discours des riverains à propos du parc nous permettent d'entrevoir des éléments de réponses.

[579] Maurice Halbwachs. 1997. *La mémoire collective*, Paris : Albin Michel, p. 97-98.
[580] Faute d'études précises concernant d'autres appels à souscription, ces résultats doivent être manipulés avec précaution.
[581] Pierre Nora. 1997. « Le matériel de l'État », in *ibid.* (dir.), *Les lieux de mémoire, La nation*, Paris : Gallimard, p. 1215.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Entre indifférence et passion, le local contre l'histoire

Nous allons voir que loin de signifier une indifférence, la faible participation des Versaillais marque la relation particulière qu'ils entretiennent avec « leur » parc. L'usage du pronom possessif pour évoquer les jardins royaux est en effet fréquent de leur part. Ces jardins sont un des éléments constitutifs de leur ville, qui doit son développement à l'installation royale. Le château et son parc sont aujourd'hui encore des éléments phares de Versailles, tant du point de vue économique qu'esthétique. Mais le parc est surtout un lieu de promenade familier : « *j'y suis née, j'y ai fait mes premiers pas, tous les week-end, on allait dans le parc… j'ai fait mes révisions du bac au bord du grand canal… j'ai des souvenirs de frasques, à trois heures du mat'…, on y a fêté tous nos diplômes !* », raconte Marie-Pierre[582]. S'y écoule la chronologie des âges. De l'apprentissage de la marche à celui de leurs premiers émois amoureux, il accompagne le temps biographique au point d'être un lieu originel. Lieu de l'intime, il est également expérience sensorielle, y compris quand on ne s'y promène pas : « *je me souviens des odeurs de vase dans toute la ville à l'époque des grandes eaux* »[583], poursuit notre interlocutrice. Les plus âgés se souviennent avoir « *patiné sur le grand canal avant guerre* »[584], au risque de se faire réprimander par le conservateur. Toutes ces expériences en font un espace familier et banalisé par le quotidien, traité en « espace vert » ; en « jardin public » déplorent les spécialistes du patrimoine plus enclin à y voir une « œuvre historique », espace précieux et sacré. Le parc se trouve donc traversé par deux logiques contradictoires. L'ordinaire, auquel ses familiers associent un patrimoine qui en tant que bien national ne peut être considéré dans sa seule dimension locale, lui dénie en quelque sorte l'extraordinaire que l'histoire lui a attribué.

L'ordinaire n'implique pas pour autant l'indifférence des proches. Les Versaillais gardent en mémoire chaque événement qui vient porter atteinte au parc. Mais les événements passés – les tempêtes par exemple - sont sans cesse recouverts par les plus récents : les dernières pluies de l'hiver, « *qui ont fait déborder les bassins, les allées ont été ravinées !* », ou encore la chute d'un avion sur le « tapis vert » au printemps suivant. Cette sédimentation de la mémoire, propice à l'oubli, œuvre en faveur d'une relation aussi intense que silencieuse. Les vicissitudes du parc attirent les riverains du château, curieux, inquiets ou choqués, et qui, « *avec le bouche à oreille* »[585], viennent dès que possible constater les dégâts sur place. Espace commenté autant que traversé, le parc rythme la vie locale. La mise entre parenthèse de sa valeur collective au profit du vécu individuel fonde une relation affective qui va de soi et se transmet par voie orale. Le dispositif mémoriel dans ce cas « introduit l'homme dans son vécu social »[586] et l'insère dans la communauté locale.

L'émotion patrimoniale croise donc des motivations issues de pôles opposés, le lointain et le proche. À partir de là, le sentiment patrimonial s'enracine à la fois dans l'idée de continuité d'un savoir historique dûment consigné et transmis par l'institution scolaire, et dans la transmission orale de pratiques

[582] Femme, 34 ans, 11/06/01.
[583] Avant 2002, l'accès aux jardins était payant l'été, pendant les « Grandes eaux », mise en service des fontaines des jardins, ce qui pour les riverains était parfois vécu comme une atteinte à leur liberté d'accès. Depuis 2002, les jardins ne sont accessibles gratuitement que de novembre à mars ou après 18 h.
[584] Femme, 78 ans, 28/03/01.
[585] Homme, 48 ans, 06/04/01.
[586] Phénomène qui semble propre aux communautés restreintes puisque Françoise Zonabend le remarque également à propos du village de Minot, 1980, *op. cit.*, p. 308.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

quotidiennes autour d'un collectif réduit. Le premier collectif, qui rassemble les donateurs les plus lointains repose sur le partage d'un savoir mondialisé ; le second revendique au contraire des pratiques ordinaires localisées. En découle une relation ambiguë entre les Versaillais et l'établissement public : une sensibilité exacerbée se manifeste dès que le château échappe à ses riverains mais aussi quand il est en péril. Le peu de lettres de soutien et de dons versaillais reçus au château après la tempête de 1999 révèle en négatif une relation passionnelle qui se décline au quotidien d'une tout autre manière.

Le lieu commun comme point de rassemblement

Il n'y a donc indifférence entre les Versaillais et « leur » parc que vu de loin. Leur attachement à ce lieu se manifeste régulièrement, mais sous la forme d'une remise en cause des décisions prises dans son cénacle administratif. Premiers à s'émouvoir pour « leur » patrimoine, les Versaillais le perçoivent néanmoins comme un lieu inaccessible. Le paradoxe s'explique par le statut du site. À la différence des musées locaux nés des saisies post-révolutionnaires des biens aristocratiques et ecclésiastiques, les vestiges versaillais ont servi à l'édification d'un patrimoine national, ce qui a détourné le palais du mouvement de création des musées de provinces qui s'est développé par ailleurs à partir du XIXe siècle sur l'ensemble du territoire[587]. Domaine national, inscrit au patrimoine mondial depuis 1978, établissement public administratif depuis 1995, le château et son parc forment une enclave au milieu de la ville. La gestion centralisée du domaine en fait un lieu qui échappe au contrôle des habitants de la cité, il est un ailleurs, à la fois dans le temps et l'espace.

Les réactions passionnelles de ses riverains face aux décisions prises entre ses murs sont donc de mise. Quels que soient les argumentaires, la morale politique envahit régulièrement les débats par presse interposée[588]. La controverse s'enflamme dès que les usages quotidiens se trouvent bouleversés par des règles perçues comme injustes : « *on est obligé de payer pour aller dans le parc quand il y a les spectacles !* »[589], s'insurgent les versaillais. Dans ce cas, l'histoire ne nourrit pas le lien, elle « se révèle être l'arme la meilleure, la plus maniable pour servir les polémiques du temps présent »[590]. Le local et l'État sont systématiquement opposés. La tempête de 1999 a donc trouvé ses détracteurs parmi les Versaillais ; certains ont ainsi pu qualifier d' « *odieux la façon dont on s'est intéressé au parc* »[591] au regard d'autres infrastructures gravement touchées elles aussi ; d'autres ont jalousé les « *dix ans de budgets d'avance récoltés grâce aux dons* »[592]. Pourtant, à la différence des effets produits par d'autres décisions, la souscription n'a pas fait l'objet de réelles polémiques locales. Les mécontentements sont restés dans ce cas isolés, jamais ils ne se sont fédérés. Le seul indice d'un désaccord entre la communauté versaillaise et l'institution régalienne est à peine perceptible mais significatif puisqu'il se traduit par une forme d'indifférence à l'égard de la souscription proposée par l'établissement public. Indifférence qu'il convient

[587] Sur le mouvement d'enracinement local post-révolutionnaire et la montée en puissance du « localisme », voir Thierry Gasnier. 1997. « Le local. Un et indivisible », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, 3,* Paris : Gallimard, p. 3423-3476.
[588] La sociologie de la controverse sur le tirage au sort des malades du sida proposée par Sébastien Dalgalarrondo et Philippe Urfalino met en évidence le même phénomène : le traitement médiatique de la polémique occulte les fondements de la divergence de points de vue au profit du débat moral (2000. « Choix tragique, controverse et décision publique. Le cas du tirage au sort des malades du sida », *Revue française de sociologie*, 41, 1, pp. 119-157.
[589] Homme, 52 ans, 06/04/01.
[590] Françoise Zonabend, 1980, *op. cit.,* p. 306.
[591] Homme, 39 ans, 05/06/01.
[592] Femme, 45 ans, 04/12/01.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

de nuancer car si la mobilisation versaillaise n'a jamais été qualifiée de « massive » par les journalistes, elle n'en est pas moins relativement importante[593]. Plus qu'une question de chiffres, le jugement porté sur la mobilisation par les médias mais aussi par les professionnels du château et les Versaillais eux-mêmes est avant tout affaire de perception. Le plus curieux dans l'accueil réservé à la souscription ne réside pas dans son impact mais dans la forme de consensus qui l'entoure, phénomène surprenant dans un contexte patrimonial habituellement plus enclin aux polémiques. Personne ne semble remettre en cause le bien-fondé de la souscription.

L'adhésion à la cause arborée pourrait s'expliquer comme une forme d'amnistie dans laquelle chacun s'engage « à ne pas rappeler les malheurs du passé »[594], construite sur l'oubli des divisions qui signerait une alliance nouvelle, mais la récente controverse générée par la mise en paiement de l'accès aux jardins en 2002 contredit cette hypothèse. Après l'accueil bienveillant réservé à la souscription, le conflit reprit en effet lors du changement de tarification des jardins. Le domaine dut alors faire face à une véritable campagne de presse et à quelques actes de vandalisme : « sur 20 panneaux informant les visiteurs du passage au paiement du Jardin et disposés sur les grilles du domaine, 8 furent vandalisés dans les 24 heures qui suivirent leur installation, reflet du mouvement d'insatisfaction qui semble avoir mobilisé une partie des riverains »[595]. L'opposition viscérale entre l'administration du domaine et ses voisins n'a donc pas disparu. Les polémiques riveraines sont la face visible d'une expression du collectif, réponse à « des menaces, plus ou moins précises et plus ou moins obscures, pour son intégrité »[596]. Elles mettent en évidence les enjeux d'une mobilisation qui prend la forme d'un dialogue permanent entre la logique administrative et des attentes locales et permet la « conversion des passions en une emblématique des territoires »[597] en dépit des différences de perception des uns et des autres.

L'absence de polémique après la tempête de 1999 n'est pas non plus le fruit d'un désintérêt à l'égard du parc puisqu'après 1990, il avait fallu organiser une exposition « *hors les murs* » afin d'expliquer aux riverains scandalisés les raisons des abattages d'arbres. Préparé par ces expériences funestes, le château a en 1999 anticipé les critiques par un traitement pédagogique répété. La presse et des panneaux d'affichages *in situ* ont permis d'expliquer les travaux en cours, avec la caution de l'histoire.

[593] La presse rend plutôt hommage à la « forte mobilisation » nord-américaine. Notons que le nombre de dons versaillais, certes légèrement moins important que le nombre de dons américains, concerne également un territoire beaucoup plus restreint. Si l'on tient compte des proportions, cela place la mobilisation versaillaise largement devant la mobilisation américaine.
[594] Amnistie construite sur une situation d'amnésie collective analysée par Nicole Loraux à propos de la cité athénienne, 1997. *La cité divisée*, Paris : Payot et Rivages, p. 7.
[595] Établissement public du musée et du domaine national de Versailles. 2002. *Rapport d'activité*, Versailles : Château de Versailles - Service communication, p. 109.
[596] André Chastel, 1986, *op.cit.*, p. 405.
[597] Daniel Fabre, 1998, *op.cit.*, p. 289.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Figure 25 : Panneau explicatif des travaux en cours, 2001© V. Dassié

Le local fait donc l'objet d'un traitement singulier par une politique de communication qui nourrit le dialogue entre l'établissement public et ses riverains, et dont efficacité pourrait expliquer que la replantation du parc après 1999 ne déclenche pas de réactions négatives. Or, si le château se fait essentiellement entendre par l'intermédiaire de la presse locale, elle-même très demandeuse « avec plus de 200 articles relevés en 2002, la presse locale (*Nouvelles de Versailles, L'Echo républicain, Le Parisien-Yvelines, Le courrier des Yvelines*…) »[598], cette interface de la communication avec la population locale ne suffit pas à justifier l'accueil réservé à la souscription. Lors du passage au jardin payant en 2002, il a fallu en dépit de la signalétique mise en place et des articles de presse publiés répondre à des lettres de mécontentement, « très nombreuses, [qui] ont été traitées de manière personnalisée tout au long de l'année ». De plus, les quelques courriers de mécontents reçus au château critiquent alors l'organisation de la souscription mais jamais ne remettent en cause son bien-fondé. La communication ne suffit donc pas à expliquer l'absence de divergences après la tempête de 1999 sur les travaux de restauration du parc. S'agissant des Versaillais, le parc fait partie d'eux-mêmes et leur non-participation apparaît normale puisqu'ils sont eux-mêmes les premières victimes de la destruction du parc. Les dons faits au profit du parc le sont en quelque sorte en leur faveur.

La force de la tempête est d'être une évidence partagée, autrement dit un « lieu commun »[599] et l'adhésion à la souscription est « une réponse résolutoire »[600] qui rend difficile les prises de position contraires. La médiatisation du consensus comme en d'autres cas celui des polémiques, l'audiences publique des émotions patrimoniales « résultent d'une interaction entre sélection des médias et réaction des protagonistes, sur fond d'attentes et de représentations partagées »[601]. La participation des Versaillais à la souscription, fût-elle plus modeste, rend visible la force de l'imaginaire produit par la tempête. Il tisse un sens commun qui coupe court à toute velléité de s'opposer à une replantation. Le parc, à la fois terre à haute valeur symbolique héritée du passé et oasis de nature au milieu de la cité, doit absolument être remis en état. Il y a construction d'une évidence à laquelle personne ne songerait à s'opposer.

[598] Établissement public du musée et du domaine national de Versailles, 2002, *op. cit.*, p. 88.
[599] « Le lieu commun est enveloppé et pénétré par un discours "personnel" : il devient *objet* d'un *sujet* qui, non content de copier médite aussi sur les lieux et leur imprime sa marque individuelle », Michel Beaujour, *Miroirs d'encre. Rhétorique de l'autoportrait*, Paris : Seuil, p. 183.
[600] Michel Meyer. 1993. Questions de rhétorique, Paris : Librairie Générale Française, p. 68, cité in Sébastien Dalgalarrondo et Philippe Urfalino, *op. cit.*, p. 137.
[601] *Ibid.*, p. 155.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

La triangulation du lien patrimonial

Faire entrer un arbre dans sa famille séduit au-delà des frontières habituelles. La souscription forme un cadre commun proposé à tous les donateurs potentiels mais présuppose quelques conditions d'accès auxquelles les donateurs ne manquent pas de faire allusion dans leurs missives.

La télévision est le premier support médiatique évoqué pour justifier le passage à l'acte. Évelyne et Suzanne expliquent réagir à un reportage d' « Argent public », diffusé le 31 janvier 2000 sur France 2. En mai 2000, Patrick envoie des Pyrénées-Orientales un chèque « *suite à l'émission télévisée des Racines et des Ailes* » diffusée la veille. Le même jour, Hélène, Simone, Jean-Michel, Gérard et Annick envoient également un don de Paris, Nantes, Colmar, Malakoff et Bordeaux suite à ce même reportage, qui, comme l'explique Hélène, a permis de concrétiser un geste déjà prévu « *depuis le désastre* ». Si la télévision mobilise, la presse écrite et la radio interviennent également dans ce sens. Ainsi, Anne se décide-t-elle le 19 janvier 2000 après avoir écouté un reportage sur France-Info le matin puis recherché les coordonnées du château dans son *Pariscope*. Suzanne réagit à une émission écoutée sur France Culture, Andrée a trouvé l'adresse du site Internet grâce à un article publié dans la revue *Géo* et Jean-Yves par le journal *Le Figaro.* Au niveau international, la presse écrite est par contre le premier support mentionné : Paul envoie sa lettre de Floride deux mois après la tempête, accompagnée d'un chèque de 77 dollars : « *Je viens de lire dans* The Christian Sciences Monitor *du 23 février page 21, un article de M. Guillaume Debré sur ce qui s'est passé… […] M. Debré avait indiqué à la fin de son article toutes vos coordonnées […]* », précise-t-il. Robert, de Californie, mentionne lui un article intitulé « France : dammage at Versailles » publié le 14 janvier dans le *Los Angeles Times.* Mais les médias ne sont pas le seul intermédiaire évoqué. Pour d'autres en effet, l'idée de participer fait suite à la rencontre avec des professionnels du château sur le stand d'un salon consacré aux jardins.

L'impact des médias reste toutefois diffus. Du mois de février au mois de juin 2000, les lettres arrivent régulièrement au château, une dizaine par jour environ, quels soient les reportages télévisés. Seule l'émission *Des racines et des ailes,* tournée dans l'orangerie et diffusée le 17 mai fait exception, suscitant un nombre de dons important : 305 lettres arriveront au château dans la semaine qui suit sa diffusion. Mais si les médias déterminent le passage à l'action, ils ne peuvent pour autant être considérés comme les fondateurs de l'élan patrimonial. La « production de l'information est souvent prise dans un processus circulaire : les journalistes cherchent à peser sur l'opinion mais y parviennent d'autant plus efficacement qu'ils répondent aux attentes de leurs lecteurs »[602]. Ils « adhèrent personnellement à une idéologie socialement approuvée »[603] et qui trouve facilement un écho auprès de leur public. L'intervention des médias n'explique donc pas la mobilisation mais l'amplifie. La présence médiatique dans les correspondances n'est pas anodine pour autant. Les médias sont en effet les seules influences extérieures revendiquées par les correspondants du château pour justifier leur geste. Bien que certains affirment avoir fait de la « publicité » dans leur entourage pour encourager leurs connaissances à participer à la souscription, aucun souscripteur n'évoque ses propres amis ou parents pour justifier son don.

[602] Patrick Champagne et Dominique Marchetti. 1994. « L'information médicale sous contrainte », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 101-102, p. 14.
[603] Alain Accardo. 2000. « Derrière la subjectivité des journalistes », *Le Monde diplomatique*, mai 2000, p. 4.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

L'intervention d'un tiers dans l'entourage comme moteur de l'action semble inavouable ; les encouragements mutuels ne peuvent être écrits. Seules les images et les histoires diffusées à la télévision et dans la presse ou par le biais des professionnels du château peuvent être citées de manière explicite. Certains reprennent d'ailleurs les propos de responsables du parc à leur compte : « *comme l'ont dit les jardiniers, cette opération est intéressante grâce à son aspect de communion entre l'homme et la nature* », écrit un donateur, « *comme l'a dit le conservateur en chef, le jardin à la Française (sic) fait partie de notre culture* » surenchérit un autre. Si le patrimoine adopté est introduit dans la sphère de l'intime, l'action en sa faveur doit pourtant être légitimée par une caution extérieure et lointaine.

Ceci nous permet d'entrevoir une particularité de la mécanique à l'œuvre. Derrière la dispersion des donateurs émerge en creux une des conditions de l'adhésion patrimoniale. La communauté qui se donne à voir à travers la souscription n'est pas celle qui rassemble des personnes liées par l'interconnaissance, mais une communauté virtuelle et sensible aux images et propos diffusés dans les médias et au château. Il y a une forme d'exigence contraire à la relation de proximité pour « être ensemble dans cette mobilisation tranquille et unanime »[604]. Comme le souligne également Daniel Fabre à propos des émotions patrimoniales, elle se fonde sur un imaginaire du lien dissocié de l'expérience sociale.

Le maillage entre les donateurs reste en grande partie pour l'heure invisible mais nous savons d'ores et déjà que l'émotion patrimoniale ne met pas en mouvement une communauté d'interconnaissance, bien au contraire. Le seul lien visible entre les individus atomisés est médiatisé, il passe par la présence d'un tiers lointain mais présenté comme un proche. Les images et les discours produits par l'institution et son miroir médiatique ouvrent un dialogue, entre soi et l'inconnu, étape indispensable à l'accomplissement d'un véritable « rituel médiatique »[605]. Les médias assurent ainsi une triangulation de la relation patrimoniale. Par l'appropriation de la parole prononcée au loin, il y a réintégration de l'individu dans une communauté plus vaste, presque infinie puisque fondatrice d'un ordre naturel et culturel, dans un collectif fantasmé.

Un don performatif

Une fois la décision prise, reste à accomplir le don mais l'entrée dans la famille du parc ne se fait pas n'importe comment, il y a des conditions à respecter. Le montant des « adoptions » est fixé à mille francs[606]. Ce seuil est la limite instaurée pour devenir « parent adoptif » d'un arbre. En dessous, aucun arbre n'est attribué au donateur ; au-dessus, l'il reçoit un parchemin nominatif et un plan de localisation pour repérer « son » arbre dans le parc. Une succession d'opérations formelles va permettre l'accès à la catégorie d' « adoptant » : téléphoner ou écrire au château, envoyer l'argent puis attendre, parfois longtemps, avant de recevoir enfin l'attestation, le parchemin attendu. Le don prend ainsi la forme d'un véritable rite de passage, parcours individuel et matériel décrit par Van Gennep[607], qui pourra prendre forme dans la visite rendue à l'arbre, mais aussi dans la circulation des écrits, sous forme de lettres, de pages Web et de parchemins qui font lien entre le donateur et l'établissement public. Donner au château devient ainsi un acte

[604] Daniel Fabre. 1998. « Conclusion », in Jacques Le Goff (dir.), *Patrimoine et passions identitaires*, Paris : Fayard, p. 295.
[605] Clara Gallini. 1995. « Le rituel médiatique », in Gérard Althabe, Daniel Fabre et Gérard Lenclud (dir.), *Vers une ethnologie du présent*, Paris : MSH, pp. 117-126.
[606] Ce qui correspondait en 2000 à 154 euros.
[607] Arnold Van Gennep. 1981. *Les rites de passage*, Paris : Picard.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

de « magie sociale »[608], première étape qui consacre chaque nouveau membre du groupe des adoptants et lui donne une légitimité sociale grâce à la reconnaissance d'une institution emblématique. Les conditions requises pour l'adoption font de la participation à la souscription une démarche à haute valeur symbolique qui ne peut être assimilée à un don caritatif ordinaire.

L'accomplissement du geste passe par une adoption d'arbre ; pour cela, 1 000 francs sont nécessaires. Malgré ce coût, beaucoup n'hésitent pas à accomplir une forme de sacrifice. Si la fourchette des dons oscille pour les Français entre 25 francs et 50 000 francs, l'immense majorité des souscripteurs s'en tient en effet à un multiple de mille francs en fonction du nombre d'arbres sollicité, le plus souvent un seul. Certains n'hésitent d'ailleurs pas à recourir à de réels stratagèmes pour concrétiser leur geste. C'est le cas par exemple de Véronique qui envoie quatre chèques de 250 francs, *« à encaisser à chaque fin de mois* ». D'autres encore organisent des collectes en famille ou entre collègues de travail pour pouvoir bénéficier d'un arbre, car tel est l'objectif auquel la plupart aspirent.

	France	Etranger
Don mini	25.00 F	66.50 F
Don maxi	50 000 F	118 000.00 F
Don moyen	1 153 F	1 322.27 F

Figure 25 : Montant des dons effectués par des « particuliers» entre décembre 1999 et décembre 2001, V. Dassié

Aussi le document reçu par l'adoptant n'est-il pas un vulgaire formulaire administratif mais un véritable parchemin, preuve de l'adoption, à laquelle les donateurs sont particulièrement sensibles [voir figure ci-dessous]. Le nom de l'adoptant y sera manuscrit, inscription qui dans une certaine mesure détermine le don puisque certains s'en inquiètent avant d'effectuer leur geste : « *merci de nous confirmer que les deux prénoms figureront bien sur le certificat afin que nous vous adressions le chèque* ». La personnalisation du certificat fait d'ailleurs parfois l'objet de demandes singulières comme l'apposition d'un surnom ou d'une date dite « symbolique » pour la famille d'adoption. L'inscription de papier compte au point que les souscripteurs n'hésitent pas à reprendre la plume pour remercier le château, réitérer leur geste ou au contraire se plaindre en cas d'erreur : *« j'avais souhaité que cette « adoption » soit faite au nom de mes enfants* », explique Guillaume heureux d'avoir reçu un beau parchemin mais déçu de n'y pas voir figurer les noms qu'il attendait. Les demandes de rectifications sont fréquentes et les erreurs, comme les altérations subies par le document lors de son transport postal, génèrent un intense courrier : on se désole d'avoir reçu un document « *froissé et abîmé* », on demande la « *correction du diplôme* ».

[608] Pierre Bourdieu. 1986. « Les rites comme actes d'institution », in Pierre Centlivres et Jacques Hainard (dir.), *Les rites de passage aujourd'hui*, Lausanne : l'Age d'Homme, p. 208.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Figure 26 : Parchemin calligraphié remis aux « adoptants », © Château de Versailles

La qualité du papier, son remplissage par une calligraphe professionnelle, le caractère officiel et prestigieux de son auteur et le soin apporté à l'envoi du certificat lui donnent la valeur d'un objet unique et irremplaçable, tel le diplôme auquel certains l'assimilent. Une forme d'authenticité du document fait ainsi « l'autorité de la chose »[609] et contribue au caractère performatif du don. La transaction qui s'opère devient palpable grâce à la correspondance qui s'instaure entre le château « du Roi Soleil » et un particulier jusque-là anonyme. L'adoption rend le nom du donateur visible et à travers lui la personne qu'il représente. Par ce substantialisme du nom inscrit sur le parchemin il y a consécration d'une relation entre le parent et son enfant végétal[610].

Devenir parent recré les fondements de l'existence de chacun par l'inscription dans une parenté virtuelle. Or, dans cet « être parent » se déclinent d'autres motifs identitaires, cette fois explicitement revendiqués dans les lettres et dont la diversité peut surprendre. C'est en effet en précisant être « passionné d'histoire », « amoureux de la nature », « attaché à Versailles », que l'on donne de l'argent, toutes ces passions servant de prétexte à la cause patrimoniale et de signe de son appartenance à un groupe plus large. La définition de soi qui s'opère à travers l'adoption d'un arbre transparaît à travers les arguments évoqués pour justifier le geste. Pour comprendre de quelle manière ils s'articulent les uns aux autres, il nous faut maintenant les envisager de manière plus précise.

[609] Walter Benjamin. 2000. *Œuvres III*, Paris : Folio, p. 275.
[610] La proximité affective se trouve signifiée de la même manière dans de nombreuses pratiques onomastiques. Sur ce point, voir Bernard Vernier. 1989. « Fétichisme du nom, échanges affectifs intra-familiaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 78, pp. 2-17.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Chapitre 8.

Les empreintes affective du patrimoine végétal

La disparition des arbres semble affecter des individus qui, parce qu'ils sont touchés, envoient un chèque au château. C'est donc dans un vécu corporel singulier que pourrait émerger la conscience patrimoniale, prélude à la mobilisation. Pourtant, pour séduisante que puisse paraître la naissance d'une « communauté émotionnelle »[611] aussi fugace qu'égalitaire, dans laquelle l'émotion agrègerait des individus atomisés pour une « union pure, en quelque sorte sans contenu précis, union pour affronter ensemble, d'une manière quasi animale, la présence de la mort, la présence à la mort »[612], nous allons voir que le collectif peine à prendre réellement forme. Cette vision idéalisée et quelque peu naïve d'une communauté prête à se penser unie par une appartenance commune et faisant soudain abstraction de ce qui pourrait être source de divisions s'avère en effet être plus une construction des acteurs concernés par la souscription qu'un modèle explicatif satisfaisant de la mobilisation patrimoniale. La façon dont se décline l'émotion sous la plume des souscripteurs l'atteste ; elle intervient certes à de multiples niveaux mais si elle se nourrit du collectif, elle ne parvient guère à lui donner corps. L'enjeu de sa présence se situe ailleurs.

[611] Expression forgée sur la traduction du terme Gemeinde employé par Max Weber et réactualisée depuis les années 1980 par la sociologie des religions. Sur ce point, voir Jeanne Favret-Saada, 1994, « Weber, les émotions et la religion », *Terrain*, 22, pp. 89-104.
[612] Michel Maffesoli. 2000. *Le temps des tribus*, Paris : La table ronde, p. 38.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Une émotion plurielle

La première émotion évoquée dans les correspondances prend sa source dans l'événement météorologique lui-même. Toutefois, il s'agit rarement d'une émotion ressentie au moment de la tempête, mais de celle arrivée après coup, une fois les vents calmés. Avoir été soi-même confronté aux dégâts causés par les vents justifie en quelque sorte une seconde émotion, ressentie *a posteriori* en découvrant les images du parc dévasté, « *spectacle de fin du monde* » selon Suzanne. Ainsi, quand Jean-Claude évoque « *la nature déchaînée* » en envoyant un chèque au château, il pense surtout à la « *reconstruction* » de son propre jardin et de sa maison ravagés. Il s'agit d' « *effacer la tristesse de cet événement* ». Que ce soit sur place, comme en témoignent ceux qui ont pu « *constater avec tristesse l'ampleur des dégâts* » et se rendre compte du « *désastre* » au château, ou ailleurs, dans d'autres jardins, parcs ou forêts, chacun a pu voir les ravages de la tempête. Les images du parc du château dévasté et diffusées par les médias peuvent alors être comparées au chez soi : « *bien que ma région, l'Aquitaine, ait été gravement touchée le lendemain par les mêmes éléments déchaînés, il est impossible de rester indifférent au désolant spectacle qui s'offrait à nos yeux en découvrant l'anéantissement de ce bien inestimable du patrimoine que sont les jardins et le parc du château* », explique Jacqueline, de Gironde. Là où elle voit une forme de contradiction, émerge en fait une forme d'obligation : les multiples occasions de se rendre utile autour de soi pour réparer les dégâts imposent une solidarité sans frontières. La comparaison nourrit alors l'identification au traumatisme versaillais.

Face à ce spectacle, l'émotion est une forme de sidération, interruption du cours ordinaire des choses que le geste entrepris en faveur de la cause arborée va permettre de ranimer. Le saisissement produit par les images « tient d'une agression et constitue en cela un préjudice appelant réparation »[613], prélude indispensable à la mise en action. La tristesse partagée forme dans ce cas le « ciment de la mobilisation »[614], elle est un argument brandi sans contestation possible et justifie l'adhésion à une cause commune pour entrer dans la communauté des « parents » du parc. La mise en commun des expériences vécues scelle une complicité que les travaux à venir prolongeront. Certains y voient d'ailleurs l'occasion d'échanger des conseils : Paulette suggère la plantation d'un acacia, d'un chêne ou d'un marronnier car « *dans [sa] région, ce sont ceux qui ont le mieux résisté* ». La proximité instaurée par un vécu comparable justifie l'entraide et le partage.

Pour autant, avoir vu les dégâts ne suffit pas à faire de la victime un donateur. Beaucoup se disent sensibles à la peine d'autrui, celle des jardiniers en particulier, sans avoir eux-mêmes été directement concernés par la tempête. Le don devient néanmoins possible car l'expérience personnelle se superpose à celle vécue par procuration ; les émotions des uns et des autres fusionnent : « *vous m'avez vraiment émue, j'ai eu des larmes et un pincement au cœur* », explique Arlette. La peine d'autrui devient celle de celui qui s'approprie les raisons de la souffrance, il y a action patrimoniale par empathie. La mise en avant d'une sensibilité commune justifie le rapprochement affectif. La vision d'un espace décomposé produit une émotion fédératrice, mais c'est le discours qui la transmet car fait part de sa propre expérience pour

[613] Monique Jeudy-Ballini. 1999. « Dédommager le désir. Le prix de l'émotion en Nouvelle Bretagne », *Terrain*, 32, p. 14.
[614] Jacques Lolive. 1997. « La montée en généralité pour sortir du NIMBY. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, 39, pp. 109-130.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

légitime son propre don. L'émotion apparaît donc indispensable aux yeux des donateurs, toutefois elle n'est pas toujours ancrée dans le seul registre de la tempête. L'amicale des Bretons de Versailles, sensibilisés par la marée noire due à l'Erika, catastrophe contemporaine de la tempête, fait appel à la générosité de ses adhérents pour participer à la plantation d'un arbre dans le parc du château. Comme n'importe quelle autre catastrophe, la destruction du parc mérite la solidarité.

Toutes les émotions viennent ainsi imprégner la conscience patrimoniale. Elles mobilisent d'autant mieux que d'autres événements perturbateurs la réactivent. Ces circonstances peuvent être de portée collective, comme la marée noire, mais aussi plus intimes. Le décès d'un ami le lendemain de la tempête est un choc qui appelle également la réaction d'un donateur. C'est également le cas d'un couple du Bas-Rhin qui apprend la naissance d'un futur petit-fils. La tempête sert de cadre à d'autres événements qui peuvent alors être racontés. L'émotion collective s'associe à l'émotion personnelle ou familiale, qu'elle soit dramatique ou heureuse. Les empreintes affectives qui préludent à l'adoption patrimoniale sont donc multiples. L'irruption d'une douleur ou d'une joie intimes n'est toutefois jamais du strict ressort de l'individualité, car il s'agit de sensibilités partageables liées à des objets communs. L'émotion suscitée par la disparition des arbres se propage donc « d'un individu à l'autre non pas par le moyen d'une imitation délibérée et méthodique, mais au contraire par génération de sentiments conformes à partir de sentiments extériorisés et communiqués »[615]. À partir d'émotions plurielles, les sentiments renforcent le sens commun et donnent l'assurance à chacun d'être compris dans son geste.

Peu importe donc la direction prise par le trouble, pourvu qu'il soit intense. Mais l'intensité n'est pas tant affaire personnelle que raison sociale car tous les événements cités sont présupposés faire sens et sont d'ailleurs rapportés volontiers sans que les sentiments éprouvés aient besoin d'être précisés. Morts et naissances, comme la tempête, ont la force de l'évidence, les émotions qu'ils suscitent sont implicites et ont valeur morale. Ces bouleversements suffisent à justifier l'adoption d'un arbre. Tous ces événements, biographiques ou collectifs, enclenchent des émotions qui viennent alimenter la cause patrimoniale, mais le parc lui aussi en est un vecteur, indépendamment de la catastrophe qui vient de le rappeler.

La quête du plaisir

Les scripteurs insistent pour traduire la force esthétique de ce lieu. La « *beauté* », la « *splendeur* », d'un parc « *merveilleux* », « *magnifique* », « *féerique* », tranche d'autant plus avec les qualificatifs utilisés pour désigner la tempête, décrite *a contrario* comme « *affreuse* », « *terrible* », ou « *désastreuse* ». Malfaisante, elle a tari la « *source de beauté léguée par nos ancêtres* » écrit Yves. L'agent destructeur reste toutefois marginal dans les descriptions, la première place étant occupée par le parc en faveur duquel chacun se mobilise.

L'esthétique est un des traits récurrents pour signifier sa particularité ; sa beauté superlative suffit à expliquer un geste, exceptionnel lui aussi. La « *magnificence* » du parc justifie ainsi un intérêt patrimonial qui se décline alors sur deux niveaux : d'une part, il est un spectacle à part entière, d'autre part, il forme un « *écrin* » au palais. Qu'il soit au centre de l'intérêt ou simple accessoire, il mérite tout autant d'être remis

[615] Roger Lapointe. 1997. *Grammaire générale du sentiment*, Paris : L'Harmattan, p. 243.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

en état. L'objectif des donateurs est alors de lui redonner « *vigueur* » pour qu'il retrouve sa « *grandeur* », son « *faste* ». Comme les émotions produites par la tempête, cette expérience esthétique peut être revendiquée à partir d'une histoire singulière : « *je me souviens d'un temps délicieux au hameau de la reine et de journées d'automne enchantées, pour la splendeur de feuillages et la mélancolie des bassins […] je me souviens d'un arbre, à l'automne, rayonnant d'or rose… le soleil jouait à travers : c'était féerique* » explique Rolande. Sensation et émotion sont toutes deux mises à contribution, la beauté picturale des arbres est évoquée avec nostalgie et pénètre le corps. La sensation suppose alors un « jugement de qualité »[616] qui s'expérimente dans l'individualité. Mais l'expérience esthésique, toute personnelle soit-elle, permet qui plus est de penser une appartenance vécue par procuration car elle est le produit d'une « évaluation "objective", c'est-à-dire à la fois appliquée à l'œuvre et généralisable à l'ensemble des spectateurs »[617] pour le site versaillais, depuis longtemps intégré dans les dispositifs du tourisme de masse et considéré comme un haut lieu de l'histoire de l'art.

La mobilisation des sens, qu'ils soient puisés dans le registre de la sensation esthétique ou de l'événementiel, permet l'objectivation d'une vision que ce soit dans le premier cas par référence à une beauté picturale, ou dans le second à travers un imaginaire de l'ordre. Avec la tempête, une page s'est tournée, le beau et l'ordre appartiennent désormais au passé mais il ne s'agit nullement d'une rupture définitive. Si le discours nostalgique d'une personne âgée et infirme comme Rolande s'attache à décrire un temps figé dans la mémoire, les arbres offrent néanmoins également une image de changement. Au gré des saisons, leur évolution se prête tout particulièrement au renouvellement des expériences esthétiques. Certains l'envisagent, comme Brigitte, qui suggère la plantation d'un feuillu, « *pour le voir changer de couleur ou d'état au cours de [ses] promenades* ». Le parc est appréhendé comme une palette de couleurs changeantes et sans cesse renouvelée devant laquelle chacun peut vivre une expérience qui pourra être reconduite de visite en visite et selon les humeurs.

En mettant à contribution les sensations passées, la replantation du parc devient une projection dans l'avenir, elle renoue avec une sensibilité à l'égard de la nature déjà éprouvée en d'autres temps ou d'autres lieux et reproductible. La persistance du patrimoine végétal est alors l'opérateur d'une continuité historique. La participation à la remise en état du parc favorise l'assimilation de chaque maillon à la longue chaîne qui lie les générations les unes aux autres et dont les émotions forment le ciment unificateur. Le sens attribué à l'adoption de l'arbre puise donc dans les sensations et les émotions, qui en tant qu'« assistantes dévouées […] bouclent la fin de l'histoire en fermant la décision »[618], la rendant irréfutable. Le passé rendu sensible par l'altération esthétique prend ainsi une place privilégiée en tant que clef de compréhension du présent.

Les reviviscences de l'intime

Certes, le changement produit par la tempête entre un avant et un après induit une prise de conscience sensible, mais la mémoire intervient également sur le plan personnel. Rolande justifie d'ailleurs son geste

[616] Véronique Nahoum-Grappe. 2004. « Le jugement de qualité », in Véronique Nahoum-Grappe et Odile Vincent, *Le goût des belles choses*, Paris : MSH, pp. 1-8.
[617] Nathalie Heinich. 1992. *L'art contemporain exposé aux rejets*, Paris : L'Harmattan, p. 197.
[618] Jean-Claude Kaufmann. 1997. *Le cœur à l'ouvrage*, Paris : Nathan, p. 312.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

par son histoire personnelle : « *Je souhaite contribuer à reboiser ces lieux qui me sont si chers […] à cause des souvenirs que j'y ai* », résume-t-elle. Le cas est loin d'être exceptionnel. Pour de nombreux donateurs, les souvenirs, souvent empreints de nostalgie, permettent de revivre des expériences associées au bonheur. C'est le cas chez Nadège que ce lieu a « *fait frissonner de bonheur* » avant qu'elle ne parte faire ses études à Grenoble ; les arbres « *ont été les compagnons [des] jours très noirs* » d'Agnès ; Jacky se souvient lui des « *découvertes d'enfance* » qu'il y a faites, mais aussi de son « *romantisme d'adolescent* », puis de promenades nostalgiques « *certains après-midi paisibles* ». Françoise y avait promené ses enfants, elle est aujourd'hui devenue grand-mère et décide d'adopter un arbre à l'intention de son petit-fils. Marcher dans le parc n'est donc pas un acte anodin. Les bancs y sont rares. Pour les novices, l'organisation des allées relève du labyrinthe. Véritable « procès d'*appropriation* du système topographique par le piéton »[619], la marche est également « *réalisation* spatiale du lieu »[620]. S'orienter, connaître la toponymie du parc implique un long apprentissage et l'acquisition d'une « technique du corps »[621] qui fonde l'intimité d'une relation privilégiée. Dans la répétition se forge une lente appropriation de l'espace. En se mouvant dans ce lieu, promeneurs, coureurs, touristes ou écoliers le façonnent en espace personnel. Le fil biographique qui s'y déroule lentement puise sa texture dans ces expériences cinesthésiques : « *ce parc est rempli de souvenirs à chaque étape de ma vie* », explique Jacqueline qui réside maintenant dans les Landes.

Mais avec le démantèlement de cet espace personnel, les scripteurs regrettent surtout un temps révolu. La complicité entre le parc et le donateur résulte d'une expérience soudain associée au passé et profondément ancrée dans la praxis ordinaire avec laquelle l'adoption se propose de renouer. Stéphanie a fait autrefois ses études à l'école d'architecture de Versailles, période à laquelle sont nés ses deux fils. Elle n'y habite plus mais se souvient des promenades dans le parc avec ses jeunes enfants, souvenir qui motive l'adoption d'un arbre à leurs noms. Une fréquentation assidue du parc, parce qu'elle est révolue, justifie donc d'autant plus l'intérêt qui lui est accordé. Cette condition échappe justement aux Versaillais, qui nous l'avons vu entretiennent une autre relation avec le parc. Les personnes restées à proximité du parc font donc plus rarement référence à leurs souvenirs personnels. Pour faire sens, la fréquentation du parc doit alors être associée à un épisode de leur vie perçu comme définitivement inaccessible. C'est par exemple le cas de Claude qui se souvient y avoir promené sa fille avant que cette dernière ne meure d'un cancer. Dans tous ces cas, les visites évoquées marquent la transition entre un avant et un après. L'adoption du végétal recrée l'identité du visiteur à partir d'une expérience ancrée dans le passé et participe au remodelage de l'être intime dans le présent. Le fil de l'affection personnelle se déroule le long de la promenade, il y a été perdu au cours d'un parcours biographique jalonné d'expériences affectives, il y sera retrouvé grâce au rituel des circuits organisés en famille quand l'arbre adopté fera à son tour l'objet de nouvelles visites. L'histoire personnelle s'emboîte ainsi dans celle d'une famille, elle-même intégrée dans l'histoire du patrimoine collectif.

Notons que de telles expériences sensibles avec le parc sont dans les lettres l'apanage des femmes. Celles-ci sont largement plus nombreuses à mettre en avant la reviviscence d'une intimité associée au lieu. Leur pratique du parc rend lisibles les différents « états de femmes »[622] dans l'écriture des sentiments qui prélude à l'adoption d'un arbre. Quelques exceptions révèlent toutefois le registre un peu différent de

[619] Michel de Certeau, *op. cit.*, p. 148.
[620] *Ibid.*
[621] Marcel Mauss. 1997. « Les techniques du corps », in *Id. Sociologie et anthropologie*, Paris : PUF, pp. 365-386.
[622] Point étudiés par ailleurs par Agnès Fine. 2000. « Écritures féminines et rites de passage », *Communications*, 70, pp. 121-142 et Nathalie Heinich. 1996. *États de femme. L'identité féminine dans la fiction occidentale*, Paris : Gallimard.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

l'identification masculine. Pour Louis par exemple, l'expérience passée qui fonde son souvenir du parc est associée au service militaire ; quant à Jacky, ses expériences de jeunesse lui servent à s'identifier à la ville dans laquelle il a passé son enfance : « *Ancien Versaillais (je le resterai toujours)* », signe-t-il. Si le parc permet également d'évoquer des images du passé, elles en dépassent les frontières physiques. Le parc est alors intimement mêlé au biographique mais fait sens en valorisant un statut social. Il ne s'agit plus d'évoquer un parcours féminin, linéaire et profondément marqué par des expériences de maternité mais de présenter une identité immanente, ancrée dans la virilité pour l'appelé de 1963 ou dans le local chez le Versaillais de cœur. Dans tous les cas, la procédure d'identification est là encore associée aux émotions.

Les regrets éprouvés après la tempête donne corps à une conscience de soi en même temps qu'elle permet l'adhésion à une cause commune. La tempête réactive un cortège d'émotions qui réveillent des préoccupations identitaires. Pour autant, les émotions ne sont pas le seul biais utilisé par les donateurs pour mettre en œuvre une procédure d'identification. Ils le font de manière plus explicite encore en présentant le bénéficiaire de leur geste.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Chapitre 9.
L'« ego-logie » du patrimoine arboré

La singularité d'une relation intime avec le parc n'est pas seule en cause dans la procédure d'adoption puisque la souscription implique bien souvent l'allusion à d'autres personnes, associées à l'adoption par l'intermédiaire d'un cadeau. La procédure d'identification intervient alors à plusieurs niveaux en fonction des termes de l'échange, car autour du don, la transaction symbolique met en jeu trois éléments, que le souscripteur évoquera dans son courrier pour justifier son geste. En premier lieu, il y a le donateur lui-même, celui qui écrit et fait don d'une somme d'argent pour replanter un arbre. Ensuite, il y a le parc, bénéficiaire du don. En troisième lieu, il y a la personne qui recevra le certificat d'adoption, destinataire du don. La transaction s'opère par l'intermédiaire du service communication du château. Il ne s'agit donc pas ici d'un échange ordinaire puisqu'il se décline à trois niveaux. Le donateur monétaire peut être le futur adoptant, mais souvent, il s'agit d'un proche, un enfant ou un défunt, d'une institution, une école ou une association, voire d'une famille tout entière. À travers les trois termes de l'échange impliqués dans la procédure d'adoption, est mise en oeuvre une identification qui vise le ou les souscripteurs, le ou les bénéficiaires de l'arbre ou encore le parc lui-même. La raison identitaire sert donc de cette manière de justificatif à l'adoption. Pour cela, les rédacteurs ont recours à des « schémas de typifications »[623], c'est-à-dire un « nombre limité de modèles socialement significatifs »[624] qui légitiment leur geste. Nous allons voir quels sont alors les traits retenus pour faire lien avec l'arbre adopté à Versailles.

[623] Peter L. Berger and Thomas Luckmann. 1966. *The social construction of reality*, New York : Anchor Books.
[624] Erik Homburger Erikson cité in Claude Dubar. 1996. *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris : Armand Colin, p. 117.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Masculin et féminin, entre statut et relation

Quand l'adoption est faite au nom du donateur lui-même, le souscripteur et l'adoptant sont une seule et même personne. La seule personne évoquée dans la lettre est son auteur ; il y a alors auto-identification. Ainsi, Giovani envoie son chèque en tant que « *professeur d'histoire et de géographie* », Yvan en tant que « *chevalier de la légion d'honneur et chevalier des arts et lettres* » et Pierre, « *pépiniériste retraité* ». De telles auto-présentations ne sont pas rares, de manière plus indirecte, on les retrouve également à travers l'usage des cartes de visites. Elles concernent bien sûr des individus mais aussi des institutions, associations, écoles, ou d'autres groupes formés autour d'une appartenance commune comme une famille ou les membres d'un club : l'« *association horticole du Quercy* », la « *classe hypokhâgne du lycée Saint Sernin* », le « *bureau des acquisitions et le bureau du mouvement des œuvres et de l'inventaire* », ou le « *comité sportif départemental des Yvelines, régulièrement invité par l'association les brochets du roi à pêcher dans le parc* ». Mais il y a également « *les amis du jardin botanique de Montréal* » ou la « *société d'encouragement aux métiers d'art* » et l' « *association des amis du clavecin et de la musique ancienne* ». Parfois, l'adoption est faite à titre individuel mais au nom d'un groupe. Ainsi, le « *vénérable maître du réveil maçonnique* » fait-il part de l'intérêt de son obédience, « *attachée à la tradition des bâtisseurs* » et souhaite participer à la remise en état du parc au nom de la Grande Loge de France. Le statut évoqué justifie dans ce cas une relation privilégiée avec le parc. En filigrane des titres apparaissent les qualités requises pour adopter un arbre du parc versaillais. Quel que soit l'adoptant, sa présentation en tant que futur parent adoptif puise dans deux registres distincts qui fondent la valeur du patrimoine arborée : l'histoire et la biologie. Les compétences sont éclectiques, puisqu'il peut s'agir tout aussi bien d'une aptitude dans le domaine de l'art et du patrimoine, que d'une maîtrise des savoirs horticoles ou naturalistes. C'est pourquoi botanistes, pêcheurs, pépiniéristes et horticulteurs se retrouvent à côté des professionnels de l'inventaire, des métiers d'art, ou de l'histoire.

Ce type d'identification émane cette fois plutôt des hommes, plus enclins à décliner leurs titres professionnels. Ils procèdent d'ailleurs de la même manière quand ils n'adoptent pas l'arbre en leur nom : ainsi, Paul souscrit en mémoire de son oncle défunt, « *ancien préfet de Versailles* ». Si des femmes évoquent parfois également leur vie professionnelle, leur argumentaire insiste alors plutôt sur l'aspect relationnel et moins sur le statut en lui-même. C'est par exemple le cas de Gwenaelle, « *collègue travaillant dans le parc de la Gavenne* », qui depuis Nantes propose également sa contribution. En tant que « collègue », elle se trouve liée aux professionnels du château par des préoccupations équivalentes. La justification identitaire procède donc de la même manière que la mémoire familiale étudiée par les ethnologues : « aux hommes sont réservées les anecdotes professionnelles et celles se rapportant aux événements politiques ; aux femmes, celles ayant trait à la sociabilité familiale et extra-familiale »[625]. Hommes et femmes justifient leur parenté symbolique avec le filleul végétal à partir de registres sémantiques distincts qui transparaissent dans leurs écrits. Au registre statutaire des hommes, les futures parentes opposent le relationnel. Ces dernières évoquent d'ailleurs, plus souvent que les hommes leur appartenance locale car l'identification à la cause patrimoniale leur permet alors de mettre en avant une continuité généalogique. Monique, « *née à Versailles* », ou Juliette, issue d'une « *très ancienne famille versaillaise* », relient leurs attaches familiales à leur attachement à l'égard des arbres du parc. Quant à

[625] Béatrix Le Wita. 1985. « Mémoire, l'avenir du présent », *Terrain*, 4, p. 18.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Stéphanie, si elle précise avoir fait ses études à l'école d'architecture de Versailles, ce n'est pas en tant qu'architecte qu'elle souscrit, mais au nom de ses enfants, nés à Versailles. Superposer la famille, entité *a priori* privée, au parc, lieu extérieur et public, devient possible si ce dernier est un lieu familier. Ce partage entre une raison statutaire masculine et une affection relationnelle féminine est suffisamment intériorisé pour que les cadeaux, qui font se croiser les souscripteurs et leurs bénéficiaires, en tiennent compte. Joëlle, épouse d'un des jardiniers du château, offre un arbre à son mari « *jardinier du roi soleil* », homme qui « *aime tant son métier* ». De la même manière, Anne adopte un arbre en mémoire de son grand-père, « *infatigable jardinier et courageux laboureur de la vie* » et des parents en offrent un comme cadeau d'anniversaire à leur fils « *ingénieur agronome chez Truffaut* ». À l'inverse, Paul dédie l'arbre à sa mère décédée, « *dernier cadeau pour celle qui [lui] a donné la vie* ». À partir de ces « principes de vision et de division sexuants »[626], l'adoption de l'arbre s'accorde aux attentes de ses bénéficiaires d'autant plus facilement que le parc lui-même se décline, nous l'avons déjà vu, sur des systèmes d'opposition équivalents : aux « jardins du roi », espace masculin organisé selon la rigueur du tracé dit à la française répond le « jardin de Marie-Antoinette », cadre romantique associé au sauvage. Le patrimoine arboré du parc est la métaphore d'une identité sexuée qui va pouvoir être revendiquée lors de l'adoption. Le don répond ainsi à des exigences contradictoires, permettant à chacun de s'impliquer dans la cause patrimoniale tout en satisfaisant un désir personnel grâce l'adoption d'un arbre.

Le parc, un territoire gigogne

Une même réflexivité identitaire s'observe chez les donateurs qui mentionnent une échelle territoriale pour justifier leur geste en faveur du parc. L'identification personnelle peut dans ce cas faire appel aux appartenances locales ; adopter un arbre parce qu'on est Versaillais traduit alors l'importance du site aux yeux de ses proches voisins.

La dimension locale du parc disparaît parfois au profit d'un ancrage beaucoup plus vaste. La nation en est le maillon privilégié et malgré la « crise du sentiment national »[627] dont Daniel Fabre a mis en évidence les avatars patrimoniaux, le parc séduit toujours de nombreux donateurs en tant qu' « *élément essentiel de notre patrimoine national* », « *haut lieu de l'esprit français* », « *cœur de la France* ». C'est alors « *en tant que simple Français amoureux du patrimoine de son pays* », à l'instar de Jean-Marie, que l'on se mobilise pour sa reconstitution. Chez les plus âgés, l'action en faveur du patrimoine prend parfois l'accent d'un véritable élan patriotique grâce à la superposition du sacrifice consenti à la nation en temps de guerre avec celui des arbres abattus par la tempête en 1999. Marguerite rend ainsi hommage à son père qui a participé à la signature du traité de paix de 1919 à Versailles ; quant à Rolande, « *victime civile de la guerre 39/40, invalide à 100%* », elle souhaite malgré des moyens qu'elle juge modestes apporter une nouvelle contribution pour sauver « *la perfection française* » et Isabelle désire « *honorer la mémoire de [son] mari "mort pour la France"* » en dédiant un bosquet à la mémoire des anciens combattants. La mobilisation va jusqu'à prendre aux yeux de certains, une véritable portée politique : « *constatant la carence de la république* », ils cassent leur tirelire.

[626] Pierre Bourdieu. 1998. *La domination masculine*, Paris : Seuil, p. 23.
[627] Daniel Fabre, 1996, *op. cit.*, p. 3.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Une telle opposition au pouvoir central reste rare, une autre échelle géopolitique la supplante dans les argumentaires. La dimension internationale est en effet largement évoquée par les donateurs. Elle se décline parfois en rupture avec d'autres nations - il ne sera pas « *dit que les américains ou les mécènes ont, seuls comme d'habitude, contribué à la rénovation* », écrit-on alors - mais le plus souvent, les donateurs mettent au contraire en exergue les relations internationales. Par l'adoption, les donateurs veulent concrétiser « *les liens d'amitié étroits constamment entretenus entre la France libérale et les États-Unis d'Amérique depuis le XVIIIe siècle* ». À la fierté nationaliste des uns répond donc l'idée d'un patrimoine dont la valeur transcende les frontières. D'un côté, la dimension patriotique renforce la portée nationale du lieu, de l'autre, l'adoption revendique un idéal d'ouverture et d'alliance avec d'autres États.

Dans les deux cas, une autre figure nationale émerge aux côtés de la France. Dans l'argumentaire internationaliste, l' « Amérique », raccourci qui désigne alors les États-Unis, apparaît en effet la seule nation envisageable ; les autres pays n'étant pratiquement jamais mentionnés dans ce registre identitaire. Il est vrai que les médias ont largement contribué à faire connaître sa participation à la souscription. L'évoquer comme figure de l'étranger instaure un partage entre « eux » et « nous » et pose le cadre d'une identité patrimoniale revendiquée[628]. L'adoption fait sens pour un individu, le fait en quelque sorte exister parce qu'elle met en jeu une altérité fantasmée. Aussi l'identification à la nation apparaît-elle particulièrement active chez les Français qui résident à l'étranger. Il s'agit alors le plus souvent de personnes regroupées autour d'une association. Ainsi, le cercle français de l'université Amstrong Atlantic State de Savannah aux É. U. demande-t-il une photographie de son arbre pour l'imprimer dans le journal universitaire. Du Panama cette fois, David explique trouver dans les arbres du parc une arborescence particulière : « *plusieurs branches et rameaux de la France touchent notre famille tendrement* », écrit-il. Mais les Français et leurs descendants ou collatéraux ne sont pas pour autant les seuls concernés.

La force identitaire du parc est d'autant plus efficace qu'elle peut s'appliquer à d'autres nations. Pascale offre par exemple un arbre à une amie anglaise et demande qu'il soit planté dans le jardin anglais ; l'Association horticole du Quercy y voit également l'occasion de commémorer la mémoire de son fondateur, botaniste britannique. La cause nationale est également reprise par Laurence qui demande un arbre « *situé dans la petite Venise* », en raison de ses ascendances italiennes. Après avoir planté un arbre au jardin botanique de Montréal, Janine renouvelle son geste à distance ; quant à Daniel, reprenant la proposition de la souscription, il se sent concerné en tant que « *citoyen du monde* » également affecté dans son pays, la Suisse, par une tempête qui a révélé le « *déséquilibre de la nature* ». Notons que les Suisses et les Québécois, francophones, sont ceux qui se risquent le plus souvent à un commentaire à côté des Nord-Américains ; Allemands et Japonais, pourtant nombreux à participer également, ne sont par contre guère prolixes.

Dans ces multiples emboîtements d'échelles, le territoire apparaît un des supports privilégiés de l'attachement patrimonial. Les arbres, grâce à leurs racines, se prêtent volontiers à cette mise en terre identitaire. Les contributions aux entretiens du patrimoine présidés par Jacques Le Goff ont montré la force fédératrice des territoires dans les passions patrimoniales[629]. Mais, dans le cas du parc de Versailles, la permanente redéfinition du lieu *via* des « procédures de territorialisation »[630] révèle la complexité du

[628] « Grand » partage également intériorisé par la tradition ethnologique comme l'a analysé Gérard Lenclud (1995. « Le grand partage ou la tentation ethnologique », in Gérard Althabe, Daniel Fabre, Gérard Lenclud (dir.), *Vers une ethnologie du présent*, Paris : MSH, pp. 9-37).
[629] Jacques Le Goff (dir.), *op. cit.*
[630] Isaac Joseph, *op. cit.*, 265.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

phénomène identitaire. Là est tout le paradoxe de l'adhésion à la cause versaillaise : l'adoption des arbres traduit une appropriation qui conjugue un vécu de la proximité affective avec un imaginaire du lointain. Par l'ancrage local et universel qu'il permet, le parc est un territoire gigogne. L'altérité dont il est question lors de l'adoption est mise au profit d'une définition d'un « nous » élastique, qui se resserre sur une affection intériorisée tout en pouvant s'étendre à l'infini.

Une histoire fondatrice pour nourrir l'affection patrimoniale

La question territoriale n'est pas anodine puisque le visage actuel de la France a trouvé « son aspect tangible [...], des côtés, des angles »[631] sous le règne du Louis XIV, auquel font référence les donateurs. L'espace physique du territoire français apparaît comme un cadre historiquement daté, point d'ancrage privilégié dans la mémoire des donateurs.

L'histoire sert effectivement abondamment le discours que les Français tiennent sur le parc du château, que ce soit de manière implicite ou explicite. Les élèves d'hypokhâgne du lycée Saint-Sernin souhaitent par exemple baptiser leur arbre « *Le Nôtre* ». Derrière le nom du jardinier se profile l'âge baroque. De manière plus directe, cette même période de l'histoire nationale sert également de référence chez tous ceux qui évoquent la figure de Louis XIV, Roi-Soleil, dans leurs lettres. La période classique et l'Ancien Régime forment un temps originel que la mémoire doit absolument préserver. Le parc fait « *non seulement partie de notre histoire, mais aussi de notre substance* », écrit Suzanne. Il ne s'agit donc pas d'un lieu parmi d'autres mais d'un lieu perçu comme le seul apte à incarner véritablement la mémoire collective puisqu'il est à l'origine du corps social. Pour l'entretenir, Jeannine envisage d'y replanter un chêne, « *comme ceux plantés par Colbert* ». Il faut retrouver les éléments qui ont servi à son édification et lui ont donné vie.

L'allusion des Français à l'âge classique est d'autant plus importante qu'elle est associée au prestige du pays. Participer à la replantation du parc royal est donc envisagé comme un honneur. Pascale explique être « *fière d'aider à reconstruire les jardins de Versailles si affreusement mutilés* ». Replanter les arbres revient à retrouver « *grandeur, ordre et beauté* », héritage d'un Roi-Soleil dont chacun tire une renommée. D'où le succès des arbres-cadeaux. Pour ceux qui habitent en France, le cadeau permet de partager un patrimoine prestigieux avec des proches, parents ou amis : « *mon fils résidant aux États-Unis depuis cinq ans vient s'y promener dès qu'il est en France avec son amie américaine, qui est en admiration devant ce parc et ce château. En bref, c'est toute notre culture et nos racines que le vent a soufflées et qu'il va falloir recréer* », écrit Sylvie. Le parc, parce qu'il suscite l'admiration étrangère, sert le prestige de son fils auquel elle dédie l'arbre adopté. Dans l'expression territorialisée du don, les relations affectives sont particulièrement mises en exergue lors des cadeaux, faits à « *des amis américains* », à un petit-fils, « *petit canadien de la province de Québec* ». Paré des atours de la gloire, le parc devient une belle vitrine. Adopter un arbre du parc de Le Nôtre revient à faire sienne l'aura du château par l'appropriation d'un bien visible du public.

[631] Daniel Nordman. 1997. « Des limites d'État aux frontières nationales », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, 1*, Paris : Gallimard, p. 1132.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Il s'agit toutefois d'une ostentation singulière. L'arbre adopté reste totalement anonyme aux yeux des visiteurs inconnus des adoptants. De plus, l'exposition des arbres diffère de celle des pièces de musées, lieu habituel de la conservation patrimoniale. Alors que la mise en exposition des pièces d'un musée « est le corollaire de la négation des pratiques culturelles »[632], chacun participe ici à une scénographie vivante. Le mouvement vital y est double. Le patrimoine arboré se trouve animé à la fois d'une vitalité intérieure par la croissance biologique des végétaux et de l'extérieur par ses visiteurs et la sociabilité enclenchée par les dons. Le parc du château apparaît ainsi indéfectiblement lié à une histoire vivante perçue dans la continuité d'un temps révolu mais fondateur et qu'il faut conserver.

L'adoption concerne un parc unique, tous les souscripteurs ne manquent pas d'y faire allusion. Ils n'ont pas choisi leur investissement patrimonial au hasard, la valeur qu'ils lui attribuent s'appuie sur un terreau identitaire favorable à leur propre enracinement. Le détour par l'histoire est alors « le garant de la monumentalité dans la mesure où elle tend à devenir l'unité de conversion universelle »[633] et qui va faire lien entre les donateurs. Identifier le parc comme lieu fondateur d'une histoire commune revient à s'identifier soi-même dans une communauté aux frontières plus larges. La charge historique internationale de Versailles permet donc également aux étrangers de s'identifier au lieu. Notons toutefois qu'à la différence des Français, les Américains ne font guère allusion de manière explicite au passé et à l'histoire de leur pays. Seule exception, les militaires du « *fifth New York Volunteer Infantry, Duryee's Zouaves, one of the most renowed fighting regiments of the American Civil War* », qui voient dans la souscription l'occasion de commémorer la naissance des États-Unis d'Amérique. Au détour des autres lettres, une « *grande sensibilité pour la France* » ou une « *affinité profonde* », suggèrent un lien historique sans l'énoncer vraiment. Il est en quelque sorte dilué dans la relation affective. Les services rendus par des Français pour faciliter les démarches de leurs amis étrangers mettent également en avant l'importance d'une telle sociabilité affective. L'affection apparaît donc omniprésente dans la constitution d'un lien intime avec un lieu chargé d'histoire.

L'émotion, qui, nous l'avons vu précédemment, intervient comme premier moteur de l'action patrimoniale quand le patrimoine se trouve menacé, nourrit également le lien avec l'histoire. Mais si l'histoire fonde la valeur patrimoniale du parc, l'action en sa faveur semble liée à une autre histoire, celle-là plus intime et réservée à la sphère privée.

Arbres de famille : du totem à l'« ego-logie » pour dissoudre les différences

Faire référence à la famille pour justifier la restauration d'un bien du domaine public a de quoi surprendre, même si, comme nous l'avons vu précédemment, les arbres se prêtent à la métaphore généalogique. L'entourage familial est évoqué de manière récurrente par les souscripteurs, soit en tant que bénéficiaire, soit en tant que prétexte à la mobilisation, ou les deux comme dans le cas de Rachid qui adopte un arbre pour l'offrir à son père, « *ancien professeur d'histoire et passionné de nature* ». De telles précisions restent toutefois assez rares, le plus souvent la notion de famille suffit à justifier l'adoption. L'arbre est alors dédié au parent qui recevra le certificat d'adoption à son nom.

[632] Nélia Dias. 2000. « Que signifie mettre en exposition ? », *Terrain*, 34, p. 163.
[633] Daniel Fabre. 2000. « Ancienneté, altérité, autochtonie », in *Id.* (dir.), *Domestiquer l'histoire*, Paris : MSH, p. 200.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Quand un individu prend la plume au nom de sa famille, de ses parents ou de ses enfants, le nom de chaque membre figurera sur un unique certificat. L'arbre va dans ce cas devenir l'emblème de la famille restreinte à la manière des totems décrits par les ethnologues sur les terrains exotiques. Mais certains préfèrent offrir un arbre à chacune des branches de leur descendance, chaque « branche » recevra alors son arbre et son certificat. Les couples sont également souvent représentés de cette manière ; l'arbre est dans ce cas adopté au nom du mari et de son épouse, évoquant le mythe de Philémon et Baucis rapporté par Ovide, dans lequel un couple désirant être uni pour l'éternité prit la forme de deux arbres jumeaux entremêlés et qui depuis figure « dans l'imagination populaire deux amants fidèles que la mort elle-même n'a pu séparer »[634]. L'arbre familial permet alors la fusion symbolique des êtres qu'il représente ; il est unificateur, au même titre que les produits de consommation qui opèrent comme signes distinctifs des groupes sociaux qu'ils représentent à la nuance près que l'arbre adopté est une propriété symbolique moins ostentatoire[635]. L'ensemble homogène formé par les arbres du parc leur donne par contre une plus large vertu cohésive mais le parc dissout alors les différences en faisant oublier les hiérarchies et les distinctions sociales devenues inutiles dans un lieu où chacun accède au prestige suprême.

Ces « arbres totem » sont toutefois largement minoritaires au regard de ceux adoptés de manière clairement individualisée. Si la famille est souvent impliquée dans la procédure d'adoption, c'est en effet plus souvent en référence à une personne identifiée, à travers le cadeau ou encore des hommages personnels. Daniel envoie par exemple sa participation quelques mois après sa compagne car il « *souhaiterait avoir un arbre à côté ou très proche* » du sien. Chaque membre du couple aura son arbre. Comme dans le cas précédent, ces demandes traduisent l'image d'un couple uni : « *nous souhaitons que ces deux arbres soient plantés l'un à côté de l'autre* » mais l'unité est cette fois signifiée par le désir de proximité des arbres et ne conduit ni à la fusion ni à l'indifférenciation des deux conjoints. On retrouve une même attente lors d'adoption faites en faveur des enfants : pour chacun de ses trois fils, Marie-Pascale veut adopter « *trois arbres identiques et proches les uns des autres* ». Ce souci d'équité s'exerce également à l'égard des petits-enfants et se perpétue quand la famille s'agrandit. Jeannine, qui avait déjà offert un arbre à son petit fils en février 2000, s'inquiète de pouvoir réitérer sa démarche un an plus tard quand elle apprend l'arrivée d'un second enfant. Il paraît indispensable que chaque individu puisse bénéficier d'un arbre qui lui soit propre[636].

La proximité géographique des arbres dans le parc ne relève toutefois pas du seul souci d'équité, elle est surtout chargée de signifier une proximité affective entre les membres d'une même famille. Les proches se retrouvent côte à côte sur le plan fourni par le château, procédé qui pallie l'éclatement des familles par ailleurs perceptible dans la diversité des adresses auxquelles seront envoyés les certificats respectifs. La famille dispersée dans l'espace se trouve réunie grâce à ces arbres généalogiques au sens propre. Les adoptions multiples permettent alors l'enracinement de la famille dans une terre commune, la proximité entretenue par les arbres, symbolique et affective, compense l'éloignement géographique.

---

[634] Jacques Brosse. 2001. *Mythologie des arbres*, Paris : Payot, p. 251.

[635] Les travaux de Roland Barthes (1954. *Mythologies*, Paris : Seuil) ou de Jean Baudrillard (1968. *Le système des objets*, Paris : Gallimard) ont révélé la force de ce modèle lié au développement de la consommation de masse dans les années 1960. Ces perspectives sémiologiques ont donné lieu à de nombreux développements dans les années 1980. Outre les travaux de Pierre Bourdieu (1979), voir entre autre, Christian Bromberger (1979. « Technologie et analyse sémantique des objets pour une sémio-technologie », *L'Homme*, XIX, 1, pp. 105-140) ou Andréa Semprini (1995. *L'objet comme procès et comme action*, Paris : L'Harmattan), qui dresse une synthèse intéressante des différentes perspectives systémistes ouvertes par l'étude de la culture matérielle.

[636] Exigence validée par la souscription elle–même puisque l'adoption d'un arbre reste aujourd'hui possible quand elle est justifiée par cette mesure d'équité familiale.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

La mise en avant de la famille dans les commentaires est donc souvent perceptible dans la mention des destinataires du certificat d'adoption. L'adoption, faite au nom d'un tiers, implique en effet une nomination qui amène le commentaire. Il ne faut toutefois pas négliger un contrepoint moins visible car moins exigeant en écriture : les adoptions faites au profit du donateur[637] représentent près de la moitié des dons de notre échantillon. Les chèques envoyés sans texte, accompagnés ou non d'une carte de visite, sont nombreux. Ceux qui adoptent directement leur arbre ne sont pas invités à commenter leur geste et le font rarement, tant leur acte est légitime. On adopte donc pour soi en silence.

Les arbres, individus du parc et sujets propices aux personnifications, deviennent les substituts des êtres qui les ont adoptés. Leurs racines et leurs branches sont vivantes, elles nourrissent la parenté et déposent les traces de chaque être hors de son espace privé, hors du traditionnel lieu d'ancrage de la mémoire familiale qu'est l'espace domestique. L'intimité n'y est plus cantonnée puisqu'elle peut également se nicher dans le parc, espace extérieur et public. Le procédé fait du patrimoine arboré un espace d'identification complexe en lui-même. Mais les arbres adoptés déploient également leurs ramifications dans la sphère privée : à travers les preuves parcheminées et calligraphiées de l'adoption, ils deviennent également un des éléments constitutifs d'un « ego-musée »[638] domestique au même titre que les papiers, le linge de famille ou les photographies souvenir[639]. Leur présence dans l'espace domestique intègre alors le registre des conservations ordinaires. L'arbre de papier entre dans le quotidien pour déployer sa valeur symbolique et affective. L'enracinement des arbres dans le parc permet à l'être social de prendre forme grâce à la mise à distance d'une conscience de soi car « l'individu n'existe que s'il est capable de faire savoir qu'il existe »[640]. De plus, en lui donnant un nom, le donateur perçoit un contre-don symbolique puisqu'il peut faire siennes les valeurs associées à un site prestigieux. Enfin, son agrégation aux autres individus unis dans la même démarche donne une dimension universelle à son geste. Les différences interindividuelles sont oubliées au profit d'un idéal communautaire aussi éphémère qu'illusoire. Cette « ego-logie » végétale permet donc à chacun de « pouvoir éprouver un corps comme sien »[641] face à l'adversité de la tempête et de faire l'expérience d'une identité virtuelle partagée dans le consensus patrimonial.

[637] Ce phénomène pourrait passer inaperçu car la production textuelle qui l'accompagne est moindre. Le formulaire d'adoption sur Internet exige la mention du nom du bénéficiaire, uniquement si ce dernier diffère du financeur.
[638] Anne Muxel. 1996. *Individu et mémoire familiale*, Paris : Nathan, p. 149.
[639] J'ai déjà abordé la conservation du linge de famille (2004. « Histoire de linge, histoire de lien : reliques et souvenirs dans l'espace domestique contemporain », in Simone Pennec (dir.), *Des vivants et des morts*, Brest : Université de Bretagne occidentale, pp. 285-394.) Sur les traces de la mémoire familiale, outre l'ouvrage d'Anne Muxel cité précédemment, voir également les travaux de Françoise Zonabend (*op. cit.*), Béatrix Le Wita (*op. cit.*), Josette Coenen-Huther (1994. *La mémoire familiale*, Paris : L'Harmattan) et Valérie Feschet (1998. *Les papiers de famille*, Aix en Provence : Presses de l'Université de Provence).
[640] Alain Ehrenberg, *op. cit.*, p. 200.
[641] Maurice Merleau-Ponty. 1945. *Phénoménologie de la perception*, Paris : Gallimard, p. 113.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Chapitre 10

Une poïétique de la mémoire

L'arbre planté à Versailles est vivant. Les donateurs savent qu'il va grandir. Ils espèrent d'ailleurs que son histoire se poursuivra après eux, que leurs enfants et petits-enfants pourront en profiter à leur tour. L'arbre, aussi personnalisé soit-il, doit donc perdurer au-delà d'une vie humaine. Penser son avenir revient par conséquent à considérer sa transmission. Si la mémoire qui s'enracine dans le parc, intime et personnelle, apparaît dissociée de toute considération collective, la mécanique qui assurera la transmission des arbres adoptés suppose au contraire de sortir du cadre strictement individuel au profit d'une continuité générationnelle. Les souvenirs qui s'y rattachent font partie d'un patrimoine familial dont il faudra assurer la continuité. Reste à découvrir de quelle manière, ces souvenirs, nourris de l'événementiel collectif et du rythme familial, parviennent à se cristalliser dans le temps végétal pour assurer la maîtrise du développement biographique. Autrement dit, la mémoire étant à la jonction de l'individuel et du collectif[642], il nous faut considérer leur conjonction au sein du patrimoine arboré.

[642] Françoise Zonabend. 1986. « La mémoire familiale : de l'individuel au collectif », in *Croire la mémoire ? Approches critiques de la mémoire orale, Actes des rencontres internationales St Pierre Hôtel « La Lauterna », 16-18 oct. 1986*, Aoste : AVAS-CARE-CHEHOP, pp. 77-84.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Œuvrer pour l'avenir

Léguer un souvenir à un proche comme l'envisagent les donateurs dans leurs courriers s'avère un acte hautement socialisé. Les cadeaux effectués au sein de la famille à l'occasion des adoptions l'attestent car ils suivent des règles de transmission bien établies.

L'axe horizontal de la relation familiale est ainsi rarement choisi par les souscripteurs ; il représente à peine 10 % des dons. Dans la parenté, ni les frères ou sœurs, ni les cousins ne sont jamais pressentis comme des bénéficiaires potentiels, alors que des amis intimes peuvent l'être. Tout ce passe comme si l'axe horizontal présentait le risque d'être incestueux. Les cadeaux sont donc la plupart du temps envisagés en faveur de l'axe vertical (90 % des cas), pensé comme garant d'une filiation. La préférence verticale s'étend des grands-parents aux arrières-petits-enfants, oncles, nièces et filleuls compris, mais certaines configurations sont plus fréquentes que d'autres. Les ascendants auxquels un arbre sera dédié restent largement minoritaires au regard des descendants. La transmission instaure en effet une logique commémorative entre les anciens et les plus jeunes et en tant que cadeau, l'arbre « médiatise le lien qui relie le donataire et le donateur »[643]. Enfants et petits-enfants sont donc les premiers destinataires des arbres offerts : ils représentent les 2/3 des dons établis au nom d'une personne de la famille, ce qui sur l'ensemble des adoptions faites au profit de l'axe vertical représente 84 % des dons. L'allusion à la croissance des arbres œuvre dans le même sens, elle permet une projection vers l'avenir et donc d'envisager une descendance. Ainsi, quand Myriam envoie un chèque pour offrir un arbre à ses « *toutes petites-filles, nées l'année de la tempête* », c'est en pensant qu'elles « *auront le plaisir de voir grandir leurs arbres* » plus tard. La possibilité de venir dans « *cinquante ans contempler cet arbre* », est une condition retenue par de nombreux donateurs, la durée de vie de l'arbre permet un saut direct vers la troisième génération après soi. La plantation anticipe alors une rencontre où l'arbre sera un intercesseur entre le donateur et son récipiendaire. Elle mobilise ascendants et descendants, réactive les liens familiaux pour, comme avec les albums de naissance faits par les mères à leurs enfants, « faire échec au temps, à l'oubli »[644]. Petits-enfants, bébés tout justes nés ou à naître pourront instaurer une relation particulière avec leur filleul végétal, « *le voir grandir* », « *suivre son évolution* », ou « *contrôler sa croissance* », tels des parents à l'égard de leurs enfants, cela dans une démarche calquée sur une filiation qui en fait les premiers bénéficiaires de ces cadeaux. L'arbre offert est ainsi intégré dans le maillage des relations intergénérationnelles où « chaque individu est au centre de flux d'échanges dont le sens et l'importance sont déterminés par sa position dans le cycle de vie et son inscription dans la suite des générations suivantes »[645]. L'adoption permet l'inscription du sujet dans l'histoire du parc et dans la généalogie familiale tout en traçant la ligne du destin familial de l'arbre. L'action patrimoniale peut alors prendre la forme d'un projet pédagogique à l'égard des jeunes générations. Les parents et grands-parents qui adoptent un arbre pour leurs descendants peuvent y voir l'occasion d'un apprentissage de l'attention patrimoniale : Sophia, qui participe à la souscription au nom de son petit-fils « *né quelques jours avant la catastrophe* » y voit le moyen de lui expliquer « *dans quelques années, […] son 1er acte d'écologie…* » ; pour un autre enfant qui a atteint son 7e anniversaire, âge de raison, l'adoption souscrite en son nom est l'occasion de lui « *apprendre l'importance de l'héritage historique et naturel* ».

[643] Sophie Chevalier. 1998. « Destins de cadeaux », *Ethnologie française*, XXVIII, 4, p. 508.
[644] Claire Lorquin. 1993. « Albums de bébés », *Autrement*, 137, p. 190.
[645] Claudine Attias-Donfut. 1995. « Le double circuit des transmissions », in *Id.* (dir.), *Les solidarités entre générations*, Paris : Nathan, p. 43.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

La transmission aux jeunes générations n'est cependant pas l'exclusivité des familles. Elle est également revendiquée par les institutions scolaires qui utilisent la souscription comme support pédagogique. Les écoles primaires apparaissent les plus mobilisées en ce sens. Dans une école du Val d'Oise, les jeunes élèves participent à l'adoption d'un arbre « *dans le cadre d'un de ses projets sur l'environnement* » ; d'autres, en cours élémentaire dans le Gard, en font le prétexte à une « *étude du patrimoine* ». Là encore, la nature et la culture sont les deux thèmes, concomitants ou non, repris par les souscripteurs. Entre environnement et patrimoine, les jeunes scolarisés ont toutefois l'option de l'apprentissage de la solidarité, fortement valorisé à travers l'organisation de collectes. Les élèves d'un cours moyen d'Ivry ont ainsi « *fabriqué des badges, vendus 10 francs* » au profit de l'adoption. Là encore, la démarche a pour but d'inculquer des principes moraux par « l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale »[646]. L'ordre social futur en dépend.

Chez les élèves plus âgés, le double registre nature-culture oppose les lycéens des filières horticoles aux prestigieux lycées des classes hypokhâgnes selon des logiques distinctives. L'argumentaire du patrimoine historique et monumental accompagne les formations à haute valeur culturelle, alors que l'argumentaire écologique et environnemental va aux formations professionnelles des milieux populaires. Ce partage se retrouve dans les moyens financiers mis à disposition, les fonds récoltés par les élèves du lycée horticole de Blois ne couvrent pas les besoins fixés pour l'adoption : « *nous n'avons pas récolté assez d'argent pour replanter un arbre entièrement* », s'excusent-ils en envoyant leur chèque. L'ancrage des racines dans le sol versaillais, fût-il symbolique, reste donc soumis à des conditions matérielles auxquelles tous n'accèdent pas.

La plantation de l'arbre se veut donc indéniablement tournée vers l'avenir. Loin de n'être qu'un « repli sur la patrimonialisation »[647], elle est manipulation du présent pour produire un futur. Suivre la croissance de l'arbre, lui rendre visite suppose une attention répétée programmée sur un long terme qui dépasse l'échelle de temps biographique puisqu'elle sera transmise aux jeunes générations : « *J'ai compris que cet arbre serait identifié et que mes petits-enfants pourraient le voir grandir comme ceux de mon jardin* ». La mise en pratique de ces projets est d'ailleurs aujourd'hui confirmée par les faits. S'il n'est pas possible de savoir combien de visiteurs du parc sont effectivement venus voir leur arbre depuis sa plantation, les demandes d'aide à leur localisation que reçoit le service communication attestent une pratique. Certains soucieux de la bonne croissance de leur arbre s'adressent également parfois aux professionnels du château pour faire part de leurs inquiétudes[648]. Les visites envisagées par les donateurs dès leur don, leur impatience de voir l'arbre planté révèlent l'importance symbolique de sa mise en terre effective. Jeanne voulait d'ailleurs que son arbre soit dans un des « *lieux facilement accessibles pour les nombreux petits-enfants et arrières-petits-enfants que l'on amène à Versailles pour visiter ou pèleriner* ». D'autres ont d'ailleurs renoncé au don faute de garanties suffisantes à ce sujet[649].

L'idée d'un pèlerinage associée à la visite de l'arbre n'est pas anodine. Elle assimile les futures promenades à des rituels dont la portée symbolique n'est pas orientée vers un culte officiel mais vers une

[646] Émile Durkheim. 2003. *Éducation et sociologie*, Paris : PUF, p. 51.
[647] Henri-Pierre Jeudy. 1995. « Entre mémoire et patrimoine », *Ethnologie française*, XXV, 1, p. 5.
[648] Ce qui n'est pas sans poser quelques difficultés pour la gestion d'un patrimoine sous contrôle public : les inquiétudes voire les revendications des « parents » qui voient parfois « leur » arbre dépérir impliquent de pouvoir prendre en compte de manière individualisée une telle appropriation patrimoniale.
[649] Le programme de plantation, régi par le rythme saisonnier et la planification de la restauration par l'architecte en chef se trouve en effet dissocié du rythme des dons. Au moment du don, il était donc difficile de savoir où serait planté, quelques mois plus tard, l'arbre attribué.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

pratique privée, instaurée dans un lieu public. Le rituel s'immisce dans l'ordinaire de la promenade et du pique-nique familial. La pratique, toute simple qu'elle puisse paraître, a comme « beaucoup de nos conduites individuelles ou collectives, relativement codifiées, ayant un support corporel (verbal, gestuel ou postural), à caractère plus ou moins répétitif, […] une forte charge symbolique pour leurs acteurs et généralement pour leurs témoins »[650]. La charge symbolique des arbres versaillais est d'ailleurs renforcée par des événements familiaux. Les occasions choisies pour procéder à l'adoption en renforcent la valeur.

Des arbres pour rythmer les vies

Dans la création de ce rituel ordinaire, le cérémoniel se trouve largement mobilisé puisqu'il intervient d'emblée comme moteur de l'adoption : « *Ce jour, grand-mère d'un petit-fils Maxime, je souhaite adopter un arbre à son nom* », explique Françoise ; c'est un « *cadeau de naissance pour un petit cousin américain* », écrit Patrick ; l'adoption est envisagée « *pour la naissance de ma petite-fille Victoria, prévue début mars* » renchérit encore Anne. On adopte donc pour ses descendants, mais pas n'importe quand. Les événements familiaux sont par conséquent présentés comme fondateur du geste patrimonial.

L'arrivée d'un enfant dans la famille enclenche le projet patrimonial par une sorte de détournement de la tradition des arbres de naissance. Avec l'arbre versaillais, la plantation n'a plus lieu sur les terres familiales, dont le devenir n'apparaît pas assez stable compte tenu des mobilités géographiques et des dispersions familiales, mais dans un lieu qui offre lui une garantie de pérennité. L'arbre planté dans le parc marque alors non seulement l'arrivée d'un nouveau venu dans la famille mais aussi le changement de statut de ses géniteurs. La plantation n'est toutefois pas exclusivement associée aux naissances des uns et aux changements de positions généalogiques des autres ; d'autres passages biographiques lui sont associés : « *Je désire « adopter » un arbre au nom de ma petite fille à l'occasion de son baptême »*, explique John. Baptêmes et communions sont autant de cérémoniels religieux qui animent également le désir patrimonial, comme les saints calendaires, également parfois évoqués : Eric « *désire offrir cet arbre à une amie à l'occasion de sa fête : la Sainte Sophie, le 25 mai* ».

Derrière le caractère festif des évènements qui mobilisent le cadeau patrimonial, une relation familiale ou amicale suggère en outre un lien intime, qu'il faut impérativement sceller. La matérialisation des relations amoureuses et la constitution du couple, qui nous l'avons vu trouvent leurs fondements dans la mythologie, sont d'ailleurs clairement affirmées dans bon nombre de lettres. Le parc apparaît être un lieu particulièrement propice à la fondation des couples. Jeanne explique que « *c'est là que deux couples de la famille ont pris la décision de se marier : l'un en 1936, l'autre en 1995* » ; et Bernard raconte vouloir offrir l'arbre à son fils et sa future belle-fille « *à l'occasion de leur mariage* ». Lieu de rencontre, cadre propice aux déclarations d'amour et aux demandes en mariage, le parc devient ainsi le témoin d'un pacte sentimental. La plantation intervient donc pleinement comme un des rites qui « accompagnent tout changement de place, d'état, de situation sociale et d'âge »[651]. Tous les événements familiaux, naissances, baptêmes, communions, mariages, fêtes, sont en effet autant de passages ou plutôt, pour reprendre la

[650] Claude Rivière. 1996. « Pour une théorie du quotidien ritualisé», *Ethnologie française*, XXVI, 2, p. 282.
[651] Arnold Van Gennep. 1998. *Le folklore français, 1*, Paris : Robert Laffont, p. 109.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

formule de Bourdieu, de « rituels d'institution »[652], que la plantation de l'arbre va rendre lisible aux yeux des personnes initiées, c'est-à-dire du cercle des intimes.

La publicité de l'événement est toutefois discrètement élargie grâce à la correspondance qui s'établit avec le château. Si tous ces événements familiaux sont si souvent évoqués dans les courriers des donateurs, c'est qu'ils justifient des demandes particulières qui devront et pourront être entendues. Leur ancrage temporel génère des impératifs auxquels sont en effet sensibles ceux qui les lisent. Maurice demande que son certificat lui soit envoyé avant la date du premier anniversaire de sa petite-fille, Barbara, voudrait pouvoir disposer de son certificat lors de sa venue en France. Plus que les demandes aux accents jugés péremptoires, de telles attentes font l'objet d'une attention particulière et qui donnent à la correspondance son caractère d'interaction. Dans la mesure du possible, les personnes qui gèrent la souscription tentent en effet d'y répondre de manière individualisée car ces cadeaux doivent être remis à temps, être présents pour permettre l'accomplissement du cérémoniel. Certains donateurs demandent d'ailleurs à ce que le certificat soit daté de ce jour-là. Le support papier auquel donne lieu l'adoption participe pleinement au bon déroulement du rituel. Nous avons déjà vu le caractère magique de ce don ; il permet en outre une double inscription de l'individu car son parcours est rythmé à la fois par le temps familial et par un présent collectif affecté par le désordre naturel. Avec les autres papiers de famille, il forme « une sorte d'autel de la vénération du temps et de la continuité où s'interroge en outre le futur »[653]. L'ancrage temporel attesté par le document s'intègre donc pleinement dans le rituel qui a motivé une adoption. Compte tenu des délais d'attribution des arbres et de la calligraphie des certificats, les envois arrivent cependant parfois trop tard, générant colères ou déceptions, et de nouveaux courriers : « *Mon anniversaire est le 14/09, j'aimerais profiter de cet événement familial pour offrir le certificat à mes deux petites-filles* » explique une grand-mère inquiète après trois mois d'attente. Face aux retards, certains optent pour une réorientation du cadeau. Edward envoie sa contribution en juin pour faire un cadeau d'anniversaire à une amie mais l'échéance passe, le certificat n'est pas arrivé. Le présent sera reconverti en cadeau de Noël, « *à condition d'arriver à temps* », ironise-t-il.

Le document remis au parent de l'arbre participe à l'inscription de l'événement biographique dans un temps cyclique commémorable, recréant une identité à la fois collective et personnelle. La circularité du temps se trouve en effet particulièrement sollicitée : les anniversaires et les fêtes de Noël en sont les moments privilégiés. Les anniversaires présentent le double intérêt de personnaliser le cadeau tout en l'intégrant dans une périodicité annuelle. Quant à la période de Noël, elle apparaît propice au cadeau-patrimoine : « *J'ai deux petites-filles et je souhaiterais à Noël leur offrir un cadeau exceptionnel* » explique Mathilde car, outre la fête religieuse, ce temps permet de commémorer la tempête elle-même. La superposition des deux événements favorise donc l'action en faveur des arbres abattus par la tempête et dont reparlent alors les médias. La commémoration de la tempête, introduite dans l'intimité domestique par la télévision, intervient comme moteur dans la patrimonialisation des arbres. Les acteurs du patrimoine y sont particulièrement sensibles. L'arbre « *perpétue le souvenir de notre émotion devant le spectacle navrant de ce parc massacré un sinistre jour de l'hiver 1999* », mais il permet surtout la mise en forme et la fabrication d'un souvenir tangible : *« J'ai trouvé cette idée séduisante et surtout pour le futur où nos petits-*

[652] Pierre Bourdieu. 1986. « Les rites comme actes d'institution », in Pierre Centlivres et Jacques Hainard (dir.), *Les rites de passage aujourd'hui*, Lausanne : l'âge d'Homme, pp. 206-215.
[653] Valérie Feschet. 1993. *Les papiers de famille. Ethnologie de l'écriture domestique et des sentiments nostalgiques en Provence alpine*, Thèse d'ethnologie, sous la direction de Christian Bromberger, Aix-en-Provence : université de Provence, p. 449.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

enfants pourraient se promener dans le parc et avoir un souvenir tangible et de la catastrophe et un peu de « papy » et « mamy », écrivent les grands-parents.

Le souvenir végétal, public et anonyme dans les frontières du parc, prend une forme privée et personnelle grâce au parchemin conservé chez soi. L'arbre devient ainsi la preuve tangible d'un passage socio-biographique. S'il y parvient, ce n'est toutefois pas seulement en vertu de son caractère biologique, les circonstances qui préludent à sa plantation interviennent tout autant.

Ordonner le temps qu'il fait pour maîtriser celui qui passe

En tant qu'événement, le météore lui-même contribue à la mise en exergue des passages biographiques : il frappe la mémoire d'un sceau indélébile. La perpétuation du groupe, enjeu ritualisé de la constitution d'une famille[654] et marqué par divers cérémoniels, n'est toutefois pas seule en cause. Les passages que nous venons d'envisager jusqu'ici sont certes orientés vers l'avenir mais le passé contribue également à forger la valeur symbolique de la plantation. Le télescopage du futur et du passé intervient en effet également lors d'un ultime passage régulièrement évoqué par les donateurs, la mort.

Autant les naissances, les anniversaires et les autres rituels se prêtent à des propos relativement laconiques, autant les deuils génèrent un courrier plus prolixe : « *Au début j'ai pensé qu'il y avait des causes plus importantes que la destruction des arbres de Versailles, toutes les causes qui concernent la vie humaine, l'Éthiopie, la lutte contre le cancer car notre fille de 23 ans nous a quitté l'année dernière, avant la tempête, suite à un cancer. Mais ayant habité longtemps Versailles, j'ai largement profité du parc et j'y ai quelques souvenirs dont celui d'avoir souvent promené ma fille dans ses allées. Aussi je vous envoie un don pour que d'autres et des jeunes en profitent à nouveau* », écrit Claude. Les morts dont il est question dans les lettres sont souvent des morts dramatiques, injustes, elles touchent des personnes jeunes. Ce n'est certainement pas un hasard si le cancer est souvent évoqué. Les récits de leurs proches, intimes et personnels, sont touchants, ils dénoncent une mort contraire à l'ordre des choses et dont nous avons vu par ailleurs la force émotionnelle et la mise en jeu dans la sacralisation du souvenir[655]. Dans ce cas, la mort, « par sa violence, exclut toute maîtrise rituelle »[656], défaillance à laquelle la plantation patrimoniale vient en quelque sorte remédier. Attente qui trouve un écho au château puisque ces courriers donnent bien souvent lieu à un traitement privilégié de la part du personnel du service communication ou des jardiniers : on accélère une procédure, on attribue un lieu choisi alors que cela n'est habituellement pas possible, on organise une plantation en famille.

À côté de ces morts violentes et contre nature, il y a les autres. Dans ce cas sont alors mis en avant les personnages illustres d'une famille, qu'ils le soient devenus par leur statut social ou leur charisme. Paul adopte un arbre « *en souvenir de [son] oncle défunt, préfet de Versailles de 1956 à 1962* » et Anne rend un chaleureux hommage à son grand-père : « *En décembre dernier, la tempête emportait de nombreux arbres. Quelques mois auparavant, notre grand-père était, lui aussi, emporté par le temps. Le 14 juillet prochain,*

[654] « … aucune société ne se maintiendrait dans le temps si les femmes n'y donnaient naissance à des enfants […] enfin si des règles précises n'existaient pas pour reproduire les linéaments de la structure sociale, génération après génération ». Claude Lévi-Strauss. 2001. « La famille », *Le regard éloigné*, Paris : Plon, pp. 91.
[655] Véronique Dassié, *op. cit.*
[656] Daniel Fabre. 1987. « Le retour des morts », *Études rurales*, 105-106, p. 19.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

nous honorerons la disparition de cet homme de la terre, infatigable jardinier, courageux laboureur de la vie. À cette occasion, nous voulons donner des racines à sa mémoire… et un arbre au parc de Versailles… ». Ces morts n'amènent pas avec eux un désordre générationnel mais fondent au contraire le présent de la famille. Le défunt, personnage vénérable et vénéré, accède ainsi au statut d'ancêtre légitime. Le prestige, l'autorité qui lui ont été reconnus durant sa vie « seront ensuite reconnus aux parents par l'ensemble du corps social »[657] par une forme de contagion. La personnalité familiale érigée en ancêtre se trouve ainsi indéfectiblement liée au donateur par une conjonction symbolique mais qui trouve une forme concrète grâce aux racines plantées à Versailles. La commémoration marque un temps fondateur de l'histoire familiale.

Dans les deux cas, le passé du défunt permet une relecture du présent, « le passé et la mort s'expriment par les rites et les parodies que suscitent leurs traces »[658] dans un renversement qui révèle l'appropriation patrimoniale. La manipulation du temps, d'un passé glorifié réactualisé au rythme des saisons grâce à la tempête n'est pas inopérante. Le temps qui a emporté les arbres et l'aïeul, prend dans ce dernier exemple un double sens : il est à la fois le temps qui passe, inéluctable et insaisissable, et le temps climatique dont la répétition saisonnière rythme le parcours biographique mais qui se trouve soudain bouleversé avec la tempête. L'événement, aussi fugace soit-il, permet de renouer les fils du passé et de l'avenir grâce à la passation entre les vivants et les morts. Là encore, la trace écrite va jouer un rôle important : « *Pouvez-vous indiquer le 28 novembre 2000 comme jour de souscription ? Cette date correspond au jour du décès de ma Maman…* », demande Philippe un an après la tempête. La mort trouve sa preuve matérielle grâce à l'arbre solidement enraciné dans la terre mais se trouve confirmée et une fois de plus reconnue par le parchemin. La commémoration suppose donc de multiples superpositions : la tempête évoquée au passé, la mort au présent, leur inscription sur un même parchemin pour l'éternité et l'arbre que l'on viendra voir dans le futur. À l'instar des nouvelles productions rituelles observées à propos des morts du sida, les pratiques qui entourent l'adoption des arbres permettent à chaque adoptant de « porter en soi l'empreinte du souvenir le temps du rassemblement, […] de tracer le point de jonction entre soi et les autres »[659]. Le végétal patrimonialisé se trouve inscrit dans une temporalité qui, au fil biographique et linéaire, superpose la commémoration d'un événement collectif exceptionnel, aussi ponctuel qu'intense.

Si la famille est au premier plan de ces projets d'adoption, c'est plus largement l'ensemble de la sphère affective qui est conviée au télescopage entre le temps biographique et le temps collectif. « *Je pensais faire mettre, dédier cet arbre à un ami qui rêvait d'une maison entourée de chênes. Cet ami est décédé le lendemain de la tempête, le 2 décembre dernier. J'aurais beaucoup aimé que le nom figurant sur l'arbre soit le sien* ». Par une relation là encore métonymique, les arbres traduisent une proximité affective aussi virtuelle que symbolique. Ils sont une affaire de famille au sens le plus large du terme, marquent les affinités et les lignages, permettent de donner racine aux ramifications d'une parenté qui n'est pas que de sang. Aussi les arbres sont-il plutôt désignés comme « filleuls » par leurs adoptants. La présence des marraines et de filleuls n'est d'ailleurs pas négligeable puisque 5 % des cadeaux réalisés au sein de la parenté y font référence. Jacqueline, qui habite dans les Landes, explique par exemple offrir un arbre du

[657] Danielle Courtemanche. 1997. *Oeuvrer pour la postérité ; les testaments parisiens des gens du roi au début du XV*ème *siècle*, Paris : L'Harmattan, p. 72.
[658] Marc Guillaume. 1980. *La politique du patrimoine*, Paris : Galilée, p. 194.
[659] Christophe Broqua. 1998. « De quelques expressions collectives de la mémoire face au sida », *Ethnologie française*, XXVIII, 1, p. 105.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

parc du château de Versailles à sa fille « *car sa marraine qui était aussi la filleule de mon mari, repose au cimetière de cette belle ville* ». La mémoire individuelle se nourrit de l'affection réactivée par l'adoption, elle fabrique et réactive le souvenir de l'événement.

Le passé, bien que révolu, reste donc accessible. Le temps météorologique permet de le relier à l'avenir, par une répétition du présent que le rythme saisonnier, auquel est soumise la nature, rend immuable. Ce temps-là fait le présent et sa remise en ordre permet à chacun d'explorer ses propres racines grâce à l'arbre auquel on rendra visite au fil des saisons. Ordonner le temps qu'il fait en cultivant le patrimoine arboré permet la maîtrise symbolique du temps qui passe. Là est la morale que Louis propose dans sa lettre : « *J'ai 87 ans… un jour, ayant pris mon envol, j'aurai l'insigne bonheur de venir à temps perdu, me perdre dans les frondaisons de mon arbre. J'ai tellement aimé cet admirable parc ! Courage, cent ans, cela passe vite* » écrit-il. Nul n'est immortel mais les arbres, dont la durée de vie couvre trois générations, voire plus, permettent de maintenir un contact et de matérialiser un autre enracinement, celui d'un lignage. Cultiver le patrimoine vise alors la production d'une continuité à laquelle chacun, individuellement, aspire et qui est bercée par le rythme des saisons dans une véritable poïétique de la mémoire.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Chapitre 11

Cultiver le patrimoine, une communion contemporaine

Les souscripteurs, *a priori* peu concernés par la mise en terre des arbres, y font pourtant allusion avec insistance dans leurs lettres. La finalité de cette action prend, elle aussi, des tonalités très diverses. Sa face invisible et concrète se traduit dans l'envoi d'une lettre, le don d'une somme d'argent, des promenades dans le parc. L'autre face est celle qui se dit, qui vise un objectif, une action revendiquée et s'articule autour du don. C'est à ce désir d'action patrimoniale que nous allons nous intéresser maintenant car, curieusement, si le don est un fait social largement étudié par les sciences sociales, son implication dans le registre de la solidarité, qui plus est patrimoniale, ne l'est guère[660].

Le patrimoine point d'orgue de la solidarité humanitaire

Le premier registre revendiqué par les souscripteurs est celui de la solidarité. Restaurer le parc fait alors appel au registre de l'action, mais d'une action commune, un « faire ensemble » pour tous les donateurs. Sans se voir ni se connaître mutuellement, ils sont solidaires. Il est donc implicitement question

[660] Depuis les travaux fondateurs de Marcel Mauss, les termes des échanges économiques ou symboliques ont été mis en évidence dans de multiples champs d'application. Le registre de la « solidarité » reste néanmoins peu étudié par les sciences sociales en dehors du champ de la famille (à ce propos voir Claudine Attias-Donfut. 1995. *Les solidarités entre générations*, Paris : Nathan, ou encore Gotman. 1997. « La question de l'hospitalité aujourd'hui », *Communications*, pp. 5-19). À propos du don fait aux étrangers, Jacques T. Gotbout évoque rapidement la solidarité collective qui peut se mettre en place après une catastrophe naturelle à partir des travaux de Johanne Charbonneau et Stéphanie Gaudet (1998. *Les solidarités spontanées durant la tempête et le verglas*, Montréal : INRS-Urbanisation ; in Jacques T. Gotbout. 2000. *Le don, la dette et l'identité*, Paris : La découverte/MAUSS).

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

d'une « relation entre des personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêt »[661] pour justifier la mobilisation patrimoniale. L'obligation morale impose la restauration du parc ; chacun y prend part en tant qu'atome indispensable lié aux autres donateurs.

Pour tous, il s'agit certes d'effacer les dégâts subis par le parc, mais la réparation peut être appréhendée de diverses manières. Certains souhaitent « *participer au reboisement du château* » ; pour d'autres, il est question de le « *restaurer* » ou de le « *replanter* » ; les élèves d'un lycée agricole des Yvelines évoquent un « *réaménagement du parc* », Denis souhaite « *soutenir l'action de repeuplement* » afin de « *remettre le parc en état* » et Françoise espère enfin lui « *redonner vigueur* ». Replanter, reboiser, réaménager, restaurer, repeupler… la superposition de « multiples répertoires de schèmes d'action »[662] fonde à la fois l'action individuelle et l'action collective. Là encore, le patrimoine végétal peut être cultivé selon deux logiques distinctes en fonction du régime tour à tour monumental ou biologique qui lui est associé. Sa mise en culture oscille entre le traitement d'un matériau inerte qu'il faut remettre en état par une restauration, et celui d'un organisme vivant qu'il faut soigner. Les enjeux de la plantation sont donc multiples et permettent de composer avec les thèmes les plus divers puisque replanter relève tout à la fois du projet de restauration, qui va permettre de retrouver ce qui a été perdu, et de la mise à jour de quelque chose de nouveau et vivant qui va croître.

Que ce soit pour retrouver le passé ou fabriquer l'avenir, l'action est ainsi orientée vers une création, une véritable « invention »[663] du patrimoine. La plantation de l'arbre fait des planteurs des auteurs : l'œuvre leur échappe tout en dépendant de leur action[664]. Cette création est assimilée à un enfantement puisqu'il s'agit de « *redonner vie* », de « *participer à la renaissance du château* » grâce au don. Le parc, entité qui prise dans sa totalité forme une société d'êtres vivants, va retrouver ses forces grâce à l'action commune, assimilée à une cause humanitaire. Cette solidarité se calque en effet sur le modèle des « parrainages » internationaux : un philanthrope lointain aide la croissance et l'épanouissement d'un être démuni. Le traitement des arbres en personnes permet d'effacer la frontière entre la dimension patrimoniale et l'humanitaire puisque Claude, après avoir hésité entre une cause humanitaire et la cause versaillaise, se décide finalement en faveur du parc. La cause patrimoniale condense les valeurs humanistes au point d'en devenir l'emblème. Aussi, même quand le donateur n'a pas les moyens de donner le montant fixé pour l'adoption, sa contribution reste possible. La cause apparaît alors suffisamment importante pour que l'absence de contrepartie parcheminée soit acceptée.

Communier dans l'action, la morale de l'histoire

Le projet créateur, d'ordre quasi divin puisqu'il procède d'une genèse, ne peut être réalisé seul. La mobilisation prend donc tout son sens en tant que projet collectif : on s'unit pour donner, que ce soit en famille, *via* une association ou des regroupements divers, pour une action qui ne peut et ne doit qu'être

[661] Définition de la solidarité par Josette Rey-Debove et Alain rey. 2003. *Le nouveau Petit Robert*, Paris : Le Robert, p. 2446.
[662] Bernard Lahire. 2001. *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris : Nathan, p. 47.
[663] Au sens juridique et commun du terme.
[664] « L'auteur est *à peine* séparé de son œuvre : juste assez pour pouvoir dire qu'il l'a reçue en don, pas assez pour que le mérite de ce don ne lui soit pas attribué » J. Grenier. 1988. *La dernière page*, Paris : Ramsay, cité in Nathalie Heinich. 1997. « Entre œuvre et personne : l'amour de l'art en régime de singularité », *Communications*, 64, p. 166.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

fragmentaire. L'individu fait œuvre personnelle mais s'associe « *à la ferveur multipliée des visiteurs célèbres ou anonymes* » pour participer au *« mouvement de générosité et de solidarité* ». De cette manière prend forme véritablement un « sujet collectif, monumental »[665] qui permet la production d'un nouvel espace patrimonial.

Le décalage entre la grandeur de la cause et la fragmentation des moyens renforce sa valeur aux yeux des donateurs. Quel que soit le montant du don, celui-ci est d'ailleurs sans cesse minimisé, qualifié de « *modeste* », face aux « *travaux titanesques* » qui attendent. Chacun sait et revendique participer à une œuvre collective mais envisage sa propre intervention comme une goutte d'eau dans l'océan : « ce *sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières* », répètent les donateurs. La force exercée est à la fois dérisoire et indispensable. Aussi petit soit-il, le geste acquiert ainsi une valeur fondamentale. Sa noblesse s'ancre dans celle du lieu : le château des rois de France mérite le respect et justifie d'autant plus l'action que la valeur morale du geste accompli lui est conféré par la mise en commun des efforts à produire pour faire face aux difficultés : « *dans la vie, il y a parfois de grosses tempêtes aussi et il faut savoir résister et rester droit comme les troncs d'arbres* », explique Louise. La tempête peut ainsi être envisagée comme une leçon de vie et le militantisme écologique affiché par certains entre dans cette même perspective. « *Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres mais nous empruntons celle de nos enfants »*, écrit Xavier reprenant un adage cher aux défenseurs de la nature[666]. La tempête apparaît comme un signe du désordre climatique, « *un signe du destin* » explique Jean-Yves, et le don au château permet de réparer non seulement le parc mais aussi les erreurs humaines à l'origine du désastre. Tous ces éléments conjugués permettent au donateur d'accomplir son don avec fierté. Après la tristesse éprouvée lors de la tempête, ce sentiment vient donc conclure l'acte de réparation.

À cette forme de solidarité philanthropique, dont le destinataire est un organisme public, se superpose une transmission familiale. Elle concentre en elle un double circuit de transmission observé par ailleurs par Claudine Attias-Donfut à propos des solidarités familiales : « les transferts privés entre générations circulent en sens inverse des transferts publics qu'orchestrent les systèmes de retraite »[667]. Entre le don monétaire et l'adoption de l'arbre, des « mécanismes circulaires »[668] orchestrent la solidarité patrimoniale, mais ils y prennent une forme particulière puisque la circulation entre ascendant et descendant s'opère par l'intermédiaire de l'État, garant de la conversion de l'argent en patrimoine. La morale implicite s'adresse donc moins aux donateurs eux-mêmes qu'à leurs deux destinataires que sont le collectif au sens large d'une part, derrière la figure de l'organisme public et la personne visée nominativement par l'adoption d'autre part.

À la différence de l'entraide collective observée entre des personnes victimes d'une tempête[669], la solidarité patrimoniale, elle, suppose la présence d'un tiers collectif, l'État. La mécanique circulatoire de la transmission familiale s'inverse puisqu'elle va des ascendants aux descendants, l'intervention étatique en accentue la valeur patrimoniale. Dans l'autre sens, le respect d'un contrat moral tacite, une forme de « mémoire obligée » pour reprendre l'expression de Paul Ricoeur « donne au devoir de mémoire la forme

[665] L'action collective évoque en ce sens la « fièvre scripturaire » qui s'est emparée de la ville de New York après les attentats du 11 septembre 2001 telle qu'a pu l'observer Béatrice Fraenkel. 2002. *Les écrits de septembre, New York 2001,* Paris : Textuel, p. 125.
[666] L'origine de cette phrase demeure incertaine, elle est parfois attribuée à Antoine de Saint-Exupéry, à un « grand chef indien » ou présentée comme un proverbe africain.
[667] Claudine Attias-Donfut. 1995. « Le double circuit des transmissions », in *Id.* (dir.) *Les solidarités entre générations,* Paris : Nathan, p. 79.
[668] *Ibid*., pp. 41-81.
[669] Jacques Gotbout (*op. cit,* p. 66) fait le même constat à propos de la générosité qui s'est manifestée au profit des Montréalais après « la tempête de verglas » pendant l'hivers 1998 au Québec.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

du futur et de l'impératif »[670]. Ce contrat intergénérationnel implique la transmission de sentiments au sein de la famille et leur publicité anonyme ; l'argent versé en renforce la valeur morale, la médiation publique inculquant aux descendants les vertus de la communion patrimoniale.

Créer de l'entre soi avec autrui

Cultiver le patrimoine apparaît être une réponse à la nature en rébellion pour les préjudices qu'elle a subis. L'échange s'effectue au niveau métaphorique entre la nature d'une part et la culture d'autre part. Cette forme d'échange reste toutefois peu explicite dans les écrits des donateurs alors qu'elle est très présente dans les témoignages oraux recueillis. Loin d'en minimiser la portée, cette absence dans l'écriture révèle la puissance d'une évidence, la mise en garde de la nature y est implicite car nul ne songe à contester un désordre climatique dont la tempête est supposée être le symptôme[671]. La transaction symbolique peut devenir un terreau commun dans lequel chacun va puiser ce dont il a besoin. Ce cadre devient un lieu de rencontre qui pourra être partagé par tous tant la mobilisation paraît évidente, aller de soi. Pourtant, cette transaction symbolique est supplantée dans les lettres par la référence à d'autres échanges. La nature n'y a plus sa place car elles concernent exclusivement les humains, vivants ou morts.

Les « logiques de cultes »[672] mises en œuvre à l'occasion de la transmission traduisent l'échange immatériel. De la même manière que les rites funéraires analysés par Jean-Pierre Kervella dans la Bretagne contemporaine, la mort racontée fait ici lien entre les vivants et les morts qui, dans le cas de la souscription, se parlent sans jamais se rencontrer[673]. Encore que la plantation puisse parfois donner lieu à la mise en place d'un véritable cérémoniel : en mémoire de Cédric, « *décédé subitement à l'âge de 20 ans le 30 décembre 1999* », les jardiniers du château ont ainsi accepté d'organiser la plantation d'un cèdre, « *cérémonie sobre et [qui s'est déroulée] dans un esprit de sympathie* », à la demande de sa famille. Les lettres et les conversations téléphoniques sont alors le nœud qui relie les défunts et leurs survivants. La parole portée au loin fonde un lien communautaire de la même manière que les silences qui entourent les morts chez les Manouches, ce qui est dit n'a pas besoin de l'être dans le cercle d'interconnaissance mais peut, doit, être diffusé au loin[674].

Les morts ne sont toutefois pas les seuls concernés par le rituel. L'échange concerne également au plus haut point les vivants. Il y a, bien sûr, ceux dont il est question dans les lettres, les vivants pressentis pour l'adoption, mais il y a également le destinataire de la lettre, *a priori* tout aussi anonyme que le donateur lui-même. Ce dernier semble parfois s'adresser pourtant à un ami : « *Chère mademoiselle Ludivine* », écrivent ceux qui ont auparavant téléphoné au numéro vert du château ; « *Monsieur le Président* », écrivent plus cérémonieusement les autres. À partir du don s'instaure donc un dialogue entre des personnes identifiées. Fait surprenant, dans cette transaction, le débiteur n'est paradoxalement pas

[670] Paul Ricoeur. 2000. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris : Seuil, p.107.
[671] Ce même constat s'applique à la presse.
[672] Anne Gotman. 1989. « Le vase c'est ma tante. De quelques propriétés des biens hérités », *Nouvelle revue d'Éthnopsychiatrie*, pp. 141-143.
[673] Jean-Pierre Kervella. « Les rites funéraires révélateurs de solidarités », in Simone Pennec (dir.), *op. cit.*, pp. 249-256.
[674] L'inversion révèle une mécanique commune pour la mise en forme du lien communautaire puisque dans le cas étudié par Patrick Williams, seul l'ethnologue, figure de l'étranger, peut entendre ce qui concerne les morts, autrement dit ce que les proches savent déjà sans avoir besoin de le dire. 2001. *Nous, on n'en parle pas, Les vivants et les morts chez les Manouches*, Paris : MSH.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

l'institution qui reçoit l'argent mais le donateur lui-même. Dès l'envoi de leur chèque, les donateurs remercient leur interlocuteur pour son idée généreuse : « *pour nous donner l'opportunité d'adopter un arbre dans ce site exceptionnel* » écrit Bertrand ; une « *initiative fort sympathique* », une « *idée géniale* ». Ce n'est plus le château qui sollicite une aide, mais le donateur qui, à l'instar de Georges, demande aux responsables du château « *de [lui] laisser adopter* » des arbres. L'inversion des termes de l'échange soustrait l'acte de générosité à celui qui délie sa bourse pour le transférer vers celui « *qui a pris cette initiative […] si belle, si généreuse, qu'elle ne peut manquer de toucher voire même de séduire* », comme l'écrit Suzanne. À la fierté personnelle du souscripteur se superpose ainsi la reconnaissance d'une dignité morale par un tiers : « *je me sens très honorée d'avoir le privilège de faire une donation pour aider dans la préservation du parc* », écrit Claire. Le donateur, individu inconnu et par conséquent presque anonyme aux yeux du destinataire de la lettre, remercie ce dernier de lui permettre d'entrer dans le cercle intime et prestigieux de la sociabilité du château. Beaucoup cherchent à rompre l'anonymat en faisant allusion à d'autres liens qui vont ainsi être consolidés. Ils évoquent une sociabilité locale, amicale ou professionnelle. Les familiers du château se rappellent au bon souvenir de leurs hôtes : « *c'est une très agréable soirée que nous avons passée, Charles-Henri et moi, hier soir grâce à vous dans ce cadre enchanteur de l'orangerie. Je tiens à vous remercier tous les deux pour votre chaleureuse hospitalité* », écrit une donatrice en déclinant son titre de princesse. De la même manière, une autre amie du château profite « *de [sa] missive pour dire [qu'elle a] apprécié la finesse du cocktail du lundi 19* ». Le cercle amical n'est toutefois pas le seul mentionné : la caserne de la gendarmerie nationale de Versailles fait de son propre don un contre-don après la mise à disposition pour le déroulement d'une cérémonie des grandes écuries du château de Versailles ; la direction des musées de France voit également dans sa contribution « *le symbole de la fierté que nous partageons tous à accomplir la mission qui [nous est] impartie* ». Ces sociabilités institutionnelles passent également par une sociabilité personnalisée où chacun écrit en son nom. Les jardiniers en chef du château et des Trianons, le directeur des musées de Versailles et des Trianons, le président de l'établissement public auxquels s'adressent les courriers y répondent de manière personnalisée également : « *je vous attends en famille le 21 mai pour visiter le château* », ajoute Hubert Astier à la main sur un courrier type. L'attention n'est pas liée à l'importance pécuniaire du don effectué car l'échange s'effectue à l'écart des transactions marchandes qui pourtant en gouvernent le principe. De la même manière qu'un cadeau, le geste accompli en faveur du patrimoine « est pensé comme n'ayant pas de prix »[675] et il faut en atténuer la matérialité pour lui donner toute sa valeur symbolique.

La transaction patrimoniale permet alors l'expression d'un « entre soi », elle est un lieu de rencontre où chacun peut facilement retrouver des personnes autrement inaccessibles. L'adoption d'un arbre offre alors « le spectacle improbable d'une société où l'autre est traité comme un semblable et dont personne n'est exclu »[676], comme sur la place du marché de Carpentras. Les lettres envoyées instaurent une communication qui diffère des échanges de paroles usuels : à la manière des graffitis urbains, elles « supposent un mode de présence des uns avec les autres qui est celui de la contiguïté et non du face à face »[677]. La distance physique qu'elles instaurent devient le corollaire indispensable à la mise en forme de la communauté patrimoniale.

[675] Anne Monjaret. 1998. « L'argent des cadeaux », *Ethnologie française*, XXVIII, 4, p. 495.
[676] Michèle de la Pradelle. 1996. *Les vendredis de Carpentras*, Paris : Fayard, p. 372.
[677] Béatrice Fraenkel. 2002. *Les écrits de septembre. New York 2001*, Paris : Textuel, p. 22.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

L'enracinement de l'arbre dans les terres du château participe, certes, à la mise en forme d'une identité déclinée à travers l'appartenance à une famille, à un lieu ou à un milieu mais surtout la crée et la recrée sans cesse à partir d'une transaction symbolique que sert la cause patrimoniale. Calquée sur le modèle de l'action humanitaire, l'injonction d'Elodie à propos de son arbre, témoigne de l'importance d'un tel enracinement : « *enracinez-le bien, merci !!!* » écrit-elle simplement pour accompagner son chèque. Il s'agit en effet de donner une trace tangible à une existence qui envisage son identité par son ancrage dans l'immuable, mais peut malgré tout se développer et évoluer. L'arbre adopté permet de s'éprouver identique dans le temps, autrement dit de faire l'expérience de sa propre permanence à partir d'un état assumé, tout en restant libre d'accomplir un parcours biographique singulier. Il permet ainsi « d'élaborer des synthèses partielle, de mettre de l'ordre et de la cohérence là où il n'y en avait pas nécessairement »[678]. Le parc versaillais en tant que « topos-lieu est dans le point de passage entre la signification culturelle et une expérience qui n'est signifiante que pour autant qu'elle est déjà en puissance de discursivité »[679]. Être soi tout en étant entre soi, telle est la valeur de la communion autour d'une cause aux multiples vertus.

[678] Bernard Lahire. 1998. *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action,* Paris : Nathan, p. 26.
[679] Michel Beaujour, *op. cit.*, p. 312.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Conclusion

Le parc du château de Versailles condense les conditions d'émergence d'une passion collective contemporaine. Sa position charnière entre jardin et forêt en fait un espace qui peut incarner la nature tout en étant par son prestige un bien à haute valeur culturelle. Sa valeur artistique et son histoire, qui de prime abord peuvent sembler contradictoires avec sa patrimonialisation en tant que symbole d'une nature en danger, ouvrent d'autant plus aisément la voie à une appropriation culturelle de la nature que les traditions cultuelles ont depuis longtemps consacré les fondements culturels des arbres. Grâce à leur implication dans les rituels collectifs, les arbres participent à la vie sociale. Leur historicisation a également renforcé leur valeur métonymique héritée des figurations généalogiques, conduisant à en faire des substituts de personnes ; leur mise en culture – aux deux sens du terme - est d'autant plus cruciale qu'ils sont les témoins des passions humaines. L'opération de monumentalisation des arbres du parc du château de Versailles permet d'appréhender le patrimoine arboré « en tant que phénomène social vivant »[680], lieu de cristallisation des peurs contemporaines.

La tempête telle que l'ont retransmise les journaux télévisés et la presse écrite révèle un paradoxe : d'un côté elle démontre la toute-puissance de la nature, perspective qui s'inscrit dans la lignée des thèses écologistes nées outre-atlantique et inspirées de théoriciens comme Barry Commoner[681] pour qui l'homme doit être capable de modestie face à une nature souveraine ; de l'autre côté, l'homme doit être capable de résister aux évènements météorologiques, d'en atténuer la vigueur par une gestion raisonnée des ressources et des infrastructures. Phénomène naturel fatal, traitée par les journaux de manière laconique, elle est devenue une question sociale sur laquelle on s'attarde. Indice d'une humanité ensauvagée, la tempête prend davantage d'importance dans un parc classique que dans les forêts et le désordre qu'elle y introduit doit impérativement être effacé. Les médias l'ont aujourd'hui bien compris : pour toucher un vaste public, mieux vaut s'intéresser aux arbres urbanisés qu'à ceux, trop sauvages, des massifs forestiers. Depuis les

[680] Daniel Fabre. 2000. « L'ethnologie devant le monument historique », in *Id.* (dir.), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Paris : MSH, p. 16.
[681] 1969. *Quelle terre laisserons-nous à nos enfants ?* Paris : Seuil.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

années 1960, cette évolution du traitement médiatique n'en est que plus révélatrice du changement des sensibilités vis-à-vis du patrimoine arboré et des catastrophes naturelles. Mise en images et en mots, la nature est devenue une entité qui, par sa violence et les destructions qu'elle provoque, vise à rétablir son ordre perturbé par l'homme. Elle est pleinement une production culturelle.

L'apparente contradiction qui consiste à prendre pour emblème de la nature un parc où les arbres sont les plus domestiqués s'explique donc : plus que les autres, les arbres versaillais sont la métaphore d'une société ordonnée. La nature devient rédemptrice quand l'homme se fait apprenti sorcier. Renouer avec le classicisme du parc en permettant sa restauration, c'est aussi remettre l'humanité en ordre. Elle met en forme le collectif en lui redonnant une cohérence largement mise à mal par la réduction des échelles identitaires. Aux communautés fragmentées et dispersées répond un imaginaire collectif de la solidarité. Un faire ensemble pour être ensemble, sans se créer d'obligations. La dimension anthropomorphique des arbres ressort à de multiples niveaux pour le signifier.

La personnification des arbres versaillais n'est donc pas anodine ; chaque individu du parc apparaît dans sa singularité. Comme les hommes, ils sont des êtres vivants, périssables et singuliers. Comme les hommes, leur permanence renvoie à l'évidence de leur unité biologique. Comme les hommes, ils sont façonnables et évoluent avec le temps. Ils passent par des états différents et par conséquent sont dignes d'être les témoins des passages biographiques de ceux qui les plantent. Comme les hommes, mis côte à côte, ils forment un tout, une société. Leur disparition ravive et nourrit une conscience identitaire qui mêle l'intime au social. L'émotion patrimoniale est à ce niveau « jouissance dans l'instant, jouissance d'une possession parfois même d'une révélation de soi »[682]. L'adoption des arbres permet d'enraciner une histoire familiale qui participe à la construction du sujet en tant que personne, tout en lui renvoyant sa dimension sociale. Être singulier, il n'est pas pour autant isolé et la participation à une œuvre collective est là pour le rappeler mais « l'acte collectif instaure une identité provisoire »[683] qui enracine véritablement un sentiment d'appartenance.

Cette « nouvelle économie du patrimoine »[684], qui conduit à l'intimisation de ce qui n'était jusque-là pensable qu'à condition de figurer un collectif, révèle une mutation du regard porté sur le patrimoine arboré. Depuis sa prise en compte en tant que bien qu'il faut pouvoir léguer, sa propriété symbolique opère un retour vers la sphère privée. Le patrimoine inscrit dans l'émotion n'est plus figé mais au contraire un support de représentations et d'imaginaire recomposable à l'infini. En faisant leur une histoire collective, nos contemporains ne se contentent pas de réintroduire ce patrimoine dans la sphère privée, ils le manipulent pour tisser leur propre appartenance au collectif. Le patrimoine arboré s'avère donc particulièrement propice à une mise en culture qui va en faire un « ego-patrimoine ». À partir d'arguments différents, voire opposés, chacun peut faire l'expérience d'une rencontre guère envisageable ailleurs, cela grâce au lieu commun produit par le consensus en faveur de la cause arborée. Cultiver le patrimoine répond à un double enjeu : participer à la mise en ordre du corps collectif et s'inscrire dans la société civile.

Cette étude ouvre de nouvelles perspectives pour aborder la relation entre les arbres et la patrimonialisation de la nature. Nous avons vu que les arbres, au départ considérés comme un *patrimoine ressource*, sont devenus un *patrimoine esthétique et identitaire* avec le développement de la notion de

[682] Daniel Fabre. 1998. « Conclusion de la journée du 7 janvier », *Patrimoine et passions identitaires*, Paris : Fayard, p. 287.
[683] *Ibid*., p. 295.
[684] Dominique Poulot. 1997. « Introduction générale », in Daniel Grange et Dominique Poulot, *L'esprit des lieux*, Grenoble : Presses universitaires, p. 33.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

« pittoresque » pour finalement être le *patrimoine écologique* que nous connaissons aujourd'hui. Ils ont donc été successivement dotés d'une valeur marchande, esthétique puis scientifique. Leur valeur biologique consacre leur lien avec le corps, *via* l'idée de bien-être. Revenir sur les conditions de protection des sites boisés en tenant compte à la fois des caractéristiques des lieux qui mobilisent une attention patrimoniale et du cadre réglementaire utilisé pour assurer leur pérennité met à jour la relation complexe qu'une société instaure avec la nature pour signifier sa culture.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Bibliographie générale

Accardo, Alain. 2000. « Derrière la subjectivité des journalistes », *Le Monde diplomatique*, mai 2000.

Agulhon, Maurice. 1978. « La "statuomanie" et l'histoire », *Ethnologie française,* VIII, 2-3, pp. 145-172.

Albanel, Christine. 2005. « Avant-propos », in Lablaude, Pierre-André, *op. cit.*, p. 5.

André, Jean-Yves. 2000. « Lieux du sacré, lieux d'identité », in *Patrimoine et histoire : les cendres du phénix,* Paris : Belin, pp. 205-216.

« Arbres remarquables, un trésor vivant », 2002. *Arborescence*, 92.

Arnould, Paul ; Cieslak Caroline. 2004. « Mise en scène d'objets de nature à Paris et Varsovie : les arbres remarquables de deux forêts périurbaines », *Nature sciences sociétés,* vol. 12, n° 2, pp. 157-171.

Associations amies de la forêt française. 2000. *Enseignements à tirer des tempêtes de fin décembre 1999,* Actes du colloque de Fontainebleau « Tempête sur les forêts françaises », 7-9 décembre 2000, Nancy : Association Française des Eaux et Forêts.

Attias-Donfut, Claudine (dir.). 1995. *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, Etat*, Paris : Nathan.

Audrerie, Dominique ; Souchier, Raphaël ; Vilan, Luc. 1998. *Le patrimoine mondial,* Paris : PUF.

Autrement. 1984. n°134, « Le jardin, notre double ».

Babelon, Jean-Pierre. 1993. « La restauration des jardins de Versailles », *Monumental*, 4, pp. 70-75.

— 1997. « Conclusion de la journée du 23 janvier », in Furet, François (dir.). 1997. *Patrimoine, temps, espace. Patrimoine en place, patrimoine déplacé,* Paris : Fayard, pp. 307-313.

Bady, Jean-Pierre. 1998. *Les monuments historiques en France,* Paris : PUF.

Barbe, Noël, à paraître, « Constitution et variation d'un regard ethnographique en Franche-Comté. Parcours en 5 étapes », in Daniel Fabre (dir.), *L'érudit, le politique et le populaire,* Paris : MSH.

Baridon, Michel. 1998. *Les jardins,* Paris : Robert Laffont.

Barthélémy, Tiphaine ; Weber, Florence. 1989. « Trois amours pour un même site », *Ethnologie française,* XIX, 3, pp. 291-298.

Beaujour, Michel. 1980. *Miroirs d'encre. Rhétorique de l'autoportrait,* Paris : Seuil.

Beaux, Ghyslaine. 2002. « Quels destin pour les arbres remarquables du massif de Fontainebleau ? », *Arborescence,* 92, pp. 10-11.

Bellavance, Guy (dir.). 2000. *Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle ? Deux logiques d'action publique,* Laval : Presses de l'université de Laval, IQRC.

Benjamin, Walter. 2000. *Œuvres III,* Paris : Folio.

Bercé, Françoise. 2001. « De la création de jardins "historiques" (1950-1980) », *Monumental,* p. 52.

Berger, Peter-L. ; Luckman, Thomas. 1966. *The social construction of reality,* New York: Anchor Books.

Bessy, Christian ; Chateauraynaud, Francis. 1993. "Les ressorts de l'expertise. Epreuve d'authenticité et engagement du corps", *in* Conein, Bernard ; Dodier, Nicolas et Thévenot, Laurent (dir.), *Les objets dans l'action,* Paris : éd. EHESS, pp. 141-164.

Bloch, Anny. 1994. « Les marronniers de Strasbourg », in Corvol, Andrée (dir.), pp. 12-17.

Bouras, Alain. 1989. « La symbolique du bois », in Kollmann, Virginie (dir.), *Ethnologie et dialectologie du centre-ouest,* Poitiers : SEFCO-ARPE.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Bourdais, Jean-Claude. 2000. *L'arbre à souvenir*, Nouméa : L'herbier de feu.

Bourdieu, Pierre. 1986. « Les rites comme actes d'institution », *in* Centlivres, Pierre ; Hainard, Jacques (dir.), *Les rites de passage aujourd'hui*, Lausanne : l'Age d'Homme, pp. 206-215.

— 1998. *La domination masculine*, Paris : Seuil.

Bourdu, Robert ; Viard, Michel. 1998. *Arbres souverains*, Boulogne : Du May.

Bourgenot, Louis. 1973. « Forêt vierge et forêt cultivée », *Revue forestière française*, XXV, 5, pp. 339-360.

Brezard, Jean-Marc. 2003. « Historique des réserves en forêts publiques », in Corvol, Andrée (dir.), pp. 47-51.

Bromberger, Christian. 1999. « Les monuments ordinaires de la vie quotidienne », in Régis Debray (dir.), pp. 197-206.

— 1979. « Technologie et analyse sémantique des objets : pour une sémio-technologie », *L'Homme*, XIX, 1, pp. 105-140.

Brosse, Jacques. 2001. *Mythologie des arbres*, Paris : Payot et Rivages.

— 2002. *Dictionnaire des arbres de France. Histoires et légendes*, Paris : Bartillat.

Buyer, Xavier de. 1997. « Le plan vert régional en Île-de-France », *in* Andrée Corvol (dir.), pp. 41-45.

Cachin, Françoise. 1997. « Le paysage du peintre », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, 1*, Paris : Gallimard, pp. 957-996.

Camus, Romane. 2001. « Après les tempêtes. Toujours debout, les plus vieux arbres remarquables d'intérêt national », *Arborescence*, 92, p. 6.

Cauquelin, Anne. 2000. *L'invention du paysage*, Paris : PUF.

Centlivres, Pierre. 2001. *Les bouddhas d'Afghanistan*, Lausanne : Favre.

Certeau, Michel de. 1990. *L'invention du quotidien, 1, Arts de faire*, Paris : Gallimard.

Champagne, Patrick ; Marchetti, Dominique. 1994. « L'information médicale sous contrainte. À propos du "scandale du sang contaminé" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 101-102, pp. 40-62.

Chastel, André. 1986. « La notion de patrimoine », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, 2, Paris: Gallimard, pp. 405-450.

Cheveigné, Suzanne de. 2000. L'environnement dans les journaux télévisés. Médiateurs et visions du monde, Paris : CNRS Editions.

Chesnel, Marc. 2001. Le tourisme culturel de type urbain : aménagement et stratégies de mise en valeur, Paris : L'harmattan.

Cloarec, Jacques. 1989. « Le paysage "catastrophe" Symboles et réalités », *Ethnologie française*, 3, pp. 299-303.

— 1995. « Le paysage », in École nationale du patrimoine, *op. cit.*, pp. 81-84.

Coanus, Thierry. 1995. « Paysage, risques naturels et intérêts locaux / Un conflit de représentations en moyenne montagne », in Voisenat, Claudie ; Notteghem, Patrice (dir.), pp. 135-149.

Coenen-Huther, Josette. 1994. *La mémoire familiale*, Paris : L'harmattan.

Commoner, Barry. 1969. Quelle terre laisserons-nous à nos enfants ? Paris : Seuil.

Conseil international des monuments et des sites. 1988. *Régénérer les jardins classiques*, Paris : ICOMOS.

Corvol, Andrée. 1984. « La forêt », in Nora, Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire, 3*, Paris : Gallimard, pp. 673-737.

— 1987. L'homme aux bois : histoire des relations de l'homme et de la forêt, XVIIe-XXe siècle, Paris : Fayard.

— (dir.). 1994. La nature en ville : rues et places ; parcs et bois, XVIe-XXe siècle, Paris : CNRS-IHMC.

— (dir.). 1997. Une "nature" pour citadins ? XVIe-XXe siècle, Paris : IHMC.

— 2004. *Eloge des arbres*, Paris : Robert Laffont.

Courtemanche, Danielle. 1997. Œuvrer pour la postérité. Les testaments parisiens des gens du roi au début du XVe siècle, Paris : L'Harmattan

Cuisenier, Jean. 1995. « Culture ordinaire et ethnicité », *Ethnologie française*, XXV, 1, pp. 16-35.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Dalgalarrondo, Sébastien ; Urfalino, Philippe. 2000. « Choix tragique, controverse et décision publique. Le cas du tirage au sort des malades du sida », *Revue française de sociologie*, 41, 1, pp. 119-157.

Dassié, Véronique. 2002. « Décembre 1999 ; tempête sur Versailles : chronique d'une émotion », *Ethnologies comparées*, 2, « Mémoire des lieux », [http://alor.univ-montep3.fr/cerce/revue.htm].

— 2004. « Histoires de linges, histoires de liens : reliques et souvenirs dans l'espace domestique contemporain », in Simone Pennec (dir.). *Des vivants et des morts : Des constructions de « la bonne mort »*, Brest : Université de Bretagne occidentale, pp. 385-394.

Dassié, Véronique ; Dupuy, Michel. 2005. « Mobiliser l'opinion après la tempête », in Corvol Andrée (dir.), *Tempêtes sur la forêt française, XVIe-XXe siècle*, Paris : L'Harmattan, pp. 167-197.

Davallon, Jean ; Micoud, André ; Tardy, Cécile. 1997. « Vers une évolution de la notion de patrimoine ? Réflexions à propos du patrimoine rural », in Grange, Daniel ; Poulot Dominique (dir.), 1997. pp. 195-205.

Déchaux, Jean-Hugues. 2000. « L'"intimisation" de la mort », *Ethnologie française*, XXX, 1, pp. 153-162.

Decourt, Noël. 1999. *La forêt*, Paris : PUF, coll. Que sais-je.

Degos, Guy. 1988. « Les parcs des monuments historiques. La régénération des plantations », in Conseil international des monuments et des sites, pp. XX-XV.

Derex, Jean-Michel. 1997. « Le bois de Vincennes : problèmes de conservation », in Andrée Corvol (dir.), pp. 7-9.

Descola, Philippe. 1986. *La nature domestique. Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*, Pars : éd. de la MSH.

Desvallées, André. 1998. « À l'origine du mot "patrimoine" », in Dominique Poulot (dir.), pp. 89-105.

Devin, François. 2001. « La photographie en milieu urbain : une nouvelle manière de voir les arbres », in UNESCO, pp. 271-272.

Dias, Nélia. 2000. « Que signifie mettre en exposition ? », *Terrain*, 34, pp. 159-164.

Didier, Frédéric. 1995. « Les restaurations de sculptures monumentales au château de Versailles à travers deux opérations récentes », *Monumental*, 10-11, pp. 114-129.

Di Mattéo, Colette. 1993. « La restauration des jardins historiques », *Monumental*, 4, pp. 41-55.

Di Méo, Guy, « Production des identités et attachement au lieu », in Lamy, Yvon, *L'Alchimie du patrimoine*, Talence : MSHA, pp. 248-276.

Direction des parcs, jardins et espaces verts. 1983. *Les arbres remarquables des promenades et jardins de Paris*, Paris : Mairie de Paris.

Domont, Philippe ; Montelle, Édith. 2003. *Histoires d'arbres, des sciences aux contes*, Paris : Delachaux et Niestl.

Donadieu, Pierre. 2002. *La société paysagiste*, Arles : Actes Sud.

Dubar, Claude. 1996. La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles, Paris : Armand Colin.

DRAF/SRFD. 2000. *Orientations régionales forestières, Île-de-France*, Cachan : Direction régionale et interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France.

Dubost, Françoise. 1994. Vert patrimoine. La constitution d'un nouveau domaine patrimonial, Paris : MSH.

— 1998. « Un nouveau patrimoine, le végétal », in Jacques le Goff (dir.). 1998. pp. 175-181.

Dubost, Françoise ; Lizet, Bernadette. 1995. « Conclusion. Pour une ethnologie du paysage », in Voisenat, Claudie ; Patrice Notteghem (dir.), pp. 225-240.

Ducamps, Emmanuel. 2001. « Pierre-André Lablaude, architecte des jardins de Versailles », *Art Enchères*, 8, pp. 7-21.

Duchet-Suchaux, Gaston. 1993. « Les noms de arbres », *Cahiers du léopard d'or*, 2, pp. 13-23.

Dufour, Marie-Hélène. 2001. *L'arbre familier en Provence*, Aix-en-Provence : Édisud.

Dumas, Robert. 2002. Traité de l'arbre. Essai d'une philosophie occidentale, Arles : Actes Sud.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Dumont, Jean. 1988. « De l'entretien et de la régénération des jardins à la française, in Conseil international des monuments et des sites, pp. XIV-XIX.

Dupuy, Michel. 2003. « Images et environnement », in Corvol A. (dir.), Guide de recherches archivistiques et bibliographiques sur l'histoire de l'environnement, III : 1900-2000, Paris : L'Harmattan.

Durnerin, Alain. 2000. « L'enseignement de l'horticulture et de l'architecture des jardins en France au XIXe siècle et la création de l'École nationale d'horticulture de Versailles », in Boulet, Michel (dir.). 2000. *Les enjeux de la formation des acteurs du l'agriculture 1760-1945.* Actes du colloque ENESAD du 19-21 janv. 1999, Dijon : Educagri, pp. 383-392.

Durkheim, Émile. 2003. *Éducation et sociologie,* Paris : PUF.

École nationale du patrimoine. 1995. *Patrimoine culturel, patrimoine naturel,* Paris : La Documentation française.

Ehrenberg, Alain. 1995. *L'individu incertain,* Paris : Hachette.

Eleb, Monique ; Debarre, Anne. 1999. *Architectures de la vie privée. XVIIe-XIXe siècle,* Paris : Hazan.

Elias, Norbert. 1987. *La société des individus,* Paris : Fayard.

Eranian, Philippe. 2000. *Mémoire de tempête, le bois de Boulogne,* Paris : Le cherche Midi éd.

Établissement public du musée et du domaine de Versailles. 2002. *Rapport d'activité,* Versailles : Château de Versailles, Service de la communication.

Établissement public du musée et du domaine de Versailles. 2003. *Rapport d'activité « Montrer mieux, montrer plus »,* Versailles : Château de Versailles, Service de la communication.

Fabre, Daniel. 1986. « Le privé contre la coutume », in Ariès, Philippe ; Duby, Georges (dir.) *Histoire de la vie privée,* III, Paris : Le Seuil, pp. 543-579.

— 1994. « Ethnologie et patrimoine en Europe », *Terrain,* 22, pp. 145-150.

— 1996. « Introduction », in *Id. L'Europe entre cultures et nations,* Paris : MSH, pp. 1-6.

— 1997. « Le Patrimoine, l'ethnologie », in Nora, Pierre (dir.), pp. 59-72.

— 1998a. « Conclusion de la journée du 7 janvier », in Le Goff, Jacques (dir.), pp. 285-296.

— 1998b. « Christophe Colomb, l'impossible héros », *Terrain,* 30, p. 126.

— (dir.). 2000. *Domestiquer l'histoire,* Paris : MSH.

Favier, René. (dir.). 2002. *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire,* Grenoble : publications de la MSH-Alpes.

Favier, René ; Granet-Abisset, Anne-Marie (dir.). 2000. *Histoire et mémoire des risques naturels.* Grenoble : MSH-Alpes.

Favret-Saada, Jeanne. 1994. « Weber, les émotions et la religion », *Terrain,* 22, pp. 89-104.

Ferry, Luc. 2000. « Politique Arbre de droite, arbre de gauche », *Le Point,* 1448, 16 juin, pp. 189-192.

Feschet, Valérie. 1988. *Les papiers de famille,* Aix-en-Provence : Presses de l'université de Provence.

Feterman, Georges. 2000. *Les arbres remarquables d'Île-de-France,* Paris : AMC Editions.

— 2003. *La France des arbres remarquables,* Paris : Dakota Editions.

Fine, Agnès. 1987. « Le parrain, son filleul et l'au-delà », *Études Rurales,* 105-106, pp. 123-146.

— 1994. Parrains, marraines. *La parenté spirituelle en Europe,* Paris : Fayard.

— 1995. « Les parentés parallèles », in Althabe, Gérard ; Fabre, Daniel ; Lenclud, Gérard, *Vers une ethnologie du présent,* Paris : MSH, pp. 195-210.

— 1998. « Parenté : liens de sang et liens de cœur », *Sciences humaines,* 23, pp. 24-27.

— 2000. « Écritures féminines et rites de passage », *Communications,* 70, pp. 121-142.

— (dir.). 1998. *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies,* Paris : MSH.

Fourault, Véronique. 2003. « La presse dans la tourmente », *in* Martine Tabeaud (dir.), pp. 161-185.

Fraenkel, Béatrice. 2002. *Les écrits de septembre. New York 2001,* Paris : Textuel.

Gallini, Clara. 1995. « Le rituel médiatique », *in* Gérard Althabe, Daniel Fabre et Gérard Lenclud (dir.), *Vers une ethnologie du présent,* Paris : MSH, pp. 117-126.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Garcia, Patrick. 1997. "Les racines d'un succès : la célébration des "vertus du lieu" lors du bicentenaire de la Révolution française", in Grange, Daniel J ; Poulot, Dominique (dir.), pp. 315-328.

Garnier, Emmanuel. 2002. « La politique forestière de la monarchie et les catastrophes naturelles dans les Vosges aux XVIII et XIX siècles », in Favier René (dir.), pp. 219-241.

Gasnier, Thierry. 1997. « Le local. Un et indivisible », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire 3*, Paris : Gallimard, pp. 3423-3476.

Genty, Michel. 1994. « La nature en milieu urbain : Bordeaux », in Corvol, Andrée (dir.), pp. 39-44.

Givry, Jacques de ; Neraudau, Jean-Pierre. 1985. *Versailles, l'âme du parc*, Paris : éditions Sous le Vent.

Girardet, Edward. 2005. « Espoirs au cœur de l'enfer. Victoires et limites de l'aide humanitaire », *National géographic France*, vol. 13-6, 75, déc., pp. 57-85.

Glevarec, Hervé ; Saez, Guy. 2002. *Le Patrimoine saisi par les associations*, Paris : La Documentation française.

Gotman, Anne. 1989. « "Le vase, c'est ma tante". De quelques propriétés des biens hérités », *Nouvelle revue d'ethnopsychiatrie*, 14, pp. 125-150.

— 1990. « Le présent de l'héritage », in Jeudy (dir.), pp. 109-125.

Grange, Daniel ; Poulot, Dominique (dir.). 1997. *L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité*, Grenoble : Presses Universitaires.

Groupe histoire des forêts françaises. 1982. *Histoire de forêts françaises : guide de recherche*, Paris : CNRS.

Guille-Escuret, Georges. 1989. *Les sociétés et leurs natures*, Paris : Armand Colin.

Halbwachs, Maurice. 1947. « L'expression des émotions et la société », *Échanges sociologiques*, Paris : Centre de documentation universitaire.

— 1997. *La mémoire collective*, Paris : Albin Michel.

— 1994. *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris : Albin Michel.

Harrison, Robert. 1992. *Forêt :essai sur l'imaginaire occidental*, Paris : Flammarion.

Heinich, Nathalie. 1992. « Les colonnes de Buren au Palais-Royal. Ethnographie d'une affaire », *L'art contemporain exposé aux rejets. Études de cas*, Paris : L'harmattan, pp. 35-73.

— 1993. « Les objets-personnes : fétiches, reliques et œuvres d'art », *Sociologie de l'art*, 6, pp. 25-56.

— 1996. *États de femme. L'identité féminine dans la fiction occidentale*, Paris : Gallimard.

— 1997. « Entre œuvre et personne : l'amour de l'art en régime de singularité », *Communications*, 64, pp. 153-171.

Himelfarb, Hélène. 1986. « Versailles, fonctions et légendes », *in* Nora, Pierre. *Les lieux de mémoire. II*, Paris : Gallimard, pp. 235-292.

Hotyat, Micheline. 1994. « Paris : des arbres en fiches », in Corvol, Andrée (dir.), pp. 25-32.

Jamin, Jean. 1985. « Les objets ethnographiques sont-ils des choses perdues ? », *in* Hainard Jacques ; Roland Kaehr (dir.), *Temps perdu, temps retrouvé, voir les choses du passé au présent*, Neuchâtel : Musée d'ethnographie, pp. 51-74.

Jeanneney J.-N. 1999. *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris : Hachette Littératures, Arte éditions, La Cinquième éditions.

Jeudy, Pierre-Henri (dir.). 1990. *Patrimoines en folie*, Paris : éd. de la MSH.

— 1995. « Entre mémoire et patrimoine », *Ethnologie française*, XXV, 1, pp. 5-6.

Jeudy-Ballini, Monique. 1999. « Dédommager le désir. Le prix de l'émotion en Nouvelle Bretagne », *Terrain*, 32, pp. 5-20.

Joseph, Isaac. 1990. « Le musée, le territoire, la valeur », in Henri-Pierre Jeudy (dir.), pp. 259-268.

Kalaora, Bernard. 1995. « Les cités du littoral. Le littoral dans tous ces états », *Ethnologie française*, XXV, 1, pp. 76-87.

Kaufmann, Jean-Claude. 1997. *Le cœur à l'ouvrage*, Paris : Nathan.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Klapisch-Zuber, Christiane. 1993. « La genèse de l'arbre généalogique », *Cahiers du Léopard d'or*, 2, "L'arbre. Histoire naturelle et symbolique de l'arbre, du bois et du fruit au Moyen Âge", pp. 41-81.

Lablaude, Pierre-André. 1994. « Restauration et régénération de l'architecture végétale du jardin de Versailles », *Monumental*, 4, pp. 76-85.

— 2005. *Les jardins de Versailles*, Paris : Scala.

Lahire, Bernard. 1998. L'homme pluriel. Les ressorts de l'action, Paris : Nathan.

Lamaison, Pierre. 1983. *Ethnologie et protection de la nature*, Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Lamy, Yvon. 1996. « Le Creuset du patrimoine collectif », in *Id.*, *L'alchimie du patrimoine*, Talence : Éditions de la MSH-Aquitaine, pp. 9-22.

Landry Tristan. 2003. « Lieux de pouvoir et micropolitique de la mémoire. L'exemple de la cathédrale du Christ-Sauveur à Moscou, *Politique et Sociétés*, 22, 2, pp. 75-101.

Lanier, Louis. 1994. *Précis de sylviculture*, Nancy : ENGREF, pp. 3-12.

Lamarre, Christine. 2000. « Du domaine royal à la région capitale », *Autrement*, « Île-de-France », pp. 49-58.

Lapointe, Roger. 1997. *Grammaire générale du sentiment*, Paris : L'Harmattan.

La Pradelle, Michèle de. 1996. *Les vendredis de Carpentras*, Paris : Fayard.

La Soudière, Martin de. 2003. « Lothar et Martin : de quelques usages d'une grande peur collective », in Tabeaud, Martine (dir.), pp. 187-194.

Le Bras, Hervé. 1995. *Les trois France*, Paris : Odile Jacob.

Lecomte, Frédérique. 2001. « Inventorié, le fleuron des forêts françaises, Aujourd'hui, d'hier à demain », *Arborescences*, 92, pp. 4-5.

Lefeuvre, Jean-Claude. 1990. « de la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel », in Jeudy, Henri-Pierre (dir.). 1990. pp. 29-75.

Léger, Danièle ; Hervieu, Bertrand. 1979. *Le retour à la nature « Au fond de la forêt… l'État »*, Paris : Seuil.

Le Goff, Jacques. 1988. *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard.

— (dir.). 1998. *Patrimoine et passions identitaires*, Paris : Fayard.

Lenclud, Gérard. 1987. « La tradition n'est plus ce qu'elle était … ; sur les notions de tradition et de société traditionnelle en ethnologie », *Terrain*, 9, pp. 110-123.

— 1995 ; « Le grand partage ou la tentation ethnologique », in Althabe, Gérard ; Fabre, Daniel ; Lenclud, Gérard (dir.), *Vers une ethnologie du présent*, Paris : «Éditions de la MSH, pp. 9-37.

Leniaud, Jean-Michel.1998. « L'État, les sociétés savantes et les associations de défense du patrimoine : l'exception française », in Le Goff, Jacques (dir.), pp. 137-154.

Leroi-Gourhan, André. 1964. *Le geste et la parole, II, La mémoire et les rythmes*, Paris : Albin Michel.

Le Roy Ladurie, Emmanuel. 2002. « L'historien face à l'histoire climatique et à l'attitude des autorités en cas de conjoncture "climato-périlleuse" », in Favier, René (dir.) *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, Grenoble : MSH-Alpes, pp. 13-29.

« Le Temps de l'événement I » et « Le Temps de l'événement II », *Réseaux*, n°75 et n°76, 1996.

Lévesque, Carole. 1996. « Présentation. La nature culturelle. Trajectoires de l'anthropologie écologique contemporaine », *Anthropologie et sociétés*, 20, 3, [http://www.ant.ulaval.ca/anthropologieetsocietes/1996-3-presentation.html].

Le Wita, Béatrix. 1985. « Mémoire : l'avenir du présent », *Terrain*, 4, pp. 15-26.

Livet, Pierre. 1998. « Des actions et des émotions aux phénomènes sociaux : cognition et interprétation », *Intellectica*, 1-2, 26-27, pp. 57-77.

Lizet, Bernadette. 1984. « "Brider le buisson" : une logique de la haie paysanne », in Bérard, Laurence ; Brisebarre, Anne-Marie ; Gilloire, Augustin et al. 1984. *Rôle des savoirs et pratiques naturalistes*

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

populaires dans les écosystèmes humanisés, Paris : Muséum National d'Histoire Naturelle/Min. de l'environnement, pp. 76-131

Lolive, Jacques. 1997. « La montée en généralité pour sortir du NIMBY. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix,* 39, pp. 109-130.

Loraux, Nicole. 1997. *La cité divisée,* Paris : Payot et Rivages.

Lorquin, Claire. 1993. « Albums de bébés », *Autrement,* 137, pp. 182-196.

Luginbulh, Yves. 1989a. *Paysages : Textes et représentations,* Lyon : La Manufacture.

— 1989b. « Paysage élitaire et paysages ordinaires », *Ethnologie française,* XIX, 3, pp. 227-238.

Maffesoli, Michel. 2000. *Le temps des tribus,* Paris : La table ronde.

Malet, Jacques. 2004. *La générosité des Français,* Boulogne-Billancourt : CERPHI.

Mariage, Thierry. 1988. « La régénération des jardins classiques : l'exemple de Versailles », in Conseil international des monuments et des sites, *Régénérer les jardins classiques,* Paris : ICOMOS.

— 1990. L'univers de le Nostre. Les origines de l'aménagement du territoire, Bruxelles/Liège : Pierre Mardaga.

— 1995. « Du territoire au jardin : le cas de Versailles », in École nationale du patrimoine, pp. 161-168.

Mahaud, Jean ; Donadieu, Pierre. 2000. « Arbres et art : le paysage du Morbihan, vu par les artistes à diverses époques », *Revue forestière française,* LII, 3, pp. 271-282.

Mauss, Marcel. 1968 [1921]. « L'expression obligatoire des sentiments (rituels oraux funéraires australiens) », in *Id. Essais de sociologie,* Paris : Minuit, pp. 81-88.

— 1997. « Essai sur le don. Du don et de l'obligation à rendre » et « Les techniques du corps », *Sociologie et anthropologie,* Paris : PUF, pp. 143-279 et pp. 365-386

Mension-Rigau, Eric. 1997. Aristocrates et Grands Bourgeois. Éducation, traditions, Valeurs, Paris : Perrin.

— 1999. *La vie des châteaux,* Paris : Perrin.

— 2000. « Des châteaux privés s'ouvrent au public », in Fabre, Daniel (dir.), pp. 85-101.

Merleau-Ponty, Maurice. 1945. *Phénoménologie de la perception,* Paris : Gallimard.

Monjaret, Anne. 1998. « L'argent des cadeaux », *Ethnologie française,* XXVIII, 4, pp. 493-505.

Monuments historiques, 112. Un siècle de restauration. 1981. Paris : Éditions de la Caisse nationale des monuments historiques.

Morin, Edgar. 1969. *La Rumeur d'Orléans,* Paris : Seuil.

Moscovici, Serge. 1968. *Essai sur l'histoire de la nature,* Paris : Flammarion.

Mosser, Monique. 1999. « Le XXIe siècle sera jardinier », *Autrement,* n° 184, pp. 231-240.

Mosser, Monique ; Nys, Philippe (dir.). 1995. *Le jardin, art et lieu de mémoire,* Besançon : Éd. de l'Imprimeur.

Mottet, Jean (dir.). 2002. *L'arbre dans le paysage,* Seyssel : Champ Vallon.

Moulinier, P. 1999. *Les Politiques publiques de la culture en France,* Paris : PUF.

Mourier, Pierre-François. 200. Les cicatrices du paysage. Après la tempête, essai d'écologie scientifique, Arles : Actes Sud.

Muxel, Anne. 1996. *Individu et mémoire familiale,* Paris : Nathan.

Nahoum-Grappe, Véronique. 2004. « Le jugement de qualité », *in* Véronique Nahoum-Grappe et Odile Vincent, *Le goût des belles choses,* Paris : MSH, pp. 1-8.

Nail, Sylvie. 1997. « Les jardins de nostalgie. La transformation du jardin anglais en patrimoine national », *Terrain,* 29, pp. 113-126.

— 1999. « Les jardins anglais comme monuments », in Debray, Régis (dir.). 1999. *L'abus monumental ?* Paris : Fayard, pp. 305-314.

Nora, Pierre (dir.). 1997a. *Les lieux de mémoire,* 3 vol., Paris : Gallimard.

— (dir.) 1997b. *Science et conscience du patrimoine,* Paris : Fayard.

Ogino, Masahiro. 1995. « La logique d'actualisation. Le patrimoine au Japon », *Ethnologie française,* XXV, 1, pp. 57-63.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Onclincx, Françoise ; Gryseeis, M. 1994. « Les arbres remarquables à Berchem-Sainte-Agathe », in Corvol, Andrée (dir.), pp. 9-12.

Oppermann, Fabien. 2003. *Images et perceptions du château de Versailles,* mémoire de DEA, Jean-Michel Léniaud (dir.), Paris : École pratique des hautes études.

Orientations régionales forestières, Île-de-France. 2000. Cachan : DRIAF – SRFB.

Ouzouf, Mona. 1975. « Du mai de liberté à l'arbre de la liberté : symbolisme révolutionnaire et tradition paysanne », *Ethnologie française,* V, pp. 9-32.

Palu, Pascal. 1996. « Le patrimoine naturel comme mode de gestion d'un paradoxe », in Lamy, Yvon (dir.), pp. 157-171.

Paperman, Patricia ; Ogien, Ruwen. 1995. *La couleur des pensées. Sentiments, émotions, intentions,* Paris : Éditions de l'EHESS.

« Patrimoine naturels forestiers ». 1991. *Revue forestière française,* numéro spécial.

Parret, Jean. 1996. *L'arbre,* Arles : Actes Sud.

Pérouse de Montclos, Jean-Marie (dir.). 1992. *Le guide du patrimoine en Île-de-France,* Paris : Hachette.

Peyron, Jean-Luc. 1999. « L'aménagement forestier : une discipline ancienne, évolutive et féconde », *Revue forestière française,* numéro spécial « L'aménagement forestier », pp. 13-20.

Pignard, Gérôme. 2000. « Évolution récente des forêts françaises : surface, volume sur pied, productivité », *Revue forestière française,* numéro spécial « Conséquences des changements climatiques pour la forêt et la sylviculture », pp. 27-36.

Pline L'Ancien. 1999a. *La vertu des arbres,* Paris : Arléa.

— 1999b. *Histoire naturelle,* Paris : Gallimard.

Pommier, Édouard. 1986. « Versailles, l'image du souvenir », *in* Nora, Pierre, *Les lieux de mémoire. La nation,* Paris : Gallimard, pp. 193-233.

Poulot, Dominique. 1997. « Introduction générale », in Grange, Daniel et Poulot, Dominique (dir.), pp. 15-34.

— (dir.). 1998. *Patrimoine et modernité,* Paris : L'Harmattan.

Prado, Patrick. 1989. « Paysages mis à jour. Après la tempête, après l'incendie », *Ethnologie française,* XIX, 3, pp. 304-310.

« Qu'est-ce qu'un événement ? ». 2002. *Terrain,* 38.

Reclus, Élisée. 1866. « Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes », *La revue des deux mondes,* 63, pp. 352-381.

— 1881. La nouvelle géographie universelle, la terre et les hommes. La France,2, Paris : Hachette.

Ricoeur, Paul. 1983. *Temps et récit, 1,* Paris : Seuil.

— 2000. La mémoire, l'histoire, l'oubli, Paris : Seuil.

Rioux, Jean-Pierre ; Sirinelli, Jean-François. 1989. « L'affection de mémoire et l'embarras d'identité », in *Histoire culturelle de la France,* IV, *Le Temps des masses, le XX*^{e} siècle, pp. 356-364.

Rivière, Claude. 1996. « Pour une théorie du quotidien ritualisé », *Ethnologie française,* XXVI, 2, pp. 229-238.

Robineau, Jacques. 1994. « Des arbres en ville », in Andrée Corvol (dir.), pp. 5-8.

Roncayolo, Marcel. 1997. « Le paysage du savant », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, 1,* Paris : Gallimard, pp. 997-1033.

Rostaing, Aurélia. 2000. « André le Nôtre et les jardins français du XVIIe siècle : perspectives de recherche et vues bornées », *Revue de l'art,* n° 129, pp. 15-27.

Rousseau, P. 1990. « L'évolution des forêts françaises métropolitaines d'après les statistiques forestières », *Revue forestière française,* 1, pp. 56-68.

Salitot, Michelle. 1995. « Le mythe de Scissy. Patrimoine du Mont-Saint-Michel », *Ethnologie française,* XXV, 1, pp. 89-101.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Sagnes, Sylvie. 2005. « Les pays de Pierre Foncin », *Ethnologies comparées*, 8, [http://alor.univ-montp3.fr/cerce/r8/s.s.htm].

Savoye, Antoine ; Kalaora, Bernard. 1996. Frédéric Le Play. Des forêts considérées dans leur rapports avec la constitution physique du globe et l'économie des sociétés, Fontenay/Saint-Cloud : ENS éd.

Say, Jean-Baptiste. 1972. *Traité d'économie politique*, Paris : Calmann-Lévy.

Schmoll, Friedmann. 2003. « La nature blessée. La métaphore corporelle dans l'histoire des mouvements écologistes allemands », *Revue des sciences sociales*, 30, pp. 124-130.

Schoeneich, Philippe et Busset-Henchoz, Mary-Claude. 2002. « Risques naturels, espace vécu et représentations : le nécessaire décodage de la mémoire », in Favier, René ; Grenet-Abisset, Anne-Marie (dir.), pp. 249-270.

Semprini, Andréa. 1995. *L'objet comme procès et comme action*, Paris : L'Harmattan.

Sire, Elisabeth. 1983. « La nature des jardins », *Aménagement des espaces libres*, 19.

Société forestière de Franche-Comté. 2003. *Vade-mecum du forestier*, Besançon : Société forestière de Franche-Comté et des Provinces de l'Est.

Sorkine, Florence. 1993. *Propagande et mécénat royal : les fêtes louis-quatorzienne à Versailles et leurs représentations*, thèse de littérature française sous la direction d'Alain Viala, Paris 3.

Tabeaud, Martine (dir.). 2003. *Île-de-France, avis de tempête force 12*, Paris : Publications de la Sorbonne.

Terrolle, Daniel. 1996. « Anonymisation et défense collective. L'usage de l'anonymat à l'encontre des SDF », *Ethnologie française*, XXVI, 3, pp. 418-425.

Thévenot, Louis. 1995. « Émotions et évaluations dans les coordinations publiques », in Paperman, Patricia ; Ogien, Ruwen (dir.), *La couleur des pensées. Emotions, sentiments intentions*, Paris : EHESS, pp. 145-174.

Thiesse, Anne-Marie. 1998. « Petite et grande patrie », in Le Goff, Jacques (dir.), pp. 71-86.

Tourret, Vincent. 1995. Liste des espèces de parcs et jardins avec leur année d'introduction en France, Paris : IDF.

Ubaud, Josiane. 1997. *Des arbres et des hommes : architecture et marqueurs végétaux en Provence et Languedoc*, Aix-en-Provence : Édisud.

UNESCO. 2002. *Patrimoine et paysages culturels*, actes du colloque de Saint-Émilion 30 mai-1er juin 2001, Bordeaux : Éditions Confluences.

Urbain, Jean-Didier. 2002. *Paradis verts*, Paris : Payot.

Urfalino, Philippe. 2000. « Convention, domination et argumentation. Le problème de l'approche sociologique de certains conflits esthétiques », in Guy Bellavance (dir.), *Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle ? Deux logiques d'action publique*, Laval : Éditions de l'IQRC, pp. 221-224.

Van Gennep, Arnold. 1981. *Les rites de passage*, Paris : Picard.

— 1999. « Arbres et branches de mai », in *Le folklore français*, 2, Paris : Robert Laffont, pp. 1261-1306.

Vaquin, Jean-Baptiste. 1977. *La nature en ville*, Lyon : Économica-Presse Universitaires de Lyon.

Verdier, Yvonne. 1980. « Chemin dans la forêt. Les contes », *Revue forestière française*, pp. 344-352.

Vernier, Bernard. 1989. « Fétichisme du nom, échanges affectifs intra-familiaux » ; *Actes de la recherche en sciences sociales*, 78, pp. 2-17.

Vilery, François. S.d. « La région d'Ile-de-France. Sa politique d'espaces verts - son contrat avec l'office », Melun : ONF Division de Melun-Ferrière.

Voisenat, Claudie et Notteghem, Patrice (dir.). 1995. *Paysages au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages*, Paris : Éditions de la MSH.

Voyenne, Bernard. 1962. *La presse dans la société contemporaine*, Paris : Armand Colin.

Waldo Emerson, Ralph. 2004. *La nature*, Paris : Allia.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Walter, J. –M. N. 1991. « Bref aperçu du statut et de la dynamique des forêts anciennes naturelles et semi-naturelles d'Europe », *Revue forestière française,* XLIII, numéro spécial « Patrimoines naturels forestiers », pp. 173-184.

Weill J. et al. 1993. *Parcs et jardins remarquables : 10 ans de pré-inventaire,* Paris : Ministère de l'équipement des transports et du tourisme.

Waty, Bérénice. 2000. *L'Affaire des mirandes » ou les conflits de la « dérestauration » de Saint-Sernin de Toulouse,* Rapport d'allocation de formation et de recherche, Toulouse, Ministère de la Culture et de la Communication – Mission du Patrimoine Ethnologique – DRAC Midi-Pyrénées.

Williams, Patrick. 2001. *Nous, on n'en parle pas. Les vivants et les morts chez les Manouches,* Paris : Éditions cde la MSH.

Zonabend, Françoise. 1980. La mémoire longue. Temps et histoires au village, Paris : PUF.

— 1988. « la mémoire familiale : de l'individuel au collectif », *Croire la mémoire ? Approches critiques de la mémoire sociale*, actes des rencontres internationales St-Pierre Hôtel « La Lauterna », 16-18 octobre 1986, Aoste : AVAS-CHEHOP, pp. 77-84.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Ouvrages et articles sur le parc du château de Versailles

Albanel, Christine. 2005. « Avant-propos », in Pierre-André Lablaude. 2005. *Les jardins de Versailles*, Paris : Scala.

Archimbaud, Nicholas d' ; Solnon, Jean-François ; Valloire, Frédéric ; Cessole, Bruno de. 2002 [1999]. *Versailles*, Paris : Ed. du Chêne

Arizzoli-Clémentel, Pierre. 2000, *Les jardins de Le Nôtre à Versailles*, Paris : Alain de Gourcuff.

— c2000. *The gardens of Le Nôtre at Versailles*, Paris : Alain de Gourcuff.

Baridon, Michel. 2003 [2001]. *Histoire des jardins de Versailles*, Arles : Actes Sud.

Barrier, Serge ; Miteau, Martine ; Le Guelinel, E. 1974. *Les fleurs dans le jardin au XVIIe siècle : Tableaux, vélins, gravures et ouvrages de musées et bibliothèques de Paris et de Versailles*, Versailles : École nationale supérieure d'horticulture.

Berger, Robert William. 1985. *In the garden in the Sun King : studies on the Park of Versailles under Louis XIV*, Washington : Dumbarton oaks.

Bertrand, Alphonse. 1906. *Versailles, ce qu'il fut, ce qu'il est, ce qu'il devrait être*, Paris : Plon-Nourrit et cie.

Beurtheret, Vincent. 1996. *Versailles des jardins vers ailleurs : le testament secret de Louis XIV*, [S.l. : A.M.D.G. édition].

— 2002. *Symbolique de Versailles : à la lumière des jardins*, Paris : Les éd. du Huitième jour.

Bibliothèque nationale. s. d. *Le Nôtre et l'art des jardins*, catalogue de l'exposition déc. 1964 – janv. 1965. [Paris : Impr. Tournon].

Boyceau de la Barandière, J. 1638. *Traité du jardinage selon les raisons de la nature et de l'art*, Paris : Michel Valandon.

Bouchenot-Déchin, Patricia. 2001. *Henry Dupuis, jardinier de Louis XIV*, [Paris] : Perrin : [Versailles] : Château de Versailles.

Boyceau de la Barauderie, Jacques. 1638. *Traité de jardinage selon les raisons de la nature et de l'art*, Paris : M. Vantochon.

Brière, Gaston. [1909]. *Le parc de Versailles : sculpture décorative*, Paris : Librairie centrale des beaux arts.

Brunon, Hervé. 1999. « Les promenades du roi », *Autrement*, 184, pp. 157-182.

Carric, Jean-François ; Béjart, Maurice. 2001. *Versailles : le jardin des statues*, [Paris] : Herscher.

Chargeat, Marguerite [1937]. *Parcs et jardins de France, les jardins de l'intelligence*, Paris : Plan.

Corajoud, M. ; Coulon, J. ; Loze, M.-H. 1985. *Versailles : lectures d'un jardin*, Versailles : École nationale supérieure du paysage.

Cornette, Joël. 1999. Versailles, le palais du roi Louis XIV, Paris ; Bruxelles ; Montréal [etc.] : Sélection du Reader's Digest.

Corpechot, Lucien ; Charageat, Marguerite. [1937]. *Parcs et jardins de France (les jardins de l'intelligence)*, Paris : éd. d'histoire et d'art : Librairie Plon.

Da Cunha, Jérôme. 1994. *Les jardins de Le Nôtre*, Paris : La compagnie du livre.

Degos, Guy. 1989. *Le parc de Versailles. Promenades dans un merveilleux château de verdure*, Paris : Souffles – Société nationale d'horticulture de France.

Déon, Michel. 1994. *Carzou : "Versailles"*, Paris : Galerie Taménaga.

Ferrand, Franck. 2003. *Ils ont sauvé Versailles : de 1789 à nos jours*, Paris : Perrin.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Fürst, Viktor ; Arcy, Louis d'. 1950. *Versailles*, [Paris] : Éditions Polimages.

Garrigues, Dominique. 2001, *Jardins et jardiniers de Versailles au Grand siècle*, Seyssel : Champ Vallon.

Gille, Philippe. 1892. *Une promenade à Versailles et aux Trianons*, Paris : Marpon.

Givry, Jacques de ; Néraudau, Jean-Pierre. 1985. *Versailles : l'âme du parc*, [Paris] : éd. Sous le vent : Vilo.

Gourcuff, Alain de. 2000. *Les jardins de Le Nôtre à Versailles : plans de Jean Chauffourier*,

Heitzmann, Annick. 2000. « Retrouver les jardins de Versailles », *Archéologia*, n°373, pp. 58-66.

Holt, Philetus H. 1980. *Gardens of illusion : the genius of André Le Nostre*, Nashville: Vanderbilt university press.

Hoog, Simone. 1987. *Les jardins de Versailles et de Trianon*, Paris : Réunion des musées nationaux.

— 1992 [1990]. *Les jardins de Versailles et de Trianon d'André Le Nôtre à Richard Mique* : [exposition, Versailles], Musée national des Châteaux de Versailles et de Trianon, 15 juin-27 septembre 1992, Paris : Réunion des musées nationaux.

— 1999. *Jardins à Versailles*, Versailles : Art lys.

Indicateur du palais et du musée de Versailles : description complète des salles, galeries, appartements, jardins et parc. [n. d.]. Versailles ; Paris : Ch. Hingray.

Jallut, Marguerite. [n. d.]. *Les jardins de Versailles* : Paris : [s.n.].

Lablaude, Pierre-André. 1995. *The gardens of Versailles*, London : Zwemmer ; Wappingers' Falls, N.Y. : Distributed in the USA and Canada by Antique Collectors Club.

— 2005. *Les jardins de Versailles*, Paris : Scala.

Lablaude, Pierre-André ; Babelon, Jean-Pierre. 1998 [1995]. *Les jardins de Versailles*, Paris : Éd. Scala.

La main du jardinier, l'œil du graveur : Le Nôtre et les jardins disparus de son temps, 2000. Sceaux : Musée de l'Ile-de-France.

Leroux, Jean-Baptiste ; Saule, Béatrix. 2002. *Versailles, côté jardins*, [Arles] : Actes Sud ; [Versailles] : Château de Versailles.

Louis XIV (roi de France) ; Hoog, Simone. 2001 [1982 ; 1992]. *Manière de montrer les jardins de Versailles / par Louis XIV*, 3e éd., Paris : Réunion des musées nationaux - Seuil.

Louis XIV (roi de France) ; Girardet, Raoul. 191. *Manière de montrer les jardins de Versailles / par Louis XIV*, Paris : les Iles d'or ; Plon.

Lobgeois, Pascal. 2000. *Versailles. Les grandes eaux*, Les Loges-en-Josas : JDG publications.

Mariage, Thierry. 1990. *L'univers de Le Nostre*, Bruxelles : P. Mardaga.

Marie, Alfred et Jeanne. 1968. *Naissance de Versailles : le château, les jardins*, Paris : D. Vincent Fréal.

Maroteaux, Vincent ; Givry, Jacques de. 2004. *Versailles : le Grand Parc*, [Les Loges-en-Josas] : JDG ; [Versailles] : Château de Versailles.

Masson, A. et M. 1903. *Plans des bosquets du parc de Versailles*, Versailles : L. Bernard.

Mukerji, Chandra. 1997. *Territorial ambitions and the gardens of Versailles*. Cambridge : Cambridge University press.

Musée Lambinet (Versailles). 1990. *Regards sur Versailles : photographies d'Eugène Atget, André Ostier, Maryvonne Gilotte et Paul Maurer : [exposition], 3 mai-29 juillet 1990, Musée Lambinet... Versailles*, Versailles : Musée Lambinet.

Nimier, Roger ; Descharnes, Robert. 1958. *Versailles que j'aime*, Paris : Éditions Sun.

Nohlac, Pierre de. 1913. *Les Jardins de Versailles*, Paris : [s.n.].

Nolhac, Pierre de. 1937. La résurrection de Versailles. Souvenirs d'un conservateur 1887-1920, Paris : Plon.

Orsenna, Erik. 2000. *Portrait d'un homme heureux. André Le Nôtre 1613-1700*, Paris : Fayard.

Pakenham, Thomas. 2003. *Le tour du monde en 80 arbres*, Paris : éd. du Chêne.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Périllon, Yves ; Givry, Jacques de ; Babelon, Jean-Pierre ; Riquois, Alain. 1993. *Le Potager du roi : ou Manière de montrer le lac des Suisses, le Potager et le Balbi : Versailles*, Les Loges-en-Josas : JDG Publications.

Pérouse de Montclos, Jean-Marie. 1992. *Le guide du patrimoine d'Ile-de-France*, Paris : Hachette.

— 1995 [1991]. *Versailles*, Paris : Mengès.

Philippar, F. H. 1843. *Catalogue méthodique des végétaux cultivés dans le Jardin des plantes de la ville de Versailles : précédé d'une notice historique sur les jardins royaux et sur les jardins particuliers de Versailles, sur les hommes qui, dans la botanique et dans l'horticulture, ont rendu des services à la ville, et du programme du cours public*, Versailles : Imp. De Montalant-Bougleux.

Pincas, Stéphane. 1995. *Versailles : un jardin à la française*, Paris : La Martinière.

Projets pour Versailles, 1985. Paris : Archives nationales.

Prudhomme, L. 1827. *Guide de l'étranger : Nouvelle description des ville, château et parc de Versailles du grand et du petit Trianon*, Paris : Pélicier ; Versailles : Angê.

Remilly, Dr. 1899. *Le Parc de Versailles, ses origines*, Paris : L. Bernard.

Rocher-Gilotte, Maryvonne. 1994. *Versailles, songe royal*, Paris : Parigramme.

Rostaing, Aurélia. 2001. *Les jardins de le Nôtre en Ile-de-France*, Paris : Éditions du patrimoine.

Roubier, Jean. 1947. *Les jardins de Versailles*, Paris : M.-J. Challamel.

Roudeaut, Richard ; Givry, Jacques de. 2000. *Le Nôtre : l'art des jardins à la française*, Paris : Parangon.

Saltet, Marc. 2002. *Vingt ans chez le Roi-Soleil : souvenirs de l'architecte en chef, conservateur du domaine national de Versailles de 1954 à 1973*, Paris : Phileas Fogg.

Soularue, Jean-Louis. 1999. *Versailles, les jardins de l'esprit*, Rodez : Ed. Subervie.

Soyer, J. n. d. *Pour l'histoire de deux parcs parisiens. 2, Le « jardin de Jussieu à Versailles »*, S. l., coll. La vie urbaine.

Splendeurs de Versailles et de ses jardins. 1990. Paris : Molière.

Tharaud, Jérôme et Jean. 1947. *Les jardins de Versailles*, Paris : M-J. Challamel.

Van Der Kemp, Gérard. 1967. *Le parc de Versailles*, Versailles : Éditions d'art Lys.

Vaysse de Villiers. 1828. *Tableau descriptif, historique et pittoresque de la ville : du château et du parc de Versailles, compris les deux Trianons*, Paris : Audin.

Versailles : son histoire, ses fastes, ses jardins. 2002. Paris : Ed. Molière.

Villers, Laure. 1997 [1993]. *Versailles, dieux et jardins=Versailles, gods and gardens*, Paris : Éd. ARCAM.

Vincent, Jean. 1960. *Versailles : Les arbres du parc*, Paris : éd. du Cosmos.

Weiss, Allen S. 1992. *Miroirs de l'infini : le jardin à la française*, Paris : Seuil.

— c1995. *Mirrors of infinity : the French formal garden and 17th-century metaphysics*, New York : Princeton Architectural Press.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Sources médiatiques

Panorama de la presse après la tempête. Liste non exhaustive des articles publiés, des sites Internet, et des reportages télévisés évoquant et la tempête de 1999 et la destruction du parc de Versailles.

- **Presse écrite française**

Régionale et locale

NB : la liste ci-dessous n'est pas exhaustive. Pour le quotidien *Le Parisien*, le dépouillage ne concerne à ce jour que l'année 2000 ; pour l'hebdomadaire *Toutes les nouvelles de Versailles*, seul le premier trimestre a été dépouillé.

- 27/12/99, *Le Parisien*, « La tempête a tué », par Pierre-Emmanuel Chinardet et Joël Szkaradek.
- 28/12/99, *L'écho républicain*, « Spectacle de désolation au château de Versailles ».
- 29/12/99 au 04/01/00, *Toutes les nouvelles de Versailles*, « Bilan de l'Ouragan dans les Yvelines, un désastre », de A. R. A.
- 09/01/00, *Le Parisien*, « Une facture de 230 millions », par Gaëtane Bossaert.
- 09/01/00, *Le Parisien*, « Versailles, symbole du désastre », par Th. B.
- 17/01/00, *Le Parisien*, « Les visiteurs découvrent le parc de Versailles dévasté », par Pierre-Emmanuel Chinardet.
- 19/01/00 au 25/011/00, *Toutes les Nouvelles de Versailles*, « Versailles, réouverture progressive du parc après la tempête ».
- 19/01/00, *Le Parisien*, « Une campagne pour sauver le parc de Versailles ».
- 20/01/00, *Le Parisien*, « Les SDF serrent les rangs »
- 26/01/00 au 02/02/00, *Toutes les nouvelles de Versailles*, « Une souscription internationale pour les arbres du château ».
- 02/02/00 au 08/02/00, *Toutes les nouvelles de Versailles*, « Tempête, Versailles a fait ses comptes ».
- 18/02/00, *Le Parisien*, « Pluie de dollars sur le parc du château de Versailles », par Gaëtane Bossaert.
- 21/02/00, *Le Parisien*, « Versailles rouvre ses jardins », Château de Versailles.
- 21/02/00, *Le Parisien*, « Les jardins attirent les curieux », par Gaëtane Bossaert.
- 01/03/00 au 08/03/00, *Toutes les nouvelles de Versailles*, « Château : restauration de l'apothéose d'Hercule ».
- 08/03/00 au 15/03/00, *Toutes les nouvelles de Versailles*, « Association les brochets du roi ».
- 22/03/00 au 28/03/00, *Toutes les nouvelles de Versailles*, « Les enfants participent aux replantations, le parc du château retrouve ses arbres ».
- 29/03/00 au 03/04/00, *Toutes les nouvelles de Versailles*, « L'assemblée nationale au chevet du château ».
- 17-25/04/00, *First Class à Paris*, « Femmes remarquables : Mounia à Lourdes, Line Renaud à Versailles, Micheline Connery à Washington ».
- 02/05/00, *Le Parisien*, « Le message du chef Roani ».
- 27/06/00, *Le Parisien*, « Les dons ont financé 9000 arbres », par Gaëtane Bossaert.
- 21/10/00, *Le Parisien*, « Versailles vend les géants déracinés », par Gaëtane Bossaert.
- 22/10/00, *Le Parisien*, « 9,5 millions pour le parc du château ».
- 22/10/00, *Le Parisien*, « Les arbres historiques de Versailles aux enchères ».
- 28/10/00, *Le Parisien*, « Catherine Tasca plante son arbre », par Olivier Bossut.
- 13/12/00, *Le Parisien*, « Adriana Karambeu plante son arbre ».
- 14/12/00, *L'écho républicain*, « Adriana Karembeu ambassadrice de la nature », par Ariel Schwarz.
- 21/04/04, *Le Parisien*, « Versailles côté cour et côté jardin », par Delphine de Mallevoüe.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Nationale

Dépouillage réalisé pour la période 2000-2001 (liste non exhaustive).

- 04/01/00, *Libération,* « Pertes historiques dans les parcs et jardins », par Renaud Lecadre.
- 04/01/00, *Libération,* « Les arbres seront-ils replantés le long des routes ? », entretien avec Pascal Cribier, par Matthieu Ecoiffier.
- 06/01/00, *Le Monde,* "Patrimoine : les dommages sont estimés à 900 millions de francs", par Emmanuel de Roux.
- 06/01/00, *Le Monde,* "Versailles doit revoir le plan de reboisement des parcs du château", par Emmanuel de Roux.
- 07/01/00, *Le Point,* "Tempête, les blessures du patrimoine", par Emmanuel Saint-Martin.
- 07/01/00, *Pèlerin magazine,* n° 6110, « Catastrophes et cicatrices », par Chantal Joly.
- 07/01/00, *Pèlerin magazine,* n° 6110, « Le parc de Versailles. La désolation », par Chantal Joly.
- 15-16/01/00, *Le Figaro,* « Réouverture partielle du parc », par François-Xavier Bournaud.
- 17/01/00, *Le Figaro,* « Vous pouvez reboiser la France », par S. D. – S.
- 17/01/00, *Le Figaro,* « Des témoins de l'histoire disparus », entretiens avec Robert Bourdu et Marc Veyrat, par Martine Gérardin.
- 18/01/00, *Le Figaro,* « La statue plus forte que les chênes », par Anne-Charlotte De Langhe.
- 04/02/00, *Le Monde,* "Des bûcherons d'outre-mer au secours des forêts de la métropole", par Jean-Claude Pierrette.
- Février 2000, *Vieilles Maisons Françaises,* n° 181, « Les monuments dans la tempête », par Pierre de Lagarde.
- 10/02/00, *Famille Chrétienne,* n° 1152, « SOS Versailles », par Jean-Marc Bastière.
- 24/02/00, *L'Express,* "Lendemains de tempête à Versailles", par Michèle Leloup.
- 15-31 mars 00, *Français d'abord,* n° 317, « Versailles, ancien et nouveau monde », par P. L.
- 19/03/00, *Le Monde,* "C'est Versailles qu'on ressuscite…", par Christophe de Chenay.
- 21/03/00, *Le Figaro,* dossier « Reboisons la France »
    - «"André Le Nôtre, le jardinier de Versailles", par Erik Orsenna.
    - "La belle moisson américaine de Versailles", par Françoise Dargent.
- 12/04/00, *La Croix,* « Le parc de Versailles, comme au temps de Louis XIV », par Joséphine Mulon.
- 13/04/00, *Libération,* "3200 arbres américains refoulés à la frontière", par Vincent Noge.
- 16/06/00, *Le Point,* dossier "L'arbre et nous".
- 10/10/00, *Le Monde,* "Trois cents ans après sa mort, Le Nôtre célébré au Trianon dans un parc en rénovation", par Michèle Champenois.
- 16 ? 17 ? octobre 2000 ? , *L'express,* « Versailles : cicatrisation en douceur dans les jardins ».
- 23/10/00, *Libération,* "Versailles débite ses souches".
- 11/00, *Géo,* « Le parc de Versailles ressuscite »., par Carole Chatelain et Alessandro Sturla
- 01/12/00, *Le Point,* "Parc de Versailles, la filière américaine", par Josette Lécrivain.
- 20/12/00, *Le Figaro,* "Les Français au cœur de la tempête", par Delphine de Mallevoüe.
- 26/12/00, *Libération,* « Tout le monde s'est vécu comme une victime », interview de Jean-D. Urbain, par Emmanuel Davidenkoff.
- 29/12/00, *Le Monde,* Le parc et le château de Versailles s'emploient toujours à effacer les traces de la tempête de 1999", par Emmanuel de Roux.
- 02/01/00, *Libération,* « Le bûcher de Versailles », par Pascale Nivelle.
- 08/03/01, *Le Monde,* "Evènement, "la" tempête", par Christophe de Chenay.
- 06/06/01, *Télérama,* "Le soleil se lève sur Versailles", par Jean Belot.
- 21/12/01, *Valeurs actuelles,* « Versailles, des jardins à livre ouvert », par Laurent Dandrieu.
- 26/12/01, *Le Figaro,*"Versailles : le parc du château retrouve peu à peu sa majesté d'antan", par Corinne Caillaud.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

- 28/08/03, *Le Monde,* « La sécheresse a tué aussi le chêne de Marie-Antoinette », par Benoît Hopquin.
- 29/08/03, *Le petit Quotidien,* « Un chêne vieux de plus de 300 ans est mort ».
- Janv. Fév. 2004. *Forêt Magazine*, n° 5, « Ils ont donné pour replanter Versailles », par Emmanuel Carcano.
- 01/01/04, *Le Monde,* « La recréation accélérée du parc de Versailles sera bientôt achevée », par Catherine Tastemain.
- 21/04/04, *Le Figaro,* « Versailles côté cour et côté jardin », par Delphine de Malevoüe.
- 26-27/12/04, *Le Monde,* « Cinq ans après, les traces des tempêtes de 1999 ne sont pas effacées, par Régis Guyotat et Alin Habib.
- 10/02/05, *Le Figaro,* « C'est Marie-Antoinette qu'on décapite une seconde fois », par Marie-Douce Albert.

Internationale

- 04/12/00, *The Globe and Mail*
- 14/01/00, *Los Angeles Times*, « France : Damage at Versailles Hits $35 Million ».
- 14/01/00, *Los Angeles Times, «* A Monumental Cleanup at Versailles »

• Sites Internet

- http://www.chateauversailles.fr/tempete/
- http://www.culture.gouv.fr/culture/actualite/tempete/tempete.htm
- http://www.lenotre.culture.gouv.fr/culture/celebration
- http://www.voxlatina.com/lune.php3?news
- http://www.mri.gouv.qc.ca/paris/delegation/disc7nov_fr.html
- http://www3.sympatico.ca/siaq.home/html.htm
- http://www.dfait-maeci.gc.ca/canadafrance/pmversailles-f.asp
- http://fr.news.yahoo.COM/000430/lcq5k.html
- http://voskovec.radio.CZ/news/FR/2000/27.03.html
- http://www.zenor.com/bourbonsmag/mag3/22versailles.html

• Reportages et documentaires télévisés

- 26/12/99, *TF1,* "Journal de 20 h, Michel Scott en direct de Versailles".
- 26/12/99, *France 2,* "Journal de 20 h, dégâts causés par la tempête à Versailles".
- 26/12/99, *France 3,* "19/20, édition nationale, tempête en Île-de-France".
- 26/12/99, *Canal +,* "Infos".
- 27/12/99, *France 2,* "Journal télévisé 20 h, Parcs et forêts".
- 27/12/99, *TF1,* Journal de 20 h, Île-de-France : les monuments et le patrimoine endommagés".
- 15/01/00, *TF1,* "Journal de 20 h, Réouverture du parc du château de Versailles".
- 15/01/00, *M 6,* "Le six minutes, Enfin : réouverture de Versailles".
- 16/01/00, *M 6,* "E=M6, Éco-logique : bilan de la tempête sur les forêts françaises".
- 16/01/00, *France 2,* "Journal de 20 h, Réouverture du parc de Versailles".
- 03/02/00, *France 2,* "Envoyé spécial, Des hommes et des arbres".
- 19/02/00, *France 3,* "19/20, Américains et arbres de Versailles".
- 22/02/00, *TF1,* "Journal de 20 h, Tempête, que faire des souches ?"
- 14/03/00, *France 2,* "Journal 20 h, Des arbres américains pour le château de Versailles".
- 17/03/00, *M 6,* "Le six minutes, Enfin : des arbres pour Versailles".
- 18/03/00, *TF1,* "Journal de 20 h, Début du reboisement à Versailles".

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

- 19/03/00, *TF1,* “Journal de 20 h, Des arbres américains à Versailles”.
- 28/04/00, *France 3,* “Faut pas rêver. Jean Rochefort”.
- 17/05/00, *France 3,* “Des racines et des ailes. À l’orangerie du château de Versailles”.
- 03/07/00, *La Cinquième,* “Les écrans du savoir, Tempête et marée noire, six mois après”.
- 21/10/00, *Le six minutes,* “Rendez-vous ; Enchères au château de Versailles”.
- 21/10/00, *France 2,* “Journal de 20 h, Vente des arbres du château de Versailles abattus par la tempête”.
- 20/12/00, *TF1,* “Les Français au cœur de la tempête”.
- 26/12/00, *France 3,* “19/20. Replantation dans les jardins de Versailles après la tempête”.
- 24/04/01, *France 3,* “Un jour en France : le tulipier de Marie Antoinette”.
- 26/12/01, *M 6,* Le six minutes : souvenirs…”
- 21/04/04, *France 3,* « Des racines et des ailes : Versailles secret », documentaire « De riches Américains font revivre Versailles ».

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

ANNEXES

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Annexe 1

Présentation de la souscription sur le site Internet du château de Versailles

Site officiel du château de Versailles
http://www.chateauversailles.fr:tempete/Fr/souscription.asp

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Tempête/Storm

Tempête : aidez Versailles
Storm : support Versailles

Français
English

Le château de Versailles vient de subir une catastrophe sans précédent
Violent winds ravaged the Château de Versailles

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Souscription

Comité de soutien

Photos

Plan des dégâts

Pour contribuer

Conditions de Visite

10 000 arbres pour Versailles

Une souscription internationale pour la replantation du parc du château dévasté par la tempête du 20/12/1999

Dans la nuit du 25 au 26 décembre 1999 la tempête qui a balayé le nord de la France a détruit 10 000 arbres dans le parc du château de Versailles. Les rafales, atteignant les 160km/h, ont massacré 80% des espèces rares, dont des arbres historiques plantés aux XVIIIe et XIXe siècles, notamment le pin de Corse planté sous Napoléon 1er, les deux tulipiers de Virginie et les deux genévriers de la reine Marie-Antoinette, le cèdre de l'Atlantique et le cèdre de Liban (XVIIIe s.).

Il s'agit d'une catastrophe naturelle sans précédent, dont le domaine mettra des années à se remettre.

La première estimation budgétaire du coût de la tempête est de 246 MF, dont près de 151 MF pour le parc.

Les images du parc du château de Versailles dévasté par la tempête ont déjà fait le tour du monde et de nombreuses marques de sympathie, y compris des dons, sont parvenues au château du monde entier.

Chaque citoyen du monde peut ainsi manifester, à sa manière et selon ses moyens, son intention de contribuer à la restauration de ce patrimoine mondial.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Liste des Sociétés et Organismes Donateurs

Un comité de soutien international pour la replantation du parc du château de Versailles, présidé par Madame Jacqueline Beytout et composé de signatures prestigieuses, vient de se créer pour accompagner cette souscription.

M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République Française,
Mme Bernard Arnault, Mme Cecilia Bartoli, M. Guy Béart, M. Stéphane Bern, M. André Bercoff, le Prince Louis de Bourbon, M. Patrick de Bourgues, Mme Marina de Brantes, M. Pierre Cardin, Mme Claudia Cardinale, M. Jacques Chancel, Mme Cyriele Claire, M. Mario Colaiacovo, Mme Yaguel Didier, Mme Mireille Dumas, M. Gérard Garouste, M. Marc Gentilini,
Mme Anne-Aymone Giscard d'Estaing, le Prince Michel de Grèce, M. Robert Hossein, M. Bernard Jouanneau, Philippe Kraemer, Mme Marie-José Nat, Mme Candice Patou, Mme Marie-Claire Pauwels, M. Gregory Peck, M. Francis Perrin, René-Julien Praz,
Mme Line Renaud, Mme Eve Rugierri, M. Jean-Louis Scherre, Mme Aude de Thuim, Mme Ophélie Winter ont d'ores et déjà accepté d'adhérer au Comité de soutien à la replantation du parc du château de Versailles.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Sociétés ou Organismes contribuant à la replantation du parc :

Air France (USA)
American Friends of Versailles
Assemblée Nationale
Baque Lazard
BNP Paribas Versailles
CAIA
Cixabank France
Gargill France
Carrier
Castrol
Chaumet
Chrisler France
Daimler
FCI France
Fédération des Bâtiments des Yvelines
Florence Gloud Foundation
Fondation Bettencourt
Friends of Vieilles Maisons Françaises,
Giat Industries
Groupe Lagardère
Groupe Elyo/SVCU
Kubota France
Holt Paris
I.F.W.L.A.
Léon Grosse
Mac Donald's
Nissan
N.S.M. vie
Parcs et Jardins de France
Publicis
SECMA
Sénat
Société des Amis de Versailles
United Technologies
Valmonde
Viterra
Ville du Chesnay

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Tempête/Storm

Arbres parrainés 066688 Adopted Trees

Souscription

Comité de soutien

Photos

Plan des dégâts

Pour contribuer

Conditions de Visite

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Tempête/Storm **Arbres parrainés** **066688 Adopted Trees**

Souscription

Comité de soutien

Photos

Plan des dégâts

Pour contribuer

Conditions de Visite

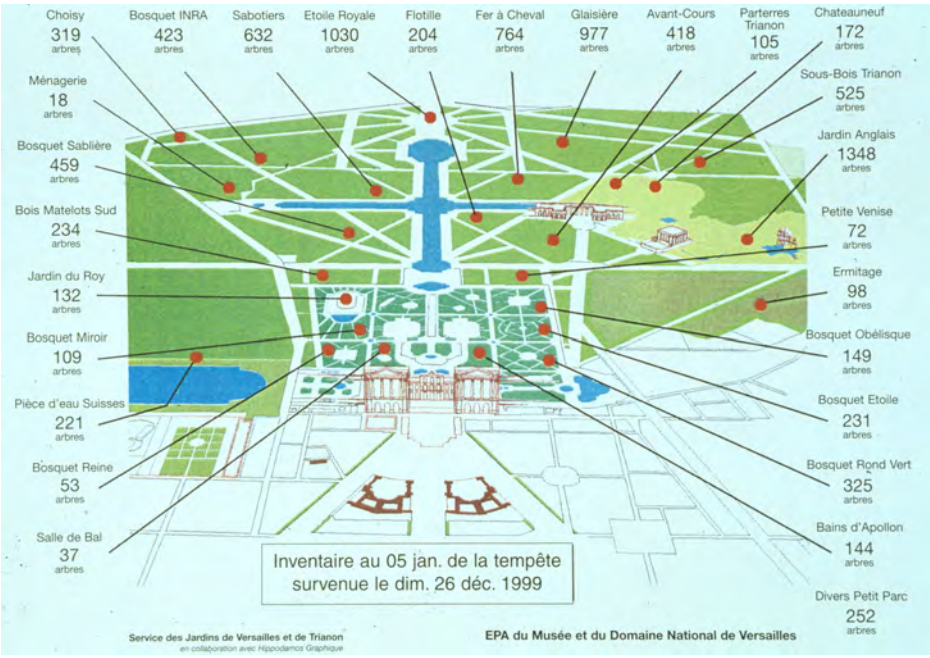

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Souscription

Comité de soutien

Photos

Plan des dégâts

Pour contribuer

Conditions de Visite

Tous ceux qui souhaitent aider le château peuvent « adopter » un ou plusieurs arbres. Le coût d'achat moyen d'un arbre est de 1 000 francs. L'objectif est de financer, par cette souscription, l'achat de 10 000 arbres, l'Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles prenant à sa charge toutes les autres dépenses (remise en état, transport, plantation…)

Les dons peuvent parvenir au château de Versailles jusqu'au 9 juin 2001 :

- **Par chèque**
- **Par virement interbancaire**

Ces versements sont déductibles d'impôts et France au titre de dons effectués au profit d'organismes d'intérêt général.

Vous recevrez ultérieurement un certificat nominatif correspondant aux arbres plantés grâce à votre don ainsi qu'une attestation fiscale.

Pour toute information complémentaire, contactez :

Pour la France : 0 800 078 000 (*numéro vert* gratuit)

Email : tempête@chateauversailles.fr

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Souscription

Comité de soutien

Photos

Plan des dégâts

Pour contribuer

Conditions de Visite

Dons par virement interbancaire
aux coordonnées suivantes :
« Dons Château Versailles tempête décembre 99 »
banque : Trésorerie générale de Versailles
code banque : -------
code guichet : ---------
numéro de compte : ----------
clef : --

Tous ceux qui souhaitent aider le château de Versailles peuvent « adopter » un ou plusieurs arbres. Le coût moyen d'un arbre est de 1 000 francs. D'avance, merci pour votre soutien.

Afin que nous puissions vous envoyer l'attestation fiscale correspondant à votre contribution, merci de remplir le formulaire qui suit :

Indiquez les coordonnées suivantes

Mr, Mme, Mlle
Nom
Prénom
Société
Adresse
Adresse (suite)
Ville
Etat/Province
Code Postal
Pays
Téléphone
Bureau
Email
Montant du don
Devise
Nom à placer sur le certificat
(si différent de celui ci-dessus)

Vos commentaires ou questions

Souhaitez-vous avoir connaissance de l'évolution des travaux ?
• *Oui O Non*

Pour toute information complémentaire, contactez :
Pour la France numéro vert gratuit : 0 800 078 000
Email : tempête@chateauversailles.fr

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999

http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Annexe 2

Exemples d'articles publiés dans la presse suite à la tempête de 1999

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

- **Article publié dans *Le Monde,* le 06/01/00 par E. de Roux (soit dix jours après la tempête)**

VERSAILLES DOIT REVOIR LE PLAN DE REBOISEMENT DES PARCS DU CHATEAU

Sur deux cents arbres « historiques », il n'en reste que quatre-vingts

Derrière un amoncellement de troncs fracassés, on aperçoit, au bout de ce qui fut une allée de platanes, la silhouette du Grand Trianon. C'est dans ce secteur du parc de Versailles que les dégâts sont les plus impressionnants. Rien qu'ici, deux cent cinquante arbres sont tombés. En revanche, les fragiles constructions du hameau de la Reine sont miraculeusement intactes. Si les toits de chaume ont bien résisté à la tempête, les arbres bicentenaires qui les ombrageaient sont presque tous par terre. Le bosquet des bains d'Apollon, dessiné par Hubert Robert, est lui aussi privé de ses arbres. Quelques rescapés soulignent encore la tristesse de cet enclos. Le bosquet de l'Obélisque est en miettes.

Un peu plus loin, le Jardin du Roi est lui aussi durement touché : les grands conifères sont tous couchés sur la pelouse. Le cèdre de Jussieu, le premier planté en France, n'existe plus ; le tulipier de Marie-Antoinette non plus : sur deux cents arbres « historiques », il en reste quatre-vingts. Ici, les jardiniers s'affairent déjà à brûler l'excédent de bois. L'extrémité du Grand Canal est comme fauchée. Les alentours de la pièce d'eau des Suisses sont rasés. Le rideau d'arbres de quarante mètres de haut qui dissimulait l'environnement urbanisé du parc de Versailles est totalement déchiré. Il faudra quelques dizaines d'années pour reconstituer cette oasis boisée. Le décompte des arbres abattus n'est pas entièrement achevé, certaines parties du grand parc étant peu accessibles. Mais on estime les victimes à plus de 10000, dont 4000 pour le petit parc (80 hectares) et 6000 pour le grand parc (850 hectares).

Les environs immédiats du domaine national n'ont pas été épargnés. Le parc de Balbi et le Potager du roi, qui appartiennent à l'Ecole nationale du paysage, sont ravagés. La grande grille du potager, récemment restaurée, a été endommagée par la chute d'un arbre, une serre s'est envolée. Le pavillon de la Lanterne, résidence du premier Ministre, a été dévastée. Lionel Jospin, venu à Versailles le lendemain de la tempête, a pu s'en rendre compte lui-même. Il faudra plus de deux mois pour nettoyer l'ensemble du parc.

La tempête qui a soufflé le 26 décembre a été relativement brève. Le vent a commencé à forcer vers 6 heures du matin, se souvient Hubert Astier, président de l'établissement public de Versailles, qui loge dans une dépendance du Grand-Trianon. La veille, on avait fait fermer le parc à la suite de l'annonce météo, d'un coup de vent violent. Mais l'intensité de la bourrasque a été sous-estimée : entre 7 heures et 8 heures, les vents ont atteint 170 kilomètres à l'heure. Les portes-fenêtres de la salle des Trois-Glorieuses, à l'extrémité de la galerie des Batailles, ont explosé sous la force du vent. Les plaques de plomb du toit, 100 kilos chacune, ont été soulevées et roulées « *comme des couvercles de boîtes de sardines* », constate Hubert Astier. Certaines ont été retrouvées dans la cour de Marbre. Il y a eu quelques miracles : les deux cent cinquante statues du parc ont été épargnées, à deux exceptions près. Et aucun arbre n'est tombé sur les quelque deux cents logements de fonction qui parsèment le parc. Enfin, les échafaudages qui couvrent une partie de la façade nord du château ont tenu tant bien que mal.

Qui va payer ?

Versailles est encore un nom magique : les bénévoles se sont précipités dès la première heure pour demander à dégager le parc. Le personnel en vacances est revenu. La gendarmerie a proposé ses blindés et les pompiers leurs engins.

La précédente tempête, en 1990, avait fait tomber 1800 arbres sur les quelques 200000 que compte le domaine. À la suite de cet épisode, il était apparu que le cheptel forestier de Versailles était trop vétuste et qu'il était devenu indispensable de le renouveler. C'est pourquoi André Lablaude, conservateur en chef chargé du parc, avait entrepris, à partir de 1992, de le renouveler zone par zone.

L'opération devait durer quatorze ans pour le petit parc. Le renouvellement des massifs du grand parc devait intervenir plus tard. Le raisonnement était judicieux puisque les zones reboisées depuis

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

sept ans ont tenu bon. En revanche, le plan de boisement devra être entièrement repensé. Au prix d'un financement beaucoup plus lourd.

Il était prévu que le nouveau schéma directeur du domaine de Versailles soit approuvé début janvier par le conseil des ministres. L'investissement attribué à l'établissement public devait s'élever à 1.8 milliard de francs sur six ans, soit environ 300 millions de francs par an – ce budget, pour l'an 2000 est de 100 millions de francs.

Mais, bien sûr, ce plan ne prévoyait pas le prix de la tempête. Or le coût de la remise en état du parc est estimé à 110 millions de francs et celui de la toiture du château à 120 millions de francs. L'établissement public devra-t-il compter sur son seul budget pour remettre en état son domaine ? La discussion avec le ministère des finances sera sans doute difficile. Hubert Astier pourra faire valoir que, avec plus de 3 millions de visiteurs par an pour le château et 10 millions pour le parc, le domaine de Versailles est l'un des pivots du tourisme français. Cet argument sera-t-il suffisant ? Il faut l'espérer.

- **Article publié dans *Le Point,* le 1er/12/00, par Josette Lécrivain**

PARC DE VERSAILLES

LA FILIERE AMERICAINE

Solidement accroché au sol par des câbles, le tulipier de Virginie, planté en mars, est l'objet de tous les soins des jardiniers du parc de Versailles. Il incarne en effet, rôle prestigieux et délicat, l'émotion et la mobilisation générale qui ont suivi la tempête du 26 décembre dernier. Une tempête dont la comptabilité donne encore le tournis : 245 millions de francs de dégâts dans le domaine, dont 120 millions de francs pour les seuls jardins. Dix mille arbres abattus sur 225 000. Cent cinquante personnes mobilisées plusieurs mois pour le bûcheronnage, qui aura coûté 12 millions de francs. Et 10 millions de dons venus du monde entier. Une généreuse goutte d'eau…

Moins d'un an après cette catastrophe, la sérénité règne à nouveau à Versailles, où la replantation a commencé le 25 décembre, à la Sainte Catherine, jour où, selon le dicton populaire, tout arbre se doit de prendre racine. Un rétablissement plutôt prompt.

Il est vrai que l'administration de Versailles avait dix ans durant préparé la résurrection. Une précédente tempête, en février 1990, avait en effet abattu 1 500 arbres. Et permis de découvrir que, faute de budget et de réel intérêt, le calendrier centennal de replantation avait été oublié depuis 1960. D'où une quantité impressionnante d'arbres décimés. Nommé le matin même de cette première tempête, l'architecte en chef des Monuments Historiques, Pierre-André Lablaude, se voit confier les travaux de rénovation. Grâce aux archives, il choisit de rendre au petit parc (face au château) son aspect Louis XIV, et à Trianon sa représentation de la fin de l'Ancien Régime. Les travaux sont prévus pour durer vingt ans.

La tempête de 1999 donne le coup d'accélérateur, l'Etat débloque les crédits. Quarante mille végétaux seront donc replantés, afin que 10 000 survivent.

Des arbres choisis pas n'importe où. C'est aux Etats-Unis qu'un mars dernier Alain Baraton, jardinier en chef des jardins du grand Trianon et du grand parc de Versailles, et son homologue Joël Cottin, responsable du petit parc, ont accompagné Hubert Astier, président du domaine, sur les traces d'Antoine Richard, leur prédécesseur auprès de Marie-Antoinette qui, en 1777 rapporta à Versailles 300 espèces rares. Dans leurs bagages de retour : des milliers de plants – érables pourpres, chênes blancs, cèdres rouges, sycomores et des arbres adultes, offerts par des mécènes.

Pour les américains, Versailles demeure l'endroit où leur traité d'indépendance fut signé, le 4 juillet 1783. Ils se sont donc mobilisés massivement pour replanter « leur » parc. Comme ces collégiens de Fayetteville, près d'Atlanta, qui se cotisent pour remplacer le tulipier bicentenaire de la reine. Haut de 40 mètres, il n'avait pas résisté aux rafales. Sa vie n'est pas terminée pour autant, car, vendu récemment aux enchères – comme la plupart des grands arbres historiques-, il va être transformé en couteaux par le coutelier Guy Vialis, couteaux portant la date de naissance de Marie-Antoinette.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Chaque état américain a offert un arbre symbole, qui rejoindra le « bosquet américain ». Pour des raisons phyto-sanitaires, certains états n'ont envoyé que des graines. D'autres, comme Hawaii, ont fait inclure sous plaques des feuilles de kukki. Mais les dons viennent aussi de Slovaquie, de Tchéquie, de Suisse et surtout du Canada, qui donne 2 000 érables rouges et argentés. Ils arriveront en France le 8 janvier 2001.

- **Article publié dans *Le Figaro,* l 10/02/05, rédigé par Marie-Douce Albert (plus de cinq ans après la tempête !)**

C'EST MARIE-ANTOINETTE QU'ON DECAPITE UNE SECONDE FOIS

Victime de la canicule de 2003, le chêne tricentenaire, planté sous le Roi-Soleil et admiré par l'épouse de Louis XVI, restera une légende à Versailles

Il avait grandi sur la terre des rois et côtoyé les plus grands d'entre eux. Il avait conquis l'amour d'une reine au point d'avoir porté son nom. Il avait bravé des tempêtes, autant celles de l'histoire que des humeurs du temps. Mais à 324 ans, un chêne même haut de 35 mètres, même puissant, doit parfois tirer sa révérence. Hier, le parc de Versailles a fait ses adieux à son arbre sans doute le plus ancien et non moins légendaire. Finalement vaincu par la canicule de 2003, le chêne de Marie-Antoinette a dû être abattu.

L'arbre, depuis quelques jours, avait été dépouillé de ses branchages et de sa cime. Ce tronc se dressait déjà guillotiné dans son bosquet de la Flotille, à mi-chemin entre le Grand canal et le Grand Trianon. Il n'y avait plus qu'à le détrôner. Le moment avait été fixé à 12h30 et la ponctualité étant la politesse des rois, à l'heure dite, les treuils se mirent en route. Entraîné vers le sol, le chêne vacilla, tenta de résister, puis s'effondra dans un grand bruit sec, en projetant alentour des mottes de terre. Il gisait désormais dans la boue grasse et noire de ces terrains marécageux où Louis XIV avait imaginé le plus beau des domaines.

Devant sa dépouille, on avouait son émotion. Un peu comme si, tel Idéfix, petit chien sensible de bande dessinée, on ne pouvait s'empêcher d'avoir le cœur serré en voyant un arbre tomber. Soudain de jeunes jardiniers se sentaient « *tout petits* ». Le chêne de Marie-Antoinette était-il comme le duc de Guise, « *plus grand mort que vivant* » ?

Celui-ci pourtant n'avait jamais voulu prendre la place des rois. Il a préféré les accompagner. Tous. Car il n'y a que Louis XIII que le grand feuillu n'a pas connu. « *Cet arbre, c'est toute la vie de Versailles* », notait Jean-Claude Godridge, l'administrateur délégué de Versailles.

Le grand chantier versaillais avait débuté depuis seulement une vingtaine d'années, quand le chêne a été planté, probablement en 1681. On n'est pas bien sûr de son origine et, d'ailleurs, il n'était pas voué à un grand destin. L'arbre n'était pas une pièce précieuse dans un joli jardin, mais le banal sujet d'un massif forestier. Il n'était qu'un parmi tant d'autres destinés à offrir un écrin de verdure au Grand Canal.

Quand la jeune Marie-Antoinette arriva à Versailles, le chêne était tout au plus un honnête arbre de 90 printemps. Mais voilà que, vers 1776, on entreprit une grande campagne de replantation du parc. Ce chêne-là toutefois échappa à l'abattage et il devait alors faire belle figure parmi toutes ces jeunes pousses. Comme l'arbre, en plus, se trouvait sur le chemin qu'empruntait la reine en route vers Trianon, on dit qu'elle avait pour lui une tendresse particulière. Qui sait quelles heures la souveraine a passées à abriter sa jolie peau sous les frondaisons de ce solide gaillard ? En tout cas, il a conquis le titre de « *chêne de Marie-Antoinette* ». « *On trouve ce nom dans les vieux guides des années 1900*, remarque Alain Baraton, le jardinier en chef de Trianon*. Il s'est construit une légende mais je la crois vraie.* »

À l'écart, dans son discret bosquet, qu'a-t-il pu savoir des turbulences de 1789, puis de la déchéance de son admiratrice ? Alain Baraton est persuadé qu'il a tout su : « *Du haut de sa ramure, il voyait le château.* » A-t-il ensuite goûté, avec la sagesse de ceux qui savent, les festivités du Bicentenaire de la Révolution ? Dix ans plus tard, c'était à son tour de souffrir. La grande tempête de décembre 1999 l'a secoué mais l'a laissé debout. Ses voisins, en revanche, n'ont pas tenu le coup. Il

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

était désormais seul, exposé, quand, à l'été 2003, la canicule a frappé. Le chêne a voulu s'économiser en ne produisant plus de feuilles, et les rares dernières ont grillé. « *C'est donc comme si on lui avait retiré ses poumons* », explique un jardinier. Le chêne n'a pas eu la force de repartir. Né au printemps du Roi-Soleil, il était mort sous les assauts d'un soleil roi.

Mais dans ce chantier de la perpétuelle renaissance qu'est Versailles, on plantera dans quelques semaines un nouveau chêne, pas loin de l'emplacement historique. Ce petit jeune d'une vingtaine d'années sera fourni par les pépiniéristes Thuilleaux, une vénérable maison qui, depuis 355 ans, a déjà pris l'habitude de garnir les allées de Versailles. Quant à l'ancêtre, il devrait être conservé et exposé en entier près des pépinières et être inclus dans un parcours qui sera dédié à Marie-Antoinette en 2006. Tout comme sa reine, le sujet passera donc à la postérité.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Annexe 3

Exemples de lettres reçues au château de Versailles après la tempête de 1999

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

I. Danielle (92)

Lettre manuscrite 17/05/00

Messieurs,

Mon neveu, Pierre, fêtera ses 25 ans le 03 juin 2000.
Désireuse de lui faire un cadeau un peu insolite, l'idée m'est venue, lors de l'émission « des racines et des Ailes » du 17/05, de lui offrir un arbre destiné au reboisement du parc du château de Versailles.
Née et vivant toujours à Garches, j'ai toujours été passionnée par l'histoire du château de Versailles, ses constructions, son parc, les Trianons, le Hameau. J'ai été très touchée par les dégâts survenus lors de la Tempête du 26/12/99 (dont Garches est aussi sorti en piteux état !)
Je souhaite donc acquérir un arbre, au nom de mon neveu. Vous trouverez ci-joint chq. Crédit Mutuel de F. 1000 (n° ------) en règlement.
La matérialisation du cadeau devant être le certificat que vous délivrez à cette occasion, vous serait-il possible de me le faire parvenir avant le 30 main car il faut que je l'envoie ensuite à Saint-Raphaël (Var) où il réside actuellement.
Aussi, vous serais-je particulièrement obligée de bien vouloir faire le nécessaire, afin que mon vœu puisse se concrétiser.
Avec mes remerciement anticipés,
Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

II. Jean-Charles (28)

Lettre manuscrite envoyée avec un chèque de 1000 FF deux mois après la tempête

Monsieur le Président,

Cette tempête exceptionnelle a ravagé mon jardin arboré et abîmé ma maison. Je ne suis pas le seul. J'étais sur place et c'était très impressionnant de voir la nature déchaînée, détruire en quelques minutes le travail d'une longue période !
Je reconstruis tout cela pour mes enfants et petits enfants.
Je sais que le parc du château de Versailles (dont je ne suis pas très loin) a subi d'énormes dégâts. J'aimerais m'associer à l'effort de re-plantation qui va bientôt être entrepris en « parrainant » l'achat d'un arbre. J'ai compris que cet arbre serait identifié et que mes petits enfants pourraient le voir grandir comme ceux de mon jardin.
Nul doute que cela contribuera à effacer la tristesse de cet évènement, d'autant que ce geste, modeste devant l'ampleur des dégâts, s'associera aux autres, nombreux des autres coins de France et de l'étranger, notamment les Américains.
Je pense que vous m'enverrez l'attestation correspondante.
Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

PS : ce sont les services du Figaro dont je suis lecteur qui m'ont fourni vos coordonnées.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

III. Yvonne, Aigues-Mortes, (30)
Lettre dactylographiée du 18/01/01

Monsieur le Président,

C'est en lisant un article sur le reboisement du Parc de Versailles, dans la revue Reader's Digest, que j'ai constaté qu'il était possible de participer financièrement à cette opération.

Pour moi, cette démarche a un double but :

- Tout d'abord, permettre, avec ma modeste contribution, le reboisement d'un site chargé d'histoire et représentant l'âme de la France,

- rendre hommage à une personne disparue, pour perpétuer sa mémoire.

J'aurais aimé savoir, de ce fait, s'il était possible de déposer, comme je l'ai lu une bouteille avec un mot à l'intérieur au pied de l'arbre, et s'il sera possible de l'identifier ensuite !

Mon choix se porterait sur un CEDRE ou à défaut un CHENE.

Dès que j'aurai confirmation, je m'empresserai de vous faire parvenir ma participation.

Souhaitant vous lire prochainement à ce sujet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

IV. Anne (Paris)
Lettre dactylographiée accompagnée d'un chèque de 1000FF, envoyée quatre mois après la tempête.

Monsieur le président,

Les anciens Versaillais que nous sommes (pendant cinq générations toutes ascendances confondues), n'ont pas manqué d'être bouleversés par les effets dévastateurs de la tempête de Noël dernier dans le parc du château de Versailles.
Nous sommes donc heureux de votre appel que nous avons répercuté à l'intérieur de la famille de façon à pouvoir, tous ensemble, adopter un arbre.
Si le choix du lieu de plantation est possible, nous souhaiterions voir notre arbre pousser dans la Salle de Bal car c'est là que deux couples de la famille ont pris la décision de se marier : l'un en 1936 (ils vivent toujours et ils financent à 50% l'arbre familial), l'autre en 1995. Nous serions donc spécialement heureux et touchés que « notre arbre » se trouve à la Salle de Bal.
À défaut, ce pourrait être au bosquet de la Reine ou à défaut encore, au Rond Vert, lieux facilement accessibles pour les nombreux petits-enfants et arrières petits-enfants que l'on amène à Versailles pour visiter ou « peleriner ».
En vous remerciant […]

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

V. Eva (Drancy)

Lettre manuscrite, accompagnée d'un chèque de 2000FF, envoyée en octobre 2000.

Monsieur,

Je souhaiterais par la présente, participer au reboisement de ce magnifique parc. Je le fais avec beaucoup de retard et vous demande de bien vouloir m'en excuser […]
Je dois vous dire que nous sommes deux à participer car mon petit fils Tom est né quelques jours avant cette catastrophe. Dans quelques années, je lui expliquerai son premier acte d'écologie et ainsi il saura que dans cette immensité, un arbre vit grâce à lui et à sa mamie.

VI. Pauline (Charente)

Lettre manuscrite adressée en mai 2000 accompagnée d'un chèque de 1000FF.

Cher Monsieur,

Ayant vu dernièrement à la télévision une émission sur Versailles et vos efforts pour tout remettre en état après la tempête, j'aimerais pouvoir y participer.
Je n'ai pas une grosse retraite mais j'espère quand même que mon chèque sera suffisant pour un arbre : un acacia, ou un chêne ou un marronnier suivant le sol. Dans ma région, ce sont eux qui ont le mieux résisté à la tempête.

VII. Anne (Paris)

Lettre manuscrite accompagnée d'un chèque de 2000FF, envoyée deux semaines après la tempête.

Moi, modeste employée dans une administration, mère de famille, deux enfants (20 ans et 15 ans), luttant au quotidien contre l'exclusion, ai été bouleversée par ce qui s'est produit au château de Versailles, patrimoine mondial de l'Humanité, pendant la tempête de décembre 99. Je n'ai pas réagi après l'incendie de « La Fenice » à Venise, ni après celui du parlement de Rennes en Bretagne ; en 1999, j'envoie un petit chèque de participation à la réparation des dégâts dans le parc et tout le château.
J'ai trouvé le numéro du château dans Pariscope suite à un reportage de France Info ce matin.

VIII. Louis (Amiens)

Carte de visite accompagnant un chèque de 1000FF

J'ai 87 ans… un jour, ayant pris mon envol, j'aurai l'insigne bonheur de venir à temps perdu, me perdre dans les frondaisons de mon arbre.
J'ai tellement aimé cet admirable parc !
Courage, cent ans, cela passe vite.

IX. Suzanne (Montpellier)

Lettre envoyée deux mois après la tempête

Monsieur le Président,

C'est en regardant l'émission de FR2 « argent public », que j'ai appris que l'on pouvait « parrainer » un arbre à replanter dans le parc du château de Versailles.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Je ne sais qui a pris cette initiative, individuelle ou collégiale, mais elle est si belle, si généreuse qu'elle ne peut manquer de toucher, voire même de séduire, tout comme elle m'a infiniment touchée moi-même. Comme tout le monde, j'ai été attristée, meurtrie par le spectacle de « fin du monde » douloureusement donné par les milliers d'arbres abattus, déracinés, déchiquetés du parc, ce Parc qui, comme le château, fait partie non seulement de notre histoire, mais aussi de notre substance. N'avons-nous pas été façonnés depuis plus de 200 ans, par le classicisme, l'esprit de raison et d'harmonie décidés par Louis XIV et illustrés magnifiquement par le château et le parc ? C'est au nom de ces considérations et aussi parce que l'aventure est belle… et durera des années, des siècles peut-être, bien au-delà de ma vie personnelle, que je vous envoie ci-joint un chèque de 1000FF pour « parrainer » un arbre.
La personne au téléphone qui m'a donné des renseignements concernant ce parrainage m'a dit que l'on pouvait suggérer un nom à donner à l'arbre. Mais peut-être faudrait-il en connaître l'essence, chêne ? châtaigner ? tulipier ? afin que son nom soit plus adéquat.
Je vous assure Monsieur le Président de mon profond respect.

X. Suzette (Nice)

Lettre accompagnée d'un chèque de 1000 FF, envoyée en mai 2000.

Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-joint ma contribution pour participer au reboisement du parc du château.
J'aimerais que l'arbre soit un chêne, qui portera le nom de ma petite-fille américaine, Angéla, née au Michigan, U.S.A..

XI. Astrid (Tours)

Lettre envoyée plus d'un an après la tempête (fév. 2001)

Monsieur,

Je suis passionnée par l'histoire de France du XVIIe et du XVIIIe siècle.
Je sais que Louis XIV affectionnait de se promener dans son parc avec ses courtisans, afin de pouvoir admirer ses arbres, ses fontaines mais aussi son potager.
J'ai été très affectée lorsque j'ai appris que la tempête avait causé de nombreux dommages.
Récemment, j'ai appris que l'on pouvait faire des dons afin que le parc retrouve sa magnificence. C'est pour cela que je suis heureuse de faire cette donation.
J'aimerais que l'arbre adopté soit inscrit à mon nom.
Je suis impatiente de pouvoir admirer cet arbre et dans cette attente, veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

XII. Jean-Marie et Claire (Yvelines)

Carte de visite (accompagnée d'un chèque de 5000FF) envoyée un mois après la tempête :

Veuillez trouver ci-joint notre contribution pour la restauration du parc que nous aimons fréquenter chaque semaine.

XIII. Pierre (49)

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

Carte de visite accompagnée d'un chèque de 1000 FF, envoyée au mois de février 2001 :

Ancien pépiniériste et retraité aimerait participer à la replantation du jardin qu'il connaît bien ayant fait l'ENSH à partir de 1947 (!) et parrainer un arbre.

XIV. Paul (53)
E-Mail envoyé un an après la tempête

Nom du certificat : Mme B. Madeleine

Pouvez-vous indiquer le 28 novembre 2000 comme jour de souscription. Cette date correspond au jour du décès de ma maman (Mme B ; Madeleine). Cet arbre est pour moi un symbole de renaissance, c'est aussi le dernier cadeau pour celle qui m'a donné la vie…
Merci d'avance.
Salutations.

XV. Daniel (Suisse)
Lettre envoyée au mois de février 2000 accompagnée d'un chèque de 3 000 Frs

La tempête qui a saccagé nos forêts a été un évènement bouleversant pour tout « citoyen du monde » sensible à l'importance des arbres pour la beauté et l'équilibre de la nature.
En réponse à votre appel, auquel je ne pouvais pas rester indifférent, je vous prie de trouver ci-joint un chèque de 3 000 FF afin d'apporter une infime contribution à l'œuvre de reboisement du parc du château de Versailles et de marquer mon soutien à l'action du comité que vous présidez…

XVI. Rosemary, Danemark
Lettre dactylographiée du 07/02/01.

Dear Sir or Madam

I have just seen in the Danish newspaper that it is possible to adopt a tree in the restoration of park at the Château de Versailles. I would like to adopt two trees, for following reasons.
r
Although my family is English, we lived at Maisons Laffite from 1935 to 1957 (apat from the war years). Throughout my childhood and adolescence we visited the Château de Versailles frequently. Those visits, with others like them around France, contributed to making me the person I am now : a devoted friend of France with great interest in art ant culture generally. The firts tree is thus a tribute to the wonderful years that my poarents spent in France and my own happy youth in my foreign homeland, so I should like it to be in the name of **la famille Mark**.

The second tree is in memory of my very dear late husband, whom I married here in Denmark. His name was **Peter Brook**, and he was one of the leading geologists in his field in the world. In 1998, when he was diagnosed with terminal cancer, we discovered that a treatment was available for him in France which would offer him some hope and which was not available in Denmark. We flew to Paris immediately, and while waiting to see the doctor we went to Versailles, which he had never visited. You will certainly remembre 14 February 1998 – the hottest February day since the end of the 19th centuryn I think. We joined the queues for ice cream, wich we ate sitting

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)

looking at the ice en the Grand Canal, and for several hours we forgot the desperately sad situation we were in and just enjoyed ourselves.

So thank your, dear people at Versailles, for the work you do to keep the Château so marvellously, the pleasure jou give to millions, and the inspiration that brings generation after generation to en understandig and admiration of the best of France.

Yours faithfully,

XVII Paul (USA)
Lettre envoyée le 28 décembre 2000

It is with much exuberance that I send you a small donation to help with the « Adopt a tree » campaign. I visited Versailles in July with my Girlfriend. We both agreed it was the most beautiful place we had ever seen. I am trying to plan a trip back to france sometime this year and spend a day at Versailles. It would be a honor to introduce myself to you and take a few minutes of your time to discuss the history of Versailles. I am sure your schedule is packed with engagements but it would make our trip something we would never forget. There is also a surprise awaiting my Girlfriend in your gardents. I am planning on asking her to marry me in your backyard. Therefore, a meeting with You or one of your staff woul complete this dream vacation [...]

XVIII Marcie (Canada)
Mail envoyé le 20 février 2000

Comment : This is a birthday gift for Hanah of one tree for her first birthday. Please send the certificate and map as soon as available.

hal-00501999, version 1
http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00501999/fr/
oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00501999
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/Publi_Liste_Etudes.htm
http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf
Rapport disponible en ligne (non OAI/DOI)